

Karl Marx  
Friedrich Engels

## Le syndicalisme

II. Contenu et signification  
des revendications

---

*Différence de salaires et classes \* Réduction de la  
journée de travail \* Droits du travail \**

---

FM/petite collection maspero

Karl Marx, Friedrich Engels

Le syndicalisme

II. Contenu et portée des revendications  
syndicales.

*Traduction  
et notes  
de Roger Dangeville*

FRANÇOIS MASPERO  
1, place Paul-Painlevé  
PARIS-V<sup>e</sup>  
1972

TECHNIQUE : II. 131-133, 170-171 ; (— tournée contre ouvriers) : 18 ; II. 121-125, 126. Cf. *Machinisme*.

TRAVAIL : II. 100-101 ; (— à domicile) : II. 128-133, 170-173 ; (— des adolescents et enfants) : II. 82-84, 128, 133 n, 134 ; (— et capital) : II. 47-48 ; (contrat de — collectif) : 29-30, 50-51 ; (— et discipline (pointer, etc.)) : II. 112-113, 184 sq. ; (— durée et efficacité) : II. 120, 134 ; (— et école) : I. 133 ; II. 76-79, 82 sq., 111, 171, 176-179, 185 ; (— des enfants) : I. 22, 95, 126, 133, 189 ; II. 110, 112, 117, 126, 136, 140, 148 sq., 166, 170, 181 ; (— et enseignement) : II. 74-75, 78, 82, 176-179 n ; (— évincé par machine) : II. 123-125, 127, 130 n, 134, 136, 140 ; (— des femmes) : I. 22, 95, 126, 133, 189 ; II. 81, 126, 128, 134, 136, 140, 148 sq., 166, 181 ; (fête du —) : I. 195, 197 ; (— ou fonction antisociale sous le capitalisme) : II. 38, 74 ; (— ou fonction improductive) : II. 21, 68, 73 ; (— ou fonction nuisible) : II. 39, 74 ; (— ou fonction parasitaire) : II. 74, 104-105 ; (— ou fonction politico-économique) : II. 30-31, 38 ; (— ou fonction superflue) : II. 123 n ; (— dans une vision historique) : II. 37, 47 ; (— irrégulier et mode) : II. 131-132 ; (— libre) : II. 168 et 168 n ; (— de nuit) : II. 81, 84, 109, 110, 127, 133 n, 140, 163, 175 ; (— de nuit des femmes) : II. 81, 166 n ; (— moyen) : II. 61-62, 63 ; (— et race) : II. 167 ; (— et repas) : II. 113, 129, 130, 168 n, 185 ; (— simple) : II. 51, 61-62 ; (— simple et complexe) : I. 50-51, 178-179, 185, 195 ; II. 39, 47, 60-62, 63, 66-67 ; (— simple et complexe : évolution) : II. 67-68, 72, 72 n, 73, 74-75, 123-125, 126 n, 127 n ; (— simple et complexe et illusions) : II. 67-68 ; (— simple et complexe : par rapport à la marchandise) : II. 62-63, 65 ; (— simple et complexe : par rapport à la plus-value) : II. 72 ; (— simple et complexe : par rapport au salaire) : II. 63 ; (la réduction au — simple) : II. 123 n, 124, 163 ; (Réglementation du —) : II. 151, 166-169 ; Système de relais : II. 110, 117, 127, 148-149, 158, 185 ; Travail et transports : II. 185 ; (— spécialisé (qualifié)) : II. 63-68, 72, 73, 123, 127, 128 ; (Intensité du —) : 42-43, 92 n, 121-122, 127, 134 ; (Intensité du — et diminution des heures de —) : II. 121-123, 130, 134 ; (Temps de —) : I. 178, 189 sq. ; II. 39, 52, 54, 60 sq., 63, 70-73, 92 n, 101-103, 104, 158 ; (— et temps libre) : II. 167-169 n ; (Valeur de la force de —) : I. 64-65, 68. Cf. *Formation professionnelle, Frais de formation, Grèves, Syndicats*.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS : I. 21, 22 n, 77-81, 108, 114, 120-121, 157. Cf. *Concurrence avec —, Internationale, Irlandais, Armée industrielle de réserve*.

UNION DES OUVRIERS : I. 7, 14, 53, 55, 97, 110, 203.

UNITÉ SYNDICALE : I. 89, 91, 108, 179 sq., 183-184, 198, 199 ; (— syndicale et politique) : I. 99, 181 sq., 198, 203-205.

## Table

## Volume I

INTRODUCTION.	5
1. Histoire et théorie des syndicats	17
2. Internationale, syndicats et associations de production	57
3. Action syndicale de Marx-Engels dans l'Internationale	113
4. Critique des limites syndicales	171

## Volume II

INTRODUCTION	5
1. Différence de salaires et classes	30
2. Réduction de la journée de travail	91
3. Droits du travail	191
4. Index	237
	249

## Introduction

### Actualité des textes de Marx-Engels

*L'œuvre de Marx et Engels datant du siècle dernier, la première question qui se pose lorsqu'on aborde ce volume consacré aux revendications syndicales, c'est de savoir si des textes aussi anciens sont encore valables aujourd'hui, surtout si on passe des principes de la théorie et de l'organisation aux problèmes concrets de l'amélioration des conditions matérielles de travail.*

*Ces textes ont tout d'abord le mérite de faire partie d'un ensemble historique, économique et politique plus vaste avec lequel ils sont en parfaite cohérence, cet ensemble formant le programme d'action du prolétariat en lutte pour son émancipation. Ce n'est pas là une simple construction de l'esprit, mais la théorisation de l'expérience séculaire du prolétariat de nombreux pays, expérience qui va bien au-delà de la société capitaliste dans laquelle nous vivons actuellement, puisqu'elle rend compte des efforts du prolétariat pour instaurer la société socialiste (1794, 1848, 1871)... que nous avons encore à construire.*

*Marx et Engels sont toujours partis des données et besoins qui existent concrètement, pour en tirer leur théorie ou programme d'action ; on ne peut donc séparer les revendications matérielles élémentaires de celles qui sont plus générales. Ce n'est pas par hasard que les textes sur le syndicalisme portent essentiellement sur les luttes du prolétariat anglais, du pays le plus développé qui dominait alors le monde entier et qui est remplacé aujourd'hui à ce poste par les Etats-Unis. Là aussi Marx a pu dire aux ouvriers de tous les autres pays : c'est votre histoire qu'on raconte là !*

*Qu'on le veuille ou non, le marxisme représente le programme historique du prolétariat, et tous les mouvements s'y réfèrent, les uns pour le contester, les autres pour le revendiquer. En ce sens, il forme le patrimoine international de base de tous les mouvements révolutionnaires.*

un acquit, une pensée, un langage communs qui existent même en dehors de tout contact personnel entre marxistes<sup>1</sup>. Les textes de Marx et Engels sur le syndicalisme y représentent le fonds commun de l'expérience concrète des luttes revendicatives du prolétariat. S'étendant aux luttes ouvrières qui accompagnent les débuts de l'industrialisation (accumulation) aussi bien que la phase mûre de la grande industrie, les phases de crise que celles de prospérité, les périodes où le capitalisme est encore progressif que celles où il s'agit de le renverser, ces textes concernent l'activité du prolétariat de tous les pays, développés ou non. Cette méthode est nécessaire même pour les pays développés, où le capital retransverse dans certains secteurs (encore à industrialiser) tout le cycle de son développement.

La théorie marxiste est faite des lois dégagées de la progression économique et historique de la société, ce qui implique que le mouvement économique et social lui-même obéisse à des lois déterminées, celles-là mêmes qui forment la théorie marxiste. En conséquence, le développement prévu par le marxisme va dans le même sens que le mouvement réel. Marx pouvait donc dire sans verser dans l'utopie : « Les principes de la Commune sont universels et ne peuvent être détruits. Ils resurgiront toujours de nouveau jusqu'à ce que la classe ouvrière soit émancipée. »

Extrait des conditions matérielles les plus substantielles et les plus profondes de la vie et de l'expérience sociales, le programme marxiste propose ensuite ses solutions, qui permettent d'éviter les erreurs qui rejettent dans le passé<sup>2</sup>.

1. Le marxisme constitue le principe d'explication majeur des phénomènes actuels auxquels il est sans cesse confronté, ce que nous faisons systématiquement dans nos notes de traduction. Procéder autrement serait faire monter Marx et Engels au Panthéon des auteurs académiques, en les vidant de toute vie.

2. Dans les notes de l'Anti-Dühring, Engels définit le socialisme scientifique comme une théorie dépouillée des contingences historiques secondaires et troubles, c'est « un miroir corrigé certes, mais d'après les lois qui nous sont fournies par le cours historique réel lui-même, dont chaque moment peut être considéré à partir du point tout à fait mûr de son développement, bref de sa forme classique. »

Cette forme pure — classique — du capitalisme se dégage de plus en plus clairement, débarrassée de ses contingences secondaires et troubles, à mesure que le capitalisme mûrit. On peut donc affirmer sans paradoxe que les lois dégagées par le marxisme deviennent de plus en plus actuelles à mesure que le capitalisme approche de sa crise définitive. De fait, c'est alors que les rapports sociaux de classe sont les plus tranchés et les plus nets.

Les deux phases de la théorie — celle où elle s'élabore à partir des conditions matérielles, et celle où elle réagit sur elles — se retrouvent dans nos deux volumes sur le syndicalisme. Dans le premier, Marx et Engels sont partis des faits historiques pour aboutir aux principes théoriques qui doivent guider le prolétariat dans ses revendications. Dans le second, les textes partent de nouveau d'événements concrets, mais cette fois les faits ne donnent plus la théorie ; ils sont déjà en quelque sorte filtrés par une théorie désormais établie, qui saisit aussitôt le cours des événements en même temps qu'elle indique ses solutions aux ouvriers en lutte.

Dans le premier texte sur la Démission de la bourgeoisie, il n'est pas encore question d'un parti ou d'une organisation marxiste qui interviendrait dans l'agitation (ce n'est qu'à un certain degré ultérieur de développement de la 1<sup>re</sup> Internationale que la possibilité en sera donnée) : c'est le cours même des événements qui met à l'ordre du jour les revendications marxistes. Et de fait, dans cet article, plusieurs actions ouvrières jaillissent directement sans liens entre elles quoique convergeant toutes de par leur logique interne vers une seule et même grandiose revendication historique : déchéance de la bourgeoisie et instauration du règne du travail, ce qui — en termes syndicaux — rejoint la vieille revendication lancée par Marx, à la suite des ouvriers parisiens, dans Les Luttes de classes en France (1848-1850) : renversement du pouvoir d'Etat bourgeois et instauration de la dictature du prolétariat.

Aujourd'hui plus que jamais, les réalités dans lesquelles nous vivons suggèrent et imposent cette conclusion tirée par Engels, à la fois des rapports concrets entre capitalistes et ouvriers anglais des années 1880 et du programme théorique du socialisme. Aujourd'hui, en effet, la bourgeoisie n'assure plus à l'humanité un développement social progressif et est de plus en plus incapable de faire fonctionner même la source de ses profits et de ses privilèges : l'appareil productif, développé pourtant sous sa domination par les esclaves salariés. Il n'est pas de jour qui passe sans que des capitalistes ferment tel atelier ou telle usine qu'ils ne sont plus en état de gérer, jetant sur le pavé des centaines, voire des milliers d'ouvriers et livrant à la rouille machines et installations productives encore en état de marche.

Les faits qui ont entraîné le pronostic radical d'Engels

Dans *Le Capital*, Marx montre à longueur de pages que les conditions infernales de travail et de rétribution des femmes et des enfants finissent par dégrader les conditions de vie et de travail des ouvriers adultes de la production, et vice versa que la lutte pour l'amélioration des conditions de travail des femmes et des enfants réagit sur le sort des ouvriers industriels adultes. De même, en se généralisant dans l'industrie, les améliorations profitent par réaction aux travailleurs agricoles.

Cette vision de la lutte de classe s'oppose à celle des modernes syndicats roses ou jaunes, avec leurs actions partielles, à l'endroit prétendument sensible, qui impliquent la passivité du gros des combattants et aboutissent à des différences croissantes dans les conditions de travail et de rémunération, donc à une division et un affaiblissement de la classe ouvrière dans son ensemble. Pendant ce temps, les partis dits ouvriers (surtout électoralistes) claironnent que toute action et tout programme de la classe ouvrière profitent aux autres classes ou groupes sociaux du peuple, notion qui noie toutes les différences et oppositions de classe. Ils renforcent ainsi les couches les plus surannées et pratiquent objectivement la politique bourgeoise la plus réactionnaire<sup>3</sup>.

Quoi qu'en disent les actuels inventeurs de recettes nouvelles, les revendications s'obtiennent par la force massive, par « un grand effort collectif de classe ». Plus le prolétariat sera fort, plus les autres classes le respecteront, et ce d'autant plus qu'il ne se dépensera pas pour les autres, mais pour ses propres intérêts matériels et sociaux — et

3. Au Japon où les syndicats sont particulièrement liés au patronat et à l'Etat, l'évolution des conditions de vie a été spécialement favorable à la stabilité sociale, représentée par le renforcement des classes moyennes : ces dix dernières années, le revenu global de celles-ci a progressé environ six fois plus vite que celui des ouvriers de l'industrie.

Les intérêts matériels du prolétariat ne s'opposent pas seulement à ceux de la bourgeoisie, mais aussi — bien que de façon plus complexe — à ceux des classes dites moyennes. Ainsi, lorsque le gouvernement japonais a augmenté le riz de 3 à 4 fois, il a non seulement augmenté le revenu des paysans et boutiquiers (sans parler des spéculateurs et autres intermédiaires plus ou moins bureaucratés), mais encore diminué le pouvoir d'achat du salaire des ouvriers qui mangent ce riz.

Avec leur agitation en faveur des petits producteurs ou détaillants, les agitateurs dits de gauche rejoignent, par des voies apparemment contraires, l'action des partis ouvriers officiels et dégénérés. De fait, leur mot d'ordre commun est le peuple, et ils tournent tous le dos à la classe.

si les éventuels alliés doivent en tirer avantage, c'est à la façon des oiseaux de la Bible : de surcroît, sans qu'il lui en coûte rien.

Quoi qu'en disent les actuels pourfendeurs verbaux des monopoles, il n'y a pas trente-six moyens pour être fort, et le capital l'a bien montré : il faut combiner et coordonner ses efforts, agir donc avec décision et cohésion, bref comme un seul grand corps. Tout naturellement, les revendications doivent avoir le même caractère massif de classe. Ce n'est qu'en étant communes qu'elles ont un effet profond et unificateur sur chacun des corps de métier développés et entretenus par la division capitaliste du travail dans la production, puis dans la société.

### Salaire, prix... et profit

A diverses reprises, Marx a préparé à l'usage des ouvriers des textes expliquant la nature et la mécanique des catégories de l'économie politique. Nous ne pouvons les reproduire tous ici, mais on les trouvera facilement dans les éditions courantes<sup>4</sup>. Il faut néanmoins en tenir compte et, pour cela, nous en évoquerons les grandes lignes qui commandent la question syndicale. Ces textes sont précieux, en outre, comme arme de combat pour percer les mystifications intéressées de l'économie capitaliste, jamais à court d'arguments pour « démontrer » les conséquences catastrophiques des revendications ouvrières, jusques et y compris pour les travailleurs eux-mêmes.

Le dirigeant de la C. F. D. T. vient de faire connaître la « nouvelle » tactique syndicale (toujours la même en réalité)<sup>5</sup> : harceler sans relâche le patronat par des mouvements partiels, lancés successivement par de nouveaux groupes ou catégories d'ouvriers, afin de ne pas s'épuiser

4. Cf. notamment *Travail salarié et capital* (1848), *Salaire, prix et profit* (1865) qui, dans les Editions sociales, sont accompagnés en annexe du texte remarquable sur le *Salaire*, Volz, en outre, la *Critique des programmes de Gotha et d'Erfurt* (1875, 1891) qui définit les mesures économiques et sociales à prendre par la classe ouvrière au pouvoir, mesures qui se rattachent, en les complétant, aux revendications actuelles des ouvriers en lutte contre le capital.

5. Cf. *Le Monde*, 17 août 1971, p. 16 : M. Edmond Maire (C. F. D. T.) : les grèves de longue durée ne sont pas les plus adaptées à nos objectifs.

dans des grèves massives de longue durée qui imposeraient trop de sacrifices aux masses. Marx a répondu d'avance à cette argumentation : « Toutes ces objections des économistes bourgeois sont exactes, mais uniquement de leur point de vue, et les ouvriers ont bien raison de se moquer des conseillers bourgeois si futés qui leur font les comptes de ce que cette guerre civile leur coûte en morts, blessés et sacrifices d'argent : Qui veut battre son adversaire ne discute pas avec lui des frais de guerre ! » (Cf. vol. I, p. 56.) Au reste, le dirigeant en question avoue lui-même qu'il propose cette tactique pour éviter au patronat et au gouvernement l'horreur des grèves sauvages revendicatives, qui dérangent l'ordre totalitaire de l'économie et de la politique.

L'argumentation de ceux qui dévoient le mouvement ouvrier — les dirigeants roses et jaunes — est toujours la même : faites confiance à notre expérience et à notre intelligence pour tirer le maximum avec le minimum de frais. Cette sagesse est captieuse. Pour obtenir satisfaction, les ouvriers ne savent que trop qu'il ne faut pas seulement payer le prix exact, mais bien plus encore. Ce raisonnement, qui a un caractère de classe, est donc objectif. Ne correspond-il pas à la situation quotidienne des prolétaires : pour gagner un salaire de 800 francs par exemple, ils doivent fournir à leur ennemi capitaliste un bénéfice double, triple et même décuple dans certains cas.

Malgré cela, on fait croire aux ouvriers qu'il suffit qu'une petite poignée d'entre eux fasse grève pour que, grâce aux élucubrations de leurs stratèges syndicaux, l'effet en soit le même, voire plus grand, que si toute la masse se mettait en branle. Il est regrettable que des dirigeants aussi futés ne mettent pas au point une méthode ultra-efficace pour surmultiplier l'effet d'une grève générale, totale et illimitée. Mais, sans doute, dans leur esprit, cette méthode est-elle stérile et à rejeter (sauf, bien sûr, lorsque, mis devant le fait accompli, il s'agit de prendre la direction d'une grève générale pour l'amener à reddition).

La méthode du marxisme n'est pas déterminée par les intelligences géniales de Marx-Engels-Lénine, etc. Elle est dictée par les conditions matérielles de vie et de production du prolétariat, et si la théorie des ouvriers est supérieure, c'est parce qu'elle correspond à la supériorité du mode social de production que les travailleurs forgent eux-mêmes, à la sueur de leur front, dans les fabriques aussi bien que

da  
lin  
so  
le  
so  
  
pe  
et  
de  
co  
fa  
sù  
ch  
ai  
  
to  
qu  
pe  
d'  
es  
be  
d'  
  
P  
es  
p  
  
d  
h  
v  
c  
  
d  
C  
v  
  
-  
P  
h  
t  
t  
t  
t  
f  
s

*dans la lutte des classes. Les principes et la théorie socialistes à partir desquels tout un monde sera transformé, ne sont nullement inaccessibles au cerveau ouvrier moyen : ils le sont bien plutôt aux têtes bien formées des bourgeois et sous-bourgeois*

*On sait que les choses les plus difficiles se mettent en petites formules simples, mais qu'il faut ensuite expliciter et plier aux terribles réalités<sup>6</sup>. Dans notre monde en décadence, tout le prestige de l'intelligence provient, au contraire, de ce qu'elle prétend toujours avoir une solution facile et rapide à tous les problèmes... à condition, bien sûr, de trouver de substantiels crédits. En politique, ce charlatanisme des techniciens et spécialistes sévit au moins autant qu'en économie.*

*En tant que science de la société, le marxisme a établi toute une série de formules simples, aisément assimilables qui, non seulement synthétisent l'expérience historique, politique et économique, mais encore constituent des mots d'ordre d'action pratique (la dictature du prolétariat, par exemple, qui implique toute une vision du devenir social basé sur des rapports déterminés, de classe, de parti et d'Etat, ainsi que sur l'idée de la violence de classe, etc).*

*Dans sa brochure élémentaire, c'est-à-dire fondamentale, Prix, salaire et profit, Marx procède de même. Sa formule est que tous les rapports entre prix et salaires sont dominés par le profit ou capital.*

*Pour les bourgeois, au contraire, prix et salaires sont directement liés ; l'augmentation des salaires entraîne une hausse du coût de la vie annulant l'amélioration du pouvoir d'achat des ouvriers. Inutile de préciser tout ce que cette démonstration contient d'intéressé.*

*Par cette argumentation fort simple, Marx répond à deux questions sempiternelles que déjà Weston posait au Conseil central de la 1<sup>re</sup> Internationale : 1<sup>o</sup> Le standard de vie matériel et social peut-il être amélioré par les augmen-*

6. Dans la lettre à Weydemeyer en date du 5 mars 1852, Marx ramène à trois points tout ce qu'il a fait de nouveau en matière historique ; dans la lettre à Engels en date du 8 janvier 1858, il résume également en trois points les éléments nouveaux apportés par *Le Capital*. (Il écrit à propos du salaire : « Pour la première fois, le salaire y est analysé comme la forme phénoménale irrégulière d'un rapport que cette forme dissimule sous le salaire horaire et le salaire aux pièces. Le fait que de telles formules se rencontrent assez souvent dans les mathématiques supérieures m'a aidé. »)



tations de salaires? A quoi Weston répondait non. 2° Les efforts des syndicats pour améliorer les salaires n'ont-ils pas un effet nuisible sur les autres branches de l'industrie? A quoi Weston répondait oui. Il rejoignait ainsi la position petite-bourgeoise de Proudhon qui demandait à la « société » d'interdire les grèves et les syndicats (cf. *Misère de la philosophie, dernier chapitre sur « Les Grèves et les coalitions ouvrières »*, où Marx cite Proudhon lui-même).

Dans ces cas, reliés entre eux en théorie et en pratique, Marx dit qu'on oublie tout simplement... le profit, c'est-à-dire le capital qui, en fait, commande le rapport entre salaires et prix, et il répond que l'augmentation des salaires, au lieu de se répercuter sur les prix en annulant tout effet positif sur le pouvoir d'achat des salaires, peut et doit affecter les profits. En général, le phénomène des prix est un effet plutôt qu'une cause et soumis à d'autres facteurs, tels le marché, l'offre et la demande, tandis que le rapport salaire-profit est essentiel, puisqu'il détermine le mode de production tout entier et exprime la division de la société en capitalistes et en travailleurs.

En somme lorsque les choses sont ramenées au rapport fondamental, tout devient simple et clair, même si la société capitaliste met en œuvre toutes ses ressources matérielles et intellectuelles pour les embrouiller dans la réalité.

Passons donc à la démonstration de Marx, en nous demandant de quoi est faite la valeur d'une marchandise, par exemple d'un costume? Elle se compose :

1. de la valeur de la toile, fils, aiguilles, etc., utilisés, mettons 50 francs. Tout cela — matière première et moyens de production — a une valeur bien déterminée pour le tailleur qui les achète sur le marché, d'où son nom : capital constant ;

2. de la valeur ajoutée par le tailleur (que Marx appelle parfois valeur additionnelle), mettons 100 francs. Ce costume, qu'il soit fait par le patron ou par son ouvrier, vaudra donc 150 francs.

Il n'est pas nécessaire qu'un salaire soit payé dans la confection d'un costume pour déterminer sa valeur. La marchandise n'avait-elle pas déjà une valeur bien avant d'être le produit du travail salarié? Donc, si le patron-artisan a fait lui-même le travail, il empêche la valeur ajoutée de 100 francs. Mais supposons qu'il ait un ouvrier. Il avancera, comme précédemment, le prix de la matière première, etc. (50 francs), mais il avancera en outre 50 francs,

pour le salaire de son ouvrier<sup>7</sup>, ce qui lui laissera un profit de 50 francs, le costume coûtant 150 francs, avant comme après. Bref, le capitaliste prélève son profit sur le travail — ou valeur — ajouté par l'ouvrier. Si nous restons dans la sphère étroite des rapports capitalistes, comme le font les syndicats conservateurs, tout le conflit entre ouvriers et capitalistes porte sur le partage de cette valeur ajoutée. Dans la perspective du socialisme marxiste, qui part de la même réalité, il constitue un maillon du conflit pour l'appropriation de toute la valeur ajoutée par les producteurs et, par contrecoup, l'abolition de toute valeur, de toute monnaie et de tout marché, donc du capital et du salariat.

Pour reprendre notre exemple chiffré, si le tailleur promu capitaliste est contraint de hausser à 70 francs le salaire de son ouvrier, il ne pourra pas pour autant vendre son habit 170 francs : les 20 francs que lui a arrachés l'ouvrier, il ne les touchera plus sous forme de plus-value, et celle-ci tombera à 30 francs.

Il saute aux yeux que Weston a tort d'affirmer que, devant une soupière contenant une quantité donnée de soupe pour un nombre donné de personnes, l'augmentation de la largeur des cuillers ne procure pas davantage de soupe aux ouvriers, puisque ceux-ci peuvent récupérer une part de ce que mangeaient les capitalistes.

En effet, la soupière ne contient pas seulement les moyens de subsistance des ouvriers, mais encore les moyens de subsistance et les produits de luxe des capitalistes. L'augmentation des salaires permet donc aux ouvriers d'acquérir plus de marchandises, puisqu'ils peuvent désormais acheter des objets qui ne figuraient pas auparavant dans leur consommation, mais dans la section des produits destinés aux capitalistes, dont les profits ont diminué corrélativement à l'augmentation des salaires.

Dans ce premier cas, ni la production ni la demande de marchandises dans son ensemble n'a augmenté, il y a eu un simple changement de répartition : la demande crois-

7. En fait, le capitaliste ne paie l'ouvrier qu'après l'utilisation de sa force de travail, autrement dit l'ouvrier fait crédit au patron, et Marx d'ajouter qu'aux temps de crise et en cas de banqueroute, on constate que ce perpétuel crédit de l'ouvrier au capitaliste n'est pas une simple vue de l'esprit. (Cf. Un chapitre inédit de « Capital », 14/18, 1871, p. 274-75.)

Le capitaliste avance la valeur du capital constant et variable par rapport au marché, jusqu'à ce qu'il ait trouvé à vendre son produit.

tations de salaires ? A quoi Weston répondait non. 2° Les efforts des syndicats pour améliorer les salaires n'ont-ils pas un effet nuisible sur les autres branches de l'industrie ? A quoi Weston répondait oui. Il rejoignait ainsi la position petite-bourgeoise de Proudhon qui demandait à la « société » d'interdire les grèves et les syndicats (cf. *Misère de la philosophie, dernier chapitre sur « Les Grèves et les coalitions ouvrières »*, où Marx cite Proudhon lui-même).

Dans ces cas, reliés entre eux en théorie et en pratique, Marx dit qu'on oublie tout simplement... le profit, c'est-à-dire le capital qui, en fait, commande le rapport entre salaires et prix, et il répond que l'augmentation des salaires, au lieu de se répercuter sur les prix en annulant tout effet positif sur le pouvoir d'achat des salaires, peut et doit affecter les profits. En général, le phénomène des prix est un effet plutôt qu'une cause et soumis à d'autres facteurs, tels le marché, l'offre et la demande, tandis que le rapport salaire-profit est essentiel, puisqu'il détermine le mode de production tout entier et exprime la division de la société en capitalistes et en travailleurs.

En somme lorsque les choses sont ramenées au rapport fondamental, tout devient simple et clair, même si la société capitaliste met en œuvre toutes ses ressources matérielles et intellectuelles pour les embrouiller dans la réalité.

Passons donc à la démonstration de Marx, en nous demandant de quoi est faite la valeur d'une marchandise, par exemple d'un costume ? Elle se compose :

1. de la valeur de la toile, fils, aiguilles, etc., utilisés, mettons 50 francs. Tout cela — matière première et moyens de production — a une valeur bien déterminée pour le tailleur qui les achète sur le marché, d'où son nom : capital constant ;

2. de la valeur ajoutée par le tailleur (que Marx appelle parfois valeur additionnelle), mettons 100 francs. Ce costume, qu'il soit fait par le patron ou par son ouvrier, vaudra donc 150 francs.

Il n'est pas nécessaire qu'un salaire soit payé dans la confection d'un costume pour déterminer sa valeur. La marchandise n'avait-elle pas déjà une valeur bien avant d'être le produit du travail salarié ? Donc, si le patron-artisan a fait lui-même le travail, il empoche la valeur ajoutée de 100 francs. Mais supposons qu'il ait un ouvrier. Il avancera, comme précédemment, le prix de la matière première, etc. (50 francs), mais il avancera en outre 50 francs,

sante d'un côté est compensée par la demande décroissante de l'autre côté.

D'ores et déjà, Marx constate que « la question se résout en celle de la puissance de l'un ou de l'autre combattant ». Autrement dit, c'est la violence, — sainte, dans ce cas — qui fait augmenter la valeur des salaires et baisser celle des profits : en ce sens, la violence est, elle aussi, un facteur économique<sup>3</sup>.

Comme il sied à la classe révolutionnaire par excellence, sa violence a des effets bénéfiques sur le développement des forces productives (hélas, appropriées aujourd'hui par la bourgeoisie). En voici le mécanisme : la hausse générale des salaires provoquera pour commencer une augmentation de la demande de moyens de subsistance. Les capitalistes qui fabriquent ces marchandises plus demandées tièveront leurs prix et, de cette façon, compenseront l'augmentation des salaires. Mais qu'advient-il des autres capitalistes qui ne fabriquent pas des objets de première nécessité ? Le taux de leur profit aura déjà baissé par suite de l'augmentation générale des salaires, et ils ne peuvent se rattraper en augmentant leurs prix, puisque la demande pour leurs marchandises n'a pas augmenté ; qui plus est, c'est avec un revenu moindre qu'il leur faudra payer davantage pour obtenir la même quantité d'articles de première nécessité, puisque leur prix a augmenté.

Mais ce n'est pas tout. Leur revenu diminuant, ils auront également moins à dépenser en objets de luxe, si bien que la demande pour ces articles diminuera aussi. En somme, dans les branches de production de luxe, le taux des profits baissera en proportion non seulement de l'élévation générale des salaires, mais encore de l'action combinée de la hausse générale des salaires, de l'augmentation des prix des objets de nécessité courante et de la baisse de prix des objets de luxe.

En somme, pour les capitalistes, le taux des profits sera différent dans ces deux branches de la production sociale. La conséquence classique en est que du capital et du travail vont être transférés de la branche (luxe) où le taux de profit est bas vers la branche (consommation courante) où il est plus élevé. Ce transfert durera jusqu'à ce que l'offre dans la branche des moyens de subsistance ait

3. Cf. Engels à Conrad Schmidt, 27 octobre 1890.

augmenté proportionnellement à la demande accrue, autrement dit que la production des denrées courantes ait augmenté après qu'elle eut baissé dans la branche des articles de luxe en raison de la moindre demande bourgeoise. Ce changement étant réalisé, le taux général des profits s'égalisera de nouveau dans toutes les branches. Cependant, au lieu d'être limitée à quelques branches d'industrie, la baisse du taux de profit à la suite de l'augmentation générale des salaires sera à présent générale, au grand dam des bourgeois.

Le résultat final en est donc que la production elle-même a changé de forme, même si dans notre cas elle n'a pas changé de quantité, la masse des prix étant toujours la même. A présent, une plus grande partie de la production est consacrée aux articles de première nécessité, et une partie moindre l'est aux objets de luxe. En d'autres termes : la hausse générale des salaires, après une perturbation momentanée dans les prix du marché (permettant au reste le transfert ultérieur de capital) n'amènera qu'une baisse générale du taux moyen des profits, sans aucun changement durable dans le prix des marchandises.

L'accroissement des salaires ayant pour conséquence d'augmenter la production des moyens de subsistance nécessaires à la masse ouvrière, au détriment de la production d'articles de luxe, la revendication par les ouvriers d'un niveau de vie meilleur — par le moyen de force des grèves et des actions syndicales — a un sens utile pour l'humanité qui, plus que jamais sous le capitalisme, par le jeu spontané de ce système, souffre du paupérisme, du chômage et de la faim.

Certes, Marx conclut dans *Salaires, prix et profit* que cet infléchissement du cours naturel du capital ne peut être que momentané, « la tendance générale de la production capitaliste n'étant pas d'élever le salaire moyen normal, mais de l'abaisser ». Il n'en reste pas moins cependant qu'un tel infléchissement est compatible avec le système capitaliste ; qui plus est, il agit aussi bien sur la répartition des produits que sur le contenu de la production.

En luttant — et cela est essentiel —, le prolétariat peut parfaitement améliorer son sort et arracher au capital des conditions meilleures et une part supérieure du produit. Comment pourrait-il sinon arracher un jour aux capitalistes tout le profit et, par là, tout le produit et tous les moyens de production ? Tel est le fond de la polémique de

Marx contre la « loi d'airain des salaires » de Lassalle ou les substituts innombrables de celle-ci, chez Weston, les proudhoniens ou les partisans d'une aveugle loi de la « paupérisation absolue », aveugle dès lors qu'on prétend qu'elle s'applique fatalement et automatiquement, du début du capitalisme à la fin et jour après jour, aux ouvriers impuissants donc, comme le font les révolutionnaires d'opérette ou faux révolutionnaires.

En fait, il se produit une rupture à l'échelle historique, au moment où les améliorations arrachées au capital ne peuvent plus être préservées contre sa tendance naturelle à les reprendre, et ce au sommet de la prospérité, lorsque le capital tombe alors en crise. Pour Marx, il faut alors étendre encore la lutte et les revendications, en les portant du niveau économique au niveau politique de la révolution, avec le mot d'ordre actuel de l'abolition du salariat, c'est-à-dire la destruction des rapports capitalistes.

C'est parce qu'il dénie aux syndicats conservateurs la possibilité d'améliorer vraiment le sort de la classe ouvrière que Marx demande aux ouvriers de former des syndicats révolutionnaires luttant pour l'émancipation des travailleurs du joug capitaliste. Il démontre par là même que les syndicats, s'ils luttent uniquement pour une amélioration dans le cadre capitaliste, sans attaquer celui-ci, manquent même leur but, du fait des lois historiques de la production capitaliste.

Aujourd'hui, la réalité économique et sociale confirme cette loi, en montrant que le capital ne peut survivre qu'en paupérisant les masses à l'échelle universelle. Dans les pays développés eux-mêmes, non seulement la prospérité actuelle a été gagnée au prix de dizaines de millions de cadavres dans la crise mondiale de la guerre 1939-1945 et au prix de la misère actuelle des trois quarts de l'humanité, mais même en pleine prospérité la masse ouvrière sous-payée vit dans des conditions dramatiques et travaille à des cadences infernales, tandis que seule une minorité d'aristocrates ouvriers se gave, mais tremble de voir ses privilèges s'évanouir à l'approche de la prochaine grande crise économique et sociale, la guerre ou la révolution.

Ce résultat catastrophique est dû, pour une bonne part, aux syndicats qui ne s'opposent pas vraiment au capital, dès lors qu'ils ont renoncé au but révolutionnaire, à l'abolition du salariat, en dépit d'un développement inouï des forces productives et d'une lutte immédiate d'un prolé-

ariat — surtout le plus pauvre — qui ne lâche pas pied dans son conflit quotidien avec le capital. S'il est vrai que les syndicats non révolutionnaires ne peuvent même plus arracher de réformes ou d'améliorations générales pour la classe ouvrière, ils parviennent néanmoins à entretenir une mince couche d'aristocrates ouvriers, en s'appuyant, d'une part, sur ces privilégiés et, d'autre part, sur l'ordre et l'Etat capitalistes.

#### Salaires, prix, profit et aristocratie ouvrière

Considérons maintenant l'effet d'une augmentation générale des salaires selon le cœur de l'aristocratie ouvrière qui ne cherche pas à infléchir la distribution et la production dans un sens favorable à la classe ouvrière tout entière, mais se contente d'améliorer son propre sort. Nous reprendrons le schéma précédent pour déterminer quel sera l'effet d'une augmentation générale du salaire. Mais, cette fois, au lieu de réduire les écarts de salaire entre les ouvriers de la même catégorie et même de toutes les catégories, elle en accentuera les différences, en vertu du fameux principe de la hiérarchie des salaires, si bien que, par exemple, une augmentation de salaire de 10 % procurera un surplus de 100 francs à celui qui touche 1 000 francs, et 300 francs à celui qui a déjà 3 000 francs !

Quel en sera l'effet général ? Comme précédemment, la hausse des salaires provoquera tout d'abord une augmentation de la demande des moyens de subsistance. Les capitalistes qui fabriquent ces marchandises plus demandées augmenteront leurs prix et, de cette façon, compenseront en grande partie, cette fois, l'augmentation moyenne des salaires. Pour les capitalistes qui ne fabriquent pas les objets de première nécessité, le taux de profit baisse d'abord autant que pour les autres capitalistes, mais va-t-il baisser davantage du fait de la mévente des produits revenant aux bourgeois, ce qui entraînerait un transfert de travail et de capitaux dans le secteur des moyens de subsistance de première nécessité ? Certes, les capitalistes, du fait de la baisse de leurs profits, disposeront de moins d'argent pour acheter leurs moyens de subsistance et produits de luxe, mais il faut remarquer que : 1. les capitalistes produisant les moyens de subsistance pour les ouvriers ont sauvé, en

majeure partie, leurs revenus puisqu'ils ont augmenté leurs prix ; 2. l'aristocratie ouvrière, dont les salaires ont fortement augmenté en valeur absolue, par rapport aux salaires moyens, prendra le relais de la demande moindre en moyens de subsistance et en articles de luxe par les capitalistes, empêchant une baisse de prix dans ces secteurs, qui sanctionnerait, comme dans le premier cas, la diminution des profits patronaux due à l'augmentation générale des salaires.

Par rapport au premier cas, l'augmentation des salaires a toujours un effet positif sur le pouvoir d'achat des ouvriers, mais minime pour la grande masse, et considérable pour le petit groupe d'aristocrates ouvriers. En ce qui concerne les profits, la répercussion est toujours négative, mais moins que dans le premier cas ; en ce qui concerne la production, elle demeure pratiquement inchangée, ou si elle est affectée, c'est dans le sens normal du développement capitaliste : diminution de la part qui revient aux moyens de subsistance, et augmentation de la part qui revient aux articles produits normalement pour la classe capitaliste et auxquels l'aristocratie ouvrière participe.

Cette évolution souligne que la corruption des aristocrates ouvriers et leur esprit de collaboration de classe ont une base matérielle. Dans le livre II du Capital, Marx montre que, dans les pays développés au cours de la phase de prospérité une fraction de la classe ouvrière participe à la consommation des produits de luxe : « Ce n'est pas seulement la consommation des subsistances nécessaires qui s'accroît alors : la classe ouvrière, dans laquelle est alors entrée activement son armée de réserve tout entière [réalisant le plein emploi. N. d. T.], prend aussi part momentanément à la consommation des articles de luxe qui, d'ordinaire, lui sont inaccessibles, et en outre aussi à la catégorie d'articles de consommation nécessaires qui, dans leur majorité, ne constituent d'ordinaire que des moyens de consommation « nécessaires » que pour la classe capitaliste, phénomène qui, à son tour, provoque une flambée des prix<sup>9</sup>. »

9. Cf. KARL MARX, *Le Capital*, t. II (Ed. soc., t. V, p. 63). L'analyse de Marx est complète et ne néglige pas le phénomène de la flambée des prix qui, en période de prospérité, peut même abaisser le standard de vie de la masse des ouvriers, ou le tient à un niveau très bas vis-à-vis de celui des autres catégories sociales.

En ce qui concerne la production, Marx précise aussitôt qu'aux moments de prospérité, le système capitaliste multiplie les ouvriers improductifs, « dont le paiement des services représente une partie des dépenses de luxe des capitalistes, ces ouvriers eux-mêmes étant dans cette mesure des articles de luxe » (ibid.).

En consommant des produits de luxe, l'aristocratie ouvrière, elle aussi, participe non seulement au superflu de la production capitaliste, mais encore à la dilapidation de la force de travail ouvrière, rendant improductifs ceux qui pourraient œuvrer utilement.

On ne peut dire que tous les salariés en général, quelle que soit la nature de leur activité, forment la classe ouvrière, classe productive par excellence et donc porteuse de la société socialiste. Il faut préciser à chaque fois leur place et leur rôle aussi bien dans la société et le domaine politique et idéologique que dans la production et le secteur économique, surtout à l'heure actuelle, où les catégories professionnelles sont de plus en plus nombreuses et différenciées, les activités de plus en plus improductives de par le jeu spontané du capitalisme sénile et la longue passivité des syndicats conservateurs.

Cette corruption d'une fraction de la classe ouvrière, Engels l'a dénoncée violemment à une époque où le gouvernement — agent économique par ses interventions despotiques dans la production — se chargeait de l'opérer. Il est significatif que ce gouvernement se para aussitôt de l'étiquette ouvrière, en l'occurrence le « socialisme impérial » de Napoléon III : « Une partie de la bourgeoisie, comme des ouvriers, est directement achetée. L'une par les filouteries colossales du crédit, qui font passer l'argent des petits capitalistes dans la poche des grands ; l'autre, par des grands travaux nationaux, qui concentrent dans les grandes villes, à côté du prolétariat normal et indépendant, un prolétariat artificiel et impérial, soumis au gouvernement<sup>10</sup>. »

Pourtant même a contrario, la classe ouvrière est la classe déterminante de la société de par son rôle dans la production en général. Son attitude qui, dans l'économie, se manifeste essentiellement au travers de ses organisations syndi-

10. Cf. ENGELS, *La Question militaire prussienne et le Parti ouvrier allemand* ; trad. fr. in MARX-ENGELS, *Œuvres complètes*, t. 3, p. 483.

cales, est toujours décisive, même lorsque celles-ci se cantonnent dans l'abstention ou la passivité, abandonnant la direction de l'économie au patronat et à l'Etat capitaliste. Comme Marx l'a amplement démontré<sup>1</sup>, les modifications survenues dans la distribution ou la répartition du produit général influencent au plus haut point l'orientation de la production vers tel ou tel secteur. Et c'est par ce mécanisme que les revendications syndicales — conservatrices ou révolutionnaires — exercent une influence non négligeable sur la qualité de la production.

Aujourd'hui, dans les pays développés, le phénomène de la corruption de la classe ouvrière est matériellement lié au pourrissement social de l'appareil de production qui devient de plus en plus antisocial, comme en témoignent l'industrie de l'inutile et le pourcentage croissant de l'armement dans la production générale. La bourgeoisie a répandu avec complaisance des déclarations proprement révoltantes de leaders syndicalistes américains, entre autres, qui préfèrent qu'une guerre coloniale se poursuive plutôt que de tolérer un chômage parmi les ouvriers « antiproductifs » de la guerre (le fait qu'ils ne voient que cette alternative en dit long sur l'idée qu'ils se font du cours de l'industrie, implacablement capitaliste pour eux).

Marx, Engels et Lénine ont établi la loi selon laquelle la violence révolutionnaire devient de plus en plus nécessaire, dure et douloureuse, à mesure que le capitalisme gonfle son appareil d'Etat et de gestion pour maintenir un ordre dépassé par le niveau social des forces productives. Qui plus est, l'appareil productif connaît une hypertrophie de fonctions et d'activités inutiles et antisociales, au point de créer un mur d'opposition entre pays riches et pays pauvres qui sont pourtant tous capitalistes. Dans les pays développés, la production a pris un sens proprement dégradant pour la consommation, mais la racine du mal se trouve dans la production et la politique des partis, notamment ouvriers, qui couvrent cette évolution abrutissante et débilitante pour la société tout entière, qui demain devra subir un procès de dictature d'autant plus long et impitoyable que les partis et organisations ouvrières dégénérés ont permis, voire soutenu, un cours aussi contre nature et antihumain de la société actuelle.

1. Cf. MARX, *Fondements*, etc., t. I, p. 23-27 : « Distribution et production. »

Sans doute, Marx et Engels n'ont-ils pas vécu ni connu des phénomènes aussi aberrants, mais en s'attaquant au mal dès sa formation, à sa racine, ils nous ont fourni tout l'arsenal théorique pour juger et condamner la dégénérescence dans laquelle sont tombés les syndicats conservateurs, véritables âmes damnées de la bourgeoisie.

#### Aristocratie ouvrière, agriculture et colonialisme

Dans les textes de la fin de notre premier tome, Marx et Engels dénonçaient à l'avance la collusion de l'aristocratie ouvrière avec sa bourgeoisie pour la défense de la patrie commune dans le carnage impérialiste. Ils accusaient l'aristocratie ouvrière de participer à l'exploitation coloniale, ce qui est bien un comble pour une fraction de la classe ouvrière, seule classe réellement productive du capitalisme développé.

Le mécanisme économique par lequel le colonialisme et l'impérialisme débordent jusque dans la question syndicale est simple, et classique pour le marxisme. Le petit schéma du chapitre précédent nous a montré qu'une hausse de salaire particulièrement sensible pour la fraction privilégiée de la classe ouvrière fait participer celle-ci à la consommation de luxe réservée jusque-là à la classe bourgeoise ou petite-bourgeoise ; elle favorise, en outre, la tendance « naturelle » du capitalisme, qui est de développer l'industrie et d'abandonner autant que possible l'agriculture, celle-ci satisfaisant moins efficacement la soif de profit et d'accumulation du capital. L'agriculture intéresse en premier le prolétariat, qui a besoin avant tout de manger et, de fait, convertit la majeure partie de son salaire en moyens de subsistance au sens large (y compris le logement, lié à la terre, donc à la rente foncière).

Si l'agriculture est un terrain ingrat pour le capital, c'est qu'il doit y attendre un an en général pour une seule rotation, se trouvant immobilisé improductivement pendant plusieurs saisons, alors que dans l'industrie les rotations peuvent être multipliées, si bien qu'un capital de 1 000 francs par exemple, s'il donne 10 % de profit à chaque rotation procure 100 francs dans l'agriculture, tandis que dans l'industrie il peut donner — toujours à 10 % — un profit annuel de 500 francs au moins, si le capital y tourne

cing fois. En outre, pour se placer dans l'agriculture, le capital doit verser une rente au propriétaire de la terre, autrement dit abandonner une partie de la plus-value au rentier terrien<sup>12</sup>. Tout cela a pour résultat historique que le capitalisme vend les produits industriels bon marché et les denrées alimentaires à un prix élevé, contrairement au féodalisme, par exemple, où l'alimentation était peu chère, contrairement aux produits des manufactures et de l'artisanat.

Si l'industrie produit moins cher que l'agriculture, c'est que le prix moyen, courant, de l'article industriel est déterminé en fin de compte par la production de l'entreprise la plus moderne et la plus productive, soit par le coût de production le plus bas, tandis que, dans l'agriculture, le terrain le moins fertile détermine le prix moyen, tout ce qui favorise la productivité constituant la rente qui alourdit le prix moyen des denrées alimentaires<sup>13</sup>.

L'Angleterre du siècle dernier n'avait donc qu'une ambition : devenir l'atelier du monde entier et abandonner l'agriculture pour se procurer les moyens de subsistance à bas prix dans les colonies. En faisant cela, le capitalisme anglais évitait toutes les limitations naturelles auxquelles il se heurte dans la terre et pouvait se développer à un rythme vertigineux<sup>14</sup>. Ainsi, la bourgeoisie pouvait jeter quelques miettes du festin à l'aristocratie ouvrière.

La production capitaliste a pour tendance et résultat, dit Marx<sup>15</sup>, d'augmenter sans cesse la productivité du travail. Autrement dit, il accroît constamment la masse des moyens de production transformés en produits par un même travail additionnel qui se répartit donc sur une

12. Cf. MARX, *Misère de la philosophie*, chap. II, § 4. Au chap. I, § 2, il souligne que cette même loi aboutit à une dégradation croissante de la qualité des denrées produites, le colon, la pomme de terre et l'eau-de-vie devenant les pivots de la société bourgeoise.

13. « Le Marxisme et la question agraire (suite) », *Fil du temps*, N° 6, « La meilleure Fabrique et le pire terrain » (p. 137-142).

14. Marx considérait cette évolution comme révolutionnaire tant que le jeune capitalisme anglais bouleversait les rapports sociaux du monde entier, et notamment des pays figés dans une immobilité millénaire, pour les faire entrer dans le mouvement de l'histoire, en se retournant contre le capitalisme.

15. Cf. MARX, *Un chapitre inédit du « Capital »*, p. 91. Dans ce même ouvrage, Marx démontre que l'augmentation de productivité bénéficie — au début du capitalisme surtout — à l'ensemble de la société, y compris parfois aux ouvriers. (Cf. p. 29-32 ; p. 85-88. Cf. également *Le Capital*, I, I, chap. XV.)

masse de produits toujours plus grande, de sorte que diminue le prix de chaque marchandise, sans que la masse ou le taux de profit n'en baisse pour autant.

Cela nous ramène encore à l'aristocratie ouvrière. Comme nous l'avons vu, une hausse de salaire hiérarchisée lui permet de participer à la consommation de luxe des bourgeois. Or, maintenant il ne lui faut même plus nécessairement une augmentation de salaire pour que son pouvoir d'achat augmente, puisque les produits industriels, auxquels elle a accès, baissent de prix pour tous, « démocratiquement » — dit Marx —, ce qui exclut tout de même la grande masse des ouvriers qui n'en achète pas ou peu<sup>16</sup>.

L'aristocratie ouvrière — à un degré moindre, certes, que les capitalistes — voit donc augmenter son niveau de vie du simple fait que la production industrielle s'accroît, d'où son culte de la production nationale, qu'il faut augmenter et défendre contre les grèves sauvages ou prolongées qui perturbent l'« essor général » de la richesse. Désormais, l'aristocratie ouvrière épouse plus étroitement encore la conception des bourgeois que celle de la masse ouvrière, d'ailleurs formée le plus souvent d'étrangers immigrants ou d'ouvriers de couleur. C'est ce qui explique que, dans les pays développés, l'éventail des salaires puisse être moins large que dans des pays moins développés, sans que l'aristocratie ouvrière soit vraiment « lésée » : elle y est, sans doute, encore plus florissante<sup>17</sup>.

16. Dans *L'industrie française face aux plans*, Editions d'organisation, les auteurs en viennent à la conclusion que les écarts de revenus des patrons de l'industrie sont d'autant plus importants que la hiérarchie des salaires est forte, « sans que pour autant l'efficacité progresse forcément ». Ce lien direct illustre la collusion entre aristocratie ouvrière et bourgeois.

17. La France connaît cet « avantage » des pays développés, tandis que s'élargit encore, plus que dans tout autre pays développé comparable, l'éventail des salaires — en grande partie grâce à la politique de la hiérarchie des salaires, pratiquée par la C. G. T. depuis la Libération. De 1954 à 1966, « une fois la hausse des prix déflationnée, l'inégalité des progrès en pouvoir d'achat apparaît assez considérable : + 48,70 % en 19 ans pour les traitements mensuels des cadres ; 32,83 % pour les employés ; 32,83 % pour les techniciens et agents de maîtrise ; 31,59 % pour les gains ouvriers moyens, et... 3,76 à 6 % pour les smigards. » Cf. GRUSSER MARREAU, *Le Monde*, 25 novembre 1969. Les smigards sont très nombreux, puisque « 58 % des Français ne paient pas l'impôt sur le revenu » (*ibid.*, 26 janvier 1971). Cela ne veut pas dire qu'ils n'en paient pas du tout, mais seulement qu'ils ne paient pas assez pour payer des impôts directs. Ils gagnent en effet, suffisamment pour payer les lourds impôts indirects qui « démocratiquement » pèsent sur les articles de consommation courante.

Engels prévoyait, dans le cas classique de l'Angleterre, qu'avec la perte de l'Empire colonial et la crise, les aristocrates ouvriers anglais retomberaient dans le prolétariat : l'expérience historique ultérieure nous a confirmé ce fait objectif, mais du point de vue subjectif (politique) les traditions petites-bourgeoises restent si fortement enracinées que cette fraction, alors devenue radicale et combative, tend à se ranger directement (dans les rangs fascistes) ou indirectement (dans les rangs social-démocrates) du côté de la bourgeoisie et de l'ordre établi. Les traditions révolutionnaires générales et la longueur de la crise peuvent, dans une certaine mesure, contrecarrer cette évolution. Les grèves — ces écoles de guerre qui préparent à la révolution — sont le test le plus sûr pour déterminer l'évolution future de l'aristocratie ouvrière<sup>18</sup>. Mais l'expérience historique nous rend pessimiste à cet égard.

De nos jours les prix agricoles montent à un rythme échevelé, non seulement pour des raisons de conjoncture (phase de prospérité), mais surtout pour des raisons historiques, qui rendent plus évident que le capitalisme est incapable de résoudre la question agraire, alimentaire. L'Angleterre, la France, etc., avaient réussi pendant près d'un siècle à trouver des produits alimentaires à bon marché dans les colonies, et ce moyen, avec l'expansion de l'industrie, a permis à la bourgeoisie d'éteindre le mordant révolutionnaire des ouvriers anglais d'abord, français ensuite. Mais cette période de relatif bon marché des aliments est définitivement close maintenant, du fait des luttes révolutionnaires des peuples coloniaux contre l'impérialisme blanc. La classe ouvrière française, au travers de ses partis et syndicats ouvriers dégénérés, n'a pas apporté son soutien à ceux qui attaquaient alors sa bourgeoisie, comme en témoigne l'épisode de la guerre d'Algérie<sup>19</sup>. Ce ne sont

18. Le capitalisme est obligé de réajuster de plus en plus aux revendications particulières des catégories privilégiées à mesure que la crise s'approfondit, que la concurrence internationale s'accroît, bref que la bourgeoisie est plus près de ses os. C'est donc l'évolution économique du capital lui-même qui attaque les positions particulières des catégories et lance celles-ci dans des actions qui, pour être efficaces, doivent être de plus en plus unitaires. Or ces actions ne doivent pas aller dans le sens des catégories privilégiées, mais dans le sens de la masse déshéritée et du socialisme révolutionnaire. Cette différence est capitale pour l'issue de la lutte.

19. Si l'on ne reconnaît pas toute l'ampleur de la faillite et de la déformation des organisations ouvrières actuelles dans la

donc que des faits économiques encore plus massifs et dramatiques qui pourront changer l'attitude de l'aristocratie ouvrière blanche, voire d'une fraction de celle-ci, ou politiser la large fraction déshéritée du prolétariat.

Marx avait prévu, dès 1848, que le capitalisme finirait par ne plus trouver de terres chez les autres pour nourrir à bon marché la population blanche. Ce qu'il n'a pas vu, c'est que les peuples de couleur ont dû chasser tout seuls les affameurs au milieu de l'apathie monstrueuse des classes ouvrières blanches, et créer pour celles-ci les conditions qui doivent les rendre de nouveau révolutionnaires, à savoir la nécessité de lutter pour manger.

Tous les efforts de la bourgeoisie en vue d'organiser le marché agricole n'ont désormais plus d'autre but que de planifier l'augmentation du prix des denrées alimentaires<sup>20</sup>. Marx avait prévu ce dernier stade : « A mesure que la population s'accroît, le grain étranger ne pouvant entrer dans le pays, on est bien forcé de faire valoir les terres les moins fertiles, dont la culture exige plus de frais, et dont le produit est par conséquent plus cher. [Cf. les terres vierges de Khrouchtchev et le retour à la terre en Angleterre]. Le grain étant d'une vente forcée [il faut bien manger], le prix s'en régle sur le prix des produits des terrains les plus coûteux. La différence qu'il y a entre ce prix et les frais de production des meilleurs terrains constituera la rente foncière<sup>21</sup>. » Autrement dit, la rente parasitaire augmente avec les difficultés que l'humanité trouve à s'alimenter.

Lorsque les prolétaires réclameront un réajustement des salaires pour compenser la diminution de la baisse de leur niveau de vie, la bourgeoisie et ses innombrables laquais,

tutte contre l'impérialisme, on ne peut avoir de diagnostic juste sur la situation de la classe ouvrière et le rapport de forces réel. Il ne s'agit pas d'une question d'appréciation, mais de conception — donc de principes — qui détermine directement la vision de la théorie et de l'action révolutionnaires à mener. Seule une théorie radicale est en mesure de juger les déformations, déviations, louvoisements et hésitations qui égarent le prolétariat ou freinent son action.

20. Nous n'avons pu recueillir, par exemple, l'article de Marx sur le « Projet de réglementation du prix du pain en France », in *New York Daily Tribune*, 15 décembre 1848. Marx y dénonce l'intervention du gouvernement français qui, sous prétexte, de bloquer le prix du pain à un niveau relativement bas pour le consommateur, ne fait qu'augmenter la spéculation et, en dernière analyse, le coût de la vie.

21. Cf. MARX, *Discours sur le libre-échange* (1848).



*économistes, journalistes et bonzes syndicaux, leur rétorqueront, comme toujours, que l'augmentation des salaires fera monter les prix et annulera l'effet de la hausse des salaires. Face à toutes les richesses accumulées, à toutes les capacités productives inouïes développées aujourd'hui, cet argument est absurde. Néanmoins chaque centime d'augmentation des salaires doit être arraché à la plus-value, et exige une lutte acharnée : tout l'appareil de l'Etat, de la propagande, de la corruption, du chantage est mobilisé pour empêcher que la moindre parcelle de plus-value ne soit perdue pour ceux qui, innombrables, en vivent et représentent l'ordre établi. Ce sont ces millions de complicités, objectives et surnoises dans le « peuple » et parmi les « salariés » qu'il faut d'abord dénoncer et briser, avant de s'attaquer efficacement au système capitaliste lui-même, ce premier pas étant le plus difficile, mais constituant la condition sine qua non du second.*

La scission que nous attendions depuis si longtemps en France vient de se produire. Certes, on ne pouvait éviter, lors de la fondation du Parti, que Guesde et Lafargue marchent de concert avec Malon et Brousse ; mais, Marx et moi, nous n'avons jamais eu l'illusion que cela durerait. En effet, la divergence est de principe : doit-on mener la lutte du prolétariat contre la bourgeoisie sous forme de lutte de classe ; ou est-il admissible, à la manière opportuniste (ou en langage socialiste : possibiliste), de laisser tomber le caractère de classe du mouvement et du programme à chaque fois qu'il est possible de gagner quelques voix ou quelques partisans ? Malon et Brousse ont opté pour cette dernière voie, sacrifiant ainsi le caractère de classe du mouvement et rendant la scission inévitable. C'est une bonne chose. Le développement du prolétariat s'effectue partout au milieu de luttes internes, et la France, où vient de se constituer pour la première fois un parti ouvrier, ne fait pas exception à cette règle.

Engels à Bebel, 28 octobre 1882.

### La démission de la bourgeoisie.

Il est incontestable que, de toutes les bourgeoisies nationales, c'est l'anglaise qui a fait preuve jusqu'ici de la plus grande intelligence de classe, c'est-à-dire de sens politique<sup>1</sup>. Notre bourgeoisie allemande est bête et lâche : elle n'a même pas su s'emparer et retenir en 1848 le pouvoir politique que la classe ouvrière avait conquis de haute lutte, et la classe ouvrière a été contrainte de balayer en Allemagne les survivances du féodalisme et de l'absol-

1. Cette scission dans le Parti ouvrier est en rapport direct avec la question syndicale : « Il est manifeste que c'est précisément pour l'amour des chambres syndicales (en français dans le texte) que Malon et Cie ont sacrifié le programme et tout le passé du mouvement depuis le Congrès de Marseille. La force apparente de Malon et Cie représente donc en réalité leur véritable faiblesse. Si l'on rabaisse son programme au niveau du syndicalisme le plus ordinaire, il est certes facile d'avoir un « grand public ». » (Engels à Marx, 23 novembre 1882.)

2. Cf. Engels, in *Der Sozialdemokrat*, 5 octobre 1889. Nous avons disposé l'ordre des textes d'après la méthode préconisée par Marx dans l'introduction des *Fondements de la critique de l'économie politique* (Ed. Anthropos, 1967, t. I, p. 35), à savoir qu'il faut partir de la forme la plus développée pour expliquer les formes inférieures (« l'anatomie de l'homme donne la clé de l'anatomie du singe »). De fait, les revendications suprêmes — déchéance de la bourgeoisie, par exemple — éclatèrent et relèvent entre elles toutes les autres revendications et sont en ce sens, actuelles. (Les notes sont du traducteur, sauf indication contraire.)

lutisme patriarcal, que notre bourgeoisie avait depuis longtemps le devoir d'éliminer du monde. La bourgeoisie française, la plus cupide et la plus jouisseuse de toutes, est aveuglée par sa soif d'argent qui lui cache ses propres intérêts futurs : elle ne voit pas au-delà du jour présent. Sa rage de faire des profits la précipite dans la corruption et les scandales ; un impôt sur le revenu est à ses yeux une haute trahison socialiste, elle ne peut faire face à une grève autrement qu'avec des salves d'infanterie, si bien qu'elle trouve moyen, en pleine République et avec le suffrage universel, de ne laisser pratiquement aux ouvriers qu'une seule arme de victoire : la révolution violente.

La bourgeoisie anglaise n'est pas aussi sottement cupide que la française, ni aussi sottement lâche que l'allemande. A l'époque de ses plus grands triomphes, elle n'a cessé de faire des concessions aux ouvriers. Même sa fraction la plus bornée — l'aristocratie foncière et financière — n'a pas eu peur d'étendre le droit de vote aux ouvriers des villes, au point que c'est bien la faute de ces ouvriers eux-mêmes, s'ils n'ont pas envoyé au Parlement 40 à 50 des leurs après 1868. Depuis lors, la bourgeoisie entière — conservateurs unis aux libéraux — a étendu le droit de vote jusqu'aux districts campagnards, a égalisé approximativement la grandeur des circonscriptions électorales si bien qu'elle a mis à la disposition de la classe ouvrière au moins trente autres circonscriptions électorales. Alors que la bourgeoisie allemande n'a jamais eu d'aptitude à diriger et à représenter la nation en tant que classe dominante, alors que la bourgeoisie française démontre quotidiennement, et tout récemment encore lors des élections<sup>3</sup>, qu'elle a complètement perdu cette aptitude<sup>4</sup> — qu'elle possédait jadis plus que toute autre bourgeoisie —, la bourgeoisie anglaise (qui comprend ce qu'on appelle l'aristocratie, puisque celle-ci a fini par se confondre avec elle) a montré

3. Engels fait allusion au premier tour des élections législatives du 22 septembre 1889 : les républicains obtinrent en tout 215 sièges, les différents groupes monarchistes (légitimistes, bonapartistes, boulangistes) en eurent 140.

4. Engels fait allusion au gouvernement Freycinet (7 janvier au 3 décembre 1886) composé essentiellement de radicaux bourgeois et de républicains modérés, à la différence de la plupart des autres cabinets précédents qui tenaient les radicaux dans l'opposition. Fin janvier 1886, 2 600 mineurs firent grève à Decazeville, le gouvernement y envoya la troupe. La grève dura jusqu'à la mi-juin. A la suite de cette grève, se constitua à la Chambre des députés une petite fraction ouvrière qui défendit les mineurs.

jusqu'à ces derniers temps qu'elle était assez douée pour remplir, au moins dans une certaine mesure, ses tâches de classe dominante.

Mais cela semble vouloir changer de plus en plus maintenant.

A Londres, tout ce qui relève de la vieille gestion urbaine — la Constitution et l'administration de la City proprement dite — est purement moyenâgeux. Or, le port de Londres — le premier du monde — en fait précisément partie. Les propriétaires des lieux de chargement, les bateliers, les marinières constituent de véritables corporations dotées de privilèges exclusifs et, parfois même, de costumes médiévaux. Dans les années 1870, on a couronné ces privilèges corporatifs archaïques par le monopole des sociétés de docks, de sorte que l'on a confié la responsabilité de tout le grand port de Londres à l'exploitation systématique et impitoyable d'un petit nombre de corporations privilégiées. Et tous ces avortons privilégiés sont perpétués et rendus pour ainsi dire intouchables par une série infinie d'actes parlementaires embrouillés et contradictoires, qui les ont créés et développés — tant et si bien que ce labyrinthe juridique est devenu leur plus solide rempart.

Tandis que, face au public commerçant, ces corporations se targuent de leurs privilèges médiévaux, faisant de Londres le port le plus cher du monde, les membres de ces sociétés se sont transformés en purs bourgeois, qui en plus de leurs clients exploitent encore de la manière la plus indigne leurs ouvriers, de sorte qu'ils empêchent les avantages de la société du Moyen Age et des corporations, ainsi que de la société capitaliste moderne.

Cependant, comme cette exploitation s'effectue dans le cadre de la société capitaliste moderne, elle demeure soumise aux lois de cette société en dépit de son travestissement médiéval. Les gros mangent donc les petits, ou pour le moins les enchaînent à leur char de triomphe. Les grandes compagnies des docks se rendirent maîtres des corporations de propriétaires de lieux de chargement, de bateliers et de marinières, autrement dit de tout le port de Londres. Ils entrevoyaient ainsi la perspective de profits infinis. Cette perspective les a éblouis. Ils jetèrent des millions par la fenêtre pour les installations les plus insensées, et comme il y avait plusieurs de ces compagnies, elles se lancèrent dans une guerre de concurrence mutuelle, qui leur coûta plusieurs millions supplémentaires, suscita la

construction de nouvelles installations absurdes et poussa les compagnies au bord de la banqueroute, jusqu'à ce qu'enfin elles fusionnent il y a quelque deux ans.

Entre-temps, le commerce londonien avait atteint son point culminant. Le Havre, Anvers, Hambourg et, depuis la construction du nouveau canal maritime, Amsterdam attiraient une fraction croissante du trafic, qui jadis avait son centre à Londres. Liverpool, Hull et Glasgow prirent également part à ce trafic. Bref, les docks nouvellement construits restèrent vides, les dividendes se firent rares et disparurent même parfois ; les actions se mirent à baisser, les directeurs des docks — parvenus insolents, gâtés par le bon vieux temps et bouffis d'argent — ne savaient plus à quel saint se vouer. Ils ne voulaient pas reconnaître les véritables causes du recul absolu et relatif du trafic dans le port de Londres. Or ces raisons, pour autant qu'elles ont une nature locale, proviennent purement et simplement de leur anachronisme insolent et d'un monopole, leur statut privilégié, à savoir de la Constitution plus que surannée de la City et du port de Londres, qui aurait normalement sa place au British Museum, à côté des momies égyptiennes et des monstres de pierre assyriens.

Nulle part ailleurs au monde on ne tolérerait pareille insanité. A Liverpool, où on s'était efforcé de créer les mêmes conditions, elles furent étouffées dans l'œuf et tout le règlement portuaire fut modernisé. Cependant, à Londres, les commerçants souffrent des règles anachroniques, ils grognent, mais les supportent patiemment. La bourgeoisie, dont la masse doit payer les frais de ses aberrations, se plie au monopole — certes, en rechignant, mais elle plie. Elle n'a plus l'énergie pour balayer ces fantômes, qui menacent à terme les conditions de vie de Londres tout entier.

C'est alors que les ouvriers des docks déclenchèrent la grève<sup>5</sup>. Ce n'est pas la bourgeoisie pillée par les compa-

5. Cf. l'article d'Engels, *infra*, p. 36.

Les dockers londoniens firent grève du 12 août au 14 septembre 1889, et ce fut l'une des plus grandes grèves du mouvement ouvrier anglais de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle toucha 39 000 dockers et autant d'ouvriers d'autres métiers, dont la plupart n'étaient pas syndiqués. En outre, cette grève renforça l'internationalisme ouvrier : environ 50 000 livres sterling furent versées au fonds de résistance, dont 30 000 en provenance d'Australie. Cette grève contribua enfin à la création du syndicat des dockers et à l'organisation de nombreux ouvriers non qualifiés. Le nombre des syndiqués doubla rapidement, passant de 869 040 en 1889 à environ 2 millions en 1890.

gnies des docks qui se rebelle, ce sont les ouvriers qu'elle exploite, les plus pauvres des pauvres, la couche la plus basse des prolétaires de l'East End qui jettent le gant aux magnats des docks. C'est alors qu'enfin la bourgeoisie se souvient qu'elle a, elle aussi, son ennemi dans les magnats des docks, que les ouvriers en grève ont engagé la lutte non seulement dans leur propre intérêt, mais indirectement aussi dans l'intérêt de la classe bourgeoise. C'est là que réside le secret de la sympathie du public pour cette grève et des contributions financières incroyablement généreuses de la part des cercles bourgeois. Mais, on en reste là !

Les ouvriers allèrent au feu, certes avec les encouragements et sous les applaudissements de la bourgeoisie, mais ils se battirent tout seuls jusqu'au bout et prouvèrent que les fiers magnats des docks n'étaient pas invincibles. En outre, leur combat et leur victoire remuèrent toute l'opinion publique au point que le monopole des docks et la réglementation portuaire féodale ne tiendront maintenant plus très longtemps, et sans doute les accrochera-t-on bientôt au British Museum.

Cette tâche, la bourgeoisie aurait dû l'accomplir depuis longtemps. Elle ne l'a pas pu, ou ne l'a pas voulu. Maintenant les ouvriers ont pris l'affaire en main, et elle sera réglée à présent. En d'autres termes : dans cette affaire, la bourgeoisie a résigné ses fonctions, au profit des ouvriers.

Mais voici un autre fait. Du port médiéval de Londres, transportons-nous dans les modernes filatures de coton du Lancashire. Là, c'est la période où la récolte de coton de 1888 est sur le point d'être épuisée et où celle de 1889 n'est pas encore arrivée sur le marché ; bref, c'est la période où la spéculation sur les matières premières a les meilleures chances de se développer. Un riche Hollandais du nom de Steenstrand a fondé, avec plusieurs autres compères, un « cercle » pour acheter tout le coton disponible et pour en faire monter les prix comme il convient. Les fileurs de coton n'ont qu'un moyen de réagir : restreindre leur consommation, c'est-à-dire arrêter leurs fabriques, plusieurs jours par semaine ou complètement, jusqu'à ce que le nouveau coton soit en vue. C'est à quoi aussi ils se sont attachés depuis six semaines. Mais cela ne marche pas, comme déjà cela n'a pas marché à plusieurs reprises dans le passé. En effet, certains fileurs sont endettés au point qu'un arrêt total ou partiel les pousse au bord de la faillite. D'autres souhaitent, au contraire, que la plupart des fileurs arrêtent leur

production, afin de faire monter le prix du fil, mais eux-mêmes veulent continuer de travailler, afin de profiter de ces prix plus élevés du fil.

Il est apparu à l'évidence depuis dix ans qu'il n'y a qu'un moyen pour imposer un arrêt total de toutes les fabriques de coton — et ce, quel que soit le but final recherché, à savoir que l'on diminue les salaires de 5 % par exemple : on a alors une grève, voire un lock-out de la part des fabricants eux-mêmes ; puis, dans la lutte contre les ouvriers, c'est l'unanimité pleine et entière des fabricants, et même de ceux qui arrêtent leurs machines sans savoir s'ils seront encore en mesure de les remettre en marche un jour.

Dans l'état actuel des choses, une diminution de salaires est cependant à déconseiller. Mais, sans elle, comment réaliser la fermeture générale des fabriques, sans que les fileurs soient livrés pieds et poings liés aux spéculateurs durant six mois ? Grâce à une démarche unique dans les annales de l'industrie moderne.

Les fabricants, par le truchement de leur Comité central, s'adressent « officieusement » à la Centrale des syndicats de métier des ouvriers, en la priant de déclencher une grève afin que les ouvriers organisés contraignent les fabricants récalcitrants d'arrêter le travail dans l'intérêt collectif des patrons. Reconnaisant leur propre incapacité d'aboutir à une action unitaire, messieurs les fabricants prient les syndicats ouvriers, si détestés jadis, de bien vouloir être assez aimables pour exercer une contrainte sur les fabricants, afin que ceux-ci, sous l'amère pression des ouvriers, soient enfin conduits à agir unitairement comme classe, dans leur propre intérêt de classe. Forcés par les ouvriers, car ils n'y arrivent pas tout seuls !

Les ouvriers donnèrent leur accord. Et la simple menace des ouvriers a été suffisante ! En 24 heures, le « cercle » des spéculateurs du coton était brisé. Cela montre ce que peuvent les fabricants, et ce que peuvent les ouvriers.

Ainsi donc, la bourgeoisie est incapable de réaliser ses propres intérêts de classe, aussi bien dans la plus moderne de toutes les grandes industries modernes que dans le Londres féodal. Qui plus est, elle le confesse ouvertement : en se tournant vers les ouvriers organisés pour les prier d'arracher de force à des fabricants une revendication touchant à un intérêt essentiel de toute la classe des fabricants, non seulement elle démissionne, mais elle reconnaît que la classe ouvrière organisée est appelée à exercer le pouvoir et à

lui succéder, avec toute la compétence voulue. Elle proclame enfin, que, même si chaque fabricant individuel peut encore diriger sa propre fabrique, seuls les ouvriers organisés sont désormais capables d'assurer la direction de l'ensemble de l'industrie cotonnière. Et cela signifie en langage clair que les fabricants n'ont plus d'autre vocation que de devenir les gestionnaires payés au service des ouvriers organisés.

### La grève des dockers londoniens.

Je vous envie pour le travail que vous avez accompli durant la grève des dockers. C'est le mouvement le plus prometteur que nous ayons connu ici depuis des années, et je suis fier et heureux de l'avoir vécu avec vous tous. Si seulement Marx vivait encore pour assister à cet événement<sup>6</sup> ! Dès lors que ces pauvres esclaves — qui forment la couche sédimentaire la plus profonde du prolétariat et la catégorie la plus misérable de toutes, étant contrainte de lutter tous les matins devant les portes des docks pour trouver du travail — trouvent moyen de former un syndicat et de faire trembler par leur esprit de décision les puissantes sociétés des docks, nous n'avons plus en vérité à douter de quelque groupe que ce soit au sein de la classe ouvrière.

C'est le commencement d'une véritable vie dans les quartiers Est de Londres, et si le mouvement est victorieux, toute la partie Est s'en trouvera transformée. Etant donné le traditionnel manque d'organisation et de confiance en soi de ces pauvres diables qui végètent dans une misère perpétuelle, on pouvait dire : « Voi ch'intrate, lasciate ogni speranza » (Vous qui entrez ici, abandonnez toute espérance !)<sup>7</sup>. Si les ouvriers des docks s'organisent, toutes les autres catégories suivront. C'est un magnifique mouvement, et une fois encore : j'envie tous ceux qui ont pu prendre part à cette œuvre.

6. Ce petit article, extrait d'une lettre d'Engels à Eleanor Marx, a été publié dans le numéro 35 du *Labour Elector*, 21 août 1889, puis, en langue allemande, dans la *New Yorker Volkszeitung*, 26 septembre 1889, et la *Berliner Volkszeitung*, 26 octobre 1889.  
7. Cf. DANTE, *La Divine Comédie*, I<sup>re</sup> partie, « L'Enfer », 3<sup>e</sup> chant.

### Classes sociales nécessaires et superflues.

On pose souvent la question de savoir dans quelle mesure les différentes classes de la société sont utiles, voire indispensables<sup>8</sup>. La réponse change évidemment pour chaque période historique<sup>9</sup>. Il y a eu indubitablement un temps où l'aristocratie foncière a été un élément inéfluctable et nécessaire de la société. Cependant, il y a de cela longtemps, très longtemps. Puis ce fut le temps où la classe capitaliste — la *bourgeoisie*, comme l'appellent les Français — surgit avec une nécessité tout aussi inéfluctable : elle lutta contre l'aristocratie foncière dont elle brisa le pouvoir politique pour conquérir à son tour l'hégémonie économique et politique. Toutefois, depuis qu'il existe des classes, il n'y a jamais eu d'époque où la société put se passer de la classe travailleuse. Le nom et le statut social de cette classe ont changé : le serf s'est substitué à l'esclave, jusqu'à ce que le travailleur libre ait pris le relais. (Par travailleur libre, il faut entendre le travailleur libéré du servage ainsi que de toute propriété ici-bas, en dehors de sa force de travail.)

Une chose est donc tout à fait claire : quels que soient les changements qui puissent se produire parmi les couches supérieures, non productives, de la société, nulle société n'a jamais pu vivre sans une classe de producteurs. Une telle classe est donc nécessaire en toutes circonstances — même s'il doit arriver un temps où elle n'existera plus sous forme de classe, mais s'étendra à la société tout entière.

Cependant, quelle nécessité y a-t-il aujourd'hui à l'existence de chacune de ces trois classes ?

C'est pour le moins un euphémisme de dire qu'en Angleterre l'aristocratie foncière est une classe inutile sur le plan économique, alors qu'elle est devenue un cancer qui ronge l'Irlande et l'Ecosse, dont elle dépeuple la terre et les campagnes. Le seul mérite que peuvent revendiquer les propriétaires fonciers d'Irlande et d'Ecosse est qu'ils pro-

8. Cf. ENGELS, in *The Labour Standard*, 8 août 1881.  
9. Cet article est le dernier de la série écrite par Engels pour *The Labour Standard*. Il rejoint la conclusion de Marx dans *Le Capital* à propos des classes superflues, productives et improductives. (Cf. *Un chapitre inédit* du « *Capital* », 10/18, 1971, p. 224-46, et l'introduction, chap. « Fonctions du capitaliste », p. 54-55, 58-62.)

voquent des famines qui chassent les expropriés outre-Atlantique ou dans l'au-delà pour les remplacer par des moutons ou du gibier. Pour peu que la concurrence des denrées alimentaires, végétales ou animales, se poursuive encore, et l'aristocratie des propriétaires fonciers d'Angleterre — du moins la fraction qui pourra se le permettre parce qu'elle s'appuie sur la grande propriété foncière des villes — suivra la même voie. Quant au reste, la concurrence américaine des denrées alimentaires nous en débarrassera. Et nous ne nous en plaindrons pas, car leur action politique — tant à la chambre des Communes qu'à la chambre des Lords — est une véritable plaie pour la nation.

Mais qu'en est-il de la classe capitaliste, de cette classe éclairée et libérale qui a fondé l'empire colonial britannique et a créé la liberté britannique ; de cette classe, qui a réformé le Parlement en 1831, a aboli les lois anticéréalières et a abaissé les taxes douanières les unes après les autres ; de cette classe qui a donné vie aux gigantesques entreprises industrielles, à une immense flotte commerciale et au réseau ferroviaire toujours plus étendu d'Angleterre, et qui continue à diriger tout cela ? Cette classe n'est-elle pas au moins aussi nécessaire que la classe ouvrière, qu'elle dirige et qu'elle conduit de progrès en progrès ?

La fonction économique de la classe capitaliste résidait effectivement dans le fait qu'elle créa le système moderne des industries mues à la vapeur et des moyens de communication, et qu'elle balaya sur sa route tous les obstacles économiques et politiques, qui freinaient ou entravaient le développement de ce système. Tant que la classe capitaliste remplit cette fonction, elle était indubitablement une classe nécessaire, étant donné les circonstances mentionnées. Mais la question est de savoir si aujourd'hui encore elle est nécessaire. Continue-t-elle de remplir sa fonction spécifique, qui est de diriger et d'élargir la production sociale au profit de toute la société ? Voyons cela de plus près.

Considérons tout d'abord les moyens de communication, qui représentent l'infrastructure du mode de production capitaliste. Nous constatons que le télégraphe se trouve aux mains du gouvernement. Les chemins de fer ainsi qu'une grande partie des vapeurs de haute mer ne sont pas la propriété de capitalistes individuels, qui dirigent leur

propre entreprise, mais de sociétés par actions, dont la gestion est confiée à des *employés salariés*, qui sont des fonctionnaires occupant, à tous les points de vue, la position de travailleurs plus élevés et plus payés que la moyenne.

En ce qui concerne les directeurs et actionnaires, ils savent fort bien tous deux que le trust fonctionne d'autant mieux que les premiers ne se mêlent pas de la direction de l'entreprise et que les seconds ne s'immiscent pas dans le contrôle des affaires. De fait, un contrôle très lâche et le plus souvent superficiel est la seule fonction qui reste aux propriétaires de l'entreprise. Ainsi donc, nous constatons que les propriétaires capitalistes de ces entreprises gigantesques n'ont plus à assurer aucune fonction, en dehors de celle qui consiste à encaisser deux fois par an leurs dividendes. La fonction sociale du capitaliste est passée ici aux mains d'agents rémunérés, cependant que le capitaliste continue d'empocher sous forme de dividendes la rémunération pour les fonctions qu'il a cessé d'exercer depuis longtemps.

Mais le capitaliste, que le développement des grandes entreprises en question a forcé de « se retirer » de leur direction, conserve néanmoins une autre fonction. Celle-ci consiste à spéculer en bourse avec ses actions. Ne sachant que faire d'autre, nos capitalistes « retraités » — ou plus exactement : devenus superflus — spéculent à cœur-joie dans les temples de Mammon. Ils s'y rendent avec l'intention délibérée de faire de l'argent, justifiant ainsi les sommes qu'ils raflent. Malgré cela, ils affirment que le travail et l'épargne sont la source de toute propriété — source peut-être, mais sûrement pas point d'arrivée ! Quelle hypocrisie de fermer quelques petites maisons de jeu par décret de police, alors que la société capitaliste ne peut se passer d'une gigantesque maison de jeu, où se gagnent et se perdent des millions et des millions, et qui représente son nerf vital le plus important. Mais, ici, l'existence du capitaliste retraité qu'est le propriétaire d'actions n'est pas seulement superflue, mais encore ouvertement nuisible.

Ce qui est vrai pour les chemins de fer et la navigation à vapeur le devient chaque jour davantage pour toutes les grandes entreprises industrielles et commerciales. Le lancement de grandes affaires par la transformation de grandes entreprises privées en sociétés par actions a été à l'ordre du jour durant ces dix dernières années et continue

de l'être. Depuis les grandes maisons de la City de Manchester aux grandes entreprises sidérurgiques et mines de charbon du Pays de Galles et du nord de l'Angleterre, ainsi qu'aux fabriques du Lancashire, tout était ou est objet de lancement de grandes affaires. C'est à peine s'il reste une seule fabrique de coton entre les mains privées dans tout Oldham. Qui plus est, le commerçant privé est de plus en plus remplacé par les magasins en coopératives, dont la grande majorité n'ont de coopératives que le nom — mais nous y reviendrons une autre fois. Tout cela nous montre que c'est précisément le développement du système de production capitaliste qui rend le capitaliste aussi superflu que l'artisan tisserand, à cette seule différence près que le tisserand a été condamné à mourir lentement de faim et que le capitaliste, devenu superflu, est condamné à mourir lentement de suralimentation. Ils n'ont qu'une chose en commun : ni l'un ni l'autre ne savent ce qu'ils vont devenir.

Quoi qu'il en soit, le résultat est le suivant : le développement économique de la société moderne tend à une concentration toujours plus forte, à une socialisation de la production sous forme d'entreprises gigantesques qui ne peuvent plus être dirigées par des capitalistes privés.

Tout le bavardage autour de l'« œil du maître » et des miracles qu'il accomplit devient pur non-sens, dès lors qu'une entreprise a atteint une certaine ampleur. Que l'on imagine l'« œil du maître » au chemin de fer de Londres et du Nord-Ouest ! Mais ce que le maître ne peut plus faire, ce sont les travailleurs, les employés salariés de la compagnie qui peuvent le faire, et avec succès.

Ainsi donc, à l'avenir, le capitaliste ne pourra plus justifier son profit comme « salaire de direction et de contrôle », car il ne dirige et ne contrôle plus rien. Souvenons-nous de tout cela, lorsque les défenseurs du capital nous écorchent les oreilles avec cette phrase creuse !

Dans le numéro de la semaine dernière<sup>10</sup>, nous nous sommes déjà efforcés de montrer que la classe capitaliste est devenue incapable, en outre, de diriger l'immense système productif de notre pays : d'une part, la production a pris une extension telle que tous les marchés sont périodiquement engorgés de marchandises ; d'autre part, elle est devenue de plus en plus inapte à faire face à la concurrence

10. Engels fait allusion à l'article intitulé « Coton et fer », publié le 30 juillet 1881 dans le même journal.

étrangère. En somme, nous estimons non seulement que nous sommes tout à fait en mesure de diriger la grande industrie du pays sans que la bourgeoisie s'en mêle, mais encore que son immixtion provoque des ravages croissants.

Nous lui disons donc : « Démissionnez ! Donnez à la classe ouvrière l'occasion de montrer ce dont elle est capable ! »

« S'il faut beaucoup de temps avant que l'histoire parvienne à déchiffrer le secret du salaire du travail, rien n'est au contraire plus facile à comprendre que la nécessité et les raisons d'être des formes sous lesquelles il se présente. » (MARX, *Le Capital*, t. I, chap. XIX.)

### Effets de l'épargne sur le salaire.

Dans l'échange, l'ouvrier touche pour sa force de travail un équivalent en argent, sous forme de richesse générale : il est — du moins *en apparence* — l'égal du capitaliste, comme c'est le cas de tous les échangistes<sup>11</sup>. En fait, cette égalité est déjà rompue, puisque cet échange, apparemment si simple, implique à l'avance le rapport entre l'ouvrier et le capitaliste, qui se tiennent par avance dans un rapport économique tout différent, extérieur à celui de l'échange, qui par définition est indifférent à la nature particulière de la valeur d'usage des marchandises échangées.

Néanmoins, cette apparence existe comme illusion du côté de l'ouvrier et, dans une certaine mesure aussi, de l'autre côté : elle modifie considérablement l'attitude des travailleurs modernes par rapport à celle des travailleurs de tous les autres modes de la production sociale.

En réalité, pourtant, l'essentiel, c'est que l'échange ait pour but la satisfaction des besoins de l'ouvrier. Ce n'est pas la valeur d'échange, en tant que telle, qui détermine l'échange, mais la satisfaction de ses besoins. Il obtient

11. Cf. MARX, *Fondements*, etc., t. I, p. 233-238.

certes de l'argent, mais celui-ci est du simple numéraire, c'est-à-dire un intermédiaire qui s'évanouit bientôt. Ce qu'il recherche dans cet échange, ce n'est donc pas la valeur d'échange, ni la richesse, mais les moyens de subsistance et les denrées indispensables à la conservation de son organisme et à la satisfaction de ses besoins physiques, sociaux, etc. Il reçoit un certain équivalent en denrées alimentaires, mesuré d'après les coûts de production de son travail. Ce qu'il obéit, c'est la disposition de son travail<sup>12</sup>.

Il est vrai que le numéraire devient argent, même à partir de la circulation simple. Ce numéraire obtenu dans l'échange, l'ouvrier peut donc le transformer en argent si, au lieu de l'utiliser comme moyen d'échange éphémère, il l'accumule, c'est-à-dire le retire de la circulation pour le garder en réserve, sous la forme générale de la richesse. En ce sens, on peut donc affirmer que, dans l'échange de l'ouvrier avec le capital, son objet — et donc aussi le produit qu'il obtient par l'échange — n'est pas une valeur d'usage, moyen de subsistance, mais la richesse, valeur d'échange proprement dite.

On sait que la seule manière de saisir et de conserver la richesse comme valeur, c'est de retirer le produit de la circulation simple où s'échangent les équivalents. L'ouvrier ne peut donc faire de son produit une valeur d'échange que s'il sacrifie la satisfaction substantielle de ses besoins à la forme de la richesse, s'il pratique l'abstinence, c'est-à-dire fait des économies et rogne sur sa consommation, en retirant plus de denrées de la circulation qu'il n'en met : c'est le seul moyen de s'enrichir sur la base de la circulation.

L'abstinence peut prendre une forme encore plus active, mais ne repose plus alors sur la circulation simple, s'il sacrifie davantage de son temps de repos, et donc de sa vie en dehors du travail, en opérant le plus possible comme ouvrier, c'est-à-dire en renouvelant plus souvent l'acte de l'échange, ou en donnant plus de tension à son

12. « L'ouvrier lui-même achète des services avec son argent, ce qui est une façon de le dépenser, mais non de le convertir en capital. Nul n'achète des « prestations de service » juridiques ou médicales comme moyen de transformer son argent en capital (et en tirer une plus-value). De nombreux services font partie des frais de consommation des marchandises : par exemple, le service de la cuisinière. » (MARX, *Un chapitre inédit du « Capital »*, p. 258.)

travail par un zèle accru. C'est surtout pour cette raison que le capitaliste demande dans la société actuelle que l'ouvrier — et non le capitaliste, bien sûr — fasse du zèle, et se mette à épargner, en pratiquant l'abstinence. Bref, la société actuelle formule cette revendication paradoxale : doit pratiquer l'abstinence celui qui ne s'enrichit pas pour autant, celui pour qui l'objet de l'échange est la denrée alimentaire.

L'idée selon laquelle le capitaliste est devenu capitaliste en s'abstenant s'avère aujourd'hui une illusion. Cela pouvait à la rigueur avoir un sens à l'aube des temps modernes, lorsque le capital s'est développé à partir de rapports féodaux : tous les économistes tant soit peu sérieux l'admettent volontiers de nos jours.

Néanmoins, l'ouvrier doit faire des économies, et l'on fait grand bruit autour des caisses d'épargne, etc.<sup>13</sup> (Les économistes reconnaissent eux-mêmes, au sujet de ces dernières, que leur véritable but n'est pas d'enrichir, mais d'étaier et de répartir plus rationnellement les dépenses pour éviter, lorsque surviennent l'âge, la maladie, la crise, etc., que ces ouvriers soient à la charge des maisons de pauvres de l'Etat, voire réduits à la mendicité ; en un mot, ils doivent être à la charge de la classe ouvrière et non des capitalistes, c'est-à-dire végéter avec leurs propres moyens et économiser pour les capitalistes, ces derniers bénéficiant ainsi d'une diminution des coûts de production des ouvriers.)

Notons en passant : ce que l'ouvrier peut réaliser, ou réaliser, individuellement pour dépasser sa condition, en se différenciant de ceux de son espèce, ne constitue qu'une exception et non une règle, du simple fait que ce n'est pas une caractéristique de son état<sup>14</sup>.

13. Après 1848, la bourgeoisie allemande qui s'était jetée dans les bras du féodalisme, par crainte de perdre le pouvoir face au prolétariat, dut trouver des moyens d'amadouer les ouvriers : « Cette sainte terreur des ouvriers était traditionnelle chez les bourgeois jusqu'au jour où M. Schulze-Delitzsch commença sa campagne des tirelire. Il entendit démontrer aux ouvriers qu'ils ne pouvaient avoir de bonheur plus grand que d'être exploités toute leur vie, eux et même leurs enfants, par la bourgeoisie industrielle. On leur demandait de contribuer eux-mêmes à cette exploitation, en se procurant par toutes sortes d'associations industrielles, un salaire d'appoint pour donner ainsi aux capitalistes la possibilité d'abaisser leurs salaires. » (Cf. ENGELS, « La Question militaire prussienne et le Parti ouvrier allemand », in MARX-ENGELS, *Œuvres complètes*, Ed. de l'Éclaire, p. 466.)

14. Les illusions de promotion sociale sont tenaces dans le



Nul économiste ne peut nier que, si les ouvriers en faisaient leur mot d'ordre *général*, ils devraient utiliser des moyens qui iraient à l'encontre du but proposé. En effet, ils causeraient tout d'abord un préjudice — énorme — à la consommation générale, donc aussi à la production et à la masse de leurs échanges avec le capital, c'est-à-dire à eux-mêmes. Ils seraient dégradés au niveau des Irlandais, c'est-à-dire de salariés pour lesquels ce ne serait plus qu'un minimum bestial de besoins et de moyens de subsistance qui représenterait le but et le contenu de leur échange avec le capital. En se fixant pour seul but la richesse et non les valeurs d'usage, ils en viendraient donc à manquer et de cette richesse et de ces valeurs d'usage.

En règle générale, si l'ouvrier fait le maximum de zèle et de travail en même temps qu'il restreint sa consommation jusqu'au minimum, c'est-à-dire s'il s'abstient le plus possible et ne cherche qu'à faire de l'argent, il touchera un *minimum de salaire pour un maximum de travail*.

Il déprimerait, par ses propres efforts, le niveau moyen du coût de production de son propre travail, donc le prix qu'il en obtient en général. C'est par exception seulement qu'un ouvrier pourra, à force de volonté, de travail, d'endurance, d'avarice, etc., transformer sa valeur en argent : il sera une exception, eu égard à sa classe et aux conditions de vie générales de celle-ci.

Dans l'industrie moderne, et surtout dans les branches les plus importantes et les plus développées de la production, le zèle ne dépend guère de la volonté des ouvriers. Cependant, si tous les ouvriers — ou la plupart d'entre eux — faisaient le maximum de zèle, ils n'augmenteraient pas la valeur de leur propre marchandise, mais sa quantité, c'est-à-dire le rendement qu'on exige d'eux en tant que valeur d'usage.

S'ils économisaient tous, les salaires ne tarderaient pas à être ramenés au niveau adéquat par une réduction générale,

prolétariat. La bourgeoisie les entretient avec un art consommé, jouant même sur le fait que, si un ouvrier sait pertinemment qu'il n'a rien à espérer pour lui-même, il ne peut s'empêcher d'espérer pour ses enfants. Marx constate ainsi que, dans la grande industrie, « l'ouvrier érolué est plus ou moins inapte à changer d'activité ; néanmoins, il considère que cette *foiblesse* subsiste pour la génération montante des ouvriers qui est disponible pour un transfert ou une redistribution dans les branches nouvelles ou en expansion ». (Un chapitre inédit du « Capital », p. 214.)

car les capitalistes s'apercevraient que les salaires sont en général trop élevés, que les ouvriers touchent plus que l'équivalent pour leur marchandise et disposent de plus de travail qu'ils n'en fournissent.

On sait que les ouvriers sont engagés dans l'échange simple avec le capitaliste ; or, par définition, on ne peut mettre plus dans la circulation qu'on n'en retire, de même qu'on ne peut en retirer plus qu'on n'y a mis. Tel ouvrier ne dépasse, par son zèle, le niveau de vie ouvrier que si tel autre plus paresseux, se situe au-dessous de lui : il ne peut économiser que si et parce qu'un autre gaspille. Le maximum qu'il obtiendra, en moyenne, avec ses économies, c'est de mieux supporter les oscillations des prix — hauts et bas de la circulation —, c'est d'établir un meilleur équilibre de ses jouissances, mais ce n'est pas la richesse.

A proprement parler, c'est une revendication favorable aux capitalistes : les ouvriers doivent mettre suffisamment de côté pendant les périodes de bonnes affaires pour subsister, tant bien que mal, durant les périodes où elles sont mauvaises, pour tenir lorsque les heures de travail diminuent et les salaires baissent, etc. (Dans le cas de l'épargne, ils tomberaient plus bas encore.)

Au fond, cela revient à leur demander de rester toujours au minimum des jouissances de la vie et d'aider les capitalistes à surmonter les crises, etc. Les ouvriers ne se comporteraient plus que comme de simples machines de travail, et ils paieraient de leur poche leurs propres frais d'entretien et de réparation. En fin de compte, ils seraient ravalés au niveau animal, et il leur serait impossible d'espérer simplement acquérir, par leurs efforts, la richesse sous sa forme universelle d'argent amassé.

Tout au contraire, la participation de l'ouvrier à des jouissances plus élevées, voir d'ordre intellectuel, l'agitation pour ses intérêts propres, la presse et les conférences, l'éducation de ses enfants, le développement de ses goûts, etc., bref, la simple participation possible à la civilisation — par quoi il se distingue de l'esclave —, tout cela n'est possible économiquement qu'à l'époque où les affaires marchent bien et à condition que l'ouvrier accroisse la sphère de ses jouissances. Or, c'est alors qu'on lui demande d'économiser<sup>15</sup>.

15. Dans son manuscrit du « Salaire » (cf. *Travail salarié et Capital*, annexes, Ed. soc., p. 52), Marx explique : « Le sys-

Au reste, s'il économise de manière ascétique, il crée des primes pour le sous-prolétariat et pour les voyous, qui augmentent proportionnellement à la demande. S'il place ses économies dans ces tirelires que sont les caisses d'épargne officiellement créées pour lui, il touchera un minimum d'intérêts, tandis que les capitalistes en tireront le maximum de bénéfice ou que l'Etat s'en gavera; bref, il augmente la puissance de ses ennemis, en même temps que sa propre dépendance à leur égard. S'il veut conserver et faire fructifier ses économies en les déposant à la banque, il risque de les perdre en temps de crise, alors qu'en période de prospérité il aura renoncé à jouir de la vie pour accroître la domination du capital: quoi qu'il fasse, il économisera non pour lui, mais pour le capital<sup>12</sup>.

Mais tout cela n'est, au fond, qu'une hypocrisie des bourgeois « philanthropes » qui nourrissent l'ouvrier de « pieux désirs ». En effet, chaque capitaliste demande, bien sûr, à ses ouvriers d'économiser, mais il ne s'adresse qu'aux siens, parce que ce sont eux qui lui font face dans le rapport capital-salaire. Pour rien au monde, il ne s'adres-

time des caisses d'épargne est une triple machine de despotisme :

« La caisse d'épargne est la chaîne d'or par laquelle le gouvernement tient une grande partie des ouvriers. Ceux-ci doivent trouver de cette manière intérêt au maintien des conditions existantes; il n'en résulte pas seulement une scission entre la partie de la classe ouvrière qui participe aux caisses d'épargne et la partie qui n'y prend point part; les ouvriers mettent ainsi dans les mains de leurs ennemis des armes pour la conservation de l'organisation existante de la société qui les opprime. »

18. Toutes les théories modernes de l'actionnariat ouvrier, avec la participation ou l'intéressement, ne sont que de vieilles idées, nées dans les cerveaux d'artisans qui, expropriés par le capital, rêvent de rentrer dans leur bien. Proudhon, le théoricien classique de la petite bourgeoisie, avait ébauché une telle théorie qui fit dire à Engels: « Proudhon fait honte au socialisme: d'après lui, les ouvriers doivent racheter le capital. » (Cf. LÉNINE, Œuvres, t. 12, p. 597.)

« Ces gens, dit Engels, ne cherchent rien moins qu'à racheter toute la France, plus tard peut-être le reste du monde, au moyen des économies prolétariennes et en renonçant à faire des profits ou à toucher des intérêts pour le capital qu'ils possèdent déjà. Jamais plan plus fumeux n'a été inventé: pour réaliser ce tour de force, le plus court chemin ne serait-il pas de confectionner tout de suite des pièces de 5 francs avec les reflets d'argent de la lune? Et il se trouve que les gros bêtas d'ouvriers — je fais allusion aux Allemands — croient à cette merde, eux qui ne peuvent garder six sous en poche ni s'empêcher d'aller le soir chez le marchand de vin lorsqu'ils rencontrent leurs camarades. Voilà qu'ils veulent acheter toute la belle France avec leurs économies. » Engels à Marx, 16-6-1849.

scrait au reste de la classe des ouvriers, car ce sont des consommateurs pour lui. En dépit de ses « pieuses » paroles, il s'efforcera donc par tous les moyens possibles de les stimuler à la consommation, en cherchant à convaincre les travailleurs qu'ils ont des besoins nouveaux, etc. Or, c'est précisément cette possibilité du rapport entre capital et travail qui est un élément fondamental de civilisation, et c'est la justification historique du capitalisme, en même temps que la source de sa puissance actuelle.

L'analyse du rapport entre la production et la consommation a sa place dans le chapitre du capital et du profit, etc., ou encore de l'accumulation et de la concurrence des capitaux.

Mais toutes ces considérations sont de pure propagande pour le grand public: nous les examinons uniquement pour montrer que les phrases de l'hypocrite philanthropie bourgeoise sont contradictoires dans les termes et confirment justement ce qu'elles veulent réfuter, à savoir que l'échange de l'ouvrier avec le capital fait partie de la circulation simple, autrement dit l'ouvrier n'y reçoit pas de la richesse, mais seulement des moyens de subsistance, utilisés pour sa consommation directe. On voit que leur formule est en contradiction avec la réalité du rapport capitaliste.

Récemment, on a lancé avec beaucoup de fatuité le mot d'ordre d'une certaine participation des ouvriers au profit: nous en parlerons dans la section du salaire.

Les primes particulières n'atteignent leur but que comme exception à la règle; elles ne servent en fait qu'à acheter tel ou tel contremaître, etc., dans l'intérêt du patron contre l'intérêt de sa classe, ou elle s'appliquent à des commis, etc., bref, à des individus qui ne sont plus de simples ouvriers et ne participent donc pas au rapport général. C'est, enfin, un procédé spécial pour escroquer les ouvriers, en retenant une partie de leur salaire sous la forme précaire d'un profit lié à la marche des affaires.

La simple réflexion montre déjà que les économies de l'ouvrier sont un pur produit de la circulation, c'est-à-dire de l'argent mis de côté pour être réalisé tôt ou tard en utilités, richesse de contenu substantiel.

Si c'était du capital, l'argent amassé devrait acheter du travail et l'employer comme valeur d'usage. Ce serait supposer que le travail n'est pas du capital, et que le travail est devenu son contraire: du non-travail.

En fait, pour se transformer en capital, le travail doit

faire face au capital en tant que tel. Bref, *l'antagonisme aboli à un point doit se reproduire à un autre.*

Enfin, le travail ne ferait plus face au capital comme travail et non-capital, mais comme capital, dès lors que, dans l'échange, l'objet et le produit de l'ouvrier ne sont pas des valeurs d'usage, des moyens de subsistance pour satisfaire un besoin immédiat, c'est-à-dire un simple retrait de ce qui a été introduit dans la circulation, soit des choses qui se détruisent au cours de la consommation. Or, nous savons que le produit de la consommation ne peut être d'une autre nature.

Or, le capital ne peut se faire face à lui-même : il doit avoir devant lui du travail, puisque, par définition, le capital est non-travail et rapport antagonique, sinon la notion et le rapport du capital n'existeraient pas ou seraient détruits. Nous ne cherchons pas du tout à nier qu'il existe des cas où des propriétaires travaillent eux-mêmes et échangent entre eux ; mais c'est justement parce qu'ils existent que le développement capitaliste les détruit partout où il les trouve devant lui. Le capital doit nécessairement poser le travail comme non-capital et comme valeur d'usage pure.

L'esclave avait une valeur d'échange, tandis que l'ouvrier libre n'a pas de valeur : seule la disposition de son travail a une valeur, s'il trouve à l'échanger. Ce n'est donc pas lui, mais le capitaliste, qui représente la valeur d'échange dans cette confrontation. Cette absence de valeur et cette dévalorisation sont la présupposition du capital et la condition du travail libre en général.

Linguet considère cela comme un recul. Or, il oublie que c'est ainsi que le travailleur est posé formellement comme une personne qui existe pour soi en dehors de son travail, et qui aliène sa vie comme moyen de sa propre vie. Tant que le travailleur est lui-même une valeur d'échange, il ne peut exister de capital industriel, c'est-à-dire développé. Or, en face de celui-ci, le travailleur doit apparaître comme pure valeur d'usage, offerte sous forme de marchandise par son possesseur lui-même contre la valeur d'échange (monnaie) qui, dans les mains de l'ouvrier, n'est qu'un moyen d'échange général et disparaît de la sorte.

L'ouvrier entre donc uniquement dans le rapport de la circulation simple : en échange de sa valeur d'usage, il ne touche que du numéraire, c'est-à-dire des moyens de subsistance sous une forme médiante d'argent. Cette forme

de médiation est essentielle et caractéristique de tout le rapport, comme nous l'avons vu<sup>17</sup>.

La possibilité même de transformer le numéraire en argent — moyen d'épargner — montre que l'opération relève de la circulation simple : l'ouvrier peut économiser une somme plus ou moins grande, mais il ne peut faire

17. Le simple fait qu'en échange de sa force de travail l'ouvrier ne touche pas directement des valeurs d'usage (denrées pour sa subsistance) implique l'existence d'un double marché, celui des produits et le marché du travail — le plus important, et la condition du marché des produits, sous le capitalisme. Le prolétaire y vend sa force de travail au capitaliste en échange d'un salaire qu'il touche une fois le travail réalisé, par tranches hebdomadaires, bimensuelles ou mensuelles. Le principe de l'inéquivalence régit sur ce marché, puisque le capitaliste empêche la plus-value, créée par le surtravail ouvrier. On notera aussi que, sur ce marché, l'ouvrier se présente toujours comme vendeur (de sa force de travail) et le capitaliste comme acheteur et payeur, alors qu'en principe dans les échanges mercantiles chacun doit alternativement se présenter comme acheteur puis comme vendeur ; comme détenteur d'une marchandise, puis de l'argent. S'il en est autrement dans le rapport de capitaliste et d'ouvrier, c'est que la production capitaliste conditionne leur rapport d'acheteur et de vendeur. De fait, l'acheteur de la capacité de travail n'est que la personnification du travail objectif ou capital, dont une fraction est cédée à l'ouvrier sous forme de moyens de subsistance pour que la force vivante du travail s'incorpore à l'autre fraction, et qu'au moyen de cette incorporation le capital se conserve tout entier et croisse même au-delà de sa masse initiale.

En fin de compte, ce n'est pas l'ouvrier qui acquiert les moyens de subsistance et de production, ce sont les moyens de subsistance qui achètent l'ouvrier, cela afin d'incorporer sa force de travail aux moyens de production, l'argent (de son salaire) n'étant qu'un moyen d'échange éphémère, et bien que, lorsque commence le procès de production, la force de travail est déjà vendue, et les moyens de subsistance sont déjà passés — juridiquement du moins — dans le fonds de consommation : l'ouvrier se trouve ainsi dépouillé de tout, et le capital est maître de toutes les conditions de production.

C'est pourquoi, dit Marx, « non seulement l'ouvrier ne sort pas plus riche du procès de production, mais en sort plus pauvre qu'il n'y est entré. En effet, il n'a pas seulement réalisé les conditions pour que le travail nécessaire appartienne au capitaliste, mais la possibilité, subsistant pour l'ouvrier, de créer de la valeur existe maintenant dans la valeur additionnelle, le surproduit, qui est une valeur autonome, dotée de force et de volonté, en face de sa pauvreté abstraite et privée de toutes les choses, pure subjectivité. Il n'a pas seulement produit la richesse pour autrui et le dénuement pour lui-même, mais encore le rapport de cette richesse à la pauvreté de l'ouvrier : en consommant la force de travail, le capital bénéficie de nouveaux esprits de vie et s'enrichit de nouvelles valeurs » (cf. *Fondements*, etc., t. 1, p. 418).

Le capital tout-puissant, après avoir ainsi démontré que le travail n'engendre que pauvreté pour l'ouvrier, va lui faire croire maintenant qu'en participant au capital avec ses économies, il pourra vivre de ses intérêts et du travail d'autrui, comme un vrai capitaliste !

davantage. S'il réalise ses économies, c'est pour augmenter à un autre moment la sphère de ses jouissances.

Ce qui importe pour le rapport du capital, c'est qu'au cours de l'échange l'ouvrier ait l'illusion de toucher l'argent sous forme de richesse générale : c'est ce qui le pousse à travailler et le rend industrieux. C'est pourquoi, ce n'est pas seulement de manière formelle qu'il existe une marge pour sa volonté de réaliser<sup>18</sup>...

### Les illusions du salaire au pièces

Le système du travail payé aux pièces introduit l'apparence d'une certaine participation de l'ouvrier au produit<sup>19</sup>. En fait, ce n'est qu'une autre manière de mesurer le temps (au lieu de dire : tu travailles pendant 12 heures, on dit : tu auras tant par pièce ; mais cela revient à mesurer le

18. Le marxisme n'utilise pas n'importe quel argument pourvu qu'il porte, contrairement à la mentalité parlementariste et manœuvrière. Marx et Engels se sont toujours efforcés de répondre avec le plus grand sérieux, à tous les arguments — même les plus spécieux — des bourgeois, cherchant même à y découvrir ce qui pouvait leur donner une apparence de vérité. Ils savaient trop bien l'importance du facteur de la conscience dans la lutte des classes : « Si l'ouvrier découvre que les produits du travail sont les siens, condamne la dissociation de ses conditions de travail et juge qu'on lui impose une situation intolérable, il aura acquis une immense conscience, qui découle d'ailleurs du mode de production reposant sur le capital. » (MARX, *Fondements*, etc., t. I, p. 426-27.)

Cette conscience est directement reliée aux faits les plus journaliers et les plus élémentaires de la vie économique des travailleurs. En effet, la vision de l'ouvrier change du tout au tout, dès qu'il juge — et que les organisations ouvrières lui répètent — que toute la plus-value est extorquée de son travail, autrement dit qu'il ne peut y avoir de juste salaire, et qu'il faut donc abolir le salariat sur lequel repose tout le système de profit actuel. Il est infâme que des journaux prétendument ouvriers abandonnent, par exemple, leurs colonnes à la publicité, se faisant le truchement des pires messages bourgeois sur les avantages du crédit (qui tient les ouvriers pour des années, souvent), des articles anti-sociaux (alcool, etc.), qui font croire aux ouvriers que le système capitaliste peut les rendre heureux, alors qu'il ne cherche qu'à les « rouler » et à les exploiter, non seulement dans la production, mais encore jusque dans la consommation. Sur ce point aussi, c'est au travers de l'aristocratie ouvrière, qui a un peu d'argent pour ces dépenses, que s'étend la contamination de l'idéologie bourgeoise et l'intoxication du prolétariat.

19. Cf. MARX, *Un chapitre inédit du « Capital »*, p. 211-214, 285-287.

temps que tu mets à produire ce nombre de pièces). Cela n'affecte pas le rapport général du salariat<sup>20</sup>.

Il est évident que l'ouvrier travaille avec plus de continuité pour le capitaliste que l'artisan pour ses clients occasionnels ; son travail n'est pas limité par les besoins fortuits d'acheteurs particuliers, mais seulement par les besoins d'exploitation du capital qui l'emploie. Par rapport au travail de l'esclave, celui de l'ouvrier libre est plus productif, parce que plus intense. L'esclave ne travaille que sous l'empire de la crainte, et ce n'est pas son existence même qui est en jeu, puisque celle-ci lui est garantie, même si elle ne lui appartient pas. L'ouvrier libre, en revanche, est poussé par ses besoins. La conscience (ou mieux : l'idée) d'être uniquement déterminé par lui-même, d'être libre, ainsi que le sentiment (sens) de la responsabilité qui s'y rattache font de lui un travailleur bien meilleur, parce que, à l'instar de tout vendeur de marchandise, il est responsable de la marchandise — sa propre force de travail — qu'il fournit et il est tenu de la fournir d'une certaine qualité, au risque d'être évincé par les autres vendeurs de la même marchandise.

La continuité du rapport de l'esclave et de l'esclavagiste était assurée par la contrainte subie directement par l'esclave. En revanche, l'ouvrier libre est obligé d'assurer lui-même la continuité de son rapport, car son existence et celle de sa famille dépendent du renouvellement continu de la vente de sa force de travail.

Pour l'esclave, le *minimum de salaire* est une grandeur constante, indépendamment de son travail. Pour l'ouvrier libre, la *valeur de sa force de travail* et le *salaire moyen correspondant* ne sont pas déterminés à l'avance, indépendamment de son travail, ni maintenus dans les limites fixes de ses besoins purement physiologiques. Certes, pour l'ensemble de la classe, la moyenne est plus ou moins constante, comme il en est de la valeur de n'importe quelle marchandise. Mais elle n'apparaît pas sous une réalité aussi immédiate à chaque ouvrier en particulier, dont le salaire se tient au-dessus ou au-dessous de ce minimum. Comme on le sait, le prix du travail est tantôt au-dessous, tantôt au-dessus de la valeur de la force de travail.

20. Nous ne pouvons reproduire ici les développements de Marx dans *Le Capital* (t. I, Ed. soc., t. 2) sur le salaire en général (p. 206-213), le salaire au temps (p. 214-221) et le salaire aux pièces (pp. 222-229) en particulier.

En outre, il existe — dans les limites étroites — une *marge de jeu pour l'individualité de l'ouvrier, d'où des différences de salaire, aussi bien dans les diverses branches d'activité qu'à l'intérieur de chacune d'elles, selon le zèle, l'adresse, la force, etc., de l'ouvrier, ces différences étant, en partie, concrétisées par un rendement variable de son travail.* Dans ces conditions, le montant de son salaire apparaît alternativement à l'ouvrier comme le résultat de son travail, et comme le fruit de ses qualités individuelles.

C'est ce que le salaire aux pièces développe plus que tout autre, bien qu'il ne change en rien le rapport général entre capital et travail, entre surtravail et travail nécessaire. Cependant, il exprime différemment ce rapport pour chaque ouvrier à part, du fait qu'il mesure le rendement de chacun. Chez l'esclave, une force ou une habileté particulière peut accroître son *prix d'achat*, mais cela ne le concerne pas. Ce n'est pas le cas de l'ouvrier libre, qui est propriétaire de sa force de travail.

En outre, la valeur plus grande de sa force de travail est payée à l'ouvrier lui-même, pour qui elle s'exprime éventuellement en un salaire plus élevé. Il règne donc une grande diversité de salaires, selon qu'un travail particulier exige, ou non, une capacité de travail supérieure au coût de production moyen. C'est ce qui, d'une part, ouvre une marge de jeu aux diversités individuelles et, d'autre part, aiguillonne le développement des forces de travail personnelles.

Certes, dans son ensemble, le travail est formé, à peu de choses près, de travail *non spécialisé*, si bien que la masse des salaires est déterminée par la valeur de la force de travail *simple*, mais les individus peuvent, grâce à leur énergie et leur talent particuliers, s'élever aux sphères supérieures d'activité. De même, il est théoriquement possible qu'un ouvrier devienne capitaliste et exploiteur du travail d'autrui<sup>21</sup>.

21. Pour la classe ouvrière en tant que classe, il est évidemment absurde d'affirmer que les ouvriers peuvent s'élever, eux aussi, au niveau des capitalistes. Comme Marx le remarque, cette possibilité n'est réelle que pour le cas tout à fait particulier de l'ouvrier individuel. Il n'empêche que cette éventualité peut germer comme n'étant pas absurde dans toutes les têtes.

Les mystifications, qui reposent sur une possibilité réelle — à l'échelle uniquement individuelle — dans le système capitaliste, peuvent toucher, en effet, la classe ouvrière, lorsqu'elles sont généralisées par la presse bourgeoise et même « ouvrière ».

L'esclave appartient à un patron bien déterminé, tandis que l'ouvrier doit certes se vendre au capital, mais non à tel ou tel capitaliste. Il peut donc, dans une branche donnée, « choisir » celui à qui il veut se vendre, et changer de patron.

Toutes ces conditions nouvelles rendent l'activité de l'ouvrier libre plus intense, plus continue, plus mobile et plus capable que celle de l'esclave, sans parler de ce qu'elles lui permettent une action historique d'une tout autre envergure.

Comme expression immédiate du rapport de valeur, le salaire aux pièces est tout aussi irrationnel que le salaire au temps, forme la plus directe du salaire. Il y a, par exemple, dans une marchandise (abstraction faite du capital constant qu'elle renferme) une heure de travail objectif, soit 6 d. Or l'ouvrier obtient 3 d., autrement dit, pour l'ouvrier, la *valeur d'une marchandise* n'est pas déterminée par la *valeur* mesurée par le temps de travail qu'elle renferme. En fait, son salaire aux pièces n'exprimera donc *directement* aucun rapport de valeur.

Comme on le voit, la valeur de cette marchandise n'est pas mesurée par le temps de travail qu'elle renferme. A l'inverse, c'est cette marchandise qui mesure le temps de travail nécessaire, effectué par l'ouvrier. En conséquence, le salaire touché par l'ouvrier est du *travail au temps*, puisque cette marchandise est uniquement appelée à mesurer le temps pour lequel l'ouvrier reçoit le salaire et à garantir qu'il a utilisé uniquement du *temps de travail nécessaire*, bref, que le travail a été exécuté avec l'intensité voulue et, de plus, possède (en tant que valeur d'usage) la qualité requise.

Le *salaire aux pièces* n'est donc rien d'autre qu'une forme *déterminée* du salaire au temps qui, lui, n'est qu'une autre forme de la valeur de la force de travail, soit qu'il corresponde quantitativement à cette valeur, soit qu'il s'en écarte.

par exemple avec les spéculations sur la promotion des travailleurs. A l'époque des trusts et des monopoles qui entraînent la ruine de la majeure partie des capitalistes individuels, la promotion sociale est proprement une contre-vérité. Néanmoins, la propagande bourgeoise en fait plus que jamais son cheval de bataille : « De même pour l'Église catholique au Moyen Âge, le fait de recruter sa hiérarchie sans considération de condition sociale, de naissance, de fortune, parmi les meilleurs cerveaux

Si le salaire aux pièces tend à laisser une grande marge de jeu à l'individualité des ouvriers, et donc à élever au-dessus du niveau moyen le salaire de quelques-uns d'entre eux, il pousse tout autant à abaisser au-dessous de ce niveau le salaire des autres ouvriers, diminuant ce niveau en général sous l'aiguillon de la concurrence tendue à l'extrême parmi les ouvriers.

Si l'intensité du travail — les autres facteurs restant les mêmes — se mesure d'après la masse du produit fourni par l'ouvrier en un temps donné, il faut — pour avoir une idée du salaire au temps des différents pays, par exemple le salaire d'une journée de travail d'une longueur donnée — comparer ce salaire à ce qu'il représente lorsqu'il est exprimé en salaire aux pièces. C'est ainsi seulement qu'on obtiendra le véritable rapport entre travail nécessaire et surtravail, ou entre salaire et plus-value.

On constate alors que le salaire aux pièces est souvent plus élevé dans les pays pauvres, et le salaire apparent plus élevé dans les pays riches. De fait, l'ouvrier exige, dans les pays pauvres, une plus grande partie de la journée de travail pour reproduire son salaire : le taux de plus-value est donc plus petit, et le salaire relatif plus élevé. Le salaire réel du travail est donc supérieur.

Si l'on considère différentes nations, abstraction faite de la productivité due à chacun des ouvriers, l'intensité varie tout autant que la durée du temps de travail. La journée de travail nationale plus intense est égale à la journée de travail moins intense plus  $x$ . Si l'on prend pour étalon de la journée internationale de travail celle des pays producteurs d'or et d'argent, la très intense journée de travail anglaise de 12 heures s'exprime en plus d'or que celle moins intense d'Espagne : c'est dire qu'elle est plus élevée que la journée de travail moyenne, réalisée en or et en argent<sup>22</sup>.

du peuple, était l'un des principaux moyens de renforcer la domination du clergé et d'assurer le maintien des tantes sous le boisseau. Plus une classe dominante est capable d'accueillir dans ses rangs les hommes les plus importants de la classe dominée, plus son oppression est solide et dangereuse. » (MARX, *Le Capital*, I, III, Ed. soc., t. VIII, p. 265.)

22. Cf. Dans *Le Capital*, I, I, chap. XXII, « La Différence dans le taux des salaires nationaux », Ed. soc., t. II, p. 230-34.

## La théorie du salaire de la Ligue anticéréalière.

Nous avons publié ailleurs une lettre de M. P. Noble<sup>23</sup> qui n'est pas d'accord avec les quelques observations que nous avons présentées dans notre éditorial du *Labour Standard* du 18 juin<sup>24</sup>. Bien qu'il soit évident que nous ne pouvons remplir les colonnes de nos articles avec des polémiques sur des faits historiques ou des théories économiques, nous voulons pour une fois répondre tout de même à un homme qui manifestement pense honnêtement ce qu'il dit, encore qu'il défende une position officielle de parti.

Nous avions affirmé que les partisans de l'abolition des lois céréalières poursuivaient le but de susciter une « baisse du prix du pain et, partant, des salaires ». Or M. Noble prétend que c'est là une « hérésie protectionniste » que la Ligue a inlassablement combattue, et, pour preuve, il cite quelques passages d'un discours de Richard Cobden et d'un mémoire du Conseil de la Ligue.

L'auteur du présent article vivait à l'époque à Manchester — comme fabricant parmi les fabricants. Il connaît naturellement fort bien la doctrine officielle de la Ligue. Ramenée à son expression la plus concise et la plus généralement admise — car il en existait de nombreuses variantes —, c'était : l'abolition des droits douaniers sur les céréales augmentera le volume de notre commerce extérieur : elle accroîtra directement nos exportations, en

23. Cet article fait partie d'une série de huit articles écrits par Engels pour *The Labour Standard*, organe des syndicats anglais. On y trouve les articles sur les syndicats, le juste salaire, les classes nécessaires et superflues, et les deux conseils municipaux exemplaires, que nous avons repris dans notre recueil.

Nous ne pouvons reproduire, faute de place, les articles suivants : *Le Traité commercial avec la France*, 18 juin 1881, qui fit miroiter aux classes ouvrières une diminution du coût de la vie et signifiait en réalité une concurrence accrue entre l'Amérique et l'Europe ; *Un parti ouvrier*, 23 juillet 1881, où Engels combat l'apollitisme, dénonce le fait que les ouvriers anglais forment l'appendice du parti libéral, et leur propose l'exemple du parti ouvrier allemand ; l'article *Bismarck et le parti ouvrier allemand* (23 juillet 1881) complète le précédent ; *Le Coton et l'acier*, enfin, sont, d'après Engels, les produits caractéristiques du capitalisme et de la libre concurrence ; pour les ouvriers, ils produisent une succession impitoyable de crises de surproduction, puis de dépression.

24. Cf. ENGELS, in *The Labour Standard*, 9 juillet 1881.

échange de quoi nos clients étrangers achèteront nos produits manufacturés, si bien que la demande de produits de notre industrie s'en trouvera augmentée ; de cette façon, la demande de travail de nos ouvriers de l'industrie va augmenter, en conséquence de quoi les salaires monteront.

Grâce à la répétition, continuée jour après jour et année après année, de cette théorie, les représentants officiels de la Ligue — économistes superficiels, s'il en fut — purent finalement se produire au grand jour avec cette étonnante affirmation : les salaires montent ou baissent en raison inverse non des profits, mais du prix des denrées alimentaires ; le pain cher signifie bas salaire, et le pain bon marché haut salaire. C'est ce qui permit aux porte-parole de la Ligue de présenter les crises économiques se renouvelant tous les dix ans, crises qui ont existé aussi bien avant qu'après l'abolition des droits céréaliers, comme de simples effets des lois céréaliers, qui sont voués à disparaître sitôt que ces lois seraient abolies ; les lois céréaliers seraient le seul grand obstacle entre les fabricants britanniques et les pauvres étrangers qui, par manque de tissus anglais, s'en vont nus et grelottants de froid et sont affamés de produits anglais.

Et c'est ainsi que Cobden put effectivement, au passage cité par M. Noble, faire valoir que la dépression économique et la baisse des salaires de 1839 à 1842 avaient été la conséquence du prix très élevé des céréales de ces années-là. En fait, il ne s'agissait de rien d'autre que d'une des phases régulières de dépression économique, qui se sont répétées tous les dix ans avec la plus grande régularité jusqu'à ce jour, d'une phase qui, certes, fut prolongée et aggravée par de mauvaises récoltes et par d'absurdes interventions du législateur en faveur des avides propriétaires fonciers.

Quoi qu'il en soit, telle a été la théorie officielle de Cobden qui, en dépit de toute son habileté d'agitateur, a été un mauvais homme d'affaires et un économiste superficiel. Il ne fait absolument aucun doute qu'il croyait alors tout aussi sincèrement à ce qu'il disait que M. Noble y croit encore aujourd'hui. La majorité de la Ligue était cependant composée d'hommes d'affaires pratiques, qui avaient plus que Cobden le sens des affaires et, en général aussi, y réussirent mieux que lui. Or, ils voyaient les choses tout autrement aussi. Naturellement, dans les réunions publiques, devant les étrangers et surtout devant leurs « bras »

et autres auxiliaires, ils présentaient la théorie officielle comme « la cause ». En général, lorsque des hommes d'affaires ont une affaire en vue, ils ne portent pas leur cœur sur leur langue devant les clients, et si M. Noble est d'un autre avis, il vaut mieux qu'il se tienne à l'écart de la bourse de Manchester.

Lorsqu'on se renseignait un peu plus en détail sur ce que l'on entendait par la formule selon laquelle le libre échange de céréales conduit à une élévation des salaires, on s'apercevait que l'on entendait par là une *augmentation du pouvoir d'achat des salaires*, par quoi on admettait comme tout à fait possible que le montant en monnaie des salaires ne monterait même pas — mais au fond cela n'est-il pas aussi une augmentation de salaire ? Si l'on creusait encore un peu plus avant, on s'apercevait d'habitude que les salaires pouvaient même baisser, tandis que les commodités que l'ouvrier obtiendrait pour cette somme d'argent moindre seraient toujours encore plus importantes que celles dont il jouissait auparavant. Et si l'on se faisait encore plus pressant dans ses recherches sur la voie par laquelle l'énorme extension escomptée du commerce devait se réaliser, on était sûr de s'entendre dire bientôt : une baisse du montant des salaires liée à une baisse du prix du pain qui ferait plus que compenser celle des salaires.

Au demeurant, il y en avait beaucoup qui ne se donnaient même pas la peine de cacher leur opinion : le pain à meilleur marché était tout simplement nécessaire pour faire baisser le montant monétaire des salaires, afin de battre ainsi sur son terrain la concurrence étrangère. Et ce véritable but des efforts de la majorité des fabricants et hommes d'affaires qui formaient le gros de la Ligue était facile à détecter pour quelqu'un qui avait tant soit peu l'habitude de pratiquer les hommes d'affaires, et donc avait aussi l'habitude de ne pas prendre chacune de leurs affirmations pour parole d'Évangile. C'est ce que nous avons dit alors, et c'est ce que nous disons aujourd'hui encore. Nous n'avons pas perdu un seul mot sur la doctrine officielle de la Ligue. C'était une « hérésie » du point de vue économique, et une simple couverture pour des buts intéressés du point de vue pratique, même si certains dirigeants de la Ligue les répétaient si souvent qu'ils finirent par y croire eux-mêmes.

Proprement divertissante est la référence de M. Noble à la phrase de Cobden relative à la classe ouvrière qui, à

la perspective d'un prix du blé de 25 sh. le boisseau « se frottait les mains avec satisfaction ». La classe ouvrière de cette époque ne crachait absolument pas sur du pain bon marché. Cependant, sa « satisfaction » à propos des agissements de Cobden et C<sup>ie</sup> était si grande que, durant plusieurs années, elle s'opposa à ce que la Ligue tienne la moindre réunion publique dans tout le nord du pays.

L'auteur de cet article eut la « satisfaction » d'assister en 1843, dans la salle municipale de Salford, à la dernière tentative de la Ligue pour organiser une telle réunion : elle fut dispersée, simplement pour avoir introduit un amendement en faveur de la Charte du peuple. Après cela, on convint que, pour toutes les réunions de la Ligue, l'admission se ferait « uniquement sur carte d'entrée », carte que le premier venu ne pouvait pas recevoir ! Dès lors — et pour cause —, il n'y eut plus d'« obstruction chartiste ». Les masses laborieuses avaient atteint leur but : apporter la preuve que contrairement à ce qu'elle affirmait, la Ligue ne représentait *absolument pas* les intérêts des masses<sup>25</sup>.

Et, pour finir, quelques mots sur la théorie du salaire de la Ligue. Le prix moyen d'une marchandise est égal à ses coûts de production ; l'effet de l'offre et de la demande consiste à le ramener à ce niveau, autour duquel il oscille. Ce qui vaut pour toutes les marchandises vaut aussi pour la marchandise qu'est le travail (ou plus exactement : la force de travail). Dès lors, le montant du salaire est déterminé par le prix des marchandises qui entrent dans la consommation habituelle et nécessaire de l'ouvrier. En d'autres termes : toutes choses égales d'ailleurs, les salaires montent et baissent en même temps que le prix des moyens de subsistance nécessaires. C'est une

25. Cet article complète et nuance, sans les démentir, la série d'articles de Marx et Engels sur le libre-échange des années 1848, qui reposent sur l'idée que la suprématie économique de la bourgeoisie (par rapport aux classes féodales) est aussi nécessaire que sa domination politique pour préparer la victoire du prolétariat, et que la libre concurrence hâte l'union des travailleurs (en les forçant à se coaliser), donc leur émancipation politique et économique. Le Parti ouvrier ne reprend donc nullement les arguments spécieux de la bourgeoisie, selon lesquels la libre concurrence des denrées alimentaires fait augmenter le niveau de vie des ouvriers en général ! Engels précise, en effet, qu'en votant pour le libre-échange, Marx s'appuyait nullement les illusions sur le salaire, répandues par les libre-échangistes.

loi de l'économie politique contre laquelle tous les Perronet Thompson, Cobden et Bright resteront éternellement impuissants. Cependant, tous les autres facteurs ne restent nullement toujours les mêmes, et c'est pourquoi l'action de cette loi se trouve en pratique modifiée par d'autres lois économiques.

La loi du salaire est obscure et, dans certains cas, à un point tel qu'il faut vraiment se donner du mal pour la découvrir. C'est ce qui servit de prétexte aux économistes plus ou moins vulgaires, depuis l'époque de la ligue anti-céréalière, pour affirmer que d'abord le travail, puis toutes les autres marchandises étaient des valeurs que l'on ne peut pas déterminer véritablement, car leur prix oscille indépendamment des frais de production, bref qu'il est plus ou moins réglé par l'offre et la demande. En somme, pour augmenter les prix ainsi que les salaires, il suffit d'augmenter l'offre. De cette manière, on réussit à glisser sur la désagréable liaison entre montant des salaires et prix des denrées alimentaires, et l'on peut froidement claironner la thèse sottise et ridicule selon laquelle pain cher est synonyme de bas salaires, et pain bon marché de salaires élevés.

Mais peut-être M. Noble demandera-t-il si les salaires, étant donné l'actuel bon marché du pain en général, ne sont pas aussi élevés, voire plus élevés qu'ils ne l'étaient avec le pain enchéri par les taxes douanières avant 1847 ? Pour répondre à cette question, il faudrait procéder à une enquête approfondie. Cependant, ce qui est d'ores et déjà certain, c'est que là où une branche d'industrie est florissante et où les ouvriers disposent en même temps d'une puissante organisation pour défendre leurs intérêts, les salaires en général n'ont pas baissé, mais ont peut-être même augmenté. Mais cela ne prouve rien d'autre que ces ouvriers étaient sous-payés auparavant. Là où une branche d'industrie est tombée en décadence et où les ouvriers ne sont pas organisés en syndicats puissants, les salaires sont tous tombés sans exception, et ce souvent à un niveau de famine. Il suffit d'aller dans les quartiers Est de Londres pour s'en convaincre de ses propres yeux !



## Hierarchie des salaires.

Le temps permet de saisir le mouvement comme quantité ; le *temps de travail* exprime donc le travail sous l'angle quantitatif<sup>26</sup>. La qualité du travail étant donnée, il ne peut se différencier que par sa durée. Le temps de travail trouve donc son étalon dans les mesures du temps : heure, journée, semaine, etc.<sup>27</sup>.

26. MARX, *Zur Kritik der politischen Ökonomie*, Verlag JHW Dietz Nachf., Berlin, 1947, p. 22-24.

La question de la hiérarchie du salaire est aujourd'hui brûlante. La division actuelle de la classe ouvrière repose sur de puissantes bases matérielles — qualification professionnelle, hiérarchie des catégories, des salaires, etc. — qui suscitent et encouragent la concurrence entre ouvriers, qui est elle-même le fruit de la division du travail. En justifiant et en renforçant, par la politique de catégorie et le culte de la hiérarchie salariale, les bases matérielles de la division ouvrière, les syndicats — C.G.T. en tête — s'opposent en fait aux luttes générales véritablement unitaires. Un effet, entre mille autres, de la hiérarchie des salaires, c'est de donner une base matérielle aux illusions de la promotion sociale par la formation professionnelle et les cours de recyclage.

27. Ceux qui justifient la fameuse hiérarchie des salaires ont le front de se fonder sur l'autorité de Marx et Engels, parce que ceux-ci distinguent, comme tous les économistes, entre travail simple et travail complexe, ce dernier étant mieux rétribué. Or, Marx a eu bien soin de préciser dans le livre I<sup>er</sup> du *Capital* que, dans la pratique, ces notions ne déterminent pas « le salaire ou la valeur que l'ouvrier reçoit pour un jour de travail, mais la valeur de la marchandise dans laquelle se réalise cette journée de travail » (Ed. soc., t. I, p. 59). En effet, le montant du salaire se détermine par rapport à la plus-value — par exemple, 4 heures de travail étant payées contre 6 heures non payées (plus-value) dans une journée de travail totale de 10 heures. Comment justifier le salaire — le plus bas — du travail simple, dès lors que, dans le capitalisme moderne, la plus grande partie des heures de travail n'est pas payée ? Ce serait réclamer la justice... aux dépens des ouvriers et en faveur de l'exploitation capitaliste, la justice divisant dans ce cas la classe ouvrière et sanctionnant le profit capitaliste.

Dans les textes qui vont suivre, Engels précise, à l'usage des syndicats, qu'ils ne doivent plus revendiquer un *salaire juste pour une journée de travail juste*, ce qui, à la rigueur, justifierait un calcul sur les différences qualitatives entre les salaires.

Certes, tant qu'il y aura capitalisme, les salaires seront hiérarchisés en pratique, cependant, ni le marxisme, ni même l'économie politique bourgeoise n'ont jamais fondé de manière cohérente une quelconque théorie de la hiérarchie des salaires sur les notions de travail simple et complexe. Au reste, la forme salaire est une forme irrationnelle, mystificatrice, puisqu'elle cache la réalité fondamentale de l'opposition entre travail nécessaire et surtravail (cf. *Le Capital*, I, Ed. soc., t. 2, p. 206-10).

Les réformistes rétorqueront qu'en attendant, ils veulent de hauts salaires. C'est pure démagogie : le syndicalisme marxiste défend les conditions matérielles de vie, non d'une couche privilégiée d'aristocrates ouvriers, mais de tous les prolétaires.

Le temps de travail, c'est le travail vivant, mais indifférent à sa forme, son contenu et sa spécificité ; c'est du travail vécu sous son aspect quantitatif et mesurable.

Pour comprendre la mesure de la valeur d'échange par le temps de travail, il faut retenir les points essentiels que voici : la réduction au travail simple ; la manière spécifique dont le travail créateur de valeur d'échange, c'est-à-dire des marchandises, est du travail *social* ; enfin, la différence entre le travail qui s'exprime dans des valeurs d'usage, et le travail qui s'exprime dans des valeurs d'échange.

Pour mesurer les valeurs d'échange des marchandises d'après le temps de travail qu'elles contiennent, il faut que les différents travaux soient à leur tour réduits à un travail indifférencié, homogène, simple, bref à un travail ayant une seule et même qualité et ne se distinguant donc que par la quantité.

Cette réduction apparaît comme une abstraction, mais c'est une abstraction qui se traduit quotidiennement en actes dans le procès de la production sociale. Au reste, la résolution de toutes les marchandises en temps de travail n'est pas une abstraction plus grande, ni moins réelle, que la résolution de tous les corps organiques en air. De fait, le travail ainsi mesuré par le temps n'apparaît pas comme le travail de multiples individus, mais ce sont ces individus qui apparaissent comme de simples organes *du* travail ; ou bien, on pourrait encore exprimer le travail tel qu'il se manifeste dans les valeurs d'échange comme du *travail humain général*.

Cette abstraction du travail humain général existe dans le travail moyen que chaque individu moyen d'une société donnée peut accomplir et qui est une dépense productive déterminée de muscle, de nerf, de cerveau humains, etc. C'est du *travail simple* auquel chaque individu moyen peut être dressé et qu'il doit accomplir sous une forme ou sous une autre.

Le caractère de ce travail moyen varie lui-même selon les pays et les niveaux de civilisation, mais dans toute société, c'est une donnée. Le travail simple constitue la masse de beaucoup la plus importante de l'ensemble du travail de la société bourgeoise, ainsi que l'on peut s'en convaincre par n'importe quelle statistique.

Que *A* produise du fer pendant 6 heures et de la toile pendant 6 heures, et que *B*, produise également du fer

26. MARX, *Zur Kritik der politischen Ökonomie*, Verlag JHW Dietz Nachf., Berlin, 1947, p. 72-74.

La question de la hiérarchie du salaire est aujourd'hui brûlante. La division actuelle de la classe ouvrière repose sur de puissantes bases matérielles — qualification professionnelle, hiérarchie des catégories, des salaires, etc. — qui suscitent et encouragent la concurrence entre ouvriers, qui est elle-même le fruit de la division du travail. En justifiant et en renforçant, par la politique de catégorie et le culte de la hiérarchie salariale, les bases matérielles de la division ouvrière, les syndicats — C. G. T. en tête — s'opposent en fait aux luttes générales véritablement unitaires. Un effet, entre mille autres, de la hiérarchie des salaires, c'est de donner une base matérielle aux illusions de la promotion sociale par la formation professionnelle et les cours de recyclage.

27. Ceux qui justifient la fameuse hiérarchie des salaires ont le front de se fonder sur l'autorité de Marx et Engels, parce que ceux-ci distinguent, comme tous les économistes, entre travail simple et travail complexe, ce dernier étant mieux rétribué. Or, Marx a eu bien soin de préciser dans le livre I<sup>er</sup> du *Capital* que, dans la pratique, ces notions ne déterminent pas « le salaire ou la valeur que l'ouvrier reçoit pour un jour de travail, mais la valeur de la marchandise dans laquelle se réalise cette journée de travail » (Ed. soc., t. I, p. 59). En effet, le montant du salaire se détermine par rapport à la plus-value — par exemple, 4 heures de travail étant payées contre 6 heures non payées (plus-value) dans une journée de travail totale de 10 heures. Comment justifier le salaire — le plus bas — du travail simple, dès lors que, dans le capitalisme moderne, la plus grande partie des heures de travail n'est pas payée ? Ce serait réclamer la justice... aux dépens des ouvriers et en faveur de l'exploitation capitaliste, la justice divisant dans ce cas la classe ouvrière et sanctionnant le profit capitaliste.

Dans les textes qui vont suivre, Engels précise, à l'usage des syndicats, qu'ils ne doivent plus revendiquer un salaire juste pour une journée de travail juste, ce qui, à la rigueur, justifierait un calcul sur les différences qualitatives entre les salaires. Certes, tant qu'il y aura capitalisme, les salaires seront hiérarchisés en pratique, cependant, ni le marxisme, ni même l'économie politique bourgeoise n'ont jamais fondé de manière cohérente une quelconque théorie de la hiérarchie des salaires sur les notions de travail simple et complexe. Au reste, la forme salaire est une forme irrationnelle, mystificatrice, puisqu'elle cache la réalité fondamentale de l'opposition entre travail nécessaire et surtravail (cf. *Le Capital*, I, Ed. soc., t. 2, p. 206-10).

Les réformistes rétorqueront qu'en attendant, ils veulent de hauts salaires. C'est pure démagogie : le syndicalisme marxiste défend les conditions matérielles de vie, non d'une couche privilégiée d'aristocrates ouvriers, mais de tous les prolétaires.

comme quand  
sous l'angle  
il ne peut  
de travail  
ps : heure,

Verlag JHW

ard'hui bré-  
pose sur de  
professionnelle,  
suscitent et  
elle-même le  
renforçant,  
archie sala-  
les syndi-  
luttés géné-  
autres, de la  
matérielle aux  
profession-

salaires ont  
ingels, parce  
entre tra-  
ux rétributés  
du Capital  
pas le  
our de tra-  
se réalise  
et, le mon-  
aluc — par  
heures son  
de 10 heu-  
du travail  
ne, la plus  
? Ce serait  
faveur de  
ce cas la

l'usage des  
salaires juste  
sur, justifie  
les salaires.  
seront hié-  
rarchisés l'éco-  
nomie cohé-  
rentes sur  
la forme  
puisque'elle  
travail néces-  
saires (10-20).  
veulent de  
le marxiste  
conscience pri-  
vatisés.

Le temps de travail, c'est le travail vivant, mais indif-  
férent à sa forme, son contenu et sa spécificité ; c'est du  
travail vécu sous son aspect quantitatif et mesurable.

Pour comprendre la mesure de la valeur d'échange par  
le temps de travail, il faut retenir les points essentiels  
que voici : la réduction au travail simple ; la manière  
spécifique dont le travail créateur de valeur d'échange,  
c'est-à-dire des marchandises, est du travail *social* ; enfin,  
la différence entre le travail qui s'exprime dans des valeurs  
d'usage, et le travail qui s'exprime dans des valeurs  
d'échange.

Pour mesurer les valeurs d'échange des marchandises  
d'après le temps de travail qu'elles contiennent, il faut  
que les différents travaux soient à leur tour réduits à un  
travail indifférencié, homogène, simple, bref à un travail  
ayant une seule et même qualité et ne se distinguant donc  
que par la quantité.

Cette réduction apparaît comme une abstraction, mais  
c'est une abstraction qui se traduit quotidiennement en  
actes dans le procès de la production sociale. Au reste,  
la résolution de toutes les marchandises en temps de travail  
n'est pas une abstraction plus grande, ni moins réelle, que  
la résolution de tous les corps organiques en air. De fait,  
le travail ainsi mesuré par le temps n'apparaît pas comme  
le travail de multiples individus, mais ce sont ces indi-  
vidus qui apparaissent comme de simples organes *du*  
travail ; ou bien, on pourrait encore exprimer le travail  
tel qu'il se manifeste dans les valeurs d'échange comme du  
*travail humain général*.

Cette abstraction du travail humain général *existe* dans  
le travail moyen que chaque individu moyen d'une société  
donnée peut accomplir et qui est une dépense productive  
déterminée de muscle, de nerf, de cerveau humains, etc.  
C'est du *travail simple* auquel chaque individu moyen  
peut être dressé et qu'il doit accomplir sous une forme ou  
sous une autre.

Le caractère de ce travail moyen varie lui-même selon  
les pays et les niveaux de civilisation, mais dans toute  
société, c'est une donnée. Le travail simple constitue la  
masse de beaucoup la plus importante de l'ensemble du  
travail de la société bourgeoise, ainsi que l'on peut s'en  
convaincre par n'importe quelle statistique.

Que *A* produise du fer pendant 6 heures et de la toile  
pendant 6 heures, et que *B*, produise également du fer

pendant 6 heures et de la toile pendant 6 heures, ou bien encore que *A* produise du fer pendant 12 heures et *B* de la toile pendant 12 heures, il n'y a là de toute évidence qu'un emploi différent d'un même temps de travail.

Mais qu'en est-il du travail complexe qui dépasse le niveau moyen, travail d'intensité supérieure, de poids spécifique supérieur ? Ce travail se résout en un composé de travail simple, en travail simple d'une plus grande puissance, si bien qu'une journée de travail complexe équivaut, par exemple, à trois journées de travail simple. Ce n'est pas encore le lieu ici de parler des lois qui règlent cette réduction, mais il est évident qu'elle s'opère. En effet, en tant que valeur d'échange, le produit du travail le plus complexe est, dans des proportions déterminées, l'équivalent du produit du travail moyen simple, donc mis à égalité avec un quantum de ce travail simple.

Le passage de Marx qui suscite ce « violent courroux » de M. Dühring est très bref<sup>28</sup>. Marx y analyse ce qui détermine la valeur des marchandises, et répond : le travail qu'elles renferment. Il poursuit : « C'est une dépense de la force de travail simple, que tout homme ordinaire, sans formation spéciale, possède en moyenne dans l'organisme de son corps. [...] Le travail complexe n'est qu'un travail plus puissant, ou mieux : du travail simple multiplié, de sorte qu'une quantité donnée de travail complexe correspond à une quantité plus grande de travail simple. L'expérience montre que cette réduction s'opère constamment. Lors même qu'une marchandise est le produit du travail le plus complexe, sa valeur la ramène dans une proportion déterminée au produit d'un travail simple, dont elle ne représente donc qu'une quantité donnée. Les proportions variables dans lesquelles les différentes espèces de travail sont réduites au travail simple comme à leur unité de mesure, s'établissent dans la société à l'insu des producteurs et leur semblent des conventions traditionnelles<sup>29</sup>... »

28. Cf. ENGELS, « Travail simple et travail composé », *Anti-Dühring*, chap. VI.

29. Cet extrait est tiré du *Capital*, I ; cf. trad. Roy, t. I, p. 59-60, Ed. soc., 1960.

Ainsi le travail n'est pas toujours une dépense ordinaire de force de travail humaine simple ; un très grand nombre de genres de travail implique l'emploi de talents et de connaissances acquis avec plus ou moins de peine, en plus ou moins de temps, à plus ou moins de frais. Ces genres de travail composé créent-ils dans le même temps la même valeur marchande, que le travail simple, la dépense de force de travail toute simple ? Apparemment non !

Le produit de l'heure de travail composé est une marchandise de valeur plus grande, double ou triple, par comparaison avec le produit de l'heure de travail simple. La valeur des produits du travail composé s'exprime grâce à cette comparaison en quantités déterminées de travail simple, mais cette réduction du travail composé se fait par un processus social qui se déroule à l'insu des producteurs, par une opération que nous ne pouvons que constater dans l'exposé de la théorie de la valeur, mais que nous n'avons pas encore à expliquer...

Il est vrai que, d'après la théorie de M. Dühring, seul le temps de travail utilisé peut mesurer la valeur des produits économiques dans sa communauté économique, mais il y faudra estimer *a priori* le temps de travail de chacun comme parfaitement égal, tout temps de travail sans exception et par principe étant parfaitement équivalent, sans même que l'on ait à tirer d'abord une moyenne. Que l'on confronte maintenant ce socialisme radicalement égalitaire avec l'idée nébuleuse de Marx, selon laquelle le temps de travail de tel homme aurait en soi plus de valeur que celui de tel autre, parce qu'une quantité de travail plus grande y serait condensée. C'est une idée dont il est prisonnier, étant donné la manière de penser traditionnelle des classes cultivées, auxquelles il paraît forcément monstrueux de reconnaître que le temps de travail d'un manœuvre et celui d'un architecte sont pleinement équivalents d'un point de vue économique !

Malheureusement, Marx fait suivre le passage du *Capital* cité ci-dessus de la petite note suivante : « Le lecteur aura noté qu'il n'est pas question ici du salaire ou de la valeur que l'ouvrier reçoit pour un jour de travail, mais de la valeur de la marchandise dans laquelle se réalise cette journée de travail. » (*Ibid.*)

Marx, qui semble avoir flairé son Dühring, se prémunit d'emblée contre toute utilisation de ses thèses, même pour le salaire à payer en échange du travail composé dans

l'actuelle société. Mais M. Dühring, non content de le faire malgré Marx, donne encore ces thèses pour les principes selon lesquels Marx voudrait que l'on règle la distribution des moyens de subsistance dans la société à organisation socialiste ; c'est là une impudence dans la falsification qui ne trouve son égale que dans la littérature de chantage<sup>30</sup>.

Cependant, considérons d'un peu plus près la théorie de l'équivalence. Tout temps de travail est parfaitement équivalent, celui du manoeuvre et celui de l'architecte. Cela veut dire que le temps de travail, donc le travail a lui-même, une valeur.

Mais le travail produit toutes les valeurs. C'est lui qui donne aux produits existant dans la nature une valeur au sens économique, la valeur elle-même n'étant rien d'autre que l'expression du travail humain socialement nécessaire, matérialisé dans un objet. *Le travail ne peut donc pas avoir de valeur.* Parler d'une valeur du travail et vouloir la déterminer, n'a pas plus de sens que de parler de la valeur de la valeur, ou vouloir déterminer le poids non pas d'un corps pesant, mais de la pesanteur elle-même.

M. Dühring se débarrasse de gens comme Owen, Saint-Simon et Fourier, en les qualifiant d'alchimistes sociaux.

30. Jusqu'en 1926, date de la théorie du socialisme dans un seul pays, il n'était pas question que l'économie russe fût socialiste puisqu'elle utilisait la monnaie, les salaires, l'accumulation élargie, le marché et même de larges secteurs de production précapitalistes. Il n'y avait là rien d'anormal, puisque la dictature du prolétariat implique des contradictions économiques et classistes, surtout dans un pays arriéré, premier maillon de la révolution internationale et non premier pays d'économie socialiste.

Lénine l'a toujours répété. Citons simplement un exemple : « Parmi les gens qui se sont intéressés à l'économie de la Russie, personne, semble-t-il, n'a nié le caractère transitoire de cette économie. Aucun communiste non plus n'a nié, semble-t-il, que l'expression République socialiste des Soviets traduit la volonté du pouvoir des Soviets d'assurer la transition au socialisme, mais n'entend nullement signifier que le nouvel ordre économique soit socialiste. » (*Œuvres*, t. 30, p. 351.)

Voulant — et devant — montrer que les réalisations « Socialistes » en Russie — accroissement du nombre des salariés, donc du capital ; extension de la hiérarchie des salaires, de l'autonomie des entreprises, donc des classes ; approfondissement de la division du travail, donc opposition entre manuel et intellectuel, industrie et agriculture, etc. — sont un modèle pour les ouvriers du monde entier, le prétendu mouvement communiste est tout naturellement amené à fausser les revendications économiques du prolétariat mondial en substituant aux mots d'ordre marxistes les mots d'ordres bourgeois conservateurs.

En ratiocinant sur la valeur du temps de travail — ou du travail —, il démontre qu'il est encore bien au-dessous de ces véritables alchimistes. On mesure le toupet de M. Dühring, qui fait dire à Marx que le temps de travail de l'un aurait en soi plus de valeur que celui de tel autre, comme si le temps de travail — donc le travail — avait une valeur. Et Dühring fait dire cela à Marx qui, le premier, a exposé que le travail ne peut avoir de valeur et a expliqué pourquoi !

Pour le socialisme qui veut émanciper la force de travail humaine de son état de *marchandise*, il est très important de bien comprendre que le travail n'a pas de valeur et ne peut en avoir, car cela signifie la ruine de toutes les tentatives que M. Dühring a héritées du socialisme ouvrier primitif, qui voudrait régler la future répartition des moyens d'existence par le moyen d'une rétribution plus élevée, en même temps que cela permet de comprendre que la répartition — dans la mesure où elle est dominée par des considérations purement économiques — se réglera selon l'intérêt de la production, celle-ci étant favorisée au maximum par un mode de répartition qui permet à tous les membres de la société de se développer, de maintenir et d'exercer leurs facultés avec le maximum d'universalité.

Pour la manière de penser des classes cultivées, dont M. Dühring — et non Marx — a hérité, c'est forcément une monstruosité que de croire qu'un jour il n'y aura plus de manoeuvre ni d'architecte de profession, et que l'homme qui, pendant une demi-heure, aura donné des directives d'architecture, poussera aussi quelque temps la brouette, jusqu'à ce qu'on fasse de nouveau appel à son activité d'architecte. Quel beau socialisme que celui qui éternise les manoeuvres de profession !

Si l'équivalence du temps de travail doit signifier que chaque ouvrier produit des valeurs égales dans des temps de travail égaux sans qu'il y ait lieu de prendre d'abord une moyenne, cela est faux de toute évidence. Selon l'intensité du travail et l'habileté, le produit de l'heure de travail sera toujours différent en valeur chez deux ouvriers, fussent-ils de la même branche. Il n'est pas de communauté économique, du moins dans notre corps céleste, qui puisse jamais remédier à cet inconvénient, qui n'en est d'ailleurs un que pour des gens à la Dühring.

Que reste-t-il dans ces conditions de toute l'équivalence du travail de tous et de chacun ? Rien de plus qu'un

simple battage où tout ce qui reste d'économique est l'incapacité de M. Dühring à distinguer entre la détermination de la valeur par le travail et la détermination de la valeur par le salaire — rien de plus que cet oukase, loi fondamentale de la nouvelle communauté économique : à temps de travail égal salaire égal !

Les vieux communistes ouvriers de France et Weitling donnaient tout de même de bien meilleures raisons pour justifier leur égalité des salaires<sup>31</sup>.

Comment se résout dès lors l'importante question de la rétribution plus élevée du travail composé ? Dans la société des producteurs privés, ce sont les personnes privées ou leurs familles qui supportent les frais de formation du travail qualifié ; c'est aux personnes privées que revient donc d'abord le prix plus élevé de la force de travail qualifiée : l'esclave habile se vend plus cher, le salarié habile est rémunéré plus cher<sup>32</sup>.

Dans la société à organisation socialiste, c'est la société qui supporte ces frais. C'est donc à elle qu'en appartiennent les fruits, une fois que sont produites les valeurs plus grandes du travail composé. L'ouvrier lui-même n'a pas de droit supplémentaire. Et, en passant, la morale de cette histoire est encore que le droit de l'ouvrier au « produit intégral du travail », quelle qu'en soit la vogue, ne va pas toujours sans anicroches...

31. Dans son article sur les Progrès de la réforme sociale sur le continent, où Engels rend compte aux ouvriers anglais du développement socialiste sur le continent, il précise : « Un républicain allemand, Börne, a opposé avec raison que le talent, au lieu d'être rémunéré, devait bien plutôt être considéré comme un avantage naturel et, de ce fait, venir en déduction de la part de celui qui est ainsi avantagé, ne serait-ce que pour restaurer l'égalité. » (4 novembre 1843.)

32. Dans les pays au stade du capitalisme d'Etat, ce ne sont plus les personnes privées qui supportent en général ces frais, du fait du système très répandu des bourses d'études. Quoiqu'il en soit, le marxisme n'a pas à gérer l'industrie et les fonctions capitalistes, antiproductives ou improductives, ni à justifier les revenus des autres classes, auxquelles il oppose les intérêts ouvriers. De fait, Engels ne parle ici que de la formation du travail qualifié. De même, dans les motions sur l'enseignement, Marx et la I<sup>re</sup> Internationale ne se préoccupent que de la classe productive et préconisent un système d'éducation strictement de classe. L'enseignement supérieur ne fait pas l'objet de la sollicitude des organisations ouvrières : il n'a pas à être gratuit, dit Marx. Même si la collectivité en prenait la charge, les salaires touchés par cette couche privilégiée continueraient d'être plus élevés que les salaires ouvriers, comme l'expérience le montre en Suède aussi bien qu'en Russie.

Nous avons noté précédemment qu'en égard au procès de valorisation, il est tout à fait indifférent que le travail approprié par le capitaliste soit du travail simple et moyen ou du travail complexe d'un poids spécifique supérieur<sup>33</sup>. Le travail qui est considéré comme travail supérieur et complexe par rapport au travail social moyen, est l'expression d'une force de travail, dont le coût de formation est plus élevé et qui a, par conséquent, une valeur supérieure à celle de la force de travail simple. Si la valeur de cette force est plus élevée, elle s'exprime évidemment, pour un même laps de temps, en des valeurs proportionnellement supérieures.

Quel que soit le degré de différence entre le travail du fleur et celui du bijoutier, la portion de travail où le bijoutier produit de la plus-value pour son patron ne diffère en rien qualitativement de la portion de travail où il ne fait que remplacer la valeur de son propre salaire. Après comme avant, la plus-value ne provient que de la durée prolongée du procès de travail, qui reste le même qu'il s'agisse du procès de production de fil ou du procès de production de bijoux.

La distinction entre travail complexe et travail simple repose en partie sur de pures illusions, ou du moins sur des différences qui n'ont plus depuis longtemps aucune réalité et ne survivent plus que par convention traditionnelle ; en partie sur la situation sans défense de certaines couches de la classe ouvrière qui leur permet moins qu'à d'autres d'arracher la valeur de leur force de travail.

Des circonstances fortuites jouent même ici un si grand rôle que les mêmes types de travaux ont un sort différent. Lorsque, par exemple, la constitution physique de la classe ouvrière est diminuée ou relativement épuisée, comme cela se passe dans tous les pays de production capitaliste développée, on constate que des travaux de force brute, demandant beaucoup de force musculaire, changent d'appréciation et montent dans l'échelle tandis que des travaux plus délicats tombent au rang de travail simple. Ainsi le travail d'un maçon occupe en Angleterre un rang bien plus élevé que celui d'un damassier. D'un autre côté, le travail d'un coupeur de futale figure comme

33. Cf. MARX, *Le Capital*, I, traduit d'après l'original allemand, car tout ce premier paragraphe manque dans la traduction française de Roy. (Cf. Ed. soc., t. 1, p. 197.)

travail simple, bien qu'il exige beaucoup plus d'efforts corporels et de plus qu'il soit très malsain.

De toute façon, il ne faut pas s'imaginer que le travail prétendu supérieur occupe une place importante dans le travail d'une nation. D'après le calcul de Laing, il y avait en 1843, en Angleterre, y compris le pays de Galles, 11 millions 350 000 habitants dont l'existence reposait sur le travail simple. En déduisant 1 million d'aristocrates et 1 million de pauvres, de vagabonds, de criminels, de prostituées, etc., des 18 millions qui composaient la population au moment où il écrivait, il reste 4 millions 650 000 pour la classe moyenne, y compris les petits rentiers, les employés, les écrivains, les artistes, les instituteurs, etc. Pour obtenir ces 4 millions 2/3, il compte dans la partie *travailleuse* de la classe moyenne, outre les banquiers, financiers, etc., les ouvriers de fabrique les mieux payés ! Les maçons eux-mêmes figurent parmi les travailleurs élevés à la seconde puissance ; il lui reste alors les 11 millions 300 000 sus-mentionnés qui tirent leur subsistance du travail simple. (Cf. S. LAING, *National Distress*, etc., Londres, 1844, p. 51 et s.) « La grande classe qui n'a à donner pour sa nourriture que du travail ordinaire forme la grande masse du peuple. » (Cf. JAMES MILL, *Art. « Colony », Supplement to the Encyclopaedia Britannica*, 1831, p. 8.)

#### Effets de l'introduction des machines sur le salaire.

La valeur de la force de travail était déterminée<sup>34</sup> par les frais d'entretien de l'ouvrier et de sa famille<sup>35</sup>. En jetant la famille sur le marché, en distribuant ainsi sur plusieurs forces la valeur d'une seule, la machine la déprécie. Il se peut que les quatre forces, par exemple, qu'une

34. Selon Marx, le salaire évolue au plus haut point. En effet, dans *Travail salarié et capital*, il définissait le prix de la force de travail comme les frais à engager pour que le travailleur subsiste en tant que travailleur, c'est-à-dire puisse se reproduire et se former au travail. Dans ces frais entrent donc aussi ceux de la famille. Or, l'introduction du mécanisme déprécie ces éléments constitutifs de la force de travail, en individualisant toujours plus le travailleur et sa rétribution.

35. Cf. MARX, *Le Capital*, IV<sup>e</sup> section, chap. XV, III.

famille ouvrière vend maintenant, lui rapportent plus que jadis la seule force de son chef ; mais aussi quatre journées de travail en ont remplacé une seule, et leur prix a baissé en proportion de l'excès de surtravail de quatre sur le surtravail d'un seul.

Il faut maintenant que quatre personnes fournissent non seulement du travail, mais encore du travail extra au capital, afin qu'une seule famille vive.

C'est ainsi que la machine, en augmentant la matière humaine exploitable, élève en même temps le degré d'exploitation.

#### Détermination du salaire dans le capitalisme développé.

Chacune des marchandises produites n'est pas seulement une partie matérielle du produit total du capital, mais une partie aliquote du lot produit<sup>36</sup>. Il ne s'agit plus d'une marchandise particulière et simple, d'un produit existant à lui tout seul devant nous ; le procès n'a plus pour résultat de simples marchandises particulières, mais une masse de marchandises dans laquelle sont reproduites la valeur du capital avancé + la plus-value (surtravail approprié), dont chacune contient et la valeur du capital et celle de la plus-value produite.

Le travail utilisé pour chacune des marchandises en particulier ne peut plus être déterminé, sinon par un calcul de moyenne ; bref, par une estimation idéelle. On évalue d'abord la fraction du capital constant qui n'entre dans la valeur du produit total que dans la mesure où il est usé, puis les conditions de production consommées collectivement, et enfin le travail directement social et

36. Cf. MARX, *Un chapitre inédit du « Capital »*, p. 81-81.  
Dès la *Misère de la philosophie* (1848) Marx a mis en évidence que le capital concentre une masse d'ouvriers dans l'atelier automatique où ils ne forment plus qu'un seul corps productif. De même dans *Un chapitre inédit du « Capital »*, il écrit : « Si l'on considère le travailleur collectif qui forme l'atelier, son activité combinée s'exprime matériellement et directement dans un produit global, c'est-à-dire une masse de marchandises. Dès lors, il est parfaitement indifférent de déterminer si la fonction du travailleur individuel — simple maillon du travailleur collectif — consiste plus ou moins en travail manuel simple. » (P. 226.)

*moyen d'une foule d'ouvriers coopérant dans la production.* Bref, c'est un travail dont on calcule la valeur par péréquation, car on ne peut plus calculer le travail dépensé pour chaque marchandise en particulier. On l'estime donc *idéalement*, comme partie aliquote de la valeur totale; et, dans la *détermination du prix de la marchandise*, ce n'est plus qu'une partie idéale du produit total dans lequel se reproduit le capital.

D'ailleurs, en théorie comme en pratique, on part de la *valeur* de la force de travail comme d'une *grandeur donnée*. Par exemple, si un individu fortuné veut convertir son argent en capital — en capital d'exploitation d'une fabrique de coton, mettons —, il s'informerait tout d'abord du niveau moyen des salaires de la localité où il a l'intention de s'établir. Il sait que le salaire — tout comme le prix du coton — s'écarte sans cesse de la moyenne, mais que ces oscillations finissent par se compenser. Dans l'établissement de ses comptes, il prend donc le salaire comme une grandeur donnée de valeur<sup>37</sup>.

A mesure que la grande industrie se développe, la création de richesses dépend de moins en moins du temps de travail et de la quantité de travail utilisée, et de plus en plus de la puissance des agents mécaniques qui sont mis en mouvement pendant la durée du travail<sup>38</sup>. L'énorme efficacité de ces agents est, à son tour, sans rapport aucun avec le temps de travail immédiat que coûte leur production. Elle dépend bien plutôt du niveau général de la science et du progrès de la technologie, ou de l'application de cette science à la production. (Le développement des sciences — parmi lesquelles celle de la nature ainsi que toutes les autres — est, bien sûr, fonction du développement de la production matérielle.)

La richesse réelle se développe maintenant, d'une part, grâce à l'énorme disproportion entre le temps de travail utilisé et son produit et, d'autre part, grâce à la disproportion qualitative entre le travail, *réduit à une pure abstraction*, et la puissance du procès de production qu'il surveille : c'est ce que nous révèle la grande industrie.

37. Si les syndicats font prévaloir, jusqu'au sein de la classe ouvrière, le principe de la hiérarchie des salaires, en vertu duquel le plus grand nombre d'ouvriers se trouve dans la catégorie la moins payée, le capitaliste considérera que « la grandeur donnée des salaires » est la meilleure possible.

38. Cf. MARX, *Fondements*, etc., t. II, p. 221-222.

Le travail ne se présente plus tant comme une partie constitutive du procès de production. L'homme se comporte bien plutôt comme surveillant et régulateur vis-à-vis du procès de production...

Avec ce bouleversement, ce n'est ni le temps de travail utilisé, ni le travail immédiat effectué par l'homme qui apparaissent comme le fondement principal de la production de richesse : c'est l'appropriation de sa force productive générale, son intelligence de la nature et sa faculté de la dominer, dès lors qu'il s'est constitué en un corps social ; en un mot, le développement de l'individu social représente le fondement essentiel de la production et de la richesse.

*Le vol du temps de travail d'autrui sur lequel repose la richesse actuelle* apparaît comme une base misérable par rapport à la base nouvelle, créée et développée par la grande industrie elle-même.

Dès que le travail, sous sa forme immédiate, a cessé d'être la source principale de la richesse, *le temps de travail cesse — et doit cesser — d'être sa mesure*, et la valeur d'échange cesse donc aussi d'être la mesure de la valeur d'usage. *Le surtravail des grandes masses* a cessé d'être la condition du développement de la richesse générale, tout comme le *non-travail de quelques-uns* a cessé d'être la condition du développement des forces générales du cerveau humain. La production basée sur la valeur d'échange s'effondre de ce fait, et le procès de production matériel immédiat se voit lui-même dépouillé de sa forme mesquine, misérable et antagonique.

Le capital est une contradiction en procès... D'une part, il éveille toutes les forces de la science et de la nature ainsi que celles de la coopération et de la circulation sociales, afin de rendre la création de la richesse indépendante (relativement) du temps de travail utilisé pour elle. D'autre part, *il prétend mesurer les gigantesques forces sociales ainsi créées d'après l'échelle du temps de travail*, et les enserrer dans des limites étroites, nécessaires au maintien, en tant que valeur, de la valeur déjà produite.

La confusion entre profit d'entreprise et salaire de surveillance et d'administration naquit à l'origine de la forme contradictoire que prend l'excédent du profit par



rapport à l'intérêt<sup>39</sup>. Cette confusion fut encore accrue dans le but apologétique de présenter le profit comme salaire du travail accompli par le capitaliste, et non comme plus-value tirée du travail non payé.

Les socialistes ripostèrent en demandant que le profit soit effectivement réduit à ce qu'il prétend être en théorie, à savoir un simple salaire de direction. Cette exigence heurta d'autant plus les apologistes du système capitaliste que, d'une part, le salaire de direction — comme tout autre salaire — approche de plus en plus le niveau et prix de marché courants, par suite de la formation d'une classe nombreuse de managers industriels et commerciaux<sup>40</sup>, et que, d'autre part, ce salaire — comme celui de tout travail qualifié — diminue de plus en plus par suite du progrès général qui abaisse le coût de formation de la force de travail qualifiée<sup>41</sup>.

Le développement des coopératives ouvrières ainsi que des entreprises par actions bourgeoises a fait disparaître le dernier prétexte pour confondre le profit d'entreprise avec le salaire de direction, et le profit s'est révélé dans la pratique ce qu'il était incontestablement en théorie : simple plus-value, valeur pour laquelle aucun équivalent n'est payé, travail objectivé gratuitement. Bref, le capitaliste en fonction exploite réellement le travail, et le fruit de son exploitation — s'il travaille avec du capital emprunté — se divise en intérêt et en profit d'entreprise, c'est-à-dire cette fraction du profit qui excède l'intérêt.

39. Cf. MARX, *Le Capital*, III, chap. 23. Dans ce chapitre (cf. Ed. soc., t. VII, p. 43-54), ainsi que dans *Un chapitre inédit de « Capital »* (p. 58-63), Marx démontre que le capitaliste n'a pas de fonction productive dans le procès de production, dont il est à rayer comme superflu.

40. « Les maîtres sont des travailleurs comme leurs compagnons. En ce sens, leur intérêt rejoint celui de leurs salariés, mais ils sont, en outre, soit des capitalistes, soit des agents des capitalistes et, en ce sens, leur intérêt s'oppose résolument à celui des ouvriers. Les grands progrès de l'instruction parmi les ouvriers industriels de ce pays diminuent tous les jours la valeur du travail et la qualification de presque tous les maîtres et entrepreneurs, en multipliant le nombre de gens qui en possèdent les connaissances techniques. » HODGKIN, *Labour defended against the Claims of Capital*, etc., London, 1853, p. 27, 30. (Note de Marx.)

41. « Le relâchement général des barrières conventionnelles et les plus grandes facilités de s'instruire ont pour effet d'abaisser les salaires des ouvriers qualifiés, au lieu d'élever ceux des travailleurs non qualifiés. » (Cf. JOHN STUART MILL, *Principles of Political Economy*, 2<sup>e</sup> édit., Londres, 1849, I, p. 463.) (Note de Marx.)

Sur la base de la production capitaliste, dans les sociétés par actions, un nouveau genre de filouterie se développe avec le salaire d'administration : à côté et au-dessus du véritable dirigeant apparaît une foule de conseils de gestion et de direction pour qui l'administration et la gestion deviennent en réalité de simples prétextes pour plumer les actionnaires et pour s'enrichir eux-mêmes. On trouvera, sur ce point, des détails édifiants dans *The City or the Physiology of London Business : with Sketches on Change, and the Coffee Houses*, Londres, 1845 :

« L'exemple suivant montre ce que banquiers et hommes d'affaires peuvent gagner en participant à la direction de huit ou neuf sociétés différentes : le bilan privé de Mr Timothy Abraham Curtis, déposé au tribunal des banqueroutes, révèle un revenu annuel de 800 à 900 £ comme rémunération de charges directoriales. Mr Curtis ayant été directeur de la Banque d'Angleterre et de la Compagnie des Indes orientales, chaque société par action était trop heureuse de l'avoir comme directeur. » (P. 81-82.) La rémunération de ces directeurs de sociétés pour chaque séance hebdomadaire est d'au moins une guinée.

Les débats devant le tribunal des faillites montrent que ce salaire de direction est en général en proportion inverse de l'activité réellement exercée par les directeurs nominaux.

Quand il s'agit de productions « immatérielles », la quantité requise de travail pour obtenir un certain résultat est tout aussi conjecturale que le résultat lui-même. Vingt prêtres réunis « produiront » peut-être une conversion là où un seul échoue ; six médecins assemblés en consultation trouveront peut-être le remède qu'un seul ne trouve pas. Un collège de juges produira peut-être plus de justice que ne le ferait un seul qui est son propre maître. La masse de soldats nécessaires pour défendre un pays, de policiers pour y maintenir l'ordre, de fonctionnaires pour « bien le gouverner », etc., tout cela est problématique. On fixe leur nombre d'après des discussions qui ressemblent à celles qui se font par exemple dans les parlements anglais, bien qu'on sache fort bien en Angleterre combien il faut de travail de tisserands pour tisser 1 000 livres de fil.

La masse considérable des travailleurs dit « supérieurs » — tels les fonctionnaires, les militaires, les virtuoses, les médecins, les curés, les juges, les avocats, etc. — est formée de gens qui, la plupart, non seulement ne sont pas productifs, mais sont foncièrement destructifs<sup>42</sup>. Elle sait néanmoins s'approprier une grande partie de la richesse « matérielle », soit en vendant ses marchandises « immatérielles », soit en les imposant de vive force. Ces gens-là n'ont guère été flattés de se voir relégués, du point de vue économique, dans la même classe que les bouffons et les domestiques, et d'être considérés comme des consommateurs qui vivent de manière parasitaire aux dépens des producteurs proprement dits. Cette profanation fut d'autant plus remarquable qu'elle touchait des fonctions qui, précisément, étaient jadis entourées d'une vénération superstitieuse. Dans sa période classique, l'économie politique — tout comme la bourgeoisie à son apogée — se montre très sévère et critique à l'égard de la machine d'Etat, etc. Plus tard, elle apprend par l'expérience que la nécessité de toutes ces classes improductives traditionnelles découle, pour elle aussi, de l'existence de l'ordre social établi...

La société bourgeoise reproduit dans sa propre forme tout ce qu'elle avait combattu dans la forme féodale ou absolutiste. Dès lors, c'est la tâche des sycophantes de cette société, surtout de ses couches supérieures, de réhabiliter théoriquement la fraction purement parasitaire de ces « travailleurs improductifs », voire de défendre les prétentions exorbitantes de la fraction dont elle ne peut plus se passer.

### Travail simple et éducation professionnelle.

Une autre réforme très appréciée des bourgeois est l'éducation, et particulièrement l'éducation professionnelle générale<sup>43</sup>.

42. Cf. MARX, *Theorien über den Mehrwert*, t. I, p. 231 et 137-138.

43. MARX, manuscrit annexé à *Travail salarié et Capital* (1849) et intitulé *Le Salaire*.

Ce texte est en rapport direct avec la question de la hiérarchie des salaires que l'on justifie par un travail complexe, c'est-à-dire une formation professionnelle particulière.

Nous n'observons pas, seulement, qu'elle est absurde et en contradiction avec le fait que l'industrie moderne remplace de plus en plus le travail complexe par le travail simple pour lequel il n'est besoin d'aucune formation professionnelle, et qu'elle pousse de plus en plus d'enfants dès la septième année derrière la machine, en en faisant une source de profits tant pour la classe bourgeoise que pour leurs propres parents prolétaires. Le système de fabrique met en échec la législation scolaire, comme la Prusse en témoigne.

Pas plus que nous ne ferons observer que la formation intellectuelle, si l'ouvrier la possédait, serait sans influence directe sur son salaire; que l'instruction en général dépend des conditions de vie et que la bourgeoisie entend par éducation morale le gavage de principes bourgeois, et qu'enfin la bourgeoisie n'a ni les ressources ni l'envie d'offrir au peuple une éducation véritable.

Nous nous bornerons donc à considérer la question sous l'angle purement économique.

La signification réelle de l'éducation pour les économistes philanthropes, c'est la formation de chaque ouvrier au plus grand nombre d'activités industrielles possibles, de sorte que, s'il est évincé d'une branche par l'emploi d'une nouvelle machine ou par une modification dans la division du travail, il puisse trouver à se caser ailleurs le plus facilement possible.

Admettons que ce soit possible. La conséquence en serait que si la main-d'œuvre était en excédent dans une branche d'industrie, cet excédent se déverserait aussitôt dans les autres branches d'industrie, si bien que la baisse de salaire dans une branche entraînerait encore plus sûrement qu'auparavant une réduction générale des salaires.

En dehors de cela, l'industrie moderne — en rendant partout le travail beaucoup plus simple, donc plus facile à apprendre — fait déjà qu'une augmentation de salaire dans une branche d'industrie provoque aussitôt un afflux de travailleurs dans cette branche, si bien que la baisse de salaire devient, de manière plus ou moins directe, générale.

Nous ne pouvons naturellement nous arrêter ici aux nombreux petits palliatifs préconisés par les bourgeois eux-mêmes.

I

Le citoyen Marx dit qu'une difficulté d'un ordre particulier est liée à cette question<sup>44</sup>. D'une part, il faut un changement des conditions sociales pour créer un système d'instruction nouveau ; d'autre part, il faut un système d'instruction déjà nouveau pour pouvoir changer les conditions sociales. En conséquence, il faut partir de la situation actuelle.

Les Congrès de l'A. I. T. ont déjà soulevé la question de savoir si l'enseignement devait être étatique ou privé<sup>45</sup>. Par enseignement étatique, on entend celui qui s'effectue

44. Exposé de Marx à la séance des 16 et 17 août 1869 au Conseil général. Marx aborde à présent la question sous l'angle des intérêts du prolétariat.

Faute de place, nous ne pouvons recueillir ici les exposés de Marx sur le droit d'héritage, qui révèlent que le prolétariat s'intéresse aux questions économiques les plus générales, non pour leur donner une solution actuelle, mais pour éviter que le prolétariat ne donne son appui à telle ou telle solution, en apparence plus populaire. Cf. trad. fr. dans *La Première Internationale*, Cahiers de l'ISEA, août 1964 (S 8/152), p. 205-208. Dans ce numéro et le suivant, on trouvera un très utile historique des problèmes traités au Conseil central de l'Internationale, sous le titre : « Karl Marx et la Première Internationale. Une chronologie. »

45. Pour Marx, l'enseignement pose de graves questions. Le prolétariat, en tant que classe porteuse du socialisme, doit déterminer lui-même le caractère de l'enseignement, à l'instar de ce que fait la bourgeoisie aujourd'hui. C'est donc la classe « la moins cultivée de la société » qui en fixe les conditions. Il n'est donc pas question d'abandonner chaque secteur d'activité à la direction des producteurs qui y travaillent (« la terre aux paysans », « les usines aux ouvriers », « les navires aux marins », etc.). Ce socialisme « gestionnaire » ne serait qu'une pâle copie du capitalisme, dont il maintiendrait pour l'éternité la division du travail et les professions unilatérales et mutilantes.

Enfin, dans la société capitaliste actuelle, le marxisme ne se préoccupe que du sort des ouvriers, et abandonne la gestion du capital au capital, ayant à concentrer ses forces pour le renverser.

La polémique de Marx contre les tendances proudhoniennes ou positivistes de la I<sup>re</sup> Internationale permet de mieux délimiter les positions révolutionnaires, notamment sur la combinaison du travail productif avec la formation intellectuelle, le développement omnilatéral de l'homme dans la société communiste, les rapports entre femmes et hommes, filles et garçons. Marx part toujours des données présentes de l'évolution industrielle et historique, tout en s'opposant radicalement aux conditions capitalistes actuelles.

sous le contrôle de l'Etat ; cependant, l'intervention de l'Etat n'est pas absolument indispensable. Dans le Massachusetts, chaque municipalité est obligée d'assurer l'enseignement élémentaire pour tous les enfants. Dans les villes de plus de 5 000 habitants, il doit y avoir des écoles moyennes pour la formation polytechnique ; dans les villes plus grandes, des écoles supérieures. L'Etat contribue à leur financement, mais très modestement. Au Massachusetts, 1/8 des impôts locaux est dépensé pour l'enseignement ; à New York, 1/5. Les comités d'école qui gèrent les établissements sont des organisations locales ; ils nomment les maîtres et choisissent les livres scolaires. La faiblesse du système américain réside dans son caractère local trop marqué, l'enseignement se trouvant trop étroitement lié au développement culturel de chaque région. D'où la nécessité de revendiquer un contrôle central. La fiscalité au profit des écoles est obligatoire, mais il n'y a pas d'obligation scolaire pour les enfants. La propriété ayant été imposée, les hommes qui paient ces impôts souhaitent que l'argent soit employé utilement.

L'enseignement peut être étatique sans se trouver sous le contrôle du gouvernement. Le gouvernement pourrait nommer des inspecteurs, dont le devoir serait de veiller à ce que la loi soit respectée, sans qu'ils aient le droit de s'immiscer directement dans l'enseignement. Ce serait comme pour les inspecteurs de fabrique qui veillent au respect des lois de fabrique.

Le Congrès peut décider, sans la moindre hésitation, que l'enseignement doit être obligatoire. Pour ce qui concerne le fait que les enfants ne devraient pas être forcés de travailler, ce qui est sûr, c'est que cela n'entraînerait pas une baisse des salaires, et tout le monde s'y ferait.

Les proudhoniens affirment que l'enseignement gratuit est un non-sens, puisque l'Etat doit payer. Il est évident que l'un ou l'autre doit payer, mais il ne faut pas que ce soit ceux qui sont le moins en état de le faire. L'enseignement supérieur ne doit pas être gratuit.

En ce qui concerne le système d'enseignement prussien, dont on a tant parlé, l'orateur observe, pour finir, que ce système ne poursuit qu'un seul but : former de bons soldats.

Le citoyen Marx dit que tout le monde est d'accord sur certains points déterminés.

La discussion s'est engagée après que l'on eut proposé de ratifier la résolution du Congrès de Genève, qui réclame que l'on combine l'enseignement intellectuel au travail physique, les exercices gymnastiques à la formation polytechnique. Nul n'a opposé d'objection à ce projet.

La formation polytechnique, qui a été soutenue par des écrivains prolétariens, doit compenser les inconvénients résultant de la division du travail qui empêche les apprentis de s'assimiler une connaissance approfondie de leur métier. Sur ce point, on est toujours parti de ce que la bourgeoisie elle-même entend par formation polytechnique, et c'est ce qui a provoqué des interprétations erronées. En ce qui concerne la proposition de Mme Law<sup>46</sup> relative au budget de l'Eglise, il serait à souhaiter, du point de vue politique, que le Congrès fasse sienne cette position qui est dirigée contre l'Eglise.

La proposition du citoyen Milner ne se prête pas à une discussion qui porte sur la question scolaire<sup>47</sup>. C'est dans la lutte quotidienne pour la vie que les jeunes gens devraient recevoir cette éducation de la part des adultes. L'orateur n'accepte pas Warren comme parole d'Évangile. Au demeurant, c'est là une question qui ne fera que très difficilement l'unanimité. On peut ajouter qu'une telle formation ne peut être transmise par l'école; elle intéresse bien plutôt les adultes.

Dans les écoles élémentaires et plus encore dans les écoles supérieures, il ne faut pas autoriser de disciplines qui admettent une interprétation de parti ou de classe. Il ne faut enseigner dans les écoles que les matières telles que la grammaire, les sciences naturelles. Les règles grammaticales ne changent pas, que ce soit un conservateur clérical ou un libre penseur qui les enseigne. Des matières qui admettent une diversité de conclusion ne doivent pas

46. Harriet Law avait proposé à la séance du 17 août que les biens et les revenus de l'Eglise soient utilisés pour l'enseignement général.

47. Milner avait proposé que les écoles publiques enseignent l'économie politique, pour que chacun soit familiarisé avec les notions de « valeur », de « salaire », etc. En fait, cet enseignement n'aurait fait que renforcer l'idéologie bourgeoise dans toutes les classes.

Le citoyen Marx dit que tout le monde est d'accord sur certains points déterminés.

La discussion s'est engagée après que l'on eut proposé de ratifier la résolution du Congrès de Genève, qui réclame que l'on combine l'enseignement intellectuel au travail physique, les exercices gymnastiques à la formation polytechnique. Nul n'a opposé d'objection à ce projet.

La formation polytechnique, qui a été soutenue par des écrivains prolétariens, doit compenser les inconvénients résultant de la division du travail qui empêche les apprentis de s'assimiler une connaissance approfondie de leur métier. Sur ce point, on est toujours parti de ce que la bourgeoisie elle-même entend par formation polytechnique, et c'est ce qui a provoqué des interprétations erronées. En ce qui concerne la proposition de Mme Law<sup>46</sup> relative au budget de l'Église, il serait à souhaiter, du point de vue politique, que le Congrès fasse sienna cette position qui est dirigée contre l'Église.

La proposition du citoyen Milner ne se prête pas à une discussion qui porte sur la question scolaire<sup>47</sup>. C'est dans la lutte quotidienne pour la vie que les jeunes gens devraient recevoir cette éducation de la part des adultes. L'orateur n'accepte pas Warren comme parole d'Évangile. Au demeurant, c'est là une question qui ne fera que très difficilement l'unanimité. On peut ajouter qu'une telle formation ne peut être transmise par l'école; elle intéresse bien plutôt les adultes.

Dans les écoles élémentaires et plus encore dans les écoles supérieures, il ne faut pas autoriser de disciplines qui admettent une interprétation de parti ou de classe. Il ne faut enseigner dans les écoles que les matières telles que la grammaire, les sciences naturelles. Les règles grammaticales ne changent pas, que ce soit un conservateur clérical ou un libre penseur qui les enseigne. Des matières qui admettent une diversité de conclusion ne doivent pas

46. Harriet Law avait proposé à la séance du 27 août que les biens et les revenus de l'Église soient utilisés pour l'enseignement général.

47. Milner avait proposé que les écoles publiques enseignent l'économie politique, pour que chacun soit familiarisé avec les notions de « valeur », de « salaire », etc. En fait, cet enseignement n'aurait fait que renforcer l'idéologie bourgeoise dans toutes les classes.

être enseignées dans les écoles; les adultes peuvent s'en occuper sous la direction d'une institutrice telle que Mme Law qui fait des conférences sur la religion<sup>48</sup>.

### Instructions pour les délégués du Conseil central provisoire à propos de diverses questions.

#### 1. Organisation de l'Association internationale

Dans l'ensemble, le Conseil central provisoire recommande le plan d'organisation prescrit dans les Statuts provisoires<sup>49</sup>. Une expérience de deux ans a démontré qu'il est juste et qu'il peut être appliqué aux divers pays sans nuire à l'unité d'action...

#### 2. Combinaison internationale des efforts, par le moyen de l'Association, pour la lutte du travail contre le capital

a) D'un point de vue général, cette question embrasse toute l'activité de l'Association internationale, dont le but est d'unifier et de généraliser les efforts, encore dis-

48. Dans *Bee-Hive*, ce passage est rédigé comme suit : « Pour ce qui concerne l'économie politique, la religion et d'autres matières, on ne peut les introduire ni dans les écoles élémentaires ni dans les écoles supérieures. La matière de cet enseignement intéresse les adultes et doit être professée sous la forme d'exposés par des maîtres du genre de Madame Law. »

49. Marx a élaboré ces instructions qui devinrent, après leur adoption, les résolutions du Premier Congrès de l'A. I. T., réuni à Genève du 3 au 9 septembre 1866. À leur propos, Marx écrivit à Kugelmann, le 9 octobre 1866 : « J'ai limité à dessein le programme des délégués envoyés par Londres aux points qui permettent un accord immédiat et une action concertée des travailleurs, de manière à donner une impulsion directe aux exigences de la lutte de classe et de l'organisation des ouvriers en classe. »

Le texte officiel de ces résolutions a été édité par le Conseil général de l'A. I. T. en 1868; il est précédé par la remarque suivante :

« Certaines des résolutions adoptées au 1<sup>er</sup> Congrès peuvent être considérées comme partie intégrante des principes de l'Association internationale des travailleurs. Les comptes rendus de ce congrès n'ayant eu qu'une diffusion limitée, le Conseil général a jugé utile de les publier de nouveau, en même temps que les résolutions adoptées au dernier Congrès. »

persés, que la classe ouvrière accomplit dans les différents pays pour son émancipation.

b) Une des principales fonctions de l'Association, fonction remplie déjà avec grand succès dans différentes circonstances, est de contre-carrer les machinations des capitalistes, qui sont toujours prêts, dans les cas de grèves ou de lock-out, à se servir des travailleurs d'un pays étranger comme instrument contre les travailleurs de leur pays. C'est un des grands buts de l'Association de susciter chez les travailleurs des différents pays non seulement le *sensiment*, mais encore les *actes* de la fraternité et de la camaraderie dans l'armée de l'émancipation.

c) Nous proposons au Congrès d'adopter, comme « grande tâche internationale », une *statistique des conditions de la classe ouvrière de tous les pays*, faite par les ouvriers eux-mêmes. Pour agir de manière efficace, il faut connaître la matière sur laquelle on veut agir. Les travailleurs, en prenant l'initiative d'une si grande tâche, montreront qu'ils sont capables de tenir leurs destinées entre leurs mains. C'est pourquoi nous proposons :

Dans chaque localité où il existe des branches de notre Association, le travail doit être commencé immédiatement, et les faits doivent être rassemblés sur les différents points spécifiés dans le sommaire ci-après<sup>50</sup>.

Le Congrès invite tous les ouvriers d'Europe et d'Amérique à collaborer pour rassembler tous les éléments de cette statistique sur la classe ouvrière et envoyer les rapports et documents au Conseil central. Celui-ci les condensera en un rapport suivi d'un appendice contenant la documentation à l'appui.

Ce rapport et cet appendice seront prêts pour le prochain Congrès annuel. Après en avoir reçu la sanction, ils seront publiés aux frais de l'Association.

### 3. Limitation de la journée de travail

Nous déclarons que la *limitation légale de la journée de travail* représente la condition préalable sans laquelle toutes les tentatives ultérieures d'amélioration et d'émancipation avorteront.

50. Nous reproduisons les éléments de cette statistique in *extenso* p. 181-190.

Elle est indispensable pour rétablir l'énergie et la santé physique des classes laborieuses qui forment la grande masse de chaque nation. Elle n'est pas moins indispensable pour leur fournir la possibilité de se développer intellectuellement, de s'ouvrir au monde extérieur, et de déployer une activité politique et sociale.

Nous proposons *huit heures de travail comme limite légale* de la journée de travail. Cette limite étant généralement demandée par les ouvriers des Etats-Unis d'Amérique<sup>51</sup>, le vote du Congrès en fera l'étendard commun de toutes les revendications des classes ouvrières de l'univers.

Pour l'instruction des membres de l'Association sur le continent, dont l'expérience sur les lois régissant les fabrications est d'une date plus récente que celle des ouvriers anglais, nous ajoutons que toute loi sur la limitation de la journée de travail avortera et sera brisée par les capitalistes, si l'on ne prend pas soin de déterminer précisément la période du jour qui doit englober les huit heures de travail. La longueur de cette période doit être déterminée par les huit heures de travail plus les pauses pour les repas. Par exemple, si les différentes interruptions pour les repas s'élèvent à une heure, il faudra limiter à neuf heures la période légale du travail, mettons de 7 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, ou de 8 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, etc.<sup>52</sup>.

Le travail de nuit ne doit être permis qu'exceptionnellement dans des métiers ou industries spécifiés très exactement par la loi. *Il faut tendre à supprimer tout travail de nuit.*

Ce paragraphe ne concerne pas seulement les adultes des deux sexes; les femmes doivent être rigoureusement exclues de n'importe quel *travail de nuit*, et de toute sorte de travail qui serait nuisible pour l'organisme féminin si sensible et où leur corps serait exposé à des poisons

51. Aussitôt après la guerre de Sécession, le prolétariat, débarrassé des tâches encore bourgeoises de l'unité et de la lutte anti-impérialiste et anti-esclavagiste, s'attaqua à la question de la loi de la journée de travail de huit heures. La *Ligue des Huit-Heures* étendit la lutte à tout le pays, et l'Union ouvrière nationale participa à ce mouvement et déclara en août 1868 à Baltimore que la journée de travail de 8 heures était la condition nécessaire de l'émancipation des travailleurs du joug capitaliste.

52. Tout ce paragraphe, qui figurait dans le rapport de Marx, a été omis dans les résolutions.

ou à d'autres agents délétères. Par personne adulte, nous entendons toute personne ayant atteint l'âge de dix-huit ans.

#### 4. Travail des adolescents et des enfants des deux sexes

Nous considérons la tendance de l'industrie moderne à faire coopérer les enfants et les adolescents des deux sexes dans la grande œuvre de la production sociale comme un progrès légitime et salutaire, quoique la façon dont cette tendance se réalise sous le règne du capital, soit tout simplement abominable.

Dans une société rationnelle, *n'importe quel enfant*, dès l'âge de neuf ans, doit être un travailleur productif, de même qu'un adulte en possession de tous ses moyens ne peut s'exempter de la loi générale de la nature, selon laquelle *celui qui veut manger, doit aussi travailler non seulement avec son cerveau, mais encore avec ses mains*. Mais, pour l'heure, nous n'avons à nous occuper que des enfants et jeunes gens des classes ouvrières. Nous jugeons utile de les diviser en trois catégories qui doivent être traitées différemment.

La première comprend les enfants de 9 à 12 ans ; la seconde, ceux de 13 à 15 ans ; la troisième, ceux de 16 et 17 ans. Nous proposons que l'emploi de la première catégorie, dans tout travail, en usine ou à domicile, soit légalement restreint à deux heures ; celui de la seconde, à quatre heures, et celui de la troisième à six. Pour la troisième catégorie, il doit y avoir une interruption d'une heure au moins pour le repas et la récréation<sup>53</sup>.

Il serait désirable que les écoles élémentaires commencent l'instruction des enfants avant l'âge de neuf ans ; mais pour le moment, nous ne nous préoccupons que des contrepoisons absolument indispensables pour contrecarrer les effets d'un système social qui dégrade l'ouvrier au point de le transformer en un simple instrument d'accumulation de capital, et qui fatalement change les parents en marchands d'esclaves de leurs propres enfants. Le droit des enfants et des adultes doit être défendu, puisqu'ils ne peuvent le faire eux-mêmes. C'est pourquoi il est du devoir de la société d'agir en leur nom.

53. Ces données concrètes correspondent évidemment au développement des forces productives du siècle dernier.

Si la bourgeoisie et l'aristocratie négligent leurs devoirs envers leurs descendants, c'est leur affaire. L'enfant qui jouit des privilèges de ces classes est condamné à souffrir de leurs préjugés.

Le cas de la classe ouvrière est tout différent. Le travailleur individuel n'agit pas librement. Dans de très nombreux cas, il est trop ignorant pour comprendre l'intérêt véritable de son enfant ou les conditions normales du développement humain. Cependant, la partie la plus éclairée de la classe ouvrière comprend pleinement que l'avenir de sa classe, et par conséquent de l'espèce humaine, dépend de la formation de la génération ouvrière qui grandit. Elle comprend, avant tout, que les enfants et les adolescents doivent être préservés des effets destructeurs du système actuel. Cela ne peut être accompli que par la transformation de la raison sociale en force sociale et, dans les circonstances présentes, nous ne pouvons le faire que par des lois générales imposées par le pouvoir d'Etat. En imposant de telles lois, les classes ouvrières ne fortifieront pas le pouvoir gouvernemental. Au contraire, elles transformeront le pouvoir dirigé contre elles en leur agent. Le prolétariat fera alors par une mesure générale ce qu'il essaierait en vain d'accomplir par une multitude d'efforts individuels.

Partant de là, nous disons que la société ne peut permettre ni aux parents ni aux patrons d'employer au travail les enfants et les adolescents, à moins de combiner ce travail productif avec l'éducation.

Par éducation, nous entendons trois choses :

1. Education intellectuelle ;
2. Education corporelle, telle qu'elle est produite par les exercices gymnastiques et militaires ;
3. Education technologique, embrassant les principes généraux et scientifiques de tous les procédés de production, et en même temps initiant les enfants et les adolescents au maniement des instruments élémentaires de toutes les branches d'industrie.

A la division des enfants et des adolescents en trois catégories, de 9 à 18 ans, doit correspondre un cours gradué et progressif pour leur éducation intellectuelle, corporelle et polytechnique. Les frais de ces écoles polytechniques doivent être en partie couverts par la vente de leurs propres productions.

Cette combinaison du travail productif, payé avec l'édu-

cation intellectuelle, les exercices corporels et la formation polytechnique, élèvera la classe ouvrière bien au-dessus du niveau des classes bourgeoise et aristocratique.

Il va de soi que l'emploi de tout enfant ou adolescent de 9 à 18 ans, dans tout travail de nuit ou dans toute industrie dont les effets sont nuisibles à la santé, doit être sévèrement interdit par la loi.

## L'abolition du salariat.

### I. Un juste salaire quotidien pour une juste journée de travail

Tel fut le mot d'ordre du mouvement de la classe ouvrière anglaise au cours des cinquante dernières années<sup>54</sup>. Il rendit d'abord de grands services à l'époque où les syndicats prirent leur essor après l'abrogation, en 1824, de la loi infâme contre le droit de coalition<sup>55</sup>, puis de meilleurs services encore au temps du glorieux mouvement chartiste, lorsque les ouvriers anglais marchaient à la tête de la classe ouvrière d'Europe.

Cependant, l'histoire progresse, et beaucoup de choses qui étaient désirables et utiles il y a 50 ans, voire il y a 30 ans, ont maintenant vieilli et ont complètement passé d'usage. Cet ancien et vénérable mot d'ordre en fait partie. Un juste salaire quotidien pour une juste journée de tra-

54. Engels rédigea une série de onze articles traitant de la nécessité pour les syndicats de s'unir au parti politique du prolétariat pour rejoindre ses buts socialistes finaux, et notamment de l'abolition du salariat. Il envoya ces articles à G. Shipton, rédacteur en chef du *Labour Standard*, organe hebdomadaire des syndicats anglais. (Les articles suivants parurent les 7 et 21 mai 1881.)

A la demande de Shipton, Engels rédigea ces onze articles du 7 mai au 6 août 1881, mais il dut interrompre sa collaboration, s'étant aperçu que Shipton amendait son texte qui lui paraissait trop tranchant : Engels reproche en effet aux syndicats anglais de ne pas revendiquer l'abolition du salariat. Cf. Engels à Marx, 11 août 1881.

55. La législation contre les coalitions interdisait la création et l'activité de toute organisation ouvrière. Elle fut abolie par un acte du Parlement en 1824, mais fut pratiquement rétablie en 1825 par de nouvelles lois sur les associations. Celles-ci considéraient comme « abus » et « violence » le recrutement pour l'entrée dans les syndicats et l'agitation pour la participation à une grève, et les assimilaient à un délit criminel.

vail ? Mais qu'est-ce qu'un juste salaire, et qu'est-ce qu'une juste journée de travail ? Comment sont-ils déterminés par les lois sous lesquelles vit et se développe la société moderne ? Pour répondre à cette question, nous ne devons pas faire appel à la morale, au droit ou à l'équité, ni même à un quelconque sentiment d'humanité, de justice, voire de charité. En effet, ce qui est équitable du point de vue de la morale ou même du droit peut être loin d'être équitable du point de vue social. Ce qui, du point de vue social, est juste ou ne l'est pas est déterminé par une seule science : celle qui traite des faits matériels de la production et de la distribution, la science de l'économie politique.

Or, que signifient un juste salaire quotidien et une juste journée de travail pour l'économie politique ? Tout simplement le taux de salaire ainsi que la longueur et l'intensité du travail d'un jour, tels qu'ils sont déterminés par la concurrence entre employeurs et ouvriers sur le marché libre. Et à quel niveau sont-ils fixés ?

Dans des circonstances normales, un juste salaire quotidien est la somme qu'il faut à l'ouvrier pour se procurer les moyens de subsistance nécessaires à le maintenir en état de travailler et de propager son espèce, conformément aux conditions de vie de son milieu et de son pays. Selon les fluctuations de l'économie, le salaire réel est soit au-dessus, soit au-dessous de cette somme ; ainsi, dans de justes conditions, cette somme est la moyenne de toutes les oscillations.

Une journée de travail équitable correspond à une durée et à une intensité de la journée de travail absorbant la pleine force de travail d'un jour de l'ouvrier sans mordre sur ses facultés de produire, le lendemain et les jours suivants, la même somme de travail.

En conséquence, la transaction peut se décrire comme suit : l'ouvrier cède au capitaliste toute sa force de travail, c'est-à-dire tout ce qu'il peut donner sans rendre impossible le renouvellement constant de la transaction ; en échange, il obtient juste autant de moyens de subsistance — et pas plus — qu'il lui en faut pour recommencer chaque jour le même travail. L'ouvrier donne le maximum, et le capitaliste le minimum de ce qu'admet la nature de la transaction. C'est là une espèce fort singulière d'équité !

Mais considérons les choses d'un peu plus près encore. Comme, selon les économistes, le salaire et la journée de



travail sont déterminés par la concurrence, l'équité semble exiger que les deux parties jouissent au départ de conditions égales. Or, il n'en est rien. S'ils n'arrivent pas à s'entendre avec l'ouvrier, le capitaliste peut se permettre d'attendre, puisqu'il peut vivre de son capital. L'ouvrier n'a pas cette possibilité. Pour vivre, il n'a que son salaire, si bien qu'il est obligé d'accepter le travail quand, où et comment il se présente. Déjà le point de départ n'est pas équitable pour l'ouvrier. La faim représente pour lui un terrible handicap. C'est là pourtant le sommet de l'équité, aux yeux de l'économie politique capitaliste !

Mais là n'est pas du tout l'essentiel. L'introduction des moyens mécaniques et du machinisme dans les branches d'industrie nouvelles ainsi que l'application de machines plus perfectionnées aux branches déjà soumises au machinisme jettent toujours plus d'ouvriers sur le pavé, et cela s'effectue à un rythme bien plus rapide que celui où l'industrie peut absorber et réemployer les bras devenus superflus. Cette main-d'œuvre en surnombre représente une véritable armée de réserve pour le capital. Lorsque les affaires sont mauvaises, les chômeurs peuvent crever de faim, mendier, voler ou aller dans les bastilles que sont les maisons de travail ; lorsqu'elles sont bonnes, ils constituent un réservoir où les capitalistes puisent pour augmenter la production. Et aussi longtemps que le dernier homme, la dernière femme, le dernier enfant n'a pas trouvé de travail — ce qui n'arrive qu'aux moments de surproduction échelée —, les salaires sont comprimés par la concurrence de cette armée de réserve, dont la seule existence assure au capital un surcroît de puissance dans sa lutte contre le travail. Dans la compétition avec le capital, la faim n'est pas seulement un handicap pour le travail, c'est un véritable boulet de canon rivé à ses pieds. Et c'est ce que l'économie politique capitaliste appelle l'équité !

Voyons maintenant avec quoi le capital paie ces salaires si équitables. Evidemment avec du capital. Pourtant le capital ne crée aucune valeur, puisqu'en dehors de la terre, le travail est la seule source de richesse. En effet, le capital accumule uniquement le produit du travail. Il en découle que les salaires du travail sont payés avec du travail, l'ouvrier étant rémunéré avec le produit de son propre travail.

Selon ce que l'on appelle communément l'équité, le salaire de l'ouvrier devrait correspondre à la totalité du

produit de son travail, mais selon l'économie politique cela ne serait pas équitable. En effet, le capitaliste s'approprie le produit du travail de l'ouvrier, et celui-ci ne reçoit pas plus qu'il ne lui en faut pour continuer de subsister. Et le résultat de cette concurrence si « équitable » est que le produit de ceux qui travaillent s'accumule invariablement dans les mains de ceux qui ne travaillent pas et y devient l'arme la plus puissante pour renforcer l'esclavage de ceux qui sont les seuls et véritables producteurs.

Qu'en est-il dès lors du juste salaire quotidien pour une juste journée de travail ? Il y aurait beaucoup de choses à dire encore sur la juste journée de travail, qui est tout aussi « juste » que le salaire quotidien. Mais nous laisserons cela pour une autre fois. Mais, d'ores et déjà, la conclusion est tout à fait claire pour nous : *le vieux mot d'ordre a fait son temps, et il ne tient plus aujourd'hui.*

L'équité de l'économie politique, telle que la déterminent les lois réelles qui régissent l'actuelle société, cette équité est tout entière d'un seul côté : celui du capital. Il faut donc enterrer une fois pour toutes cette vieille formule et la remplacer par cette autre :

*La classe ouvrière elle-même doit prendre possession des moyens de travail, c'est-à-dire des matières premières, fabriques et machines.*

## II. Le système du salariat

Dans l'article précédent, nous avons examiné le mot d'ordre qui a dignement fait son temps : un juste salaire quotidien pour une juste journée de travail, et nous sommes arrivés à la conclusion que, dans les conditions sociales actuelles, le plus juste des salaires quotidiens équivaut nécessairement à la plus injuste répartition du produit de l'ouvrier, la plus grande partie en allant dans la poche du capitaliste et l'ouvrier en recevant tout juste de quoi lui permettre de rester en état de travailler et de perpétuer son espèce.

C'est là une loi de l'économie politique, c'est-à-dire une loi de l'organisation économique de l'actuelle société, qui est plus forte que tout le droit coutumier ou écrit d'Angleterre réunis, y compris la cour de la Chancellerie<sup>56</sup>.

56. La cour de la Chancellerie était la cour de justice suprême.

Aussi longtemps que la société est divisée en classes opposées — d'un côté, les capitalistes qui monopolisent l'ensemble des moyens de production, la terre, les matières premières et les machines ; de l'autre, les ouvriers qui travaillent et sont privés de toute propriété sur les moyens de production, et ne disposent que de leur force de travail — et que subsiste cette organisation sociale, la loi du salaire restera toute-puissante et resserrera chaque jour davantage les chaînes qui rendent le travailleur esclave du produit de ses propres mains, produit que monopolise le capitaliste.

Depuis près de soixante ans, les syndicats anglais ont lutté contre cette loi capitaliste. Or, quel en a été le résultat ? Ont-ils réussi à libérer la classe ouvrière anglaise de l'esclavage dans lequel la lie le capital, qui n'est pourtant que le produit du travail des ouvriers ? Ont-ils permis, ne serait-ce qu'à une petite fraction de la classe ouvrière, de s'élever au-dessus de sa condition d'esclave salarié, en devenant propriétaire des moyens de production, matières premières, instruments et machines nécessaires à son industrie, et en conséquence aussi du produit de son propre travail ? Il est de notoriété publique que, non seulement ils n'ont jamais atteint ce but, mais qu'ils ne l'ont jamais poursuivi.

Nous ne voulons absolument pas prétendre par là que les syndicats ne sont d'aucune utilité, parce qu'ils ne l'ont pas fait. Au contraire, les syndicats — aussi bien en Angleterre que dans tout autre pays industriel — sont indispensables à la classe ouvrière pour lutter contre le capital. Le salaire moyen est égal à la somme des moyens de subsistance nécessaires aux ouvriers d'un pays donné pour conserver leur espèce, conformément au standard de vie traditionnel de ce pays. Ce standard de vie est très variable selon les diverses catégories d'ouvriers. Le grand mérite des syndicats, dans leur lutte pour le maintien de ce taux de salaire et la diminution des heures de travail, est qu'ils s'efforcent de maintenir, voire d'augmenter ce standard de vie.

Dans les quartiers Est de Londres, il y a de nombreux ouvriers dont le travail n'exige pas moins d'expérience et est pour le moins aussi pénible que celui des maçons et de leurs compagnons, et pourtant les premiers gagnent à peine la moitié de ce que gagnent les seconds. La raison de cette différence est toute simple : une forte organisa-

tion permet à ces derniers d'imposer aux capitalistes une norme de salaires considérablement plus élevée que les premiers qui, étant inorganisés et impuissants, doivent subir non seulement l'exploitation inévitable de leurs patrons, mais leur arbitraire, par-dessus le marché. Leur standard de vie se dégrade de plus en plus, et ils apprennent à vivre avec un salaire toujours plus bas, leurs salaires naturels tombant à un niveau auquel ils ont fini par s'accoutumer eux-mêmes.

La loi du salaire n'est donc pas de nature telle qu'elle trace une ligne rigide et immuable. Dans certaines limites, elle n'est pas inflexible. Pour chaque métier, il y a, à tout moment — sauf aux périodes de dépression extrême —, une certaine marge où les salaires peuvent varier, selon le résultat de la lutte entre ouvriers et capitalistes. Dans chaque cas, le salaire est fixé par contrat ; or, dans un contrat, celui qui résiste le plus longtemps et le mieux a la plus grande chance d'obtenir plus que ce qui lui reviendrait autrement. Si chaque ouvrier passe isolément le marché avec le capitaliste, il est facilement battu et contraint de se soumettre à discrétion.

En revanche, si une profession entière d'ouvriers forme une organisation puissante, collecte parmi eux des fonds pour tenir tête à leurs patrons le cas échéant et devient ainsi capable de traiter de puissance à puissance, alors — et alors seulement — les ouvriers ont une chance d'obtenir le peu qu'ils reçoivent aux termes du statut économique de la société actuelle, ce que l'on appelle « un juste salaire quotidien pour une juste journée de travail ».

Cependant, la lutte des syndicats n'enfreint pas la loi du salaire ; au contraire, elle ne fait que l'appliquer. Sans l'arme syndicale de résistance, l'ouvrier ne recevrait même pas ce qui lui est dû conformément au statut du salariat. Ce n'est pas parce qu'il craint directement les syndicats que le capitaliste se trouve contraint de payer à l'ouvrier la pleine valeur marchande de sa force de travail. La preuve ? Comparez les salaires payés aux membres des grands syndicats avec ceux payés aux innombrables petites professions de cette mare stagnante que sont les quartiers Est de Londres.

Ainsi donc, les syndicats n'attaquent pas le système salarial lui-même. Or, la dégradation économique de la classe ouvrière n'est pas due au niveau, bas ou élevé, des salaires, mais au fait qu'au lieu de percevoir le produit

intégral de son travail, la classe ouvrière doit se satisfaire d'une fraction de son produit, celle que l'on appelle salaire. En effet, comme le capitaliste est propriétaire des instruments des moyens de travail, il empêche tout le produit, et paie là-dessus l'ouvrier.

En conséquence, il n'y a pas de véritable émancipation pour la classe ouvrière tant qu'elle ne sera pas en possession de tous les moyens de travail — terre, matières premières, machines, etc. — et, donc, en possession de tout le produit de son travail.

---

## II

### *Réduction de la journée de travail*

Toutes les luttes de classe du prolétariat vont dans le sens d'une revendication de la diminution de la journée de travail, avec une rigueur et une nécessité implacables. De même c'est aussi sur la prolongation de cette journée que le capital concentre ses efforts de la façon la plus systématique, car c'est le point chaud de l'exploitation capitaliste et de l'extorsion de plus-value.

Le capital est moins affecté par une hausse de salaires qui entame la plus-value déjà produite, mais, toutes proportions gardées, ne touche pas au volume de la production ni au taux de croissance du capital, alors qu'une réduction du temps de travail diminue le temps où le capital produit et extorque de la plus-value.

C'est sur ce point que les porte-parole du capital — oubliant que la journée de travail est faite de sa durée et de son intensité<sup>1</sup> — se prodiguent en louanges, ressasant que la condition ouvrière s'est grandement améliorée depuis un siècle, puisqu'on ne travaille plus aujourd'hui 14 ou 16 heures, mais 8 heures. Il serait aisé de répondre que ce « progrès » n'est pas dû à la bienveillance de Sa Majesté capitaliste. Les ouvriers durent se battre des décennies entières pour arracher une simple diminution d'une heure, voire même moins. En outre, il faudrait également répondre que si le capital ne prolonge pas davantage la journée de travail, c'est qu'il se heurte à une vive résistance de l'ensemble des travailleurs.

Plus que jamais, la situation actuelle confirme que le prolétariat ne doit rien aux bonnes grâces du capital, pour riche et intelligent qu'il soit. En effet, après des luttes gigan-

1. Dans *Le Capital*, Marx démontre qu'au début du capitalisme lorsque prédominent les manufactures utilisant peu de machines et beaucoup de bras, c'est surtout la durée de travail qui intéresse le capital, d'où les journées de 12 et même 15 et 16 heures : « Mais cela change avec le raccourcissement légal de la journée. L'énorme impulsion qu'il donne au développement du système mécanique et à l'économie des frais contraint l'ouvrier aussi à dépenser, au moyen d'une tension supérieure, plus d'activité dans le même temps, à resserrer les pores de sa journée, et à condenser ainsi le travail à un degré qu'il ne saurait atteindre sans ce raccourcissement. Dès lors, on commence à évaluer la grandeur du travail doublement, d'après sa durée ou son extension, et d'après son degré d'intensité, c'est-à-dire la masse qui en est comprimée dans un espace de temps donné, une heure par exemple. » (Ed. soc., t. 2, p. 82.)

tesques, la bourgeoisie dut concéder la journée de 8 heures, ce qui semblait — et était effectivement — une très grande conquête, mais cette conquête date aujourd'hui de plus de cinquante ans, au cours desquels les progrès tant vantés de la technique productive n'ont pas fait diminuer d'une minute le temps de travail moyen actuel, mais au contraire l'ont fait augmenter, a fortiori en France qui, parmi les pays européens de développement comparable, est celui où actuellement la journée de travail est la plus longue et dépasse de beaucoup ce fameux « minimum légal ».

Non seulement l'ouvrier est contraint en période « normale » de faire des heures supplémentaires pour vivre, mais le temps qu'il devrait consacrer au repos (ce qui ne signifie pas seulement dormir, mais vivre et s'occuper de ses intérêts personnels autant que collectifs de classe) est rogné par les transports, ainsi que par les exigences arbitraires de la « formation professionnelle », de la « qualification » et autres « recyclages ».

Même en ce qui concerne la durée du travail dans la production, le marxisme a démontré que la durée ne rend pas compte, à elle seule, de la longueur de la journée de travail. L'intensification du travail allonge, en effet, la journée de travail. Tout le monde sait qu'aujourd'hui un ouvrier fabrique en huit heures infiniment plus que ce qu'il fabriquait 100 ans auparavant en dix heures. De fait, le capitalisme réagit à chaque hausse de salaire ou à chaque diminution de la durée de travail par une intensification des cadences, et s'il mécanise le procès de production, c'est que la machine est un moyen matériel permettant « d'extorquer une plus grande quantité de travail dans le même temps ».

Si au « minimum légal » et aux heures supplémentaires (à l'usine, dans les transports, etc.), soit à la durée effective de travail, on ajoute le temps condensé par les progrès techniques et sociaux du travail des ouvriers, on en arrive à une augmentation vertigineuse de l'exploitation de la force de travail actuelle. Sans risque de se tromper, on peut dire que cette journée réelle d'efforts a, au moins, augmenté de moitié dans les cinquante dernières années, ce qui nous ramène aux fatigues des fameuses vieilles journées de travail de 12 ou 13 heures et plus.

C'est précisément sur ce point capital que les directions syndicales opposent le moins de résistance sérieuse et générale au capitalisme. Ce n'est pas fortuitement que le rythme

d'exploitation s'est accéléré au cours de ces vingt dernières années avec le travail aux pièces et l'augmentation des cadences, le durcissement des normes, le jumelage des machines, tous ces actes de piraterie étant perpétrés avec une sauvagerie accrue d'année en année et développant les formes de surexploitation de la force humaine de travail, qui n'usent pas seulement les énergies musculaires, mais aussi nerveuses, vitales. En effet, les directions syndicales leur ont donné une impulsion supplémentaire, en défendant les primes de productivité, en liant le salaire au rendement, en se battant pour tout un attirail de primes, en acceptant l'intéressement de l'ouvrier à l'entreprise, et, plus généralement, en apprenant aux ouvriers à identifier leurs propres intérêts de classe avec ceux de la production de l'entreprise et de la nation, de la civilisation et de la patrie<sup>2</sup>.

Nous ne pouvons développer ici le mécanisme par lequel cette capacité infinie de production de plus-value qui se trouve dans la carcasse humaine de l'ouvrier permet à une quantité croissante d'improductifs, de non-productifs, d'anti-productifs et autres parasites de se développer en même temps que les industries utiles voire antisociales, mais

2. On opère aujourd'hui la même confusion entre revenu national et salaires qu'entre prix et salaires, en oubliant dans les deux cas le facteur déterminant : la part du profit ou, mieux, le capital, sur lequel se répercute l'effet d'une hausse des salaires.

Le revenu national n'a qu'un rapport tout à fait indirect et fort lointain avec les salaires ouvriers. En termes marxistes, c'est le produit social, c'est-à-dire l'équivalent en argent de la totalité des produits mis sur le marché par l'ensemble des entreprises d'un pays. Le produit social est ce qui entre sous forme d'argent dans la poche des capitalistes, tandis que les salaires sont au contraire ce qui en sort. L'important, c'est la différence qui reste entre les mains des capitalistes.

En parlant sans répit du salaire comme si son augmentation était liée à celle du « revenu national », les bourgeois tendent à faire oublier les différences sociales et à escamoter les antagonismes de classe. En reprenant cet argument, les politiciens de toute espèce — les « communistes » en premier — et les dirigeants du syndicalisme de collaboration de classe reprennent non seulement l'argument de Weston et des proudhoniens sur l'impossibilité pour les ouvriers d'augmenter leurs salaires, mais ils les poussent encore au travail, en invitant les ouvriers à accroître la production, à défendre certaines branches d'industrie et, qui plus est, les ligotent au char de l'Etat, en substituant à la défense du programme de classe, celle de la défense de la nation et de la patrie. Nous sommes alors en plein syndicalisme fasciste, national-socialiste et tout est en place pour l'intégration des syndicats dans l'Etat, sous une forme, naturellement, qui permette de faire semblant de défendre les intérêts des ouvriers.

toujours les plus modernes, qui les font vivre et font travailler les ouvriers à des rythmes effrénés.

Pour Marx, deux tendances s'entrecroisent sans cesse sous le capitalisme : d'une part, celle d'employer de moins en moins de bras pour produire autant ou plus de marchandises, ce qui revient à diminuer le nombre d'ouvriers dans chaque fabrique et industrie données, le capitalisme traitant l'ouvrier comme un indésirable et cherchant à l'éliminer ; d'autre part, la tendance qui consiste à employer le plus de bras possible, parce que les ouvriers sont la source de la richesse, et qu'à un certain degré de la force productive, la masse de la plus-value et du surproduit augmente avec celle du travail employé. La première tendance jette l'ouvrier sur le pavé et crée une double surpopulation, les chômeurs et les parasites qui vivent du nouveau surtravail, tandis que la seconde absorbe ces ouvriers et ne cesse d'élargir le salariat et l'exploitation. Mais Marx insiste sur ce point que les économistes bourgeois laissent de côté : « L'augmentation continue des classes moyennes qui, placées entre les ouvriers et les capitalistes, vivent presque directement du revenu, pèse sur la classe ouvrière et accroît la puissance et la sécurité des classes supérieures<sup>3</sup> » : c'est à ces classes liées au capital par leurs intérêts que se heurtent donc aussi les revendications ouvrières.

Ces classes contribuent directement à l'exploitation ouvrière, et leur prolifération au fur et à mesure du développement capitaliste explique en partie la capacité de résistance du système bourgeois. Ces classes, qui absorbent la plus-value en trouvant un emploi au service du capital auquel les lient leurs intérêts directs, s'opposent elles aussi au prolétariat lorsqu'il demande une augmentation de salaire qui entame la plus-value. L'odieux système capitaliste économise sur le dos des ouvriers productifs pour gaver ces classes superflues, mais indispensables à l'ordre capitaliste qu'à divers degrés elles représentent matériellement et défendent idéologiquement.

« Plus le travail gagne en force productive, plus la journée de travail peut diminuer. Or, plus la journée de travail diminue, plus son intensité peut croître. Au niveau social, la productivité croissante du travail entraîne une économie

3. Cf. MARX, « Histoire des doctrines économiques », *Le Capital*, t. IV, Ed. Costes, t. V, p. 161-162.

de travail, en supprimant toute dépense inutile en moyens de production aussi bien qu'en forces vitales. Alors que le mode de production capitaliste impose cette économie dans chaque entreprise prise à part, en faisant de la folle dépense de la force ouvrière un moyen d'économie pour l'exploiteur individuel, il crée par ailleurs, en raison de son système anarchique de concurrence, la dilapidation la plus effrénée du travail productif et des moyens de production sociaux, et de plus il crée une multitude de fonctions parasitaires qu'il rend désormais plus ou moins indispensables<sup>4</sup>.

Le capital peut, grâce à sa mobilité et sa capacité surprenante d'adaptation, entremêler les éléments productifs aux improductifs, multipliant les catégories hybrides ou ambiguës. Ainsi, le producteur de tabac est productif (puisqu'il crée de la plus-value), mais la consommation de tabac est improductive (cf. MARX, *Fondement, etc.*, Ed. Anthropos, t. I, p. 253, note).

De façon générale, le capitalisme développe de plus en plus la loi selon laquelle plus un travailleur est engagé dans un travail productif et travaille dur, moins son sort est enviable et moins il gagne par rapport à ceux qui s'activent dans les secteurs moins productifs. Il existe, aussi, des syndicats qui regroupent les travailleurs improductifs et même inutiles. La pression que le capital — par nature, puisqu'il exproprie même l'immense masse des petits, moyens et même grands capitalistes — exerce sur ces « salariés » est moindre que celle qu'il impose aux ouvriers productifs. Leur « syndicalisme » s'en ressent : c'est celui-là même, avec ses comités paritaires, où salariés et employeurs conviennent des questions de recrutement, de mutation, de création de postes, d'organisation du service, soit la quintessence du syndicat aclassiste et de collaboration avec le patronat, que l'on propose aujourd'hui comme modèle aux syndicats ouvriers. C'est une véritable serre chaude pour les méthodes syndicales réformistes.

L'unité du mouvement syndical suppose l'élimination de tous les syndicats de catégories qui n'existent que pour capter des privilèges par rapport à la grande masse. Pour Marx-Engels, cette unité passe par l'activation maximale des couches les plus défavorisées qui sont justement celles

4. Cf. MARX, *Le Capital*, t. I (cf. trad. Roy. Ed. soc., t. 2, p. 207).

qui sont les plus productives, donc porteuses de la société future. Les éléments révolutionnaires doivent tendre tous leurs efforts pour les organiser et les politiser en développant leur activité et leur initiative propres. Les mots d'ordre qui unifieront le prolétariat devront donc commencer par avantager massivement ces couches profondes. C'est exactement l'inverse de ce que pratiquent les directions opportunistes actuelles. Seuls des mots d'ordre révolutionnaires peuvent unifier le prolétariat, et le plus efficace est la réduction de la journée de travail avec l'écrasement des hiérarchies et un salaire moyen qui écarte toutes les tentations des heures de zèle supplémentaires.

De nos jours, la semaine de travail ne doit pas être simplement réduite d'une demi-heure. En effet, la diminution du temps de travail doit être fonction du temps que le progrès technique — l'élément social du travail — économise. Nous estimons<sup>5</sup> que cela réduit la journée de travail de moitié au moins, et ce, pour rétablir uniquement le statu quo ante et éliminer la surexploitation qui s'est développée depuis cinquante ans. En fait, le capital est incapable de satisfaire cette revendication qui annulerait des branches d'activités inutiles entières et porterait un coup décisif à l'hypertrophie productive, à la folle crois-

5. Nous ne démontrerons pas ici, au moyen de statistiques de production, que la journée de travail a augmenté effectivement d'un pourcentage tout à fait déterminé. En effet, il n'est pas possible d'utiliser les chiffres bourgeois sur ce point, étant donné qu'ils ne rendent pas compte du travail inutile croissant que l'ouvrier productif est obligé de faire et que le capitalisme peut se permettre par suite de l'augmentation de la productivité du travail. Nous nous plaçons, en effet, sur le plan qualitatif, non quantitatif.

Un autre point qu'il suffit de mentionner, au passage, tant il est classique, c'est que, outre l'augmentation de la productivité, toute production de richesse est due au seul travail, le capital étant par définition non-travail. En fait, le travail est formé de deux éléments qui tous deux sont le produit du travail en général : 1° l'élément de l'activité laborieuse du travail individuel actuel ; 2° l'élément social de caractère historique et économique en général qui englobe le niveau atteint par la science, la technique, la combinaison et l'association des travailleurs, etc. Cet élément social est capitalisé aujourd'hui (approprié par le capital), mais il n'en est pas moins le produit général du travail, non seulement actuel, mais de toutes les générations passées et présentes du travail. (Cf. Un chapitre inédit du « Capital », p. 256-52.) Les apologistes du capital se fendent sur cet élément pour justifier la domination bourgeoise en même temps que le revenu des capitalistes et la plus-value en général. Les syndicats conservateurs qui ne veulent qu'augmenter la ration des ouvriers dans le partage partent du même principe justifiant l'éternité du capital.

sance des rythmes de production, à la production pour la production, c'est-à-dire au capital. Cet objectif est directement lié à l'abolition du salariat, donc du système capitaliste tout entier. Elle a le même sens que la revendication de l'Internationale de Lénine après 1919 : la journée de six heures.

Une réduction massive de la journée de travail implique tout d'abord que les salaires perçus restent à leur niveau, ce qui correspondrait à une augmentation générale de l'actuel salaire horaire. Cette majoration est indispensable pour permettre la suppression complète des heures supplémentaires, des primes de production, du travail aux pièces et des innombrables incitations à un rendement accru. Etant donné qu'il s'agit d'une mesure de classe, les couches défavorisées devraient en bénéficier relativement plus que les autres. En effet, les couches qui travaillent le plus durement et sont les plus mal payées ont en général l'horaire de travail le plus long ; de même, les privilèges des salariés non productifs et des aristocrates ouvriers ne sont pas seulement d'ordre salarial, mais aussi d'ordre horaire. Si l'on maintenait simplement le même montant de salaire pour une durée de travail ramenée à un même horaire pour tous, le salaire horaire des couches défavorisées serait déjà proportionnellement augmenté plus que celui des autres, mais ce serait insuffisant.

Le mot d'ordre de la réduction générale et massive des heures de travail est également inséparable de la lutte contre les directions syndicales qui subordonnent les intérêts des travailleurs à ceux de la production nationale, de la démocratie et de la légalité. Il implique donc la conquête de la direction syndicale par le parti révolutionnaire marxiste, qui lie toutes ses revendications, même immédiates, à l'objectif de la destruction violente de l'Etat et de la forme de production capitaliste. Si le système capitaliste est incapable de satisfaire des revendications, il faut tout simplement lui substituer le socialisme, c'est-à-dire poser clairement et énergiquement le problème de la révolution.

La lutte pour la réduction de la journée de travail est capitale, parce qu'elle synthétise toutes les autres revendications<sup>6</sup> : lutte contre la surexploitation et les conditions

6. Pour Marx, la réduction générale du temps de travail a le même résultat sur le capital qu'une baisse générale des salaires : une baisse du profit dans toutes les branches de la production.

partici  
ouvrier  
l'écart  
tion e  
install  
coup  
vivants  
toujou  
seule  
de fid  
pation  
l'unifo  
et, pa  
et de  
cularis  
d'arg  
des mi  
géants

#### Temps

Plus  
socialis  
les for  
sant cr  
le trav  
tions d  
cours

La seul  
obtient  
exempla  
machins  
organisa  
niquée,  
échéance  
7. C'es  
producti  
du produ  
bourgeo  
usines,  
le profit  
consiste  
des forc  
dépassés  
par exc  
de forge

sance des rythmes de production, à la production pour la production, c'est-à-dire au capital. Cet objectif est directement lié à l'abolition du salariat, donc du système capitaliste tout entier. Elle a le même sens que la revendication de l'Internationale de Lénine après 1919 : la journée de six heures.

Une réduction massive de la journée de travail implique tout d'abord que les salaires perçus restent à leur niveau, ce qui correspondrait à une augmentation générale de l'actuel salaire horaire. Cette majoration est indispensable pour permettre la suppression complète des heures supplémentaires, des primes de production, du travail aux pièces et des innombrables incitations à un rendement accru. Etant donné qu'il s'agit d'une mesure de classe, les couches défavorisées devraient en bénéficier relativement plus que les autres. En effet, les couches qui travaillent le plus durement et sont les plus mal payées ont en général l'horaire de travail le plus long ; de même, les privilèges des salariés non productifs et des aristocrates ouvriers ne sont pas seulement d'ordre salarial, mais aussi d'ordre horaire. Si l'on maintenait simplement le même montant de salaire pour une durée de travail ramenée à un même horaire pour tous, le salaire horaire des couches défavorisées serait déjà proportionnellement augmenté plus que celui des autres, mais ce serait insuffisant.

Le mot d'ordre de la réduction générale et massive des heures de travail est également inséparable de la lutte contre les directions syndicales qui subordonnent les intérêts des travailleurs à ceux de la production nationale, de la démocratie et de la légalité. Il implique donc la conquête de la direction syndicale par le parti révolutionnaire marxiste, qui lie toutes ses revendications, même immédiates, à l'objectif de la destruction violente de l'Etat et de la forme de production capitaliste. Si le système capitaliste est incapable de satisfaire des revendications, il faut tout simplement lui substituer le socialisme, c'est-à-dire poser clairement et énergiquement le problème de la révolution.

La lutte pour la réduction de la journée de travail est capitale, parce qu'elle synthétise toutes les autres revendications<sup>6</sup> : lutte contre la surexploitation et les conditions

6. Pour Marx, la réduction générale du temps de travail a le même résultat sur le capital qu'une baisse générale des salaires : une baisse du profit dans toutes les branches de la production.

particulières dans lesquelles se trouvent certaines catégories ouvrières du fait de la division du travail qui les tient à l'écart du mouvement général ; organisation de la production d'après les critères des travailleurs, avec l'arrêt des installations productives aux heures légales, soit un premier coup de frein à la domination des machines sur le travail vivant ; suppression des privilèges de l'aristocratie ouvrière, toujours en quête de hauts salaires même limités à une seule couche d'ouvriers et qui est liée par mille fils, primes de fidélité, de rendement, de commandement, de participation, etc. à l'entreprise particulière ; pas décisif vers l'uniformisation des conditions de travail, de rémunération et, par contre-coup, d'assurance, de maladie, de retraite et de pension ; bref, c'est un coup sérieux porté au particularisme, aux hiérarchies de toutes sortes et à la soif d'argent et d'objets, autrement dit à la propriété privée, d'autant plus redoutable et virulente qu'elle est diffuse en des millions de têtes, et concentrée en quelques entreprises géantes.

#### Temps de travail capitaliste et communiste

Plus une forme de société vieillit, plus ses rapports sociaux et politiques se figent et se sclérosent, tandis que les forces productives continuent de se développer, en faisant craquer les structures sociales dépassées<sup>7</sup>. Ainsi, plus le travail devient souple, inventif, fertile, moins les conditions dans lesquelles il agit admettent le mouvement. Au cours de l'ultime phase de développement capitaliste, la

La seule différence, c'est que la réduction du temps de travail obtient ce résultat par d'autres moyens, en développant, par exemple, l'intensité du travail, grâce au développement du machinisme, l'économie des matières et moyens du travail, une organisation plus poussée de la coopération et des procédés techniques, toutes choses qui se traduisent à plus ou moins longue échéance par une baisse du taux de profit, comme on sait.

7. C'est de la contradiction entre la socialisation de forces productives du travail et l'appropriation privée des moyens et du produit du travail que naissent toutes les crises de la société bourgeoise et la crise révolutionnaire finale. C'est donc dans les usines, en produisant une masse croissante de plus-value, que le prolétariat commence son travail révolutionnaire de sape qui consiste à faire voler le capitalisme en éclats sous la pression des forces productives sur les rapports sociaux capitalistes dépassés. C'est parce que le prolétariat est la classe productive par excellence qu'il est aussi la classe révolutionnaire capable de forger une société supérieure.



société officielle, foncièrement conservatrice, se fait donc totalitaire et hiérarchisée, comme la société féodale en son temps. « C'est le mérite indiscutable de Fourier d'avoir prévu cette forme pyramidale de l'industrie moderne qu'il appelait féodalisme industriel<sup>8</sup>. »

Le capitalisme sénile impose aussi cette hiérarchisation aux travailleurs qui sont de plus en plus divisés et encadrés strictement dans un réseau étanche de fonctions, de postes de travail et de rémunération. Le salaire de chaque ouvrier est divisé en toutes sortes de rémunérations différées, qui sont autant de déductions sur le salaire actuel : allocations familiales, de la femme au foyer, de logement, de transport, de maladie, d'ancienneté, sans compter des hiérarchies et grilles de salaires évaluant de manière arbitraire et sournoise la qualification et le rendement de chaque travailleur. Une seule entreprise peut avoir ainsi une grille des salaires comportant plus de 400 taux différents, grille variant d'une entreprise, d'une branche d'industrie, voire même d'une localité à l'autre. Tout est pesé : âge, ancienneté dans la formation, dans l'usine, sexe, vie de la famille, éloignement de l'usine, etc. L'économie capitaliste, tout à fait totalitaire, s'empare de toutes les particularités naturelles de chaque individu pour les fichier, les cataloguer et leur fixer un prix qui n'a aucun rapport avec l'activité créatrice de valeur qui doit faire un effort déterminé dans le procès de production.

Or, le mérite historique du capitalisme a été précisément d'avoir tout réduit à une seule valeur universelle et simple : l'heure de travail, non pas individuelle, mais moyenne et sociale, qui mesure la valeur de toute marchandise et règle la production de chaque branche, en indiquant non seulement ce qu'il faut produire, mais encore combien et dans quelles conditions il faut produire pour que la marchandise soit rentable, profitable.

« Le travail est, semble-t-il, une catégorie toute simple, et l'idée du travail en général — travail tout court — est vieille comme le monde. » Mais, poursuit Marx, « cet état de choses n'atteint son plus grand développement que dans la forme la plus moderne des sociétés bourgeoises : aux Etats-Unis. C'est donc là seulement que la catégorie abstraite du « travail », « travail en général », travail

8. Cf. Marx, New York Daily Tribune, 11 juillet 1858.

sans  
devi  
D  
dép  
simj  
rang  
a é  
duc  
d'ac  
mai  
de  
scin  
qui  
que  
L  
en  
trav  
par  
de  
de  
levi  
soci  
d'or  
dice  
tem  
d'as  
tran  
rem  
par  
qui  
«  
emy  
de l  
« h  
9.  
10  
le  
cond  
reve  
de l  
pitr.  
11  
Mar  
taille  
qu'e  
pois

société officielle, foncièrement conservatrice, se fait donc totalitaire et hiérarchisée, comme la société féodale en son temps. « C'est le mérite indiscutable de Fourier d'avoir prévu cette forme pyramidale de l'industrie moderne qu'il appelait féodalisme industriel<sup>9</sup>. »

Le capitalisme sénile impose aussi cette hiérarchisation aux travailleurs qui sont de plus en plus divisés et encadrés strictement dans un réseau étanche de fonctions, de postes de travail et de rémunération. Le salaire de chaque ouvrier est divisé en toutes sortes de rémunérations différées, qui sont autant de déductions sur le salaire actuel : allocations familiales, de la femme au foyer, de logement, de transport, de maladie, d'ancienneté, sans compter des hiérarchies et grilles de salaires évaluant de manière arbitraire et sournoise la qualification et le rendement de chaque travailleur. Une seule entreprise peut avoir ainsi une grille des salaires comportant plus de 400 taux différents, grille variant d'une entreprise, d'une branche d'industrie, voire même d'une localité à l'autre. Tout est pesé : âge, ancienneté dans la formation, dans l'usine, sexe, vie de la famille, éloignement de l'usine, etc. L'économie capitaliste, tout à fait totalitaire, s'empare de toutes les particularités naturelles de chaque individu pour les ficher, les cataloguer et leur fixer un prix qui n'a aucun rapport avec l'activité créatrice de valeur qui doit faire un effort déterminé dans le procès de production.

Or, le mérite historique du capitalisme a été précisément d'avoir tout réduit à une seule valeur universelle et simple : l'heure de travail, non pas individuelle, mais moyenne et sociale, qui mesure la valeur de toute marchandise et règle la production de chaque branche, en indiquant non seulement ce qu'il faut produire, mais encore combien et dans quelles conditions il faut produire pour que la marchandise soit rentable, profitable.

« Le travail est, semble-t-il, une catégorie toute simple, et l'idée du travail en général — travail tout court — est vieille comme le monde. » Mais, poursuit Marx, « cet état de choses n'atteint son plus grand développement que dans la forme la plus moderne des sociétés bourgeoises : aux Etats-Unis. C'est donc là seulement que la catégorie abstraite du « travail », « travail en général », travail

9. Cf. MARX, *Fondements*, etc., Ed. Anthropos, t. I, p. 34.

sans phrase, point de départ de l'économie moderne, devient vraie dans la pratique »<sup>10</sup>.

Depuis lors, l'économie européenne a rejoint et même dépassé ce niveau des Etats-Unis, mais au lieu que cette simplification du travail sans phrase contribue à serrer les rangs de la classe ouvrière, seule classe du travail, le capital a étendu le salariat à toutes les formes d'activité, improductives, antiproductives, antisociales, voire aux apparences d'activité des exploités, puisque tout le monde est désormais salarié, du président de la République au dernier sbire de la police<sup>10</sup>, qui plus est, le travail tout court a été scindé en mille fractions qui écartèlent et broient l'individu qui a le malheur d'être un travailleur productif aussi bien que la classe ouvrière moderne.

La revendication de la réduction du temps de travail, en portant un coup à tout l'éparpillement artificiel du travail, se fonde donc sur un aspect de la réalité développée par le capital lui-même, mais niée par lui pour des raisons de conservation. En mettant cette revendication au centre de ses préoccupations, la classe ouvrière s'empare donc d'un levier solide qui lui permet finalement de renverser l'ordre social capitaliste et d'instaurer une forme communiste d'organisation de la production et de la société. Cette revendication a un caractère permanent, car elle se relie directement au but suprême du socialisme, à la différence d'autres revendications immédiates qui ont un contenu transitoire, non seulement parce qu'elles sont finalement remises en question par la société capitaliste, mais encore parce qu'elles ne se posent plus dans la société communiste qui ignore le salaire, l'argent, l'Etat et la démocratie.

« En fait, dit Marx, aucune forme de société ne peut empêcher que, d'une manière ou d'une autre, le temps de travail disponible de la société ne règle la production<sup>11</sup>. » « Même après la suppression du mode de production capi-

10. Cf. MARX, *Fondements*, etc., Ed. Anthropos, t. I, p. 34.

11. Marx qualifie cette extension du salariat, qu'il a prévue dès le siècle dernier, de « mystification capitaliste » qui sert à confondre le salaire du travail productif avec tous les autres revenus qu'ils soient, afin d'effacer le caractère de classe de l'actuelle société. Ce point est traité en détail dans un chapitre inédit du « *Capital* », 10/18, Paris, 1970, p. 63-67, 224-265.

12. Cf. Marx à Engels, 8 janvier 1868. Le lecteur notera que Marx utilise dans les citations qui suivent les catégories capitalistes, qu'il transpose dans le régime socialiste. Il est clair qu'elles changent alors de contenu, voire se métamorphosent en point de s'abolir.

taliste, la détermination de la valeur sera toujours au premier plan, parce qu'il faudra plus que jamais régler le temps de travail et la répartition du travail social entre les différents groupes de production, et plus que jamais il faudra tenir une comptabilité sur ces choses, plus importantes que jamais <sup>12</sup>.

« La comptabilité, comme contrôle et résumé mental du procès de production, devient d'autant plus nécessaire que le procès se passe davantage à l'échelle sociale et perd son caractère purement individuel. Elle est donc plus nécessaire dans la production capitaliste que dans la production parcelle des artisans et paysans, plus nécessaire dans la production communautaire que dans la production capitaliste. Mais les frais de la comptabilité se réduisent avec la concentration et à mesure qu'elle se transforme en une comptabilité sociale <sup>13</sup>. »

« Supposons, dit Marx, rien que pour faire un parallèle avec la production marchande, que la part accordée à chaque travailleur soit en raison de son temps de travail, le temps de travail jouerait alors un double rôle. D'un côté, sa distribution dans la société règle le rapport exact des diverses fonctions aux divers besoins; de l'autre, il mesure la part individuelle de chaque producteur dans le travail commun, et en même temps la portion qui lui revient dans la partie du produit commun réservée à la consommation <sup>14</sup>.

Mais, dans la société socialiste, la production changera qualitativement, et nous allons voir maintenant les modifications que cela entraîne pour l'heure de travail. Tant que la régulation de la durée de travail ne s'effectue pas sous le contrôle direct et conscient de la société, les articles à produire seront déterminés par leur moindre coût de production, ce qui signifie que les denrées alimentaires passent après les produits industriels, que les produits ont tendance à se dégrader de plus en plus, « les produits les plus misérables ayant la prérogative de servir à l'usage du plus grand nombre » <sup>15</sup>.

Dans la société socialiste, le rapport entre la terre et l'industrie sera renversé et, dès aujourd'hui, le prolétariat, lorsqu'il obtient une hausse générale de salaire, tend, nous

12. Cf. MARX, *Le Capital*, livre III (Ed. Costes, t. XIV, p. 145-66).

13. Cf. MARX, *Le Capital*, livre II (Ed. Costes, t. V, p. 230).

14. Cf. MARX, *Le Capital*, livre I (Ed. Costes, t. 1, p. 162).

15. Cf. MARX, *Maître de la philosophie*, Ed. soc., p. 64.

avons vu, à réorienter la production vers le secteur fondamental de l'agriculture. Le principe économique en sera que les articles produits seront déterminés en fonction de leur degré d'utilité sociale, et non plus de leur moindre coût de production.

Le rapport qui subsistera, dit Engels, c'est celui qui existe entre les besoins de la consommation et les capacités de production : « Dans un état digne de l'humanité il n'y aura pas d'autre concurrence que celle-là. La communauté devra calculer ce qu'elle peut produire étant donné les moyens dont elle dispose et elle déterminera, d'après le rapport de ses forces de production à la masse de ses consommateurs, dans quelle mesure elle pourra satisfaire les besoins de luxe ou devra les limiter <sup>16</sup>. »

« Dans la société communiste, il sera facile de connaître aussi bien la production que la consommation. Comme on sait ce dont une personne a besoin en moyenne, il est facile de calculer ce qu'un nombre donné de personnes a besoin, et comme la production ne sera plus entre les mains de quelques acquéreurs privés, mais entre celles de la communauté et de son administration [l'Etat étant aboli], il sera aisé de régler la production d'après les besoins <sup>17</sup>. »

La société a fait alors un pas de plus. La véritable économie porte sur le temps de travail, ce que le capitalisme effectue en réduisant le travail nécessaire à la production au minimum et en diminuant les frais de production. Mais pour cela, il réduit la classe des travailleurs à n'être qu'une machine à produire la plus grande quantité possible de temps disponible. « Si le temps de travail est la mesure de la richesse, c'est que la richesse est fondée sur la pauvreté, et que le temps libre résulte de la base contradictoire du surtravail. » En fait, « la richesse véritable signifie le développement de la force productive de tous les individus. Dès lors ce n'est plus le TEMPS DE TRAVAIL, mais le TEMPS LIBRE qui mesure la richesse ». Dans la société socialiste donc, « économiser du temps de travail, c'est accroître le temps libre, c'est-à-dire le temps servant au développement complet de l'individu, ce qui agit en retour sur la force productive et l'accroît » <sup>18</sup>.

16. Cf. ENGELS, *Umriss zu einer Kritik der Nationalökonomie*, 1844.

17. Cf. ENGELS, *Zwei Reden in Eiberfeld*, 1845 (*Werke*, t. 2, p. 539).

18. Cf. MARX, *Fondements*, etc., t. 2, p. 226 et 229-30.

Dans le premier volume, nous avons cité Lénine qui attribuait tout naturellement aux organisations économiques du prolétariat que sont les syndicats la tâche, une fois le pouvoir conquis par le prolétariat, de transformer l'homme aliéné du capitalisme en communiste : « Par l'intermédiaire de ces syndicats d'industrie, on supprimera plus tard la division du travail entre les hommes ; on passera à l'éducation, à l'instruction et à la formation d'hommes universellement développés et préparés, sachant tout faire. C'est là que va, doit aller et arrivera le communisme, mais seulement au bout de longues années. » (P. 109.)

Dans ses articles sur les tâches des syndicats (p. 36, 87, 90 de ce volume), Engels pose comme but aux syndicats de prendre possession des moyens de production : nul doute qu'ils aient une part prépondérante dans le processus de contrôle des travailleurs organisés. Marx, lui, met en évidence, à propos de la lutte des syndicats pour la diminution de la journée de travail, que le prolétariat, même au sein de la société capitaliste et jusque dans les revendications qui semblent les plus immédiates, déploie ses efforts pour la réalisation des buts finaux les plus élevés du communisme, un fil tenu mais solide reliant toutes les revendications de classe entre elles et ce programme suprême (p. 177-181).

« Etant donné l'intensité et la productivité du travail, le temps que la société doit consacrer à la production matérielle est d'autant plus court, et le temps disponible pour le libre développement des individus d'autant plus grand, que le travail est distribué plus également entre tous les membres de la société et qu'une couche sociale a moins le pouvoir de se décharger sur une autre de cette nécessité imposée par la nature. Dans ce sens, le raccourcissement de la journée de travail trouve sa dernière limite dans la généralisation du travail manuel<sup>19</sup>. »

#### Généralisation du travail manuel

Dans le système capitaliste, la fécondité croissante du travail productif engendre, au contraire, la formation d'une couche de plus en plus grande de « parasites qu'il rend

<sup>19</sup>. Cf. MARX, *Le Capital*, t. 1 (Ed. soc., t. II, p. 201).

plus ou moins indispensables »<sup>20</sup>. Ce n'est donc pas dans le système capitaliste que la réduction de la journée de travail, revendiquée par les syndicats, peut aboutir à la généralisation du travail manuel et, par contrecoup, du travail intellectuel, autrement dit à l'épanouissement total de l'individu qui combine ces deux types d'activité. Pour obtenir ce résultat, les ouvriers doivent se hausser à une forme de lutte politique, en renversant le système de domination capitaliste. Lorsque le pouvoir politique sera entre les mains ouvrières, les revendications que le capital ne saurait satisfaire peuvent alors continuer de se réaliser, atteignant un point de non-retour. La tâche principale sera d'abolir les différences de classe, soit de revenu, de catégorie, de formation intellectuelle ou manuelle pour obtenir précisément « une association où le libre épanouissement de chacun est la condition du libre épanouissement de tous » (Manifeste de 1848).

Dans la Critique du programme de Gotha, Marx définit le processus qui assure le passage au mode de vie et de travail communiste, après la conquête du pouvoir politique par le prolétariat. En premier lieu, nous avons la suppression des revenus liés à la terre (rentes foncières) ou au capital (profit) : les classes ou groupes correspondants disparaissent du fait que chacun doit travailler pour vivre et que la société dispose de tous les moyens de production et du produit du travail collectif. Chaque travailleur reçoit « de la société un bon certifiant qu'il a fourni telle somme de travail (après déduction du travail effectué pour le fonds collectif) et, avec ce bon, il retire des réserves sociales exactement autant d'objets de consommation que lui a coûtés son travail : le même quantum de travail qu'il a donné à la société sous une forme, il le reçoit en retour sous une autre forme ». Cependant, « en dépit de ce progrès, ce droit égal reste prisonnier d'une limitation bourgeoise. Le droit des producteurs est proportionnel au travail qu'ils fournissent », l'élément social du travail revenant à l'ensemble de la collectivité.

A ce stade déjà, la monnaie et le salariat ont, en fait, déjà disparu, comme Marx l'indique dans le deuxième livre du Capital : « Le capital-argent disparaît en production socialisée. La société répartit la force de travail et les moyens de production entre les diverses branches d'industrie. Les

<sup>20</sup>. Ibid.

producteurs pourront, si l'on veut, recevoir des bons en échange desquels ils prélèveront sur les dépôts sociaux de consommation une quantité correspondant à leur temps de travail. Ces bons ne sont pas de l'argent. Ils ne circulent pas.<sup>21</sup> »

La rétribution du travail elle-même a donc déjà subi de fortes restrictions qui tendent à faire disparaître la classe des prolétaires salariés elle-même : « Ce droit égal est un droit inégal pour un travail inégal. Il ne reconnaît aucune distinction de classe, puisque tout homme est un travailleur comme les autres ; mais il reconnaît tacitement comme un privilège de nature le talent inégal des travailleurs et, par suite, l'inégalité de leur capacité productive. » Dans la société bourgeoise, le salaire devait pourvoir à la reproduction de la force de travail — c'est-à-dire à la famille du travailleur — ainsi qu'aux frais de formation, d'éducation, de maladie, de retraite ; en revanche, dès le premier stade du socialisme, la rémunération du travail ne sert plus qu'à subvenir aux besoins strictement personnels de chaque travailleur<sup>22</sup>, étant donné que la société prend en charge le fonds destiné à la satisfaction communautaire de besoins tels que les écoles, l'hygiène publique, etc., ainsi que le fonds destiné à ceux qui sont dans l'incapacité de travailler, etc., autrement dit les caisses de retraite, de maladie, de vieillesse, de maternité, etc., revendiquées par les ouvriers déjà sous le capitalisme. Elles seront systématisées en un ensemble qui abolit les différences de catégories et les conditions mercantiles d'attribution, après avoir été arrachées aux griffes de l'argent ainsi qu'à celles de l'Etat et du capital, si les syndicats ouvriers n'ont pas été capables de les gérer eux-mêmes en toute indépendance, comme Marx et Engels le proposaient afin de les soustraire à la domination du patronat (cf. le texte sur les Caisses d'assurance et de retraite, pages 225-235). Et Marx ajoute que, dans ces sphères intéressant une fraction considérable de la

21. Cf. MARX, *Le Capital*, t. II (Ed. soc., t. V, p. 14).

22. Dans la société capitaliste, les différences de salaire ne se justifient, à la rigueur au début, que parce que, « dans la société des producteurs privés, ce sont les personnes privées ou leurs familles qui supportent les frais de formation de l'ouvrier qualifié ; c'est aux personnes privées que revient donc d'abord le prix plus élevé de la force de travail qualifiée : l'esclave habile se vend plus cher, le salarié habile se rétribue plus cher. Dans la société à organisation socialiste, c'est la société qui supporte ces frais, c'est donc à elle qu'en appartiennent les fruits... » (Cf. *Essays, Anti-Dühring*, Ed. soc., p. 233.)

population (enfants, adolescents, malades, vieillards, mères), « le travail lui-même ne mesure plus ce que l'on touche et cette sphère s'accroîtra à mesure que se développe la société nouvelle ».

En revanche, Marx précise que « la fraction destinée aux frais généraux d'administration qui ne concernent pas la production, diminuera à mesure que se développera la société nouvelle » : nous allons vers l'extinction de l'Etat.

La société, détenant les moyens de production et le produit du travail collectif de tous, retranchera de ce que chacun touche pour ses besoins immédiats : 1° un fonds destiné au remplacement des moyens de production usés ; 2° une fraction additionnelle pour élargir la production ; 3° un fonds de réserve et d'assurance contre les accidents, les perturbations dues aux phénomènes naturels, etc.

On est tout près de la société dont le principe est : « De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins. »

Il n'est pas d'innovation importante, de mesure décisive qui ait jamais pu être introduite en Angleterre sans cette pression extérieure de la classe ouvrière, soit que l'opposition en ait eu besoin contre le gouvernement, soit que le gouvernement en ait eu besoin contre l'opposition.

MARX, *Un meeting ouvrier à Londres*, 22 janvier 1862.

On pourrait écrire toute une histoire au sujet des inventions faites depuis 1828 pour défendre le capital contre les émeutes ouvrières [...] et des machines qu'une grève a fait inventer.

MARX, « Le machinisme et la grande industrie », *Le Capital*, I, I.

### Lutte pour la journée de travail normale. Limitation légale coercitive du temps de travail. La législation manufacturière anglaise de 1833 à 1864.

Après des siècles d'efforts, le Travail parvint à prolonger la journée de travail jusqu'à sa limite normale maximale et au-delà du jour naturel de douze heures<sup>1</sup>. C'est alors

1. Cf. MARX, *Le Capital*, I, I, III<sup>e</sup> section, chap. X, VI. Nous avons dû puiser largement dans *Le Capital*, parce que Marx y développe des points essentiels pour le syndicalisme. Comme cet ouvrage est d'un accès facile, nous n'en avons reproduit que ce qui est strictement nécessaire à l'exposé des mécanismes d'exploitation et d'oppression dans l'industrie et des revendications ouvrières immédiates et leur prolongement politique direct qui en découle par réaction nécessaire.

Engels déjà se plaignait de ce que précisément le chapitre sur la législation des fabriques ait été vidé de sa « vigueur, de sa sève et de sa vie » dans la traduction française : « Sauf tout le respect que j'ai pour l'art avec lequel on a transformé ce chapitre en français élégant, cela me fait mal au cœur pour ce beau chapitre. » (Engels à Marx, 29 octobre 1873.) Dans l'édition de la *Piétade*, par exemple, toute cette partie est rejetée hors du texte et placée en annexe, parce que les développements de Marx « y sont encombrés de matériaux statistiques et descriptifs qui appartiennent, comme on le dit avec raison, à l'histoire. Ces pages ont rebuté maint lecteur, et sans doute l'auteur lui-même (sic) : il voulait faire gros. » (T. I, des *Œuvres*, « Économie », p. 549.)

En réalité, Marx a laissé la parole aux ouvriers anglais eux-mêmes et à l'histoire de leur lutte de classe grandiose et exemplaire pour le prolétariat du monde entier dans la phase d'industrialisation. Il n'avait pas à en rajouter : les faits étaient parlants d'eux-mêmes.

Les pages que nous avons extraites du livre I du *Capital* démontrent tous les mécanismes de la progression de l'économie,

que naquit la grande industrie, qui amena, dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup>, un bouleversement violent qui emporta comme une avalanche toute barrière imposée par la nature et les mœurs, l'âge et le sexe, le jour et la nuit<sup>2</sup>. Les notions mêmes de jour et de nuit, d'une simplicité rustique dans les anciens statuts, s'obscurcirent au point qu'en l'an de grâce 1860, un juge anglais dut faire la preuve d'une sagacité talmudique pour pouvoir décider « en connaissance de cause » ce qu'était la nuit et ce qu'était le jour. *Le capital était en pleine orgie.*

Dès que la classe ouvrière abasourdie par le tapage de la production fut tant soit peu revenue à elle-même, sa résistance commença, et tout d'abord dans le pays même où s'implantait la grande industrie, c'est-à-dire en Angleterre. Cependant, durant trente ans, les concessions qu'elle arracha restèrent purement nominales. De 1802 à 1833, le Parlement émit trois lois sur le travail, mais il eut bien soin de ne pas voter un centime pour les faire exécuter<sup>3</sup>; aussi restèrent-elles lettre morte. « Le fait est qu'avant la loi de 1833 les enfants et les jeunes gens

en liaison avec les revendications ouvrières qui surgissent à la fois de la situation industrielle et, en réaction contre elle, transforment les méthodes et techniques de production par une action sur le capitalisme, d'une part; sur l'État capitaliste, d'autre part. Ce qui est le plus difficile à saisir et donne lieu aux pires confusions, c'est que chaque progrès imposé par la lutte ouvrière est aussitôt retourné contre les travailleurs par une réaction capitaliste qui aggrave de nouveau les conditions de travail et pousse les ouvriers à une revendication encore plus radicale. Ce n'est que dans les pages classiques du *Capital* que nous trouvons un exposé aussi lié des revendications ouvrières avec les conditions économiques, sans cesse bouleversées par le mode de production capitaliste. D'où leur valeur irremplaçable pour éclairer la lutte syndicale.

2. Cf. MARX, *Le Capital*, I, III<sup>e</sup> section, chap. X, VI.

3. Un fait qui caractérise on ne peut mieux le gouvernement de Louis-Philippe, le roi bourgeois, c'est que l'unique loi manufacturière promulguée sous son règne, la loi du 22 mars 1841, ne fut jamais mise en vigueur. Et cette loi n'a trait qu'au travail des enfants. Elle l'établit à 8 heures pour les enfants entre 8 et 12 ans, 12 heures pour les enfants entre 12 et 16 ans, etc., avec un grand nombre d'exceptions qui accordent le travail de nuit, même pour les enfants de 8 ans. Dans un pays où le moindre rat est administré policieusement, la surveillance et l'exécution de cette loi furent confiées à la bonne volonté des « amis du commerce ». C'est depuis 1853 seulement que le gouvernement paie un inspecteur dans un seul département, celui du Nord. Un autre fait qui caractérise également le développement de la société française, c'est que, dans cette immense fabrique de lois qui encadre toutes choses en France, la loi de Louis-Philippe resta seule et unique jusqu'à la révolution de 1848. (Note de Marx.)

étaient épuisés par le travail toute la nuit, tout le jour, jour et nuit, au choix<sup>4</sup>.

C'est seulement à partir du *Factory Act* de 1833 s'appliquant aux manufactures de coton, de laine, de lin et de soie que date pour l'industrie moderne une *journee de travail normale*. Rien ne caractérise mieux l'esprit du capital que l'histoire de la législation manufacturière anglaise de 1833 à 1864...

Le législateur était si éloigné de vouloir *toucher à la liberté du capital dans son exploitation* de la force de travail adulte ou, suivant la manière bourgeoise de parler, à la *liberté du travail*, qu'il créa un système particulier pour prévenir les conséquences effroyables qu'aurait pu avoir en ce sens le *Factory Act* : « Le plus grand vice du système des fabriques, tel qu'il est organisé à présent, est-il dit dans le premier Rapport du Conseil central de la Commission du 25 juin 1833, c'est qu'il crée la nécessité (?) de prolonger le travail des enfants jusqu'à l'extrême limite de celui des adultes. Pour corriger ce vice sans diminuer le travail de ces derniers — ce qui produirait un mal plus grand que celui qu'il s'agit de prévenir — le meilleur plan à suivre semble être d'employer une double série d'enfants. »

C'est donc sous la forme du *système de relais* (ce mot signifie, en anglais comme en français, le changement des chevaux de poste fatigués ou leur renforcement par des chevaux frais) que ce « plan » fut exécuté. Ainsi, par exemple, on attela au travail de 5 h 1/2 du matin jusqu'à 1 h 1/2 de l'après-midi une série d'enfants âgés de 9 à 13 ans, et une autre série de 1 h 1/2 de l'après-midi jusqu'à 8 h 1/2 du soir, et ainsi de suite<sup>5</sup>.

4. *Rep. Insp.*, 30 avril 1860, p. 59. (Note de Marx.)

5. Une fois de plus, Marx remarque que le capital est incapable de céder purement et simplement à la pression ouvrière : s'il est parvenu à entraîner femmes et enfants dans le procès productif, il augmente au maximum les heures de travail de tous ses esclaves salariés. Ce maximum se heurtant à une résistance ou à l'obstacle insurmontable de la physiologie, le capital prolonge la durée du travail au-delà du jour jusques et y compris la nuit aussi, inventant le système des relais. Le capital manifeste ainsi que la démesure est sa loi immanente. En effet, il ne peut se maintenir et se conserver simplement, mais doit toujours augmenter et croître, sous peine de mort. Pour Marx, le capital ne peut pas se reproduire simplement, c'est-à-dire à la même échelle ou même quantité de produits. En effet, capital signifie production de plus-value, de valeur plus grande. Sur le plan social, cela signifie que le capitalisme ne peut tolérer

Pour récompenser messieurs les fabricants d'avoir ignoré de la façon la plus insolente toutes les lois promulguées sur le travail des enfants pendant les vingt-deux dernières années, on se crut obligé de leur dorer la pillule...

Néanmoins le capital, parfaitement insensible à toutes les concessions qu'on lui faisait, commença alors à s'agiter bruyamment et ouvrit une campagne qui dura plusieurs années. De quoi s'agissait-il ? De déterminer l'âge des catégories qui, *sous le nom d'enfants*, ne devaient travailler que huit heures et étaient, de plus, obligées à fréquenter l'école. L'anthropologie capitaliste décréta que l'enfance ne devait durer que jusqu'à dix ans, tout au plus jusqu'à onze ans.

Plus s'approchait le terme fixé pour l'entière mise en vigueur de l'acte de fabrique, la fatale année 1836, plus les fabricants faisaient rage. Ils parvinrent en fait à intimider le gouvernement au point que celui-ci proposa en 1835 d'abaisser la limite d'âge des enfants de treize à douze. Sur ces entrefaites, la pression ouvrière devenait de plus en plus menaçante. La Chambre des communes sentit le cœur lui manquer. Elle refusa de jeter plus de huit heures par jour des enfants de treize ans sous la roue du Djaggernaut capitaliste, et l'acte de 1833 fut appliqué. Il ne subit aucune modification jusqu'au mois de juin 1844...

Dans une entrevue avec le ministre de l'Intérieur (1844), les inspecteurs de fabrique démontrèrent qu'ils étaient hors d'état de contrôler les conditions de travail des enfants et adolescents du fait du système de relais nouvellement mis en pratique. Et pourtant les circonstances s'étaient grandement modifiées. En effet, les ouvriers des

ni entraves ni résistance. La lutte des classes ne peut donc s'arrêter sur un compromis ; à chaque conquête de la classe ouvrière, le capital repart à l'attaque, soit pour la remettre en question, soit pour compenser la perte qu'il subit par un nouvel avantage.

Si le capital se heurte à une limitation de son exploitation chez les ouvriers adultes, organisés en syndicats traditionnels de métier, il leur oppose les machines qui emploieront massivement les femmes et les enfants. Si la législation de fabrique limite la durée du travail des adolescents et des femmes, Marx ne cessera donc de répéter que les travailleurs ne doivent pas réagir par une action limitée, de catégorie, mais d'ensemble, s'ils veulent éviter que les conquêtes des uns ne soient aussitôt compensées par une aggravation de la situation d'autres catégories de travailleurs.

manufactures, surtout 1838, avaient fait de la loi des dix heures leur cri de ralliement économique, comme ils avaient fait de la Charte leur cri de ralliement politique.

Même des fabricants qui avaient réglé leurs fabriques d'après la loi de 1833 adressèrent au Parlement mémoire sur mémoire pour dénoncer la « concurrence » immorale des « faux frères » auxquels plus d'impudence et des circonstances locales plus favorables permettaient de violer la loi. En outre, en dépit du désir que tout fabricant avait de laisser libre cours à sa cupidité naturelle, leur classe reçut comme mot d'ordre de ses directeurs politiques de *changer de manière et de langage à l'égard des ouvriers*. Elle avait besoin en effet de leur appui pour triompher dans la campagne qui venait de s'ouvrir pour l'abolition de la loi sur les céréales. On promit donc non seulement de « doubler la ration de pain », mais encore d'appuyer la loi de dix heures, laquelle ferait désormais partie du règne millénaire du libre-échange... Pour la première fois, le législateur se vit contraint de contrôler directement et officiellement le travail de personnes majeures. Dans le rapport de fabrique de 1844-45, il est dit ironiquement : « Jusqu'ici nous n'avons point connaissance que des femmes parvenues à majorité se soient plaintes une seule fois de cette atteinte portée à leurs droits<sup>6</sup>. »

Le travail des enfants au-dessous de treize ans fut réduit à six heures et demie par jour et, dans certains cas, à sept heures<sup>7</sup>.

Pour contrecarrer les abus du « faux » système de relais, la loi établit quelques règlements de détail d'une grande importance, entre autres les suivants : « La journée de travail pour enfants et adolescents doit être comptée à partir du moment où, soit un enfant, soit un adolescent, commence à travailler le matin dans la fabrique. » De sorte que si A, par exemple, commence son travail à 8 h du matin et B à 10 h, la journée de B doit finir à la même heure que pour A : « Le commencement de la journée de travail doit être indiqué par une horloge publique, par l'horloge du chemin de fer voisin

6. *Rep. Insp.*, septembre 1844, p. 15. (Note de Marx.)

7. La loi permet d'employer des enfants pendant 10 heures quand, au lieu de travailler tous les jours, ils travaillent seulement un jour sur deux. En général, cette clause resta sans effet. (Note de Marx.)

par exemple, sur laquelle la cloche de la fabrique doit se régler. Il faut que le fabricant affiche dans la fabrique un avis imprimé en grosses lettres dans lequel se retrouvent fixés le commencement, la fin et les pauses de la journée de travail. Les enfants qui commencent leur travail avant midi ne doivent plus être employés après 1 h de l'après-midi. La série d'après-midi sera donc composée d'autres enfants que celle du matin<sup>8</sup>. L'heure et demie pour les repas doit être accordée à tous les travailleurs protégés par la loi aux mêmes périodes du jour, une heure au moins avant 3 h de l'après-midi. Aucun enfant ou adolescent ne doit être employé avant 1 h de l'après-midi plus de cinq heures sans une pause d'une demi-heure au moins pour son repas. Aucun enfant, adolescent, ou femme, ne doit rester pendant un repas quelconque dans l'atelier de la fabrique, tant qu'il s'y fait n'importe quelle opération, etc. »

On le voit, ces édits minutieux qui règlent militairement et au son de cloche la période, les limites et les pauses du travail, ne furent point le produit d'une fantaisie parlementaire, ils naquirent des circonstances et se développèrent peu à peu comme lois naturelles du mode de production moderne.

Il fallut une longue lutte sociale entre les classes avant qu'ils fussent formulés, reconnus officiellement et promulgués au nom de l'Etat.

Une de leurs conséquences la plus immédiate fut que, dans la pratique, la journée de travail des ouvriers adultes du sexe masculin se trouva du même coup limitée, parce que dans la plupart des travaux de la grande industrie la coopération d'enfants, d'adolescents et de femmes est indispensable. La journée de travail de douze heures resta donc en vigueur généralement et uniformément pendant la période de 1844-47 dans toutes les fabriques soumises à la législation manufacturière.

8. L'esprit de chicane, de contestation et de tricherie des capitalistes ne se relâche jamais, puisqu'ils ne peuvent s'empêcher de retirer d'une main ce qu'ils ont été contraints de donner de l'autre. C'est ce qui oblige à renforcer et à étendre sans cesse jusque dans les moindres détails la réglementation du travail sur les lieux de production. Comme Marx l'indique, ces édits de plus en plus minutieux ne doivent pas s'opérer par voies d'exception, mais comme mesures générales, valables pour tous les ouvriers, le capital ayant toujours intérêt aux situations particulières.



manufactures, surtout 1838, avaient fait de la loi des dix heures leur cri de ralliement économique, comme ils avaient fait de la Charte leur cri de ralliement politique.

Même des fabricants qui avaient réglé leurs fabriques d'après la loi de 1833 adressèrent au Parlement mémoire sur mémoire pour dénoncer la « concurrence » immorale des « faux frères » auxquels plus d'impudence et des circonstances locales plus favorables permettaient de violer la loi. En outre, en dépit du désir que tout fabricant avait de laisser libre cours à sa cupidité naturelle, leur classe reçut comme mot d'ordre de ses directeurs politiques de *changer de manière et de langage à l'égard des ouvriers*. Elle avait besoin en effet de leur appui pour triompher dans la campagne qui venait de s'ouvrir pour l'abolition de la loi sur les céréales. On promit donc non seulement de « doubler la ration de pain », mais encore d'appuyer la loi de dix heures, laquelle ferait désormais partie du règne millénaire du libre-échange... Pour la première fois, le législateur se vit contraint de contrôler directement et officiellement le travail de personnes majeures. Dans le rapport de fabrique de 1844-45, il est dit ironiquement : « Jusqu'ici nous n'avons point connaissance que des femmes parvenues à majorité se soient plaintes une seule fois de cette atteinte portée à leurs droits<sup>6</sup>. »

Le travail des enfants au-dessous de treize ans fut réduit à six heures et demie par jour et, dans certains cas, à sept heures<sup>7</sup>.

Pour contrecarrer les abus du « faux » système de relais, la loi établit quelques règlements de détail d'une grande importance, entre autres les suivants : « La journée de travail pour enfants et adolescents doit être comptée à partir du moment où, soit un enfant, soit un adolescent, commence à travailler le matin dans la fabrique. » De sorte que si A, par exemple, commence son travail à 8 h du matin et B à 10 h, la journée de B doit finir à la même heure que pour A : « Le commencement de la journée de travail doit être indiqué par une horloge publique, par l'horloge du chemin de fer voisin

6. *Rep. Insp.*, septembre 1844, p. 15. (Note de Marx.)

7. La loi permet d'employer des enfants pendant 10 heures quand, au lieu de travailler tous les jours, ils travaillent seulement un jour sur deux. En général, cette clause resta sans effet. (Note de Marx.)

par exemple, sur laquelle la cloche de la fabrique doit se régler. Il faut que le fabricant affiche dans la fabrique un avis imprimé en grosses lettres dans lequel se retrouvent fixés le commencement, la fin et les pauses de la journée de travail. Les enfants qui commencent leur travail avant midi ne doivent plus être employés après 1 h de l'après-midi. La série d'après-midi sera donc composée d'autres enfants que celle du matin<sup>8</sup>. L'heure et demie pour les repas doit être accordée à tous les travailleurs protégés par la loi aux mêmes périodes du jour, une heure au moins avant 3 h de l'après-midi. Aucun enfant ou adolescent ne doit être employé avant 1 h de l'après-midi plus de cinq heures sans une pause d'une demi-heure au moins pour son repas. Aucun enfant, adolescent, ou femme, ne doit rester pendant un repas quelconque dans l'atelier de la fabrique, tant qu'il s'y fait n'importe quelle opération, etc. »

On le voit, ces édits minutieux qui règlent militairement et au son de cloche la période, les limites et les pauses du travail, ne furent point le produit d'une fantaisie parlementaire, ils naquirent des circonstances et se développèrent peu à peu comme lois naturelles du mode de production moderne.

Il fallut une longue lutte sociale entre les classes avant qu'ils fussent formulés, reconnus officiellement et promulgués au nom de l'Etat.

Une de leurs conséquences la plus immédiate fut que, dans la pratique, la journée de travail des ouvriers adultes du sexe masculin se trouva du même coup limitée, parce que dans la plupart des travaux de la grande industrie la coopération d'enfants, d'adolescents et de femmes est indispensable. La journée de travail de douze heures resta donc en vigueur généralement et uniformément pendant la période de 1844-47 dans toutes les fabriques soumises à la législation manufacturière.

8. L'esprit de chicane, de contestation et de tricherie des capitalistes ne se relâche jamais, puisqu'ils ne peuvent s'empêcher de retirer d'une main ce qu'ils ont été contraints de donner de l'autre. C'est ce qui oblige à renforcer et à étendre sans cesse jusque dans les moindres détails la réglementation du travail sur les lieux de production. Comme Marx l'indique, ces édits de plus en plus minutieux ne doivent pas s'opérer par votes d'exception, mais comme mesures générales, valables pour tous les ouvriers, le capital ayant toujours intérêt aux situations particulières.

Néanmoins, les fabricants ne permirent pas ce « progrès » sans qu'il fût compensé par un « recul ». Sur leurs instances, la Chambre des communes réduisit de neuf à huit ans l'âge minimum des exploitables, pour assurer au capital « l'approvisionnement additionnel d'enfants de fabrique » qui lui est dû de par Dieu et de par la Loi<sup>9</sup>.

Les années 1846-47 font époque dans l'histoire économique de l'Angleterre : abrogation de la loi des céréales, abolition des droits d'entrée sur le coton et autres matières premières, proclamation du libre-échange comme guide de la législation commerciale ! En un mot, le règne millénaire commençait à point. D'autre part, c'est dans les mêmes années que le mouvement chartiste et l'agitation des dix heures atteignirent leur point culminant. Ils trouvèrent des alliés dans les Tories qui ne respiraient que vengeance. Malgré la résistance fanatique de l'armée libre-échangiste parjure, en tête de laquelle marchaient Bright et Cobden, la loi des dix heures, objet de tant de luttes, fut adoptée par le Parlement...

Le capital entreprit alors une campagne préliminaire, dont le but était d'empêcher la mise en pratique de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1848. C'étaient les travailleurs eux-mêmes qui, censés être instruits par l'expérience, devaient, d'après le plan des patrons, servir d'auxiliaires pour la destruction de leur propre ouvrage<sup>10</sup> : « On doit se souvenir

9. « Comme une réduction des heures de travail des enfants serait cause qu'un grand nombre d'entre eux serait employé, on a pensé qu'un approvisionnement additionnel d'enfants de 8 à 9 ans couvrirait l'augmentation de la demande. » (Loc. cit., p. 13.) (Note de Marx.)

10. Dans le mécanisme capitaliste, tout concourt à dissimuler aux yeux des ouvriers que c'est leur lutte qui a arraché une concession aux capitalistes. Si, par exemple, dans une période momentanée de sous-production, le capital consent une réduction du temps de travail, il faut exiger une réduction légale, c'est-à-dire générale et durable, du temps de travail, sans se plier simplement aux aléas de conjoncture.

Le capital tient à faire passer aux yeux des ouvriers toute réforme comme un geste spontané et normal du mécanisme capitaliste, voire comme un don de Sa majesté le Capital au nom de l'entreprise, ou du Parlement ou gouvernement, qui octroie gracieusement ses bienfaits au peuple travailleur. Il insistera sur le fait que c'est un geste de bonne volonté et de sagesse librement consenti, ou le résultat d'une discussion entre gens raisonnables, mais il niera que c'est sous la contrainte de la force des ouvriers. Il faut en effet que la recette des réformes sociales demeure secrète... même pour ceux qui l'ont inventée et l'utilisent. La conscience et l'intelligence des conditions économiques et sociales sont, en effet, des facteurs actifs de la transformation matérielle de la production et de la société.

que, par suite de la terrible crise de 1846-47, il régnait une profonde misère, provenant de ce qu'un grand nombre de fabriques avaient raccourci le travail et que d'autres l'avaient complètement suspendu. Beaucoup d'ouvriers se trouvaient dans la gêne et étaient endettés. Il y avait donc toute apparence qu'ils accepteraient volontiers un surcroît de travail pour réparer les pertes passées, payer leurs dettes, retirer leurs meubles engagés, remplacer leurs effets vendus, acheter de nouveaux vêtements pour eux-mêmes et pour leurs familles, etc.<sup>11</sup>. Messieurs les fabricants se mirent en devoir d'augmenter encore l'effet de ces circonstances en abaissant d'une manière générale les salaires de 10 %. C'était pour payer la bienvenue de l'ère libre-échangiste. Une seconde baisse de 8 1/3 % se fit lors de la réduction de la journée à onze heures, et une troisième de 15 % quand la journée descendit définitivement à dix heures. Partout où les circonstances le permirent, les salaires furent réduits d'au moins 25 %. Avec des chances si heureuses, on commença à semer l'agitation parmi les ouvriers pour l'abrogation de la loi de 1847. Aucun des moyens que peuvent fournir le mensonge, la séduction et la menace ne fut dédaigné. Mais tout fut inutile...

Le ballon d'essai du capital creva, et la loi de dix heures entra en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1848. Mais la défaite du parti chartiste, dont les chefs furent emprisonnés et l'organisation détruite, venait d'ébranler la confiance de la classe ouvrière anglaise en sa force. Bientôt après, l'insurrection de Juin à Paris, noyée dans le sang, réunit sous le même drapeau, en Angleterre comme sur le continent, toutes les fractions des classes régnautes — propriétaires fonciers et capitalistes, loups de bourse et rats de boutique, protectionnistes et libre-échangistes, gouvernement et opposition, calotins et esprits forts, jeunes catins et vieilles nonnes —, et leur cri de guerre fut : sauvons la caisse, la propriété, la religion, la famille et la société.

La classe ouvrière, déclarée criminelle, fut frappée d'interdiction et placée sous la « loi des suspects ». Dès lors, Messieurs les fabricants n'eurent plus besoin de se gêner. Ils se déclarèrent en guerre ouverte, non seulement contre la loi de dix heures, mais encore contre

11. Reports..., 31 octobre 1848, p. 16. (Note de Marx.)

toute la législation qui, depuis 1833, cherchait à réfréner dans une certaine mesure la « libre » exploitation de la force de travail. Ce fut une rébellion esclavagiste en miniature, poursuivie pendant plus de deux ans avec l'effronterie la plus cynique, la persévérance la plus féroce et le terrorisme le plus implacable, à d'autant meilleur compte que le capitaliste révolté ne risquait que la peau de ses ouvriers.

Les fabricants commencèrent par congédier çà et là une partie et parfois la moitié des adolescents et des ouvrières employés par eux ; puis ils rétablirent en revanche parmi les ouvriers adultes le travail de nuit presque tombé en désuétude : « La loi de dix heures ne nous laisse pas d'autre alternative<sup>12</sup>. »

Leur seconde agression eut pour objet les intervalles légaux prescrits pour les repas...

Cette façon de s'accrocher à la lettre de la loi, en tant qu'elle règle le travail des enfants, n'avait pour but que de préparer la révolte ouverte contre la même loi... Ils firent donc entendre aux inspecteurs avec le plus grand sang-froid qu'ils sauraient se placer au-dessus de la lettre de la loi et rétabliraient l'ancien système de leur propre autorité. Ils agissaient ainsi, du reste, dans l'intérêt même des ouvriers mal conseillés, « pour pouvoir leur payer des salaires plus élevés<sup>13</sup> ». C'était en outre le seul et unique moyen de conserver, avec la loi de dix heures, la suprématie industrielle de la Grande-Bretagne...

La révolte du capital, après avoir duré deux années, fut enfin couronnée par l'arrêt d'une des quatre hautes cours d'Angleterre, la cour de l'Échiquier. A propos d'un cas qui lui fut présenté le 8 février 1850, cette cour décida que les fabricants agissaient, il est vrai, contre le sens de la loi de 1844, mais que cette loi elle-même contenait certains mots qui la rendaient absurde. « Par suite de cette décision, la loi des dix heures fut en réalité abolie<sup>14</sup>. » Une foule de fabricants qui jusqu'alors n'avaient

12. *Reports...*, octobre 1848, p. 133, 134. (Note de Marx.)

13. *Op. cit.*

14. Cf. ENGELS, *La Loi anglaise de la journée de travail de dix heures* (traduit infra, p. 148). Cette même « haute » cour découvrit aussi, pendant la guerre civile américaine, une ambiguïté de mots qui changeait complètement le sens de la loi dirigée contre l'armement des navires de pirates, et la transformait en sens contraire. (Note de Marx.)

Marx traite de ce point dans l'article « Le Cabinet de Washing-

pas osé employer le système des relais pour les adolescents et les ouvrières y allèrent désormais des deux mains à la fois<sup>15</sup>.

Mais ce triomphe du capital, en apparence définitif, fut aussitôt suivi d'une réaction. Les travailleurs avaient opposé jusqu'alors une résistance passive, quoique indomptable et sans cesse renaissante. Ils se mirent maintenant à protester dans le Lancashire et le Yorkshire, par des meetings de plus en plus menaçants... Ils se plaignirent de ce que, « grâce aux décisions contradictoires des magistrats, il régnait une véritable anarchie. Telle loi était en vigueur dans le Yorkshire, telle autre dans le Lancashire, telle autre dans une paroisse de ce dernier comté, telle autre enfin dans le voisinage immédiat. Si les fabricants des grandes villes pouvaient éluder la loi, il n'en était pas de même des autres qui ne trouvaient point le personnel nécessaire pour le système de relais, et encore moins pour le ballottage des ouvriers d'une fabrique dans une autre, et ainsi de suite ». Or, le premier droit du capital n'est-il pas l'égalité dans l'exploitation de la force du travail ?

Ces diverses circonstances amenèrent un compromis entre fabricants et ouvriers, lequel fut scellé parlementairement par la loi additionnelle sur les fabriques, le 5 août 1850. La journée de travail fut élevée de dix heures à dix heures et demie dans les cinq premiers jours de la semaine, et restreinte à sept heures et demie le samedi pour « les adolescents et les femmes ». Le travail doit avoir lieu de 6 h du matin à 6 h du soir<sup>16</sup>, avec des pauses d'une heure et demie pour les repas, lesquelles doivent être accordées en même temps, conformément aux prescriptions de 1844, etc. Le système des relais fut ainsi aboli une fois pour toutes<sup>17</sup>. Pour ce qui est du travail des enfants, la loi de 1844 resta en vigueur...

ton et les puissances occidentales », *Die Presse*, 25 décembre 1881 ; cf. MARX-ENGELS, *La Guerre civile aux États-Unis*, Paris, 1870, 10/18, p. 174-178.

15. *Reports...*, 30 avril 1850. (Note de Marx.)

16. En hiver, de 7 h du matin à 7 h du soir, si l'on veut. (Note de Marx.)

17. « La présente loi [de 1850] a été un compromis par lequel les ouvriers employés livraient le bénéfice de la loi de dix heures en retour d'une période uniforme, pour le commencement et la fin du travail de ceux dont le travail est restreint. » *Report...*, avril 1852, p. 14. (Note de Marx.)

Néanmoins, grâce à la victoire dans les grandes branches d'industrie qui sont la création spécifique du mode de production moderne, le principe avait définitivement triomphé. Leur développement merveilleux de 1853 à 1860, marchant de pair avec la renaissance physique et morale des travailleurs, frappa les yeux des moins clairvoyants. Les fabricants eux-mêmes, auxquels la limitation légale et les règlements de la journée de travail avaient été arrachés lambeau par lambeau par une guerre civile d'un demi-siècle, firent ressortir avec ostentation le contraste qui existait entre les branches d'exploitation encore « libres » et les établissements soumis à la loi<sup>18</sup>.

Les pharisiens de l'« économie politique » se mirent à proclamer que la découverte nouvelle et caractéristique de leur « science » était d'avoir reconnu la nécessité d'une limitation légale de la journée de travail. On comprend facilement que, lorsque les magnats de l'industrie se furent soumis à ce qu'ils ne pouvaient empêcher et se furent même réconciliés avec les résultats acquis, la force de résistance du capital faiblit graduellement, tandis que la force d'attaque de la classe ouvrière grandit avec le nombre de ses alliés dans les couches de la société qui n'avaient dans la lutte aucun intérêt immédiat. De là, comparativement, des progrès rapides depuis 1850<sup>19</sup>.

#### Limitation de la journée de travail et avantages pour la classe capitaliste.

Dès que la révolte grandissante de la classe ouvrière força l'État à imposer une journée normale<sup>20</sup>, en premier lieu à la fabrique proprement dit, c'est-à-dire à partir du moment où il interdit la méthode qui consiste à

18. Ainsi par exemple E. Potter, dans une lettre du 24 mars 1863 adressée au Times. Le Times lui rafraîchit la mémoire et lui rappelle l'opposition des fabricants à la loi de dix heures. (Note de Marx.)

19. La réduction de la journée de travail a pour effet de briser pour les ouvriers les barrières qui séparent chaque catégorie de métier l'une de l'autre, c'est-à-dire d'unir économiquement et socialement le prolétariat, en plaçant tous les ouvriers dans une même position en face des capitalistes et contre eux, grâce à l'uniformisation et à la généralisation de leurs conditions de travail.

20. Cf. MARX, *Le Capital*, I, 4<sup>e</sup> section, chap. XV, II.

accroître la production de la plus-value par l'accroissement progressif des heures de travail, le capital se jeta avec toute son énergie et en pleine conscience sur la production de la plus-value relative<sup>21</sup>, au moyen du développement accéléré du machinisme.

En même temps, ce genre de plus-value subit un changement de caractère. En général, la plus-value relative est gagnée par une augmentation de la fécondité (productivité) du travail qui permet à l'ouvrier de produire davantage dans le même temps avec la même dépense de force. Le même temps de travail continue alors à rendre la même valeur d'échange, bien que celle-ci se réalise en plus de produits dont chacun, pris séparément, est par conséquent d'un prix moindre.

En réalité, cela change avec le raccourcissement légal de la journée. L'énorme impulsion qu'il donne au développement du machinisme et à l'économie des frais contraint l'ouvrier à dépenser, au moyen d'une tension supérieure, plus d'activité dans le même temps, à resserrer les pores de la journée, et à condenser ainsi le travail à un degré qu'il ne saurait atteindre sans ce raccourcissement.

Dès lors, on commence à évaluer la grandeur du travail doublement : d'après sa durée ou son extension, et d'après son degré d'intensité, c'est-à-dire la masse qui en est comprimée dans un espace de temps donné, une heure par exemple. *L'heure plus dense de la journée de dix heures contient autant ou plus de travail, plus de dépense en force vitale que l'heure plus poreuse de la journée de douze heures.* Une heure de celle-là produit par conséquent autant ou plus de valeur qu'une heure et un cin-

21. Le capital utilise deux méthodes pour augmenter les heures de travail : 1<sup>o</sup>) à l'échelle individuelle, il prolonge la journée de travail des ouvriers, par exemple, de 12 à 14 ou 15 heures par jour ; 2<sup>o</sup>) à l'échelle sociale, en exploitant de nouveaux bras, soit par la ruine des travailleurs indépendants de l'artisanat et de l'agriculture, soit par le travail des femmes et des enfants. C'est la prolétarianisation croissante des masses qui se vérifie à l'échelle de la société tout entière. Ces deux méthodes correspondent à ce que Marx appelle la production de la plus-value absolue, qui caractérise la première phase du capitalisme dans un pays : « Je nomme plus-value absolue la plus-value produite par la simple prolongation de la journée de travail, et plus-value relative la plus-value qui provient au contraire de l'abréviation du temps de travail nécessaire et du changement correspondant dans la grandeur relative des deux parties dont se compose la journée. » (Loc. cit., chap. XII.)

quième de celle-ci. Trois heures ou un tiers de surtravail sur six heures soit deux tiers de travail nécessaire fournissent donc au capitaliste au moins la même masse de plus-value relative qu'auparavant quatre heures de surtravail sur huit heures de travail nécessaire.

Comment le travail est-il rendu plus intense ?

Le premier effet du raccourcissement de la journée procède de cette loi évidente que la capacité d'action de toute force animale est en raison inverse du temps pendant lequel elle agit. Dans certaines limites, on gagne en efficacité ce qu'on perd en durée.

Dans les manufactures, telles que la poterie par exemple, où le machinisme ne joue aucun rôle ou un rôle insignifiant, l'introduction des loeis de fabrique a démontré d'une manière frappante qu'il suffit de raccourcir la journée pour augmenter merveilleusement la régularité, l'uniformité, l'ordre, la continuité et l'énergie du travail<sup>22</sup>.

Ce résultat paraissait cependant douteux dans la fabrique proprement dite, parce que la subordination de l'ouvrier au mouvement continu et uniforme de la machine y avait créé depuis longtemps la discipline la plus sévère. Lors donc qu'il fut question en 1844 de réduire la journée au-dessous de douze heures, les fabricants déclarèrent presque unanimement « que leurs contremaitres veillaient dans les divers ateliers à ce que les bras ne perdissent pas de temps », « que le degré de vigilance et d'assiduité déjà obtenu était à peine susceptible d'élévation », et que toutes les autres circonstances, telles que marche des machines, etc., restant les mêmes, « c'était une absurdité d'attendre dans des fabriques bien dirigées le moindre résultat d'une augmentation de la vigilance, etc., des ouvriers<sup>23</sup>. » [...] L'expérience d'un an environ démontra que « le même quantum de produit était obtenu aux mêmes frais et qu'en onze heures les ouvriers ne gagnaient pas un salaire moindre qu'auparavant en douze heures<sup>24</sup>. » Je ne mentionne pas les expériences faites dans les salles de filage et de cardage, attendu que la vitesse des machines y avait été augmentée de 2 %...

22. *Reports...*, octobre 1865. (Note de Marx.)

23. *Reports...*, 1844, p. 20, 21. (Note de Marx.)

24. *Loc. cit.*, p. 19. Comme chaque mètre fourni était payé aux ouvriers au même taux qu'auparavant, le montant de leur salaire hebdomadaire dépendait du nombre de mètres tissés. (Note de Marx.)

Dès que la loi abrège la journée de travail, la machine se transforme aussitôt entre les mains du capitaliste en moyen systématique d'extorquer à chaque moment plus de labour. Mais pour que le machinisme exerce cette pression supérieure sur ses servants humains, il faut la perfectionner, sans compter que le raccourcissement de la journée de travail force le capitaliste à tendre tous les ressorts de la production et à économiser les frais<sup>25</sup>...

Le travail des ouvriers employés dans les opérations de fabrique est aujourd'hui trois fois plus important qu'il ne l'était au moment où ce genre d'opération a été établi. Le machinisme a sans aucun doute accompli une œuvre qui demanderait les tendons et les muscles de plusieurs millions d'hommes ; mais il a aussi prodigieusement augmenté le travail de ceux qui sont soumis à son mouvement terrible... En 1825, le fileur avait à faire, dans l'espace de douze heures, 820 mouvements du bras pour chaque mule, ce qui, pour la paire, faisait en tout 1 640. En 1832, il en faisait 2 200 pour chaque mule, soit en tout 4 400 ; en 1844, 2 400 pour chaque mule, soit en tout 4 800, et dans quelques cas le travail est encore plus considérable...

Cette intensité remarquable que le travail avait déjà atteinte en 1844 sous le régime de la loi de douze heures, parut justifier les fabricants anglais déclarant que toute diminution ultérieure de la journée de travail entraînerait nécessairement une diminution proportionnelle de la production... « Il arrive que le fabricant exagère le mouvement. La vitesse est alors plus que balancée par les pertes que causent la casse et la mauvaise besogne, et il est bien forcé de modérer la marche des machines. Or, comme un fabricant actif et intelligent sait trouver le maximum normal, j'en ai conclu qu'il est impossible de produire autant en onze heures qu'en douze<sup>26</sup>. » Dix ans après, Horner cite lui-même ses doutes de 1845 pour démontrer qu'il ne pouvait soupçonner alors l'élasticité du machinisme et de la force humaine, susceptibles d'être tous

25. La question de l'hygiène, de la salubrité des lieux et des procédés de travail, de la santé des ouvriers en général, se trouve ainsi liée à celle de la diminution des heures de travail parce qu'elle provoque, par réaction, chez les capitalistes, une augmentation des cadences de travail.

26. *Reports...*, 1845, p. 16. (Note de Marx.)

deux tendus à l'extrême par la réduction forcée de la journée de travail.

« Il est hors de doute qu'une machine à vapeur de même poids qu'autrefois, et souvent même des engins identiques, auxquels on s'est contenté d'adapter les améliorations modernes, exécutent en moyenne 50 % de plus d'ouvrage qu'auparavant et que, dans beaucoup de cas, les mêmes engins à vapeur qui, lorsque leur vitesse se bornait à 220 pieds par minute, fournissaient 50 chevaux-vapeur, en fournissent aujourd'hui plus de 100 avec une consommation moindre de charbon<sup>27</sup>... »

« Les grandes améliorations introduites dans les machines de toute espèce ont augmenté de beaucoup leur force productive. Il est hors de doute que c'est le raccourcissement de la journée de travail qui a stimulé ces améliorations. Unies aux efforts plus intenses de l'ouvrier, elles ont amené ce résultat que, dans une journée réduite de deux heures ou d'un sixième, il se fait pour le moins autant de besogne qu'autrefois<sup>28</sup>. »

En 1863, le rapport concluait : « Il n'y a pas le moindre doute que la tendance du capital à se rattraper sur l'intensification systématique du travail (dès que la prolongation de la journée de travail lui est définitivement interdite par la loi) et à transformer chaque perfectionnement du système mécanique en un nouveau moyen d'exploitation, doit conduire à un point où une nouvelle diminution des heures de travail deviendra inévitable<sup>29</sup>. »

Enfin, la période, depuis 1848, où le travail est de dix heures, se caractérise par une progression de l'industrie anglaise bien supérieure à celle de la période de 1833 à 1847 où le travail était de douze heures ; or, celle-ci avait connu elle-même déjà une progression supérieure à celle du demi-siècle écoulé depuis l'introduction du système de fabrique, c'est-à-dire de la période où la durée du travail était illimitée<sup>30</sup>.

27. Reports..., octobre 1856, p. 11. (Note de Marx.)

28. Reports..., octobre 1861, p. 25, 26. (Note de Marx.)

29. L'agitation pour les 8 heures commença en 1867 dans le Lancashire parmi les ouvriers de fabrique. (Note de Marx.)

30. Dans le Lancashire, le nombre des fabriques s'est accru entre 1839 et 1856 de 4 % seulement ; entre 1850 et 1856, de 19 % ; entre 1856 et 1862, de 33 %. Tandis que, dans les deux périodes de 11 ans, le nombre d'ouvriers employés a grandi en nombre absolu, il a diminué en nombre relatif, c'est-à-dire en comparaison de la production et du nombre des machines... (Note de Marx.)

Le but constant du machinisme perfectionné est de diminuer le travail manuel, ou d'achever un chaînon dans le procès de production en substituant des appareils de fer à des appareils humains... « Partout où un procédé exige beaucoup de dextérité et une main sûre, on le retire au plus tôt des mains de l'ouvrier trop habile, et souvent enclin à des irrégularités de plusieurs genres pour en charger une machine particulière, dont l'opération automatique est si bien réglée qu'un enfant peut la surveiller<sup>31</sup>. »

« Non seulement les machines perfectionnées n'exigent pas l'emploi d'un aussi grand nombre d'ouvriers adultes pour arriver à un résultat donné, mais elles substituent encore une classe d'individus à une autre, le moins adroit au plus habile, les enfants aux adultes, les femmes aux hommes. Tous ces changements occasionnent des fluctuations constantes dans le taux des salaires<sup>32</sup>. » [...] »

La machine n'agit pas seulement comme un concurrent dont la force supérieure est toujours sur le point de rendre le salarié superflu. C'est comme puissance ennemie de l'ouvrier que le capital l'emploie, et il le proclame hautement. Elle devient l'arme de guerre la plus irrésistible pour réprimer les grèves, ces révoltes périodiques du travail contre l'autocratie du capital<sup>33</sup>.

31. Cf. A. Uss, *The philosophy of Manufactures...*, Londres, 1835, t. 1, p. 19. « Le grand avantage des machines pour la cuisson des briques, c'est qu'elles rendent les patrons tout à fait indépendants des ouvriers habiles. » (Child, *Empl. Comm.*, V Report, 1866, p. 130, n° 48.) M.-A. Starbuck, surveillant du département des machines (locomotives, etc.) du *Great Northern Railway*, dit devant la commission royale d'enquête : « Les ouvriers dépendieux sont de jour en jour moins employés. En Angleterre, la productivité des ateliers est augmentée par l'emploi d'instruments perfectionnés, et ces instruments sont à leur tour fabriqués par une catégorie inférieure d'ouvriers... Auparavant, il fallait des ouvriers habiles pour produire toutes les parties des machines ; maintenant ces parties de machines sont produites par un travail de qualité inférieure, mais avec de bons instruments... Par instruments, j'entends les machines employées à la construction de machines. » (Royal Commission on Railways..., 1867.) (Note de Marx.)

32. Cf. A. Uss, *loc. cit.*, p. 20. (Note de Marx.)

33. « Les rapports entre patrons et ouvriers dans les opérations de soufflage du flint-glass et du verre de bouteille sont caractérisés par une grève chronique. » De là, l'essor de la manufacture de verre pressé dans laquelle les opérations principales sont exécutées mécaniquement. Une raison sociale de Newcastle, qui produisait annuellement 550 000 livres de flint-glass soufflé, produit maintenant à leur place 3 600 500 livres de verre pressé. » (Child, *Empl. Comm.*, IV Report, 1865, p. 262, 263.) (Note de Marx.)

D'après Gaskell, la machine à vapeur fut dès le début un antagoniste de la « force de l'homme » et permit au capitaliste d'écraser les prétentions croissantes des ouvriers qui menaçaient d'une crise le système de fabrique à peine naissant<sup>34</sup>. On pourrait écrire toute une histoire au sujet des inventions faites depuis 1830 pour défendre le capital contre les émeutes ouvrières.

Dans son interrogatoire devant la commission chargée de l'enquête sur les syndicats, M. Nasmyth, l'inventeur du marteau à vapeur, énumère les perfectionnements du machinisme auquel il a eu recours par suite de la longue grève des mécaniciens en 1851 : « Le trait caractéristique de nos perfectionnements mécaniques modernes, c'est l'introduction d'outils automatiques. Tout ce qu'un ouvrier mécanicien doit faire, et que chaque garçon peut faire, ce n'est pas travailler, mais surveiller le beau fonctionnement de la machine. Toute cette classe d'hommes dépendant exclusivement de leur dextérité a été écartée. J'employais quatre garçons pour un mécanicien. Grâce à ces nouvelles combinaisons mécaniques, j'ai réduit le nombre d'hommes adultes de 1 500 à 750. Le résultat fut un accroissement de mon profit<sup>35</sup>. »

Et Ure de s'écrier, à propos d'une machine pour l'impression des indiennes, « enfin les capitalistes cherchèrent à s'affranchir de cet esclavage insupportable (c'est-à-dire des conditions gênantes du contrat de travail), en s'aidant des ressources de la science, et ils furent réintégrés dans leurs droits légitimes, ceux de la tête sur les autres parties du corps. Dans toutes les grandes entreprises, aujourd'hui, il y a des machines à 4 ou 5 couleurs qui font de l'impression en calicot un procédé expéditif et infaillible ».

Il dit d'une machine pour parer la chaîne des tissus, qu'une grève avait fait inventer : « La horde des mécontents, qui se croyaient retranchés d'une manière invincible derrière les anciennes lignes de la division du travail<sup>36</sup>, s'est vue prise de flanc, et ses moyens de défense

34. Cf. GASKELL, *The Manufacturing Population of England*, 1833, p. 3, 4. (Note de Marx.)

35. Par suite de grèves dans son atelier de construction, M. Fairbairn a été amené à introduire de grandes innovations mécaniques dans la construction des machines. (Note de Marx.)

36. Le machinisme est, en outre, une arme pour dissoudre les syndicats de métier — comme Engels le fait remarquer à

ayant été annulés par la tactique moderne des machinistes, elle a été forcée de se rendre à discrétion. »

Il dit encore à propos de la mule automatique qui marque une nouvelle époque dans le système mécanique : « Cette création — l'homme de fer, comme l'appellent avec raison les ouvriers — était destinée à rétablir l'ordre parmi les classes ouvrières... La nouvelle de la naissance de cet Hercule-fleur répandit la consternation parmi les syndicats ; et longtemps avant d'être sorti de son berceau, il avait déjà étouffé l'hydre de la sédition... Cette invention vient à l'appui de la doctrine déjà exposée par nous ; c'est que, lorsque le capital enrôle la science, la main rebelle du travail apprend toujours à être docile<sup>37</sup>... »

Dans un appel lancé en juillet 1866 aux syndicats d'Angleterre par des ouvriers que les fabricants de chaussures avaient jetés sur le pavé, il est dit : « Depuis environ vingt ans, la cordonnerie a été bouleversée en Angleterre, par suite du remplacement de la couture par la rivure. On pouvait autrefois gagner de bons salaires. Bientôt cette nouvelle industrie prit une grande extension. Une vive concurrence s'établit entre les diverses entreprises : c'était à qui fournirait l'article du meilleur goût. Mais il s'établit peu à peu une concurrence d'un genre détestable : c'était maintenant à qui vendrait au plus bas prix. On en vit bientôt les funestes conséquences dans les réductions de salaire, et la baisse du prix du travail fut si rapide que beaucoup d'entreprises ne paient aujourd'hui encore que la moitié du salaire primitif. Et cependant, bien que les salaires tombent de plus en plus, les profits semblent croître avec chaque changement de tarif du travail. »

Les fabricants tirent même parti des périodes défavorables de l'industrie pour faire des profits énormes au moyen d'une réduction exagérée des salaires, c'est-à-dire d'un vol direct commis sur les moyens d'existence les plus indispensables au travailleur...

La réduction des salaires est bien plus forte qu'il n'est nécessaire pour stimuler la demande. « C'est un fait que, pour beaucoup d'espèces de rubans, la réduction du

propos des syndicats conservateurs anglais — qui reposent précisément sur « les anciennes lignes de la division du travail ».

37. Cf. A. UXT, *op. cit.*, p. 141, 142, 302, 148. (Note de Marx.)

salaire n'a pas entraîné la moindre réduction dans le prix de l'article. » (Rapport du commissaire F. D. Longe dans *Child. Empl. Comm., V Report*, 1866, p. 114, n° 1.)...

Au milieu de ces circonstances malheureuses, le génie inventif des fabricants abondait en prétextes pour imaginer des retenues sur ces maigres salaires. C'étaient parfois des amendes que l'ouvrier avait à payer pour les défauts de la marchandise dus à la mauvaise qualité du coton, à l'imperfection des machines, etc. Lorsque le fabricant était propriétaire des cottages des ouvriers, il commençait par se payer le prix du loyer sur le salaire nominal.

Mais quelque chose d'encore plus affreux, c'est la manière dont les changements dans les procédés de production s'effectuaient aux dépens de l'ouvrier. C'étaient de véritables expériences *in corpore vili*, comme celles des vivisecteurs sur les grenouilles et autres animaux à expérience.

Dans les ateliers de reliure, on rencontre les mêmes excès et les mêmes victimes, surtout parmi les jeunes filles et les enfants<sup>38</sup>.

« J'ai démontré dans mon quatrième rapport (1863) comment il est pratiquement impossible aux travailleurs de faire valoir ce qu'on peut appeler leur droit à la santé, c'est-à-dire d'obtenir que, quel que soit l'ouvrage pour lequel on les rassemble, l'entrepreneur débarrasse leur travail, tant que cela dépend de lui, de toutes les conditions insalubres qui peuvent être évitées. J'ai démontré que les travailleurs, pratiquement incapables de se procurer par eux-mêmes cette justice sanitaire, n'ont aucune aide efficace à attendre des administrateurs de la police sanitaire... La vie de myriades d'ouvriers et d'ouvrières est aujourd'hui inutilement torturée et abrégée par les souffrances physiques interminables qu'engendre seul leur mode d'occupation<sup>39</sup>. »

38. Le commissaire fait cette remarque fort juste que si, ailleurs, la machine remplace l'homme, ici l'adolescent remplace la machine. (Note de Marx.)

39. Cf. *Public Health, VI Report*, 1864, p. 29, 31.

## De la manufacture et du travail à domicile à la grande industrie.

La dépréciation de la force de travail par le seul emploi abusif de femmes et d'enfants, par la brutale spoliation des conditions normales de vie et d'activité, par le simple effet de l'excès de travail et du travail nocturne, se heurte à la fin contre des obstacles physiologiques infranchissables<sup>40</sup>. Là s'arrêtent également par conséquent la réduction du prix des marchandises obtenues par ces procédés et l'exploitation capitaliste fondée sur eux. Pour atteindre ce point, il faut de longues années ; alors sonne l'heure des machines et de la transformation désormais rapide du travail domestique et de la manufacture en fabrique...

La marche de cette révolution industrielle est forcée par l'application des lois de fabrique à toutes les industries employant des femmes, des adolescents et des enfants. La réglementation légale de la journée de travail, le système des relais pour les enfants, leur exclusion au-dessous d'un certain âge, etc., obligent l'entrepreneur à multiplier le nombre de ses machines<sup>41</sup> et à substituer comme force motrice la vapeur aux muscles<sup>42</sup>. D'autre part, on cherche à gagner dans l'espace ce qu'on perd dans le temps (avec la réduction du temps de travail), en accumulant les moyens de production collectifs tels que les fours, bâtiments, etc., si bien que leur plus grande concentration entraîne comme corollaire forcé une agglomération croissante de salariés. De fait, toutes les fois qu'une manufacture est menacée par la loi de fabrique, on s'égosille à démontrer que, pour continuer l'entreprise sur le même pied, il faudrait avoir recours à des avances

40. Cf. *Le Capital*, I, I, section IV, chap. XV, VIII-5.

41. Ainsi, par exemple, dans la poterie, « pour maintenir notre quantité de produits, dit la maison Cochrane de la Bristol Pottery, nous avons eu recours à l'emploi en grand de machines qui rendent supérieurs les ouvriers habiles, et chaque jour nous démontrons que nous pouvons produire beaucoup plus qu'avec l'ancienne méthode. » (*Reports...* octobre 1866, p. 13.) « La loi de fabrique a pour effet de pousser à l'introduction de machines. » (*Loc. cit.*, p. 13, 14.) (Note de Marx.)

42. Ainsi, après l'extension de la loi de fabrique aux poteries, les tours à main ont été en grande partie remplacés par des tours mécaniques. (Note de Marx.)



le prix  
dans  
1.)...  
génie  
r ina-  
étaient  
pur les  
ité du  
que le  
ers, il  
salaire

est la  
e pro-  
étaient  
celles  
aux à

mêmes  
jeunes

(1863)  
illeurs  
à la  
vrage  
trasse  
es les  
mon-  
de se  
n'ont  
de la  
d'ou-  
régée  
endre

se si,  
place

## De la manufacture et du travail à domicile à la grande industrie.

La dépréciation de la force de travail par le seul emploi abusif de femmes et d'enfants, par la brutale spoliation des conditions normales de vie et d'activité, par le simple effet de l'excès de travail et du travail nocturne, se heurte à la fin contre des obstacles physiologiques infranchissables<sup>40</sup>. Là s'arrêtent également par conséquent la réduction du prix des marchandises obtenues par ces procédés et l'exploitation capitaliste fondée sur eux. Pour atteindre ce point, il faut de longues années ; alors sonne l'heure des machines et de la transformation désormais rapide du travail domestique et de la manufacture en fabrique...

La marche de cette révolution industrielle est forcée par l'application des lois de fabrique à toutes les industries employant des femmes, des adolescents et des enfants. La réglementation légale de la journée de travail, le système des relais pour les enfants, leur exclusion au-dessous d'un certain âge, etc., obligent l'entrepreneur à multiplier le nombre de ses machines<sup>41</sup> et à substituer comme force motrice la vapeur aux muscles<sup>42</sup>. D'autre part, on cherche à *gagner dans l'espace ce qu'on perd dans le temps* (avec la réduction du temps de travail), en accumulant les moyens de production collectifs tels que les fours, bâtiments, etc., si bien que leur plus grande concentration entraîne comme corollaire forcé une agglomération croissante de salariés. De fait, toutes les fois qu'une manufacture est menacée par la loi de fabrique, on s'égosille à démontrer que, pour continuer l'entreprise sur le même pied, il faudrait avoir recours à des avances

40. Cf. *Le Capital*, 1, I, section IV, chap. XV, VIII-9.

41. Ainsi, par exemple, dans la poterie, « pour maintenir notre quantité de produits, dit la maison Cochrane de la *British Pottery*, nous avons eu recours à l'emploi en grand de machines qui rendent superflus les ouvriers habiles, et chaque jour nous démontre que nous pouvons produire beaucoup plus qu'avec l'ancienne méthode. » (*Reports...*, octobre 1866, p. 13.) « La loi de fabrique a pour effet de pousser à l'introduction de machines. » (*Loc. cit.*, p. 13, 14.) (Note de Marx.)

42. Ainsi, après l'extension de la loi de fabrique aux poteries, les tours à main ont été en grande partie remplacés par des tours mécaniques. (Note de Marx.)

plus considérables de capital. Quant au travail à domicile et aux ateliers intermédiaires entre lui et la manufacture, leur seule arme, offensive et défensive, dans la guerre de concurrence, c'est l'exploitation sans bornes des forces de travail à bon marché. Dès que la journée est limitée et le travail des enfants restreint, ils sont donc condamnés à mort.

L'heure des machines avait sonné, et la machine révolutionnaire qui attaque à la fois les branches innombrables de cette sphère de production, chapellerie, cordonnerie, couture, etc., c'est la machine à coudre.

Son effet immédiat sur les ouvriers est, à peu de chose près, celui de tout machinisme qui, dans la période de la grande industrie, s'empare de nouvelles branches. Les enfants du plus bas âge sont mis de côté. Le salaire des travailleurs à la machine s'élève proportionnellement à celui des ouvriers à domicile, dont beaucoup appartiennent aux « plus pauvres d'entre les pauvres ». Le salaire des artisans placés dans de meilleures conditions, mais auxquels la machine fait concurrence, baisse. Les travailleurs aux machines sont exclusivement des jeunes filles et des jeunes femmes. A l'aide de la puissance mécanique, elles anéantissent le monopole des ouvriers du sexe masculin, et chassent des plus faciles une masse de vieilles femmes et de jeunes enfants. Quant aux manouvriers les plus faibles, la concurrence les écrase...

Le régime de fabrique, surtout après qu'il est soumis à la réglementation légale du travail, réclame comme première condition que le résultat à obtenir se prête à un calcul rigoureux, de telle sorte qu'on puisse compter sur la production d'un quantum donné de marchandises dans un temps donné. Les intervalles de loisir prescrits par la loi supposent en outre que l'intermittence périodique du travail ne porte pas préjudice à l'ouvrage commencé. Cette certitude du résultat et cette faculté d'interruption sont naturellement bien plus faciles à obtenir du travail dans des opérations purement mécaniques que là où des procès chimiques et physiques interviennent, comme dans les poteries, les blanchisseries, les boulangeries, etc., et la plupart des manufactures du métal. La routine du travail illimité, du travail de nuit et de la dilapidation sans limites et sans gêne de la vie humaine, a fait considérer le premier obstacle venu comme une barrière éternelle imposée par la nature des choses. Mais

il n'y a pas d'insecticide aussi efficace contre la vermine que l'est la législation de fabrique contre ces prétendues « barrières naturelles ». Personne qui exagérât plus ces « impossibilités » que les patrons potiers ; or, la loi de fabrique leur ayant été appliquée en 1864, seize mois après, toutes ces « impossibilités » avaient déjà disparu.

Les améliorations provoquées par cette loi, telles « la méthode perfectionnée de substituer la pression à l'évaporation, la construction de fourneaux nouveaux pour sécher la marchandise humide, etc., sont autant d'événements d'une importance exceptionnelle dans l'art de la poterie et y signalent un progrès supérieur à tous ceux du siècle précédent... La température des fours est considérablement diminuée et la consommation du charbon est moindre, en même temps que l'action sur la pâte est plus rapide ».

En dépit de toutes les prédictions de mauvais augure, ce ne fut pas le prix, mais la quantité des articles qui augmenta, si bien que l'exportation de l'année commençant en décembre 1864 fournit un excédent de valeur de 138 628 livres sterling sur la moyenne des trois années précédentes.

Dans la fabrication des allumettes chimiques, on tenait pour une loi de la nature que les jeunes garçons, au moment même où ils avalaient leur dîner, soient obligés de continuer à plonger les brins de bois dans une composition de phosphore réchauffée, dont les vapeurs empoisonnées leur montaient à la tête. En obligeant d'économiser le temps, la loi de fabrique de 1864 amena l'invention d'une machine à immersion, dont les vapeurs ne peuvent plus atteindre l'ouvrier ».

De même, on entend encore affirmer dans ces branches de la manufacture de dentelles, qui jusqu'ici n'ont pas encore perdu leur liberté, « que les repas ne pourraient être réguliers à cause des longueurs de temps différentes qu'exigent pour sécher les diverses matières, différences qui varient de trois minutes à une heure et même davantage ». Mais, répondent les commissaires de l'enquête

43. *Loc. cit.*, p. 96, 127. (Note de Marx.)

44. L'introduction de cette machine avec d'autres dans les fabriques d'allumettes chimiques a, dans un seul département, fait remplacer 230 adolescents par 32 garçons et filles de 14 à 17 ans. Cette économie d'ouvriers a été poussée encore plus loin en 1865 par suite de l'emploi de la vapeur. (Note de Marx.)

sur l'emploi des enfants et des femmes dans l'industrie, « les circonstances sont exactement les mêmes que dans les fabriques de papiers peints où les principaux fabricants faisaient vivement valoir qu'en raison de la nature des matériaux employés et de la variété des opérations, il était impossible, sans un préjudice considérable, d'interrompre le travail pour les repas... En vertu de la sixième clause de la VI<sup>e</sup> section du *Factory Acts Extension Act* de 1864, on leur accorda, à partir de la promulgation de cette loi, un sursis de dix-huit mois, passé lequel ils devaient respecter les heures de repas qui s'y trouvaient spécifiées<sup>45</sup> ».

Qu'arriva-t-il ? La loi avait à peine obtenu la sanction parlementaire que Messieurs les fabricants reconnaissaient s'être trompés : « Les inconvénients que l'introduction de la loi de fabrique nous faisait craindre ne se sont pas réalisés. Nous ne trouvons pas que la production soit le moins du monde paralysée ; en réalité, nous produisons davantage dans le même temps<sup>46</sup>. »

On le voit, le Parlement anglais, *que personne n'osera taxer d'esprit aventureux, ni de génie transcendant, en est arrivé par l'expérience seule à cette conviction qu'une simple loi coercitive suffit pour faire disparaître tous les obstacles naturels qui s'opposent à la réglementation et à la limitation de la journée de travail. Lorsqu'il soumet à la loi de fabrique une nouvelle branche d'industrie, il se borne donc à accorder un sursis de six à dix-huit mois pendant lequel c'est l'affaire des fabricants de se débarrasser des difficultés techniques. Or, la technologie moderne peut s'écrier avec Mirabeau : « Impossible ! ne me dites jamais cet imbécile de mot ! »*

En activant ainsi le développement des éléments matériels nécessaires à la transformation du régime manufacturier en régime de fabrique, la loi, dont l'exécution entraîne des avances considérables, accélère simultanément la ruine des petits chefs d'industrie et la concentration des capitaux<sup>47</sup>.

45. *Child. Empl. Comm., II Reports, 1864, p. IX, N° 50.* (Note de Marx.)

46. *Reports...*, octobre 1865, p. 22. (Note de Marx.)

47. « Dans un grand nombre d'anciennes manufactures, les améliorations nécessaires ne peuvent être pratiquées sans un déboursé de capital qui dépasse de beaucoup les moyens de leurs propriétaires actuels... L'introduction des lois de fabrique

Outre les difficultés purement techniques qu'on peut écarter par des moyens techniques, la réglementation de la journée de travail en rencontre d'autres dans les *habitudes d'irrégularité des ouvriers eux-mêmes*, surtout là où prédomine le salaire aux pièces et où le temps perdu une partie du jour ou de la semaine peut être rattrapé plus tard par un travail supplémentaire ou un travail de nuit. Cette méthode, qui abrute l'ouvrier adulte, ruine ses compagnons d'un âge plus tendre et d'un sexe plus délicat<sup>48</sup>.

Bien que cette irrégularité dans la dépense de la force vitale soit une sorte de réaction naturelle et brutale devant l'ennui d'un labeur fatigant par sa monotonie, elle provient à un bien plus haut degré de l'anarchie de la production qui, de son côté, présuppose l'exploitation effrénée du travailleur. À côté des variations périodiques, générales, du cycle industriel, et des fluctuations du marché particulières à chaque branche d'industrie, il y a ce qu'on nomme la *saison*, qui repose soit sur la mode, soit sur la périodicité de la navigation, soit enfin sur la coutume des commandes soudaines et imprévues qu'il faut exécuter dans le plus bref délai, coutume qu'ont surtout développée les chemins de fer et la télégraphie...

Dans les fabriques et les manufactures non soumises à la loi, il règne périodiquement pendant la *saison*, et irrégulièrement à l'arrivée de commandes soudaines, un surcroît de travail réellement effroyable. Dans la sphère du travail à domicile, où d'ailleurs l'irrégularité forme la règle, l'ouvrier dépend entièrement pour ses matières premières et son occupation des caprices du capitaliste, qui là n'a à faire valoir aucun capital avancé en construction, machines, etc., et ne risque, par l'intermittence du travail, absolument rien que la peau de ses ouvriers. Là, il peut donc recruter d'une manière systématique une

est nécessairement accompagnée d'une désorganisation passagère, qui est en raison directe de la grandeur des inconvénients auxquels il faut remédier. » (*Loc. cit.*, p. 96, 97.) (Note de Marx.)

48. Dans les hauts fourneaux, par exemple, « le travail est généralement très prolongé vers la fin de la semaine, en raison de l'habitude qu'ont les hommes de chômer le lundi et de perdre aussi tout ou partie du mardi ». (*Child. Empl. Comm., III Reports*, p. VI.) (Note de Marx.)

« Les petits patrons ont en général des heures très irrégulières. Ils perdent 2 ou 3 jours et travaillent ensuite toute la nuit pour rattraper le temps perdu... Ils emploient leurs propres enfants quand ils en ont. » (*Loc. cit.*, p. VII.) (Note de Marx.)

armée industrielle de réserve, toujours disponible, qu'un travail inhumain et forcé décime pendant une partie de l'année et que, pendant l'autre moitié, le chômage réduit à la misère...

De même que les obstacles techniques que nous avons mentionnés plus haut, ces pratiques que la routine des affaires a implantées ont été et sont encore présentées par les capitalistes intéressés comme des barrières naturelles de la production. C'était là le refrain des doléances des lords du coton dès qu'ils se voyaient menacés de la loi de fabrique. Quoique leur industrie dépende plus que toute autre du marché mondial et, par conséquent, de la navigation, l'expérience leur a donné un démenti. Depuis ce temps-là, les inspecteurs des fabriques anglaises traitent de fariboles toutes ces difficultés éternelles de la routine. Les enquêtes consciencieuses de ladite commission ont démontré par l'expérience que dans quelques industries la réglementation de la journée de travail a distribué plus régulièrement sur l'année entière la masse de travail déjà employée<sup>49</sup>, qu'elle est le premier frein rationnel imposé aux caprices frivoles et homicides de la mode, incompatibles avec le système de la grande industrie<sup>50</sup>, que le développement de la navigation maritime et des moyens de communication en général a supprimé, à proprement parler, la raison technique du travail de saison<sup>51</sup>, et qu'enfin toutes les autres circonstances qu'on prétend ne pouvoir maîtriser, peuvent être éliminées au moyen de bâtisses plus vastes, de machines supplémentaires, d'une augmentation du nombre des ouvriers employés simultanément<sup>52</sup>, et du contrecoup de tous ces

49. *Chlid. Empl. Comm., I Reports*, p. XVIII, n° 118. (Note de Marx.)

50. « L'incertitude des modes, disait Bellers déjà en 1699, accroît le nombre des pauvres nécessiteux. Elle produit en effet deux grands maux : 1° les journaliers sont misérables en hiver par suite de manque de travail, les merciers et les maîtres tisseurs n'osant pas dépenser leurs fonds pour tenir leurs gens employés avant que le printemps n'arrive et qu'ils sachent quelle sera la mode ; 2° au printemps, les journaliers ne suffisent pas, et les maîtres tisseurs doivent recourir à mainte pratique pour pouvoir fournir le commerce du royaume dans un trimestre ou une demi-année... » (Note de Marx.)

51. *Chlid. Empl. Comm., V Reports*, p. 171, n° 34. (Note de Marx.)

52. On lit par exemple dans les dépositions de quelques agents d'exportation de Bradford cités comme témoins : « Il est clair que, dans ces circonstances, il est inutile de faire travailler

changements dans l'industrie sur le système du commerce en gros<sup>53</sup>.

Néanmoins, comme il l'avoue lui-même par la bouche de ses représentants, le capital ne se prêtera jamais à ces mesures si ce n'est « sous la pression d'une loi générale du Parlement<sup>54</sup> », imposant une journée de travail normale à toutes les branches de la production à la fois.

### L'effet du machinisme.

Marx ouvre la discussion sur le thème « les conséquences de l'application du machinisme par les capitalistes<sup>55</sup> ». Il dit que ce qui frappe le plus, c'est que le résultat de l'introduction des machines a contredit tout ce que l'économie politique considérait comme inévitable. Au lieu de diminuer la journée de travail, celle-ci a été prolongée jusqu'à seize et dix-huit heures. Autrefois, la journée de travail normale était de dix heures ; pendant les cent dernières années, la durée du travail a été prolongée légalement, aussi bien en Angleterre que sur le

dans les magasins les jeunes garçons plus longtemps que de 8 h du matin à 7 h ou 7 h 1/2 du soir. Ce n'est qu'une question de dépense extra et de nombre de bras extra. Les garçons n'auraient pas besoin de travailler si tard dans la nuit si quelques patrons n'étaient pas aussi affamés de profit. Une machine supplémentaire ne coûte que 16 ou 18 £. [...] Toutes les difficultés proviennent de l'insuffisance d'appareils et du manque d'espace. » (*Loc. cit.*, p. 171, n° 35, 36 et 38.) (Note de Marx.)

53. *Loc. cit.* Un fabricant de Londres, qui considère d'ailleurs la réglementation de la journée de travail comme un moyen de protéger non seulement les ouvriers contre les fabricants, mais encore les fabricants contre le grand commerce, s'exprime ainsi : « La gêne dans nos transactions est occasionnée par les marchands exportateurs qui veulent, par exemple, envoyer des marchandises par un navire à voiles, pour se trouver en lieu et place dans une saison déterminée et, de plus, pour empêcher la différence du prix de transport entre le navire à voiles et le navire à vapeur, ou bien qui, de deux navires à vapeur, choisissent celui qui part le premier pour arriver avant leurs concurrents sur le marché étranger. » (*Loc. cit.*, p. 8, n° 32.) (Note de Marx.)

54. C'est ce que dit un fabricant lui-même : « On pourrait obvier à cela au prix d'un agrandissement des locaux de travail sous la pression d'une loi générale du Parlement. » (*Loc. cit.*) (Note de Marx.)

55. Extrait du protocole de la séance du Conseil général, 28 juillet 1868.

continent. Toute la législation des fabriques du siècle dernier tendait à contraindre les ouvriers, par les lois, à travailler plus longtemps.

C'est en 1833 seulement que le temps de travail pour les enfants a été ramené à douze heures : par suite de la durée de travail excessive, il ne leur restait pas de temps pour se former intellectuellement. Leur condition physique se dégradait également, et des maladies contagieuses sévissaient périodiquement parmi eux ; c'est ce qui incita certains représentants des classes supérieures à se préoccuper d'eux.

L'un des premiers à attirer l'attention sur ce mal criant fut sir Robert Peel. Robert Owen fut le premier industriel qui réduisit les heures de travail dans sa fabrique. La loi des dix heures fut la première à limiter la durée du travail à dix heures et demie par jour pour les femmes et les enfants, mais elle ne fut appliquée qu'à certaines fabriques.

C'était là un progrès, dans la mesure où les ouvriers disposèrent de plus de temps libre. Pour ce qui est de la production, cette limitation fut bientôt compensée à nouveau : grâce à des machines perfectionnées et à une intensité plus grande du travail des ouvriers, on fait aujourd'hui plus d'ouvrage dans une journée courte qu'autrefois dans une journée longue, si bien que les travailleurs sont de nouveau surmenés au point qu'il sera bientôt nécessaire de réduire la journée de travail à huit heures.

Une autre conséquence de l'utilisation du machinisme fut d'obliger les femmes et les enfants à travailler dans les fabriques. Ainsi la femme est devenue un agent actif de notre production sociale. Jadis le travail des femmes et des enfants se confinait au cercle de la famille. Je ne dis pas que c'est un mal que les femmes et les enfants participent à notre production sociale. Je pense que tous les enfants, à partir de l'âge de neuf ans, devraient être employés une partie de leur temps à un travail productif ; cependant, la façon dont on les oblige à travailler dans les conditions actuelles est tout simplement abominable.

Une autre conséquence de l'utilisation du machinisme, c'est que les rapports du capital avec la campagne ont été complètement bouleversés. Autrefois, il y avait de riches patrons et de pauvres ouvriers, qui travaillaient avec leurs propres instruments. Ils étaient, dans une certaine mesure, des agents libres, qui avaient la possibilité d'opposer une

résistance efficace à leurs employeurs. Pour l'ouvrier moderne des usines, pour les femmes et les enfants, une telle liberté n'existe pas : ils sont les esclaves du capital.

Sans cesse retentit le cri du capitaliste réclamant l'invention d'une machine qui le rende indépendant de l'ouvrier : la machine à filer et le métier à tisser mû par la vapeur lui ont donné une certaine indépendance, en transférant dans ses mains la puissance motrice de la production. Le pouvoir du capitaliste s'en est trouvé immensément accru. Le patron de l'usine dicte maintenant sa loi et détermine lui-même les sanctions à l'intérieur de son entreprise, infligeant arbitrairement des pénalités dans le but, le plus souvent, de s'enrichir. Le seigneur féodal était lié, dans ses rapports avec le serf, à des traditions et règles déterminées, le seigneur des fabriques n'est assujéti à aucune espèce de contrôle.

L'un des plus importants résultats du machinisme est le travail associé et organisé qui, tôt ou tard, portera ses fruits. En entrant en concurrence avec le travail humain, les machines ont un effet désastreux sur les ouvriers. En Angleterre comme en Inde, l'introduction du métier à tisser mû par la vapeur a eu pour conséquence la mort d'innombrables tisseurs à main.

On nous répète sans cesse que les souffrances engendrées par les machines sont purement temporaires. Or, le développement du machinisme est constant, et si par moments il procure un emploi à un grand nombre de bras, il prive constamment, par ailleurs, autant de travailleurs de leur emploi. Il y a un constant excédent de travailleurs chassés de leur travail, et non, comme l'affirment les partisans de Malthus, une surpopulation par rapport à la production du pays. En effet, les machines, plus productives, créent une masse de gens dont le travail est devenu superflu.

L'utilisation des machines à la campagne engendre une surpopulation sans cesse croissante, qui ne trouve même pas d'emploi temporaire. Cette surpopulation afflue dans les villes et exerce une pression constante sur le marché du travail, pression qui déprime les salaires. La situation dans les quartiers Est de Londres, à la suite de la crise de 1866, en est un exemple.

Les conséquences pratiques de l'utilisation des machines se voient le plus clairement dans les branches d'activité où les machines ne sont pas utilisées.

En conclusion, on peut dire que le machinisme conduit, d'une part, au travail associé et organisé; d'autre part, à la dissolution de tous les rapports sociaux et familiaux ayant existé jusqu'ici.

Considéré exclusivement comme moyen de rendre le produit meilleur marché, l'emploi des machines rencontre une limite<sup>56</sup> : le travail dépensé dans leur production doit être moindre que le travail évincé par leur usage. Cependant, pour le capitaliste, cette limite est plus étroite. Comme il ne paie pas le travail, mais la force de travail qu'il emploie, il est dirigé dans ses calculs par la différence de valeur entre les machines et les forces de travail qu'elles peuvent déplacer.

Or, la division de la journée en travail nécessaire et surtravail diffère, non seulement en divers pays, mais aussi dans le même pays à diverses périodes, et dans la même période en diverses branches d'industrie. En outre, le salaire réel du travail monte tantôt au-dessus, et descend tantôt au-dessous de la valeur de sa force. De toutes ces circonstances, il résulte que la différence entre le prix d'une machine et celui de la force de travail peut varier beaucoup, lors même que la différence entre le travail nécessaire à la production de la machine et la somme de travail qu'elle remplace reste constante<sup>57</sup>. Mais c'est la première différence seule qui détermine le prix

56. Cf. Marx, *Le Capital*, IV<sup>e</sup> section, XV, II. Marx démontre dans ce chapitre que les machines ont pour effet de rendre le travail meilleur marché, au point que le travail des ouvriers non qualifiés, des femmes et enfants concurrence les machines : cf. ci-dessous p. 138. De fait, le début du machinisme coïncide avec une dégradation du travail humain en général et le travail des femmes et des enfants à une grande échelle. Le mécanisme par lequel les luttes ouvrières donnent une impulsion au développement des machines est simple : en empêchant une dévalorisation du salaire moyen et en opposant un obstacle à la libre exploitation de la main-d'œuvre (par limitation de la journée de travail, par exemple), l'introduction de nouvelles machines redevient avantageuse même dans les conditions capitalistes.

57. Dans la société communiste, le machinisme occupe, par conséquent, une tout autre place que dans la société bourgeoise. (Note de Marx pour la 2<sup>e</sup> édition allemande.)

de revient pour le capitaliste, et dont la concurrence le force à tenir compte. Aussi voit-on aujourd'hui des machines inventées en Angleterre qui ne trouvent leur emploi que dans l'Amérique du Nord<sup>58</sup>. Pour la même raison, l'Allemagne, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, inventait des machines dont la Hollande seule se servait; et mainte invention française du XVIII<sup>e</sup> siècle n'était exploitée que par l'Angleterre.

En tout pays d'ancienne civilisation, l'emploi des machines dans quelques branches d'industrie produit dans d'autres une telle surabondance d'ouvriers que la baisse du salaire au-dessous de la valeur de la force de travail met obstacle à leur usage et le rend superflu, souvent même impossible au point de vue du capital, dont le gain provient en effet de la diminution, non du travail qu'il emploie, mais du travail qu'il paie.

Pendant ces dernières années, le travail des enfants a été considérablement diminué, et même çà et là presque supprimé dans certaines branches de la manufacture de laine anglaise. Pourquoi<sup>59</sup> ?

58. Marx a observé plusieurs fois dans *Le Capital* que les Etats-Unis ont bénéficié de conditions particulièrement favorables au développement de l'industrie moderne, du fait que le capitalisme n'y disposait pas d'une main-d'œuvre qu'il pouvait gaspiller : d'où la plus grande rationalisation de la production, que les syndicats cherchent à réaliser ailleurs, en diminuant la concurrence entre ouvriers.

Ainsi, Marx note (IV<sup>e</sup> section, chap. XV, VIII) : « Aux Etats-Unis, il est courant que le métier se reproduise en prenant pour base l'emploi des machines. Sa conversion ultérieure en fabrique étant inévitable, la concentration s'y effectue avec une rapidité énorme, comparativement à l'Europe et même à l'Angleterre. »

Le lecteur trouvera des précisions sur le processus qui aboutit au renversement de la suprématie industrielle du capitalisme anglais (qui préfigure la mort du capital, en montrant ses limitations historiques) par le capitalisme américain, dans l'appendice à l'édition américaine de la *Situation des classes laborieuses en Angleterre*, Ed. soc., 1961, p. 377-85. Cf. également *Un grève anglaise*, p. 363-376.

Engels remarque que les conditions américaines étaient éminemment favorables à la formation d'une aristocratie ouvrière (par rapport à la masse des nouveaux immigrants et des Noirs). Pour cela, il propose à tous de dépasser les conditions étroites qui sont celles du capitalisme et de briser la « condamnation à vie au travail salarié ».

59. « Il arrive souvent que la machine ne peut être employée, à moins que le travail [il veut dire le salaire] ne s'élève. » (RICARDO, *loc. cit.*, p. 479.) (Note de Marx.)

La loi de fabrique forçait d'employer une double série d'enfants : l'une travaillait six heures, l'autre quatre, ou chacune cinq heures seulement. Or, les parents ne voulurent point vendre les *semi-temps* meilleur marché que les *temps complets*. Dès lors, les *semi-temps* furent remplacés par une machine<sup>60</sup>...

Les Anglais n'emploient pas la machine à casser et broyer les pierres inventée par les Yankees, parce que le « vilain » (*wretch*, tel est le nom que donne l'économie politique anglaise à l'ouvrier agricole) qui exécute ce travail reçoit une si faible partie de ce qui lui est dû que l'emploi de la machine enlèverait pour le capitaliste.

En Angleterre, on se sert encore, le long des canaux, de femmes au lieu de chevaux pour le halage<sup>61</sup>, parce que les frais des chevaux et des machines sont des quantités données mathématiquement, tandis que ceux des femmes rejetées dans la lie de la population échappent à tout calcul<sup>62</sup>.

Aussi c'est en Angleterre, le pays des machines, que la force humaine est prodiguée pour des bagatelles avec le plus de cynisme.

60. Contrairement à ce qu'affirment les apologistes du capital, ce ne sont pas les machines qui ont diminué ou supprimé la main-d'œuvre dans les fabriques. Tout démontre, au contraire, qu'elles ont eu pour effet de les peupler d'enfants et de femmes. Et ce sont les luttes ouvrières qui ont fait diminuer l'emploi des enfants et des femmes. Les luttes ouvrières n'ont pas pour but direct (mais indirect) de moderniser la production capitaliste : elles s'attachent en premier à défendre les conditions de vie de la classe ouvrière.

61. Cf. *Report of the Social Science Congress of Edinburgh*, octobre 1863. (Note de Marx.)

62. En France, il y a une filiation directe entre l'exploitation des travailleurs immigrés des pays d'Europe méridionale et celle des travailleurs tirés des colonies. La tâche des syndicats aurait été de défendre les intérêts de cette couche surexploitée de travailleurs, du simple point de vue de l'intérêt bien compris de toute la classe ouvrière. Mais ce n'est pas cet intérêt qui prévaut dans l'esprit des syndicats de catégorie, le racisme d'une bonne partie de l'aristocratie ouvrière française est lié au mépris capitaliste pour les branches d'industrie les plus sales qui sont bonnes pour les étrangers et qui ignorent la mécanisation, les salaires de famine y concurrençant la machine.

## Effet de la réduction du temps de travail.

Le citoyen Marx dit qu'il ne pouvait être de l'avis de Milner, qui prétend que la réduction du temps de travail conduit à une diminution de la production<sup>63</sup>. En effet, c'est faux, puisque là où la limitation de la journée de travail avait été appliquée, les instruments de production se sont développés beaucoup plus que dans les autres métiers.

La limitation de la journée de travail conduira à l'utilisation de plus de machines, et la production à une petite échelle deviendra toujours plus impossible, ce qui au demeurant est nécessaire pour le passage à une production sociale. Son effet bénéfique sur l'hygiène et la santé est évident.

De toute façon, une réduction du temps de travail est indispensable pour que la classe ouvrière ait plus de temps pour son développement intellectuel. Les limitations légales de la journée de travail représentent le premier pas vers un essor intellectuel et corporel et l'émancipation définitive de la classe ouvrière. De nos jours, nul ne nie plus la nécessité d'une intervention de l'Etat dans l'intérêt des femmes et des enfants. Cependant, une limitation de leur journée de travail a mené, dans la plupart des cas, à une réduction de la journée de travail des hommes<sup>64</sup>.

L'Angleterre s'est engagée la première sur la voie de la réduction du temps de travail ; les autres pays seront contraints de suivre plus ou moins son exemple. L'agitation a commencé sérieusement en Allemagne, et l'on attend du Conseil londonien qu'il se charge de la direction de ce mouvement. Sur le plan des principes, la question a été résolue aux congrès précédents : le temps est venu maintenant d'agir.

63. Cf. MARX, extrait du protocole de séance du Conseil général, 11 août 1868.

64. Dans *Le Capital* (IV<sup>e</sup> section, chap. XV, III), Marx remarque à ce propos : « Comme le capital est de par sa nature niveleur, il exige, au nom de son Droit inné, que dans toutes les sphères de production les conditions de l'exploitation du travail soient égales pour tous. La limitation légale du travail des enfants dans une branche d'industrie entraîne donc sa limitation dans une autre. » Marx suppose que l'action ouvrière fait partie intégrante de ce mécanisme.

### La loi anglaise de la journée de travail de dix heures.

Les ouvriers anglais viennent de subir une importante défaite, et celle-ci est venue du côté d'où ils l'attendaient le moins<sup>65</sup>. La *Cour de l'Echiquier*, l'une des quatre hautes cours d'Angleterre, a rendu il y a quelques semaines un verdict par lequel elle abolissait pratiquement les prescriptions les plus importantes de la loi de la journée de travail de dix heures, promulguée en 1847.

L'histoire de la loi de dix heures fournit un exemple frappant du mode de développement particulier des contradictions de classe en Angleterre, et à ce titre elle mérite que l'on s'y attarde.

On le sait, avec l'avènement de la grande industrie, on a assisté à une exploitation tout à fait nouvelle, illimitée et éhontée, de la classe ouvrière par les patrons de fabrique. Les machines nouvelles ont rendu superflu le travail des hommes adultes; pour leur surveillance, elles réclament simplement des femmes et des enfants, plus adaptés à cette tâche et meilleur marché que les hommes. L'exploitation industrielle s'est donc emparée bientôt de toute la famille ouvrière, et l'a enfermée dans la fabrique. Les femmes et les enfants ont été contraints de travailler jour et nuit sans arrêt, jusqu'à ce que l'exténuation physique la plus complète les eût abattus. Les enfants des *maisons de travail*, étant donné la demande croissante d'enfants, devinrent littéralement un article de commerce; dès l'âge de quatre ans, voire de trois ans, des groupes en étaient vendus aux enchères par le biais de contrats d'apprentissage aux plus offrants des fabricants.

Le souvenir de l'exploitation brutale et éhontée des enfants et des femmes de cette époque, exploitation qui ne cessait tant qu'il restait un muscle, un nerf, une goutte de sang à extorquer, est encore vivant dans les vieilles

65. Cf. ENOS, *Nouvelle Gazette rhénane, Revue économique et politique*, 1850. Cet article, écrit pour le public allemand, fait pendant à un autre sur le même sujet, écrit pour les ouvriers anglais. Les articles écrits pour la presse ouvrière ou démocratique complètent souvent d'une manière immédiate les développements du *Capital*. Ils permettent de comprendre plus complètement certains points, souvent les plus vivants, qui sont rattachés à l'actualité. Engels explique dans cet article que la bourgeoisie a fait marche arrière dès qu'elle l'a pu, en utilisant les subtilités de la loi pour mettre en échec la loi de dix heures, montrant que l'aspect juridique est dépendant du rapport des forces.

générations ouvrières d'Angleterre, et de nombreux ouvriers et ouvrières portent encore gravé en eux ce souvenir sous forme d'une déviation de la colonne vertébrale ou d'un membre estropié ou mutilé, tous entraînés avec eux leur santé ruinée à jamais. Le sort des esclaves dans les pires plantations américaines était doré, en comparaison de celui des ouvriers anglais de cette époque.

Très tôt, l'Etat dut prendre des mesures afin de discipliner quelque peu la rage d'exploitation la plus totale et la plus impitoyable des fabricants, qui foulaient aux pieds toutes les conditions de la société civilisée. Néanmoins, ces premières limitations légales étaient plus qu'insuffisantes, et elles furent bientôt contournées. Ce n'est qu'un demi-siècle après l'avènement de la grande industrie, lorsque le flot du développement industriel eut trouvé son lit normal vers 1835, qu'il devint possible d'instaurer une législation efficace, du moins pour s'opposer quelque peu aux excès les plus criants.

Dès le début du siècle, il s'était formé, à l'instigation de philanthropes, un parti qui revendiquait la limitation légale du temps de travail à dix heures par jour dans les fabriques. Ce parti poursuivit son agitation pour l'application pratique de la loi de dix heures au cours des années 1820, sous la direction de Sadler, puis à sa mort sous celle de lord Ashley et R. Oastler. Progressivement, il regroupa sous son drapeau, en plus des ouvriers, l'aristocratie ainsi que toutes les fractions de la bourgeoisie hostiles aux fabricants. Cette association des travailleurs avec les éléments les plus hétérogènes et les plus réactionnaires de la société anglaise aboutit nécessairement à ce que l'agitation des ouvriers révolutionnaires demeura à l'écart du mouvement pour les dix heures. Certes, les chartistes étaient, jusqu'au dernier homme, favorables à la loi de dix heures: ils constituèrent la masse, le chœur, dans tous les meetings pour les dix heures. Ils mirent leur presse à la disposition du Comité pour les dix heures. Mais aucun chartiste ne fit l'agitation en commun avec les partisans aristocratiques ou bourgeois des dix heures, ni ne siégea au Comité pour les dix heures (*Short-Time-Committee*) de Manchester. Ce Comité était constitué uniquement d'ouvriers et de contremaîtres d'usine. Mais ces ouvriers étaient des êtres totalement séparés de leur classe, abrutis par le travail, pacifiques, dévots et respectables, qui avaient une sainte terreur du chartisme et du socia-



lisme, considéraient le trône et l'Eglise avec un respect sacré et, trop débilités pour haïr la bourgeoisie industrielle, n'étaient plus capables que de vénérer humblement l'aristocratie, parce qu'elle au moins faisait mine de s'intéresser à leur misère. Le conservatisme ouvrier de ces partisans des dix heures faisait écho à cette première opposition au progrès industriel de la part des travailleurs qui cherchaient à rétablir l'ancien ordre patriarcal et dont les manifestations de vie les plus énergiques n'allaient pas au-delà du bris des machines.

Les chefs bourgeois et aristocratiques étaient tout aussi réactionnaires que ces ouvriers. Ils étaient tous sans exception des sentimentaux conservateurs à l'idéologie souvent échevelée, car ils étaient remplis de souvenirs de la petite exploitation campagnarde de type patriarcal avec son cortège de piété, de vertus et étroitesse familiales. Leurs petits cerveaux étaient pris de vertige à la vue du tourbillon de la révolution industrielle. Leur esprit petit-bourgeois était saisi de panique devant l'essor quasi miraculeux des nouvelles forces productives, qui balayaient en quelques années les classes les plus vénérées, les plus intangibles et les plus essentielles de l'ancienne société et leur substituaient de nouvelles classes jusqu'ici inconnues, classes dont les intérêts, les sympathies et toute la conception de vie et d'esprit étaient en opposition avec les institutions de la société anglaise traditionnelle. Ces idéologues au cœur tendre ne manquèrent pas de partir en campagne, avec des arguments de morale, d'humanité et de compassion, contre l'impitoyable dureté et le manque de scrupules avec lesquels la nouvelle forme de société procédait par révolutions successives, par rapport à quoi ils dépeignaient les mœurs paisibles et douillettes du patriarcalisme en déclin comme un idéal social.

Au temps où la question des dix heures concentrait toute l'attention du public, ces éléments groupèrent autour d'eux toutes les fractions de la société dont les intérêts étaient lésés par la révolution industrielle et qui se sentaient menacés jusque dans leur existence. En ces temps, les banquiers, les boursicotiers, les armateurs et les négociants, l'aristocratie foncière, les grands propriétaires fonciers des Indes occidentales, les petits bourgeois s'unirent de plus en plus sous la direction des agitateurs pour les dix heures.

La loi de la journée de travail des dix heures fournit

à ces classes et groupes réactionnaires un terrain merveilleux pour s'allier avec le prolétariat contre la bourgeoisie industrielle. D'une part, cette loi freinait considérablement la concentration rapide de la richesse et de l'influence politique et sociale des fabricants; d'autre part, elle ne donnait qu'un avantage purement matériel, voire physique, aux ouvriers, en les protégeant de la ruine rapide de leur santé. En effet, elle ne leur donnait rien qui puisse menacer leurs alliés réactionnaires; elle ne leur donnait pas le pouvoir politique, ni ne changeait leur position sociale de travailleurs salariés. Au contraire, l'agitation pour les dix heures maintint les ouvriers sous l'influence et même, en partie, sous la direction de leurs alliés nantis, dont ils s'efforçaient de se détacher de plus en plus depuis la loi de Réforme (1832) et l'essor de l'agitation chartiste (1838).

Mais il était tout à fait naturel qu'au début de la révolution industrielle, les ouvriers, dans leur combat direct contre la seule bourgeoisie industrielle, se soient joints à l'aristocratie et aux autres fractions de la bourgeoisie par lesquelles ils n'étaient pas directement exploités et qui luttaient, elles aussi, contre la bourgeoisie industrielle. Cependant, cette alliance altérait le mouvement ouvrier en le chargeant de forts relents réactionnaires, qui ne disparurent que progressivement; elle renforçait au sein du mouvement ouvrier la position des travailleurs réactionnaires, ceux dont l'activité tient encore de la manufacture et est donc menacée par le progrès industriel, par exemple celle des tisserands à main.

Ce fut donc une chance pour les ouvriers, dans cette période confuse de 1847, où tous les vieux partis parlementaires étaient en dissolution et où les nouveaux n'étaient pas encore constitués, que la loi de la journée de travail de dix heures fût enfin adoptée. Elle passa au milieu d'une série de votes les plus embrouillés et apparemment dominés par le seul hasard, dans lesquels — à l'exception des fabricants les plus ouvertement libre-échangistes d'une part, les propriétaires fonciers les plus enragés à défendre le système protectionniste d'autre part — aucun parti ne vota en bloc de manière conséquente. Elle passa, comme s'il s'agissait d'un simple épisode, d'une chicane cherchée aux fabricants par l'aristocratie, une partie des Pétités et des whigs, qui voulaient prendre leur revanche après la grande victoire remportée

par les premiers lors de l'abolition des lois céréalières.

La loi de dix heures ne satisfaisait pas seulement un besoin physique absolument essentiel des ouvriers, en les protégeant quelque peu de la frénésie d'exploitation des fabricants. Elle libéra encore les ouvriers de ceux qui rêvaient avec nostalgie des coopératives et de la solidarité avec toutes les classes réactionnaires d'Angleterre. Les fadaïses patriarcales d'un Oastler, les émouvants témoignages de sympathie d'un lord Ashley ne trouvèrent plus d'auditoire, dès lors que la loi de dix heures ne constitua plus la pointe avancée de leurs tirades. C'est alors seulement que le mouvement ouvrier put se concentrer pleinement sur l'instauration du règne politique du prolétariat comme premier moyen de révolutionnement de toute la société existante. Et dès lors, l'aristocratie et les fractions réactionnaires de la bourgeoisie qui, la veille encore, avaient été les alliées des ouvriers, se rangèrent aux côtés de la bourgeoisie industrielle pour s'allier avec elle et s'opposer avec un égal acharnement aux travailleurs.

La révolution industrielle, qui avait permis à l'Angleterre de conquérir le marché mondial et de le soumettre à une longue domination, était devenue la branche décisive de l'économie anglaise. L'Angleterre vit et meurt de son industrie : elle s'élève et retombe au rythme de ses fluctuations. L'industrie ayant conquis une position décisive, les bourgeois industriels, les fabricants devinrent la classe décisive de la société anglaise, si bien que la nécessité s'imposa à eux de s'emparer du pouvoir politique et d'éliminer toutes les institutions politiques et sociales qui barraient la voie au développement de la grande industrie. La bourgeoisie industrielle se mit à l'œuvre. L'histoire de l'Angleterre, de 1830 à nos jours, est l'histoire des victoires successives qu'elle remporta sur la coalition de ses adversaires réactionnaires.

Tandis qu'en France l'aristocratie financière arriva au pouvoir grâce à la révolution de Juillet, la loi de Réforme qui fut adoptée peu après, en 1832, marqua le renversement de l'aristocratie financière en Angleterre. Les banques, les détenteurs de bons de crédit nationaux, les boursicoteurs, en un mot ceux qui faisaient commerce d'argent et vis-à-vis desquels l'aristocratie était endettée jusqu'au cou avaient jusque-là dominé presque exclusivement l'Angleterre, sous le manteau multicolore du monopole électoral. Mais plus la grande industrie et le marché

mondial gagnaient en extension, plus intolérable devenait leur domination politique, malgré toutes les concessions de détail. L'alliance de toutes les fractions de la bourgeoisie avec le prolétariat anglais et le paysan irlandais entraîna leur renversement. Le peuple menaça de recourir à la révolution, la bourgeoisie rapporta massivement dans les banques les billets et l'argent dont elle disposait et mit ces institutions au bord de la faillite. L'aristocratie financière céda juste à temps, épargnant à l'Angleterre une révolution de Février.

La loi de Réforme fit participer au pouvoir politique toutes les classes possédantes du pays jusques et y compris les petits boutiquiers. Toutes les fractions de la bourgeoisie disposaient dès lors d'une assise légale, sur laquelle elles pouvaient faire valoir leur pouvoir et leurs revendications. Les combats que les diverses fractions de la bourgeoisie se livrèrent entre elles sous la République après la victoire de juin 1848 en France, ces combats se livraient au Parlement en Angleterre depuis la loi de Réforme. Mais on comprend qu'étant donné la diversité des conditions respectives, les résultats en soient aussi tout à fait différents dans les deux pays.

Dès lors que la loi de Réforme lui eut assuré la maîtrise de l'arène parlementaire, la bourgeoisie industrielle ne devait plus quitter ce terrain pour remporter victoire sur victoire. On lui sacrifia la cohorte des financiers par le vote d'une loi limitant les sinécures, les indigents par la loi sur les pauvres de 1833, les financiers et les propriétaires par les lois abaissant les taxes, instituant l'impôt sur le revenu et restreignant les franchises fiscales. Chaque victoire des industriels grossit le nombre de leurs vassaux. Le commerce de gros et de détail devint leur tributaire. Londres et Liverpool plèrent le genou devant le libre-échange, ce Messie des industriels. Mais, en même temps que leurs victoires, augmentaient aussi leurs besoins et leurs prétentions.

La grande industrie moderne ne peut exister qu'à la condition qu'elle se développe sans cesse et conquière toujours des marchés nouveaux. L'agilité infinie de la production la plus massive, le développement et la progression incessants du machinisme et la concentration croissante des capitaux et des ouvriers l'y contraignent. Tout arrêt est dès lors synonyme de ruine. Or, l'essor de l'industrie est conditionné par l'extension des marchés. Et,

comme l'industrie, à son niveau actuel de développement, accroît infiniment plus vite ses forces productives qu'elle ne peut augmenter ses marchés, il en résulte ces crises périodiques dans lesquelles, en raison de l'excès des moyens de production et des produits, la circulation dans le corps social se bloque subitement, et l'industrie et le commerce s'arrêtent presque complètement jusqu'à ce que l'excédent de produits ait trouvé à s'écouler par de nouveaux canaux.

L'Angleterre est le foyer de ces crises, dont l'effet paralysant gagne inmanquablement les coins les plus reculés et les plus cachés du marché mondial, entraînant partout à la ruine une partie importante de la bourgeoisie industrielle et commerciale. Dans toutes ces crises qui, au reste, font percevoir de manière tangible la dépendance de toutes les fractions de la société anglaise vis-à-vis des fabricants, il n'est qu'un moyen de salut : extension des marchés, soit par la conquête de nouveaux, soit par l'exploitation plus systématique des anciens. Abstraction faite de rares exceptions, parmi lesquelles un marché jusque-là obstinément clos, tel celui de la Chine en 1842, auquel le capital s'ouvre une brèche par la force des armes, il n'existe qu'un moyen de créer de nouveaux marchés ou d'exploiter davantage les anciens par la voie industrielle : baisser les prix, c'est-à-dire réduire les frais de production.

Les frais de production s'abaissent grâce à des méthodes de production nouvelles et plus perfectionnées, grâce à une diminution du profit ou du salaire. Or, l'adoption de modes de production plus perfectionnés ne peut pas sauver les capitalistes de la crise, puisqu'elle augmente encore la production, c'est-à-dire rend elle aussi nécessaires de nouveaux marchés. Il n'est même pas question de réduction du profit pendant la crise, chacun étant déjà content s'il parvient à vendre à perte. Il en est de même du salaire qui, au reste, comme le profit, est régi par des lois tout à fait indépendantes de la volonté ou de l'opinion des fabricants. Et cependant le salaire représente une fraction importante des frais de production : son abaissement durable est le seul moyen d'extension du marché — et de salut en période de crise. Or, le salaire baissera si les moyens de subsistance du travailleur sont produits à meilleur marché.

Il se trouve que les moyens de subsistance des travailleurs avaient renchéri en Angleterre en raison des droits

de protection douanière frappant les céréales, les produits coloniaux, etc., ainsi que des impôts indirects. D'où l'agitation si longue, si violente et si générale des industriels en faveur du libre-échange, notamment pour l'abolition des taxes sur les céréales. D'où ce fait caractéristique : depuis 1842, toute nouvelle crise commerciale et industrielle leur apporte une nouvelle victoire.

En abolissant les droits de douane sur les céréales, on leur a sacrifié les propriétaires fonciers anglais ; en abolissant les droits de douane différentiels sur le sucre, etc., on leur a sacrifié les propriétaires fonciers des colonies ; en abolissant les lois sur la navigation, on leur a sacrifié les armateurs. Leur agitation visait en même temps à limiter les dépenses de l'Etat et à diminuer les impôts, ainsi qu'à favoriser l'accession d'une fraction ouvrière à un droit de vote qui leur offrait le plus de garanties possible. En effet, les industriels doivent se créer de nouveaux alliés au Parlement, et ce, à un rythme d'autant plus rapide qu'ils parviennent à conquérir directement le pouvoir politique, grâce auquel seul ils peuvent en finir avec les appendices traditionnels, si coûteux, de la machine d'Etat anglaise, avec l'aristocratie, l'Eglise, les sinécures et la magistrature semi-féodale. Il est indubitable que la nouvelle crise commerciale, toute proche maintenant, coïncidera avec de nouvelles et formidables collisions sur le continent, et suscitera au moins ce progrès dans l'évolution anglaise.

Au milieu de ces victoires incessantes de la bourgeoisie industrielle, les fractions réactionnaires réussirent à lui mettre au pied le boulet de la loi de dix heures. Cette loi fut adoptée à un moment qui n'était caractérisé ni par la crise ni par la prospérité, à un de ces moments où l'industrie est encore travaillée par les effets de la surproduction au point qu'elle ne peut mettre en action qu'une partie de ses ressources ; bref, à une période où les fabricants eux-mêmes sont donc incapables de faire travailler leurs ouvriers à plein temps. C'est seulement à un moment où la loi de dix heures limitait la concurrence entre les fabricants eux-mêmes qu'elle était insupportable. Mais ce moment fit bientôt place à une prospérité renouvelée. Les marchés vidés de leurs surplus réclamaient un approvisionnement nouveau ; la spéculation se ranimait et redoublait la demande ; les fabricants ne pouvaient plus produire suffisamment.

A présent, la loi de dix heures devenait une entrave intolérable pour l'industrie, qui exigeait plus que jamais la plus complète indépendance et la disposition la plus libre de toutes ses ressources. Que deviendraient les industriels au cours de la prochaine crise, si on ne leur permettait pas d'exploiter de toutes leurs forces la brève période de prospérité? La loi de dix heures devait tomber, et si l'on n'était pas assez fort pour la faire révoquer par le Parlement, on s'efforcera de la contourner.

La loi limitait à dix heures la durée de travail des jeunes gens de moins de dix-huit ans ainsi que de toutes les ouvrières du sexe féminin. Comme ces enfants et ces femmes constituaient la classe décisive des travailleurs, la conséquence nécessaire en était que les fabriques ne pouvaient travailler en général que dix heures par jour. Cependant les fabricants à qui la prospérité faisait sentir le besoin d'augmenter les heures de travail, trouvèrent une issue. Comme ils l'avaient fait jusqu'ici pour les enfants de moins de quatorze ans dont le temps de travail était encore plus limité, ils engagèrent de nouveaux jeunes gens et femmes comme main-d'œuvre d'appoint, en vue d'assurer les relèves.

Ils purent ainsi faire travailler leurs fabriques et leurs ouvriers adultes pendant treize, quatorze, quinze heures, sans qu'un seul individu tombant sous le régime de la loi ne travaillât plus de dix heures par jour. Cela contrevenait en partie à la lettre de la loi, mais plus encore à tout son esprit et à l'intention du législateur. Les inspecteurs de fabrique portèrent plainte, mais les juges de paix n'étaient pas d'accord entre eux et tranchaient diversement selon les cas. Plus la prospérité croissait, plus les industriels élevaient la voix contre la loi de dix heures et les interventions des inspecteurs de fabrique.

Le ministre de l'Intérieur — Sir G. Grey — donna l'ordre aux inspecteurs de tolérer le système des relais (*relay* ou *shift system*). Mais un grand nombre d'entre eux, s'appuyant sur la loi, ne se laissèrent pas influencer pour autant. Enfin, un cas marquant fut porté jusqu'à la haute cour de justice, et celle-ci trancha en faveur des fabricants. Ce jugement abolit pratiquement la loi de dix heures, et les fabricants sont devenus entièrement maîtres de leurs fabriques : ils peuvent faire travailler deux, trois ou six heures en période de crise, et de treize à seize heures en période de prospérité, sans que les ins-

pecteurs de fabrique aient à s'en mêler. Comme la loi de dix heures a été prônée surtout par les classes réactionnaires et exclusivement appliquée par elles, nous voyons qu'elle s'est révélée comme une mesure tout à fait réactionnaire dans son mode d'application.

Toute l'évolution sociale de l'Angleterre étant liée au développement et au progrès de son industrie, toutes les institutions qui freinent ce progrès le limitent ou prétendent le régler et le dominer par des mesures extérieures, ne peuvent tenir à la longue et doivent plier devant lui. La force révolutionnaire qui a mis fin, comme en se jouant, à toute la société patriarcale de la vieille Angleterre, à l'aristocratie et à la bourgeoisie financière, ne tient absolument pas à se laisser endiguer dans le lit modéré de cette loi de dix heures. Toutes les tentatives de lord Ashley et consorts pour rétablir la loi déchuée par une déclaration authentique resteront sans résultat ou, dans le cas le plus favorable, ne donneront que des résultats éphémères.

La loi de dix heures n'en demeure pas moins absolument indispensable pour les ouvriers. C'est une nécessité physique pour eux. Sans cette loi de dix heures, toute la génération d'ouvriers anglais est ruinée physiquement. Mais il y a une différence gigantesque entre la loi de dix heures que réclament aujourd'hui les ouvriers, et celle qui a été propagée par les Sadler, Oastler et Ashley et appliquée par la coalition réactionnaire en 1847.

Par la brève existence de la loi, par sa facile destruction — une simple décision de tribunal, pas même un acte du Parlement, a suffi pour l'annuler —, par l'attitude ultérieure de leurs alliés réactionnaires d'antan, les ouvriers ont appris de quelle valeur est une alliance avec la réaction. Ils ont appris par l'expérience de quel secours sont les mesures partielles qu'ils réalisent contre les bourgeois industriels. Ils ont appris que les bourgeois industriels sont, pour l'heure encore, la seule classe encore capable dans la situation actuelle de prendre la tête du mouvement; qu'il serait vain de travailler contre cette mission progressive.

Malgré leur inimitié directe, et nullement assoupie, contre les industriels, les ouvriers seront donc maintenant plus enclins à les soutenir dans leur agitation en vue de la réalisation complète du libre-échange, de la réforme financière, et de l'extension des droits électoraux, qu'à se

laisser entraîner une nouvelle fois par les chants de sirène des philanthropes sous la bannière du bloc des réactionnaires. Ils sentent que leur temps ne pourra venir que lorsque les industriels se seront usés ; c'est pourquoi ils ont le juste instinct qu'il faut accélérer le processus de développement qui donnera le pouvoir à ces bourgeois, et du même coup préparera leur chute. Mais ils n'en oublient pas pour autant qu'avec les industriels ils portent au pouvoir leur ennemi le plus particulier et le plus direct, et qu'ils ne peuvent parvenir à leur véritable libération qu'en conquérant le pouvoir politique. C'est ce qu'une fois de plus l'annulation de la loi de dix heures leur a rappelé, de la manière la plus frappante. Le rétablissement de cette loi ne prendra son véritable sens que sous le règne du suffrage universel, car le suffrage universel, dans l'Angleterre peuplée aux deux tiers par les prolétaires industriels, signifie la domination politique exclusive de la classe ouvrière avec tous les changements révolutionnaires des conditions sociales qui en sont inséparables.

La loi de dix heures que les ouvriers revendiquent aujourd'hui est toute différente de celle que la Cour de justice suprême vient de révoquer. Ce n'est plus une tentative isolée qui paralyse le développement industriel, mais un maillon d'une longue chaîne de mesures qui révolutionnera toute la forme actuelle de société et détruira progressivement les antagonismes de classe actuels. Ce n'est plus une mesure réactionnaire, mais révolutionnaire.

L'abolition de fait de la loi de dix heures, d'abord par les fabricants eux-mêmes, puis par la haute cour de justice, contribuera surtout à raccourcir la période de prospérité et à aggraver la crise. Or, ce qui accélère les crises, c'est ce qui accélère aussi l'essor industriel de l'Angleterre et sa conséquence immédiate : le renversement de la bourgeoisie industrielle par le prolétariat industriel.

Les moyens dont disposent les industriels pour accroître les marchés et écarter les crises sont très limités. La réduction des dépenses d'Etat, envisagée par Cobden, ou bien est une mesure verbale à la manière wigh, ou bien, même si elle ne peut apporter qu'un secours momentané, représente une révolution complète.

Dans l'hypothèse où elle trouverait l'application la plus étendue et la plus révolutionnaire — dans la limite, bien sûr, où les industriels anglais peuvent encore être révo-

lutionnaires —, comment abordera-t-on la prochaine crise ? Il est évident que les industriels anglais, dont les moyens de production possèdent une force d'expansion infiniment supérieure à leurs débouchés, avanceront à pas rapides vers le point où leurs ressources seront épuisées, où la période de prospérité, qui jusqu'ici a toujours suivi chaque crise, disparaîtra complètement sous la pression des forces productives qui se seront accrues irrésistiblement jusqu'à la démesure, où les crises ne seront plus séparées les unes des autres que par de brèves périodes de morne activité industrielle, et où l'industrie, le commerce et toute la société moderne tomberont en ruine parce que, d'un côté, ils disposent d'un excédent de produits et de moyens productifs qu'ils sont hors d'état d'utiliser et, d'un autre côté, ont épuisé complètement ses forces vitales. Cependant, cet état anormal porte en lui son propre remède, car l'évolution industrielle a engendré en même temps une classe qui peut alors s'emparer toute seule de la direction de la société : le prolétariat. La révolution prolétarienne est alors inévitable, et sa victoire certaine.

De fait, c'est le cours normal et régulier des événements, tel qu'il ressort avec une nécessité implacable de toutes les conditions sociales actuelles de l'Angleterre. On verra bientôt dans quelle mesure ce cours normal peut être abrégé par des collisions sur le continent et par des bouleversements révolutionnaires en Angleterre même. Et qu'en est-il de la loi de dix heures ?

A partir du moment où les frontières du marché mondial deviennent elles-mêmes trop étroites pour le plein développement de toutes les ressources de l'industrie moderne, rendant nécessaire une révolution sociale pour redonner la liberté de mouvement aux forces sociales productives, à partir de ce moment la limitation du temps de travail ne peut plus avoir un caractère réactionnaire, car elle n'est plus une entrave à l'industrie. Au contraire, elle s'instaure absolument toute seule.

La première conséquence de la révolution prolétarienne en Angleterre sera la centralisation de la grande industrie entre les mains de l'Etat, c'est-à-dire du prolétariat au pouvoir. Cette centralisation de l'industrie fera tomber toutes les formes de la concurrence qui, de nos jours, opposent réglementation du temps de travail et progrès de l'industrie. C'est pourquoi la seule solution au problème de la diminution du temps de travail, comme de

tous les autres grands problèmes qui opposent aujourd'hui capital et salariat, se trouve dans la *révolution prolétarienne*.

### Conjoncture économique et niveau des luttes revendicatives.

Tandis que le ciel éclatant de la prospérité commerciale et industrielle s'obscurcit de nuées menaçantes, les grèves continuent d'être un phénomène important dans notre situation industrielle et le resteront encore pour un certain temps<sup>66</sup>. Toutefois, leur caractère tend à se modifier parallèlement à l'évolution actuelle de la situation générale de l'Angleterre.

Les fileurs de Bury ont demandé une augmentation de salaire de 2 sous par paquet de mille étoupes. Comme les fabricants refusaient d'examiner leur revendication, ils ont arrêté le travail, et les tisserands les imiteront dès qu'ils auront épuisé le stock de filé. Alors qu'à Preston les tisserands sont en train de demander une augmentation de 10 % de leurs salaires et que les ouvriers des environs leur apportent leur soutien, six fabricants ont déjà fermé leurs ateliers ; les autres feront sans doute de même. Ainsi deux mille ouvriers se trouvent privés de leur travail.

A Blackburn, les mécaniciens des fonderies de Mr Dickinson continuent de faire grève. A Wigan, les dévideurs d'une filature se sont mis en grève pour obtenir une

66. MARX, *New York Daily Tribune*, 17 octobre 1853. Le recueil de textes de Marx et Engels sur le syndicalisme, publié aux éditions Tribune de Berlin-Est par une commission de l'Institut Marx-Engels-Lénine-Staline, n'a pas reproduit les textes de Marx et Engels de cette période.

Ces articles sur l'agitation ouvrière (que nous ne pouvons pas publier tous ici, tant ils sont nombreux et détaillés) montrent que Marx et Engels n'ont cessé de participer, avec les moyens dont ils disposaient, aux luttes revendicatives des ouvriers et n'ont pas attendu la formation de la I<sup>re</sup> Internationale pour s'occuper des grèves et des syndicats.

En ce qui concerne ces articles, le lecteur doit tenir compte que Marx s'adressait au large public d'un journal bourgeois, afin de lui faire connaître dans la mesure du possible la position des ouvriers. Il ne pouvait donc s'y exprimer aussi librement que dans la presse ouvrière : il arrivait assez souvent que la direction élimine des passages, modifie certaines idées, introduise même des tirades de son cru. Marx dut parfois arrêter une collaboration qui avait perdu tout sens.

augmentation de salaire d'un sou par vingt pièces, et les fileurs, occupés aux machines de filage hydraulique d'une autre filature, ont refusé de reprendre le travail tant que leurs salaires ne seront pas augmentés. Dans la même localité, les mineurs de charbon poursuivent une grève qui intéresse environ 5 000 travailleurs. Le comte de Crawford et d'autres grands propriétaires de mines des environs ont licencié leur personnel mercredi soir. Aussitôt, les ouvriers tinrent à Scales Orchard un meeting qui connut un grand afflux de mineurs.

A Manchester, 5 000 métiers à tisser sont arrêtés ; en outre, de nombreuses petites grèves se poursuivent : celles des teinturiers de futaine et de fil, des feutriers, etc. Plusieurs réunions d'ouvriers des filatures de coton ont eu lieu pour réclamer une augmentation des salaires. Les ouvriers des fabriques de chaussures de Trentham, Bridgewater, etc., font grève ; les conducteurs de fiacre de Glasgow font grève, ainsi que les ouvriers des carrières de pierre de Kilmarnock ; une grève menace dans la police d'Oldham, etc. Les cloutiers de Birmingham demandent une augmentation de 10 %, les charpentiers de Wolverhampton de 6 d par jour ; de même les charpentiers de Londres, et ainsi de suite.

Tandis que les ouvriers des principales villes industrielles du Lancashire, du Cheshire, du Derbyshire, etc., tiennent des meetings publics pour demander des mesures de soutien de leurs frères des organisations ouvrières, les fabricants, pour leur part, sont décidés à fermer leurs usines pour un temps indéterminé afin d'obliger leurs ouvriers à se soumettre lorsqu'ils seront affamés.

Le *Sunday Times* de Londres écrit : « Nous constatons qu'en ce qui concerne la revendication de l'augmentation des salaires, elle ne dépasse pas, au fond, les six d par jour, et lorsque nous jetons un coup d'œil sur les prix actuels des denrées alimentaires, on peut difficilement affirmer que cette demande est exagérée. Nous savons que l'un des buts des ouvriers qui font maintenant grève est d'obtenir une sorte de *participation communiste* au profit réel ou supposé des fabricants. Cependant, la comparaison entre les demandes sans cesse croissantes d'augmentation de salaires avec le renchérissement de prix des principales denrées alimentaires contredit entièrement cette accusation. »

Lorsque les ouvriers demandent quelque chose de plus que les « denrées alimentaires essentielles », lorsqu'ils

demandent de « vouloir participer » au profit créé par leur propre travail, ils sont aussitôt accusés de tendances *communistes*. Or, le prix des denrées alimentaires, qu'a-t-il à faire avec « la loi suprême et éternelle de l'offre et de la demande » ? Lorsque, dans les années 1839, 1840, 1941 et 1842, les prix des denrées alimentaires étaient en augmentation constante, les salaires baissèrent jusqu'à un niveau de famine. A ce moment, nos mêmes industriels disaient que « les salaires ne dépendent absolument pas du prix des denrées alimentaires, mais de la loi éternelle de l'offre et de la demande ». Le *Sunday Times* écrit que « les revendications des ouvriers pourraient être satisfaites si elles étaient « faites sur un ton respectueux ».

Mais le *respect*, qu'a-t-il à voir avec l'« éternelle loi de l'offre et de la demande » ? A-t-on jamais entendu dire que le prix du café avait augmenté à Mincing Lane parce qu'il avait été offert ou demandé « sur un ton respectueux » ? Le commerce de chair et de sang humains s'effectue d'après les mêmes méthodes que le commerce d'autres articles, ou du moins devrait-il avoir les mêmes chances que ce dernier.

Le mouvement des salaires dure maintenant depuis six mois. Veut-on l'examiner grâce à la méthode qui a été reconnue par les fabricants eux-mêmes, celle de la « loi éternelle de l'offre et de la demande », ou bien veut-on nous faire accroire que les lois éternelles de l'économie politique doivent s'interpréter de la même manière que les traités de paix que la Russie signe avec la Turquie ?

Même si les ouvriers n'avaient pas vu leur position renforcée il y a six mois du fait de l'augmentation de la demande de main-d'œuvre et de la forte et durable vague d'émigration vers les champs aurifères et l'Amérique, ils en seraient venus à la conclusion que les profits des industriels ont fortement augmenté, à la suite des clameurs sur la prospérité générale qui s'élèvent dans la presse bourgeoise au travers des louanges dithyrambiques sur le libre-échange. Il va de soi que les ouvriers demandèrent leur part de la prospérité si bruyamment divulguée, mais les fabricants s'y opposèrent avec force.

Alors les ouvriers se coalisèrent, menacèrent de faire grève et présentèrent leurs revendications de façon plus ou moins pacifique. Sitôt qu'une grève éclate, l'ensemble des fabricants ainsi que leur porte-parole de la Chancellerie, des Chambres et des organes de presse s'emportent

dans des diatribes sans fin sur « l'effronterie et la bêtise que de telles tentatives *dissent aux ouvriers* ».

Or, les grèves ne démontrent rien d'autre que ceci : les ouvriers préfèrent recourir à leur propre méthode pour régler le rapport entre l'offre et la demande, plutôt que d'attacher foi aux promesses « désintéressées » de leurs patrons.

Dans certaines circonstances, les ouvriers n'ont qu'un moyen de vérifier si leur travail est payé ou non à sa véritable valeur marchande : se mettre en grève ou menacer de le faire. En 1852, la marge entre le coût de la matière première et le prix de l'article fini — par exemple, la marge entre le coût du coton brut et le fil achevé, entre le prix du fil et celui du tissu de coton — était en moyenne plus grande qu'en 1853. En conséquence, les profits des propriétaires de filature et des fabricants étaient incontestablement plus élevés.

Ni le fil ni les articles finis n'ont autant augmenté jusqu'à ce jour que le coton. Pourquoi donc les fabricants n'ont-ils pas aussitôt augmenté les salaires en 1852 ? Le rapport entre l'offre et la demande, disent-ils, n'aurait pas justifié une telle augmentation de salaires. En était-il vraiment ainsi ? Voilà un an, il y avait plus de chômeurs qu'aujourd'hui. Cependant, la proportion n'est nullement en rapport avec les augmentations de salaires soudaines et répétées qui ont été arrachées aux fabricants grâce à la loi de l'offre et de la demande, comme les grèves l'ont démontré. Certes, il y a plus de fabriques en marche qu'il y a un an, et un plus grand nombre d'ouvriers robustes a émigré depuis ; cependant, en même temps, jamais il n'y a eu, au cours de ces derniers douze mois, autant d'ouvriers à demander un emploi, venant soit de l'agriculture, soit d'autres branches d'activité pour affluer dans les « ruches de l'industrie ».

C'est un fait que, comme d'habitude, les ouvriers ont remarqué trop tard que la valeur de leur force de travail s'était accrue de 30 % depuis plusieurs mois déjà ; alors — et alors seulement —, l'été de cette année, ils ont commencé à faire grève ; d'abord pour une augmentation de salaires de 10 %, puis de 10 autres, afin d'obtenir, bien sûr, autant qu'ils le pouvaient. Les victoires successives contribuèrent à étendre le mouvement de revendication à l'ensemble du pays, et elles sont la meilleure justification

tion de ces grèves : leur succession rapide dans la même branche d'industrie par les mêmes ouvriers a pleinement démontré qu'en vertu de l'offre et de la demande, les ouvriers auraient eu droit depuis longtemps déjà à des augmentations de salaires qu'ils n'ont pas obtenues simplement parce qu'on leur avait caché la situation du marché du travail. Lorsque finalement ils en eurent connaissance, les fabricants, qui avaient pendant tout ce temps prêché la « loi éternelle de l'offre et de la demande », retournèrent à la doctrine du « despotisme éclairé » et émitent la prétention de vouloir user de leur propriété comme bon leur semblait ; ils déclarèrent, sous forme d'un *ultimatum*, que les ouvriers n'étaient pas capables de comprendre où était leur intérêt.

Le renversement des perspectives économiques générales doit lui aussi conduire à un changement dans le rapport entre les ouvriers et leurs patrons. Le changement intervenu subitement coïncide avec les nombreuses grèves qui ont déjà commencé et avec celles, plus nombreuses encore, que les ouvriers s'approprient à faire. Il est absolument certain que la vague de grèves se poursuivra malgré la dépression économique, et elles continueront d'avoir pour but une augmentation des salaires ; en effet, à l'argument des fabricants selon lequel ils ne seraient pas en mesure de payer des salaires plus élevés, les ouvriers répondront que les denrées alimentaires sont devenues plus chères — et les deux arguments sont de même poids.

Cependant, si la dépression persiste — comme je le pense —, les ouvriers en ressentiront bientôt tout le poids, et ce sera sans aucune perspective de succès qu'ils lutteront alors contre des *diminutions de salaire*. Toutefois, leur mouvement débordera dès lors sur le plan politique, où les organisations syndicales nouvelles, créées au cours des grèves, leur seront d'une utilité sans pareille.

... J'ai dit à plusieurs reprises que les grèves — lorsque les ouvriers les déclenchent tardivement, notamment lorsque les possibilités favorables suscitées par une prospérité exceptionnelle sont de nouveau à leur déclin — ne peuvent se montrer efficaces du point de vue économique ou pour ce qui est de leur objectif immédiat<sup>67</sup>. Mais elles remplis-

67. Cf. MARX, « La Crise Industrielle », *New York Daily Tribune*, 16 décembre 1853.

sent néanmoins leur tâche : elles révolutionnent le prolétariat industriel et — provoquées par l'enchérissement des denrées alimentaires et le bon marché du travail — auront des conséquences politiques au moment voulu. De fait, la presse bourgeoise est déjà saisie de panique à la simple idée d'un parlement du travail, qui en réalité n'est rien d'autre que l'appel aux ouvriers de se grouper de nouveau sous la bannière du chartisme<sup>68</sup>.

### Le clergé et la lutte pour la loi des dix heures.

Qu'il nous suffise aujourd'hui de rappeler que, depuis 1802, la classe ouvrière anglaise a mené une lutte ininterrompue pour une réglementation légale du temps de travail, jusqu'à ce qu'enfin ait été adoptée en 1847 la fameuse loi de dix heures de John Fielden interdisant aux femmes et adolescents de travailler plus de dix heures par jour dans une fabrique<sup>69</sup>. Les patrons libéraux eurent

68. Marx rapporte, dans son article intitulé « La Question ouvrière », *New York Daily Tribune*, 28 novembre 1853, un extrait du discours du leader chartiste Ernest Jones, qui laissait effectivement présager une renaissance du chartisme : « Seul un mouvement de masse des ouvriers de toutes les professions, seul un mouvement national de toute la classe ouvrière, peut conduire à un résultat triomphal. [...] Désespérés, isolés et localisés, vous ne pourrez que perdre la bataille que vous avez engagée. Menez-la à l'échelle nationale et la victoire sera certaine. »

Dans un article ayant le même titre (30 novembre 1853), Marx écrit : « Ernest Jones poursuit sa tournée d'agitation dans les districts manufacturiers, dans le but de constituer un « parlement ouvrier ». Il propose qu'« une déléga-tion de tous les ouvriers se constitue en centre d'action au Lancashire, à Manchester, et ne se sépare pas tant qu'une victoire réelle ne sera pas acquise ». Ce serait une expression si autoritaire et générale de l'opinion que l'écho s'en répercuterait dans le monde entier, et St-Stephen se partagerait les pages des journaux avec elle. [...] Dans la grave crise actuelle, le monde prêterait plus d'oreille aux paroles du plus humble de ces délégués qu'à celles des nobles sénateurs de la Chambre la plus haute. »

69. Cf. MARX, *New York Daily Tribune*, 15 mars 1853. Ici, Marx développe les conditions dans lesquelles le Parlement anglais a été amené à voter la loi de dix heures dans son intégralité. Il montre de quelle manière les luttes ouvrières sont la cause objective de cette loi, mais que les classes dominantes exécutent à leur façon, au travers de leurs contradictions, la volonté des travailleurs, tout en la déformant autant que possible. Tout en sachant cela, Marx souhaitait qu'une loi règle la durée du travail, parce qu'elle peut être l'émanation de la volonté ouvrière comme mesure publique qui n'implique pas une collaboration de classe.



sent néanmoins leur tâche : elles révolutionnent le prolétariat industriel et — provoquées par l'enchérissement des denrées alimentaires et le bon marché du travail — auront des conséquences politiques au moment voulu. De fait, la presse bourgeoise est déjà saisie de panique à la simple idée d'un parlement du travail, qui en réalité n'est rien d'autre que l'appel aux ouvriers de se grouper de nouveau sous la bannière du chartisme<sup>68</sup>.

### Le clergé et la lutte pour la loi des dix heures.

Qu'il nous suffise aujourd'hui de rappeler que, depuis 1802, la classe ouvrière anglaise a mené une lutte ininterrompue pour une réglementation légale du temps de travail, jusqu'à ce qu'enfin ait été adoptée en 1847 la fameuse loi de dix heures de John Fielden interdisant aux femmes et adolescents de travailler plus de dix heures par jour dans une fabrique<sup>69</sup>. Les patrons libéraux eurent

<sup>68</sup>. Marx rapporte, dans son article intitulé « La Question ouvrière », *New York Daily Tribune*, 28 novembre 1853, un extrait du discours du leader chartiste Ernest Jones, qui laissait effectivement présager une renaissance du chartisme : « Seul un mouvement de masse des ouvriers de toutes les professions, seul un mouvement national de toute la classe ouvrière, peut conduire à un résultat triomphal. [...] Dispersés, isolés et localisés, vous ne pourrez que perdre la bataille que vous avez engagée. Menez-la à l'échelle nationale et la victoire sera certaine. »

Dans un article ayant le même titre (30 novembre 1853), Marx écrit : « Ernest Jones poursuit sa tournée d'agitation dans les districts manufacturiers, dans le but de constituer un « parlement ouvrier ». Il propose qu'« une délégué de tous les ouvriers se constitue en comité d'action au Lancashire, à Manchester, et ne se sépare pas tant qu'une victoire réelle ne sera pas acquise ». Ce serait une expression si autoritaire et générale de l'opinion que l'écho s'en répercuterait dans le monde entier, et St-Stephen se partagerait les pages des journaux avec elle. [...] Dans la grave crise actuelle, le monde prêterait plus l'oreille aux paroles du plus humble de ces délégués qu'à celles des nobles sénateurs de la Chambre la plus haute. »

<sup>69</sup>. Cf. Marx, *New York Daily Tribune*, 15 mars 1853. Ici, Marx développe les conditions dans lesquelles le Parlement anglais a été amené à voter la loi de dix heures dans son intégralité. Il montre de quelle manière les luttes ouvrières sont la cause objective de cette loi, mais que les classes dominantes exécutent à leur façon, au travers de leurs contradictions, la volonté des travailleurs, tout en la déformant autant que possible. Tout en sachant cela, Marx souhaitait qu'une loi règle la durée du travail, parce qu'elle peut être l'émanation de la volonté ouvrière comme mesure publique qui n'implique pas une collaboration de classe.

tôt fait de découvrir que cette loi ouvrait toutes grandes les portes au travail par journées successives (relais). En 1849, un procès alla jusqu'à la Cour de l'Echiquier, et le juge trancha : le travail par relais est légalement admis, lorsque les enfants travaillent en deux tournées aux côtés d'adultes, ceux-ci ne travaillant cependant qu'aussi longtemps que les machines tournent. Il fallut donc revenir une fois de plus devant le Parlement : celui-ci condamna le système des relais en 1850, mais en retour transforma la loi de dix heures en loi de dix heures et demie. En ce moment même, la classe ouvrière réclame le rétablissement de la loi de dix heures dans son intégralité, *mais pour donner son efficacité à cette revendication, ils demandent aussi une limitation du temps de fonctionnement des machines.*

Telle est, en bref, l'histoire publique de la loi de dix heures. Ses dessous sont les suivants : l'aristocratie foncière avait subi une défaite à la suite de l'adoption de la loi de Réforme de 1831 au profit de la bourgeoisie, ses « intérêts les plus sacrés » étant menacés par la revendication des fabricants relative à l'instauration du libre-échange et à l'abolition des lois céréalières. Elle décida donc de contre-carrier la bourgeoisie, en prenant parti pour les revendications et la cause des ouvriers, notamment en les soutenant dans la question de la limitation du temps de travail.

Ainsi on put voir de soi-disant lords philanthropiques à la tête de chaque réunion en faveur de la journée de travail de dix heures. Qui plus est, lord Ashley se tailla même une certaine « renommée » par ses performances dans cette action. En fait, l'aristocratie foncière, qui avait reçu un coup mortel avec l'abolition des lois céréalières votée en 1846, se vengea en imposant au Parlement la loi de dix heures en 1847. Toutefois, la bourgeoisie industrielle se procura de nouveau ce que le législateur parlementaire lui avait enlevé, en en appelant à l'autorité du juge de la Cour de l'Echiquier.

La colère des propriétaires fonciers s'était progressivement apaisée, et en 1850 ils signèrent un compromis avec les patrons de fabrique, condamnant certes le système des relais, mais imposant en même temps, comme punition à la classe ouvrière pour avoir arraché la loi de dix heures, de faire une demi-heure de surtravail par jour. En ce moment même, où ils voient se rapprocher la lutte décisive avec les partisans de l'école libérale de Manchester, ils cherchent de nouveau à prendre la tête du mouvement

en faveur de la diminution du temps de travail. Mais comme ils n'osent se montrer ouvertement, ils s'efforcent de saper les positions des magnats du coton en ameutant contre eux la force populaire par l'entremise du *clergé de l'Eglise d'Etat*.

Voici quelques exemples qui montrent avec quelle violence ces saints hommes mènent leur croisade contre les patrons de l'industrie. A Crampton a eu lieu un meeting pour les dix heures, sous la présidence du pasteur Dr Brammel (de l'Eglise d'Etat). Le pasteur J. R. Stephens, titulaire de la sinécure de Stalybridge, y déclara :

« A certaines époques, les nations étaient gouvernées par des théocraties. [...] Ces temps sont révolus. [...] L'esprit de la loi est cependant toujours un et le même. [...] Avant tout, le travailleur devrait avoir une part aux fruits de la terre qui sont produits par lui. La législation de fabrique a été violée sans vergogne au point que l'inspecteur en chef de ce district usinier a cru devoir écrire au ministre de l'Intérieur pour l'informer de ce qu'il ne pouvait ni ne voulait se risquer d'envoyer l'un quelconque de ses sous-inspecteurs dans des districts déterminés, à moins qu'il ne soit assuré de la protection de la police. [...] Et protection contre qui ? Contre les patrons des fabriques ? Contre les plus riches et les plus influents des patrons du district, contre ces messieurs qui sont chargés par Votre Majesté de représenter la Couronne au siège des tribunaux locaux. [...] Faut-il donc que les patrons de fabrique restent impunis lorsqu'ils violent la loi ? [...] Dans notre district, l'une des coutumes bien établies désormais, c'est que la plus grande partie des ouvriers et même des ouvrières restent au lit le dimanche jusqu'à 9, 10, voire 11 heures, parce que le travail de toute la semaine les a complètement épuisés. Le dimanche n'est-il pas le seul jour où ils puissent reposer leurs membres fatigués ? [...] Avec cela, il est de règle que, plus le temps de travail est long, moins élevé est le salaire. [...] *Il vaut mieux être esclave en Caroline du Sud qu'ouvrier d'usine en Angleterre !* »

Lors du grand meeting pour les dix heures à Burnley, le pasteur E. A. Verity, titulaire de la sinécure de Habbergham Eaves, raconta, entre autres, à son auditoire :

« Où se tiennent Mr Bright et Mr Cobden, ainsi que les autres messieurs de l'école de Manchester, lorsqu'on exploite le peuple du Lancashire ? [...] A quoi ces riches

pensent-ils vraiment ? [...] A rien d'autre qu'aux moyens de voler une ou deux heures de plus aux ouvriers. C'est à quoi tendent tous les plans de l'école prétendument libérale de Manchester. C'est ce qui explique que ce sont de tels *méchants hypocrites* et de tels *roués coquins*. A titre de pasteur de l'Eglise anglaise d'Etat, je proteste contre de tels procédés. »

Nous avons déjà fait allusion aux raisons qui poussent subitement ces messieurs de l'Eglise anglaise d'Etat à se transformer en autant de fougueux zélés chevaliers des droits de la classe ouvrière. Ils ne veulent pas seulement se préparer une réserve de popularité pour les sombres journées de la démocratie qui se profilent à l'horizon ; ils ne sont pas seulement conscients de ce que l'Eglise d'Etat est une institution essentiellement aristocratique, qui se maintient ou sombre en même temps que l'oligarchie des propriétaires fonciers. Il y a plus : les manchestériens sont les adversaires de l'Eglise d'Etat, dont ils ne font pas partie, étant *dissenters*, mais ils sont surtout amoureux des 13 millions de livres sterling que, bon an mal an, la seule Eglise d'Etat d'Angleterre et de Galles leur donne en cadeau. Aussi sont-ils bien décidés à réaliser la séparation entre ces millions profanes et l'Etat spirituel pour que ce dernier s'avère plus digne du royaume céleste. C'est pour toutes ces raisons que cette pieuse gent lutte pour le foyer et l'autel.

Mais cet intermède devrait apprendre aux manchestériens qu'ils ne réussiront pas à arracher le pouvoir politique des mains de l'aristocratie, s'ils ne se décident pas — même à leur corps défendant — à donner aussi au peuple sa part de pouvoir.

#### La lutte pour la loi de dix heures.

Il y a quelques mois, j'ai eu l'occasion de faire pour vous quelques remarques sur les succès de l'agitation en vue de la journée de travail de dix heures dans les districts industriels<sup>70</sup>. Le mouvement n'a fait que se développer

<sup>70</sup> Cf. Marx, *New York Tribune*, 22 juillet 1853. Marx fait allusion notamment à l'article précédent.

et a trouvé finalement un écho chez le législateur. Le 5 courant, Mr Cobbett, membre du Parlement pour Oldham, a pu déposer un projet de loi demandant que le travail dans les fabriques se limite dans les cinq premiers jours de la semaine à dix heures, et le samedi à sept heures et demie. Ce projet de loi fut approuvé.

Lors des discussions préliminaires, lord Palmerston, dans le feu du débat, laissa échapper une menace significative et précise : si l'on s'opposait à toute mesure de protection des femmes et des enfants dans les fabriques, il proposerait de *limiter la durée de fonctionnement des machines*. A peine ces paroles étaient-elles sorties de sa bouche que ce fut une tempête générale d'indignation contre le maladroite homme d'Etat. Les plus indignés n'étaient pas seulement les représentants directs du patronat des fabriques, mais surtout des amis whig de ceux-ci et de Palmerston, tels sir George Grey, Mr Labouchère.

Après un aparté que lord J. Russell eut avec Palmerston, il lui fallut, après une demi-heure de pourparlers privés, mener encore un rude combat pour calmer la tempête. Il dut donner l'assurance qu'« il lui semblait que son honorable ami avait été tout à fait mal compris, et que son ami, lorsqu'il s'était prononcé en faveur d'une limitation de la durée de fonctionnement des machines, voulait dire en réalité qu'il était contre ».

De tels compromis absurdes sont le pain quotidien de la coalition. De toute façon, ils ont le droit de dire une chose et d'en penser une autre. Pour ce qui concerne lord Palmerston lui-même, il ne devrait pas oublier qu'il y a quelques années, ce vieux dandy du libéralisme a chassé de ses « possessions » quelques centaines de familles irlandaises en utilisant exactement les mêmes procédés que la comtesse de Sutherland avec les membres du clan qui étaient fixés à demeure depuis des temps immémoriaux<sup>71</sup>...

Le *Times* s'efforce de compenser son humilité vis-à-vis du tsar russe en étant d'autant plus éhonté vis-à-vis des ouvriers anglais ; il vient de publier sur le projet de Mr Cobbett un éditorial qui se veut extraordinaire, mais n'est rien d'autre qu'absurde. Il ne peut contester que la

<sup>71</sup> Dans *Le Capital*, I. I (Ed. soc., t. 3, p. 170-71), Marx cite l'exemple particulièrement odieux des méthodes avec lesquelles la duchesse de Sutherland avait exproprié 15 000 personnes de sa campagne écossaise.

limitation de la durée de fonctionnement des machines serait le seul moyen d'obliger les lords des fabriques à se soumettre aux lois existantes sur la longueur de la journée de travail dans les fabriques. Cependant, il est incapable de comprendre comment un homme raisonnable et ambitieux puisse proposer cela comme un moyen efficace.

L'actuelle loi sur la journée de travail de dix heures et demie — comme toutes les autres lois de fabrique — n'est qu'une concession apparente des classes dirigeantes aux ouvriers, et les ouvriers, qui ne sont pas satisfaits d'un semblant de concession ont l'audace de demander qu'elle soit mise en pratique. Le *Times* n'a jamais entendu parler d'une affaire plus ridicule, plus mal venue. Si le Parlement empêche un fabricant de faire travailler ses ouvriers 12, 16 ou plus d'heures encore, alors, dit le *Times*, « l'Angleterre n'est plus le lieu où un homme libre puisse vivre ». Il réagit exactement comme le gentleman de Caroline du Sud qui a été traîné devant un tribunal anglais et condamné parce qu'il avait fait fouetter en public un Noir qu'il avait amené avec lui d'outre-Atlantique. Etant complètement dérangé dans sa petite tête, il s'écria : « Vous ne pouvez tout de même pas appeler libre un pays où il est interdit à un homme de rosser le nègre qui lui appartient ? »

Lorsqu'un homme devient ouvrier de fabrique, il passe un contrat avec un fabricant pour se vendre, seize ou dix-huit heures par jour, au lieu de pouvoir se reposer comme les mortels mieux lotis : il faut appeler cela — nous dit le *Times* — « le jeu naturel qui adapte constamment l'offre à la demande et fait que le peuple trouve les occupations les plus agréables et les plus adéquates ».

Bien sûr, le législateur ne doit pas s'immiscer dans ce « travail attrayant ». Réduire la durée de fonctionnement des machines à une partie déterminée de la journée, mettons de 6 h du matin à 6 h du soir, ce serait — selon le *Times* — comme si l'on supprimait purement et simplement les machines. Si l'on arrête l'éclairage au gaz dans les rues sitôt que le soleil se lève, il faut aussi maintenir l'obscurité pendant la nuit.

Le *Times* veut interdire à la loi de se mêler des affaires privées et pour cette raison peut-être défend aussi l'impôt sur le papier, sur les annonces et les journaux, qui pèse sur les affaires privées de ses concurrents, en même temps qu'il demande à la loi de protéger ses intérêts à lui, en l'exonérant de tel ou tel impôt. Il exprime une profonde

répulsion pour l'immixtion du Parlement dans les affaires sacrées des lords de fabrique, où la vie et les mœurs de générations entières sont en jeu, tandis qu'il se mêle lui-même avec résolution des affaires des cochers de fiacre salariés et des propriétaires de fiacre, où rien d'autre n'est en jeu que la commodité de quelques gras boursicoteurs et peut-être de quelques gentlemen de *Printing House Square* [siège du *Times*].

Jusqu'à présent, les économistes bourgeois nous ont raconté que la principale utilité des machines était de diminuer le temps de travail et d'éliminer le travail et l'effort physiques. Or, voilà que le *Times* avoue que, dans les conditions de classe actuelles, les machines, au lieu de réduire le temps de travail, le prolongent ; qu'elles dépouillent d'abord le travail individuel de sa qualité, puis obligent les travailleurs à compenser cette perte de qualité par une quantité accrue. Ainsi, on prolonge la journée de travail d'heures entières ; on complète le travail de jour par le travail de nuit, et ce processus n'est interrompu que par les crises de l'industrie : on refuse alors de donner tout travail à l'ouvrier, on lui ferme au nez les grilles des fabriques, si bien qu'il peut prendre des vacances ou aller se pendre — comme il lui plaira.

#### La lutte pour la journée de travail normale. Contre-coup de la législation anglaise sur les autres pays.

Le lecteur sait que la production ou l'extorsion de plus-value représente le contenu et le but spécifiques de la production capitaliste, abstraction faite de tous les bouleversements que ce mode de production subit du fait de la subordination du travail au capital<sup>72</sup>. Il se souvient que nous ne sommes parvenus dans notre étude qu'au niveau où le travailleur indépendant, donc légalement émancipé, passe contrat avec le capitaliste. Ce n'est donc qu'au niveau historique suivant que l'industrie moderne joue le rôle essentiel et que le travailleur est devenu mineur, aussi bien physiquement que juridiquement, alors qu'auparavant cette

72. Cf. MARX, *Le Capital*, I, chap. X, VII.

industrie n'était encore qu'une sphère particulière, et ce travail un exemple particulièrement frappant de la dévalorisation du travail et de son « vidage » par le capital. Sans empiéter sur le développement ultérieur, voici ce qui résulte du simple exposé logique des faits historiques.

Premièrement, la tendance du capital à prolonger la journée de travail sans trêve ni merci trouve d'abord un aliment dans les industries révolutionnées par l'emploi de l'eau, de la vapeur et de la mécanique, dans les premières créations du mode de production moderne, telles que les filatures de coton, de laine, de lin et de soie. La révolution du mode de production matériel et les changements correspondants dans les rapports sociaux<sup>73</sup> sont la cause première de l'effervescence et de la démesure productives qui, par réaction, exigent de la société qu'elle les contrôle, en limitant, réglementant et uniformisant la journée de travail, ainsi que les temps d'arrêt<sup>74</sup>. Cette intervention se présente, pendant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, comme législation d'exception.

A peine eut-elle conquis ce terrain primitif du mode de production nouveau, que non seulement beaucoup d'autres branches de production étaient déjà entrées dans le régime de fabrique proprement dit, mais encore que des manufactures ayant un mode d'exploitation plus ou moins suranné, telles les verreries, les poteries, etc., des métiers à l'ancienne mode, telle la boulangerie, et enfin même les travaux à domicile disséminés dans les campagnes et villes, tel celui de cloutier<sup>75</sup>, étaient tombés dans le champ d'exploitation capitaliste, tout aussi bien que la fabrique elle-même. La législation fut donc contrainte d'effacer son caractère d'exception, ou de procéder, comme en Angleterre, suivant la casuistique romaine, en déclarant, si cela

73. « Le comportement de chacune de ces classes (capitaliste et ouvrière) est le résultat de la situation relative dans laquelle elles ont été placées. » (Reports..., octobre 1848, p. 113) (Note de Marx.)

74. « Les secteurs d'activité qui ont été touchés par la réglementation sont ceux où l'on produit des textiles avec l'aide de l'énergie hydraulique et de la vapeur. Deux conditions sont requises pour y être limité : il faut qu'on y utilise la force hydraulique ou la vapeur, et qu'on y fabrique tel ou tel tissu nommé expressément par le texte de loi. » (Reports..., octobre 1864, p. 8.)

75. Les derniers rapports de la Children's Employment Commission fournissent de très nombreux renseignements sur la situation de ce genre d'industries. (Note de Marx.)

lui convenait, que n'importe quelle maison où l'on travaille est une fabrique<sup>76</sup>.

Deuxièmement, l'histoire de la réglementation de la journée de travail, d'abord dans quelques branches de la production, puis dans d'autres, la lutte qui dure encore au sujet de la réglementation démontrent à l'évidence que le travailleur isolé, le travailleur en tant que « libre » vendeur de sa force de travail, succombe sans résistance possible dès que la production capitaliste a atteint un certain niveau de développement.

La création d'une journée de travail normale est en fait le résultat d'une guerre civile longue, opiniâtre et plus ou moins dissimulée entre la classe capitaliste et la classe ouvrière. Devant commencer dans le cercle de l'industrie moderne, la lutte fut donc livrée en premier dans la patrie même de cette industrie : l'Angleterre<sup>77</sup>.

Les ouvriers des fabriques anglaises furent les premiers champions de la classe ouvrière moderne, et leurs théoriciens furent les premiers qui attaquèrent la théorie du capital<sup>78</sup>. Aussi le philosophe des manufactures, le doc-

76. « Les lois de la dernière session (1864) embrassent une foule d'industries, dont les procédés sont très différents, et l'usage de la vapeur pour mettre en mouvement les machines n'est plus comme précédemment un des éléments nécessaires pour constituer ce que légalement on appelle une fabrique. » (Reports..., octobre 1864, p. 8. (Note de Marx.)

77. La Belgique, ce paradis du libéralisme continental, ne laisse voir aucune trace de cette évolution. Même dans ses houillères et ses mines de métal, les travailleurs des deux sexes et de tout âge sont exploités avec une « liberté » complète, sans aucune limite de temps et de durée. Sur 1 000 personnes employées, il y a 733 hommes, 88 femmes, 153 garçons et 44 jeunes filles de moins de 16 ans. Dans les hauts fourneaux, sur 1 500 également, il y a 688 hommes, 149 femmes, 98 garçons et 85 jeunes filles de moins de 16 ans. Ajoutons à cela que le salaire est très bas, en comparaison de l'exploitation énorme des forces de travail parvenues ou non à maturité : il est par jour, en moyenne, de 2 sh 8 d pour les hommes, 1 sh 8 d pour les femmes, et 1 sh 2 1/2 d pour les garçons. Aussi la Belgique a-t-elle à peu près doublé en 1863, par rapport à 1850, la quantité et la valeur de son charbon, fer, etc. exportés. (Note de Marx.)

78. Quand Robert Owen, peu après 1810, ne soutint pas seulement en théorie qu'il fallait limiter la journée de travail, mais établit encore en pratique la journée de dix heures dans sa fabrique de New Lanark, on se moqua de cette innovation comme d'une utopie communiste. On persifla sa « combinaison du travail productif avec l'éducation des enfants », et les coopératives ouvrières, qu'il appela le premier à la vie. Aujourd'hui, la première de ses utopies est une loi de l'Etat, la seconde figure comme phrase officielle dans toutes les lois de fabrique, et la troisième va jusqu'à servir de manie pour couvrir des manœuvres réactionnaires. (Note de Marx.)

teur Ure, déclare-t-il que c'est pour la classe ouvrière anglaise une honte ineffaçable d'avoir inscrit sur ses drapeaux l'« esclavage de la législation de fabrique », tandis que le capital luttait virilement pour la « liberté pleine et entière du travail ».

La France marche à pas lents sur les traces de l'Angleterre. Il lui faut la révolution de Février [1848] pour enfanter la loi des douze heures<sup>79</sup>, bien plus médiocre que son original anglais. Toutefois, la méthode révolutionnaire française a aussi ses avantages particuliers. Elle dicte d'un seul coup à tous les ateliers et à toutes les fabriques, sans distinction, une même limite de la journée de travail, tandis que la législation anglaise, cédant malgré elle à la pression des circonstances, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, prend toujours le meilleur chemin pour faire éclore toute une nichée de difficultés juridiques<sup>80</sup>. Au reste, la loi française proclame, au nom des principes, ce qui n'est conquis en Angleterre qu'au nom des enfants, des mineurs et des femmes, et n'a été réclamé que depuis peu de temps à titre de droit universel<sup>81</sup>.

79. Cf. Ure, *Philosophie des manufactures*, Paris, 1838, t. II, p. 29, 40, 67, etc. (Note de Marx.)

80. Dans le compte rendu du Congrès international de statistique, tenu à Paris en 1855, on lit entre autres : « La loi française, qui restreint à 12 heures la durée du travail quotidien dans les fabriques et les ateliers, n'établit pas d'heures fixes entre lesquelles ce travail doit s'accomplir. Ce n'est que pour le travail des enfants que la période entre 5 heures du matin et 9 heures du soir est prescrite. Aussi des fabricants usent-ils du droit que leur accorde ce fatal silence pour faire travailler sans interruption tous les jours, excepté peut-être le dimanche. Ils emploient pour cela deux séries différentes de travailleurs, dont aucune ne passe plus de 12 heures à l'atelier ; mais l'ouvrage dans l'établissement dure jour et nuit. La loi est satisfaite, mais l'humanité l'est-elle également ? »

Outre l'influence destructive du travail de nuit sur l'organisme humain, le compte rendu souligne encore « La fatale influence de la confusion pendant la nuit des deux sexes dans les mêmes ateliers très mal éclairés ». (Note de Marx.)

81. « Dans mon district, par exemple, un même fabricant est, dans les mêmes établissements, blanchisseur et teinturier, et comme tel soumis à la législation qui régit les blanchisseries et les teintureries ; de plus, il est imprimeur, et comme tel soumis à la législation de fabrique. » (*Report of M. Baker* dans *Reports...*, octobre 1851, p. 26.) Après avoir énuméré les divers articles de ces lois et fait ressortir la complication qui en résulte, M. Baker ajoute : « On voit combien il doit être difficile d'assurer l'exécution de ces trois règlements parlementaires, s'il plaît au fabricant d'échapper à la loi. » Mais ce qui est assuré par là à Messieurs les juristes ce sont les procès. (Note de Marx.)

82. Enfin les inspecteurs de fabrique se sentent le courage de dire : « Ces objections [du capital contre la limitation légale du temps de travail] doivent succomber devant le grand prin-

Aux États-Unis d'Amérique du Nord, toute velléité d'indépendance de la part des ouvriers est restée paralysée aussi longtemps que l'esclavage souillait une partie du sol de la République. Le travail sous peau blanche ne peut s'émanciper là où le travail sous peau noire est stigmatisé et flétri. Mais la mort de l'esclavage fit éclore immédiatement une vie nouvelle. Le premier fruit de la guerre fut l'agitation pour la journée de travail de huit heures qui courut, avec la vitesse d'une locomotive, de l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique, de la Nouvelle-Angleterre à la Californie.

Le Congrès général des ouvriers à Baltimore (août 1866) fit la déclaration suivante : « La première et la plus grande exigence du présent, pour délivrer le travail de ce pays de l'esclavage capitaliste, est la promulgation d'une loi d'après laquelle la journée de travail doit être de huit heures dans tous les États de l'Union américaine. Nous sommes décidés à mettre en œuvre toutes nos forces pour atteindre ce glorieux résultat<sup>82</sup>. »

Au même moment (début septembre 1866), le congrès de l'Association internationale des travailleurs, à Genève, sur la proposition du Conseil général de Londres, adoptait la résolution suivante : « Nous déclarons que la limitation de la journée de travail est la condition préalable sans laquelle tous les efforts en vue de l'émancipation doivent échouer. Nous proposons huit heures pour limite légale de la journée de travail. »

C'est ainsi que le mouvement de la classe ouvrière, issu directement des conditions de production elles-mêmes, d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, sanctionne la formule de l'inspecteur de fabrique anglais, R. J. Saunders :

« cipe des droits du travail. [...] Il y a un temps où le droit du patron sur le travail de son ouvrier cesse, et où celui-ci reprend possession de lui-même... » (*Reports...*, octobre 1862, p. 54) (Note de Marx.)

83. « Nous, travailleurs de Dunkirk, déclarons que la longueur du temps de travail requise sous le régime actuel est trop grande, et que, loin de laisser à l'ouvrier du temps pour se reposer et s'instruire, elle le plonge dans un état de servitude qui ne vaut guère mieux que l'esclavage. C'est pourquoi nous décidons que huit heures suffisent pour une journée de travail et doivent être reconnues légalement comme suffisantes ; nous appelons à notre secours la presse, ce puissant levier [...] et nous considérons tous ceux qui nous refuseront cet appui comme ennemis de la réforme du travail et des droits du travailleur. » (*Résolutions des travailleurs de Dunkirk, Etat de New York, 1866*.) (Note de Marx.)

« Il est impossible de faire un pas vers la réforme de la société avec quelque chance de réussite si la journée de travail n'est pas d'abord limitée, et si la limitation prescrite n'est pas strictement et obligatoirement observée<sup>84</sup>. »

De toute évidence, le travailleur sort de la serre chaude de la production autrement qu'il n'y est entré. Comme possesseur d'une marchandise, la « force de travail », il s'est présenté sur le marché aux côtés et en face de possesseurs d'autres marchandises tel un marchand parmi d'autres marchands. Le contrat par lequel il vend sa force de travail semble résulter d'un accord entre deux volontés libres, celle du vendeur et celle de l'acheteur. L'affaire une fois conclue, il découvre qu'il n'est point un agent « libre », que le temps pour lequel il est « libre » de vendre sa force de travail est le temps pour lequel il est *forcé* de la vendre<sup>85</sup>, et qu'en réalité le vampire qui suce sa force de travail ne le lâche point « tant qu'il reste un muscle, un nerf, une goutte de sang à extorquer<sup>86</sup> ».

Pour se défendre contre « le serpent de leurs tourments<sup>87</sup> », il faut que les ouvriers s'unissent et ne fassent plus qu'une seule tête et un seul cœur pour former une classe et arracher une loi d'Etat de sorte que, par un gigantesque effort, par une pression de classe, ils dressent une barrière infranchissable, un obstacle social qui interdise, à eux et à leur progéniture, de se vendre au capital par « libre contrat » jusqu'à la mort et l'esclavage<sup>88</sup>.

84. *Reports...*, octobre 1848, p. 112. (Note de Marx.)

85. « Ces procédés [les manœuvres du capital, par exemple de 1848 à 1850] ont fourni la preuve incontestable de la fausseté de l'assertion, si souvent mise en avant, d'après laquelle les ouvriers n'ont pas besoin de protection, mais peuvent être considérés comme des agents libres de disposer de la seule propriété qu'ils possèdent, le travail de leurs mains et la sueur de leur front. » *Reports...*, avril 1850, p. 45.

« Le travail libre — si on peut l'appeler ainsi, même dans un pays libre — requiert le bras puissant de la loi pour le protéger. » (*Reports...*, octobre 1854, p. 54)

« Permettre, c'est la même chose que forcer [...] de travailler 14 heures par jour, avec ou sans repas. » *Reports...*, avril 1853, p. 49. (Notes de Marx.)

86. *Edwards, La loi anglaise de la journée de travail de dix heures*, p. 5. (Voir *infra*, p. 140.)

87. La formule est de HENRI HENRI, *Zeitgeschichte*.

88. Dans les branches d'industrie qui lui sont soumises, la loi de la journée de travail de dix heures « a sauvé les ouvriers d'une dégénérescence complète et a protégé leur condition physique ». (*Reports...*, octobre 1850, p. 47.)

« Le capital [dans les fabriques] ne peut jamais entretenir les machines en mouvement au-delà d'une période de temps

Le pompeux catalogue des « Droits de l'homme » est ainsi remplacé par une modeste « Grande Charte » qui détermine légalement la journée de travail et « indique enfin clairement quand finit le temps que vend le travailleur, et quand commence le temps qui lui appartient<sup>89</sup> ». Quel changement !

### Législation de fabrique appropriée par les capitalistes.

La nécessité de généraliser la loi de fabrique, de la transformer d'une loi d'exception pour les filatures et les tisseranderies mécaniques en loi de la production sociale<sup>90</sup>,

déterminée sans porter atteinte à la santé physique et morale des ouvriers, et ceux-ci ne sont pas en position de se protéger eux-mêmes. » (*Loc. cit.*, p. 8.) (Notes de Marx.)

89. « Un bienfait encore plus grand, c'est la distinction enfin clairement établie entre le temps propre de l'ouvrier et celui de son patron. L'ouvrier sait maintenant quand le temps qu'il a vendu finit, et quand commence celui qui lui appartient ; et cette connaissance le met à même de disposer d'avance de ses propres minutes suivant ses vœux et projets. » (*Loc. cit.*, p. 52)

« En rendant les ouvriers maîtres de leur propre temps, la législation de fabrique leur a donné une énergie morale qui les conduira un jour peut-être à la possession du pouvoir politique. » (*Loc. cit.*, p. 47.)

Avec une ironie contenue et en termes très circonspicés, les inspecteurs de fabrique donnent à entendre que la loi actuelle de dix heures n'a pas été sans avantages pour le capitaliste. Elle l'a délivré, jusqu'à un certain point, de cette brutalité primitive qui lui venait de ce qu'il n'était qu'une simple personification du capital, et lui a octroyé quelque loisir pour sa propre « éducation ». Auparavant, « le patron n'avait de temps que pour l'argent, le serviteur que pour le travail » (*Loc. cit.*, p. 48.) (Note de Marx.)

90. Cf. MARX, *Le Capital*, I, chap. XV, IX. L'autre face de la capacité sans pareille du mode de production capitaliste de révolutionner sans arrêt ses instruments, procédés, techniques, produits et rapports sociaux, c'est sa capacité d'absorber toutes les mesures que lui impose l'action révolutionnaire du prolétariat tant qu'elle ne parvient pas à renverser la classe bourgeoise au pouvoir.

Dans cette partie, Marx aborde la question de la législation de fabrique sous un angle double : d'abord, la bourgeoisie industrielle exploite, comme on l'a vu, la législation de fabrique contre la production artisanale, le métier à domicile, la manufacture, afin de les supplanter ; ensuite, à un certain niveau historique, la bourgeoisie industrielle accepte plus facilement la législation de fabrique et en étend le champ d'application.

Dans cette nouvelle phase, la bourgeoisie, solidement installée au pouvoir politique, fait des concessions économiques à la classe ouvrière, reconnaît et légalise les syndicats, et cherche à dissocier dans le prolétariat les revendications politiques finales et les revendications économiques, partielles et immédiates.

s'est imposée à l'Angleterre comme on l'a vu, par l'action en retour que la grande industrie exerça sur la manufacture, le métier et le travail à domicile contemporains<sup>91</sup>.

Les barrières mêmes que l'exploitation des femmes et des enfants rencontra dans les industries réglementées par la loi poussèrent à l'exagérer d'autant plus dans les industries prétendues libres.

Enfin, les « réglementés » réclament hautement l'égalité légale dans la concurrence, c'est-à-dire le droit d'exploiter le travail.

Écoutons à ce sujet deux cris partis du cœur. MM. Cooksley, fabricants de clous, de chaînes, etc., à Bristol, avaient adopté volontairement les prescriptions de la loi de fabrique : « Mais comme l'ancien système irrégulier se maintient dans les établissements voisins, ils sont exposés au désagrément de voir les jeunes garçons qu'ils emploient attirés ailleurs à une nouvelle besogne après six heures du soir. C'est là, s'écrient-ils naturellement, une injustice à notre égard et de plus une perte pour nous, car cela épuise une partie des forces de notre jeunesse dont le profit entier nous appartient<sup>92</sup>. »

M. J. Simpson, fabricant de boîtes et de sacs de papier, à Londres, déclare aux commissaires de la *Child. Empl. Commission*, « qu'il veut bien signer toute pétition pour l'introduction des lois de fabrique. Dans l'état actuel, après la fermeture de son atelier, il sent du malaise et son sommeil est troublé par la pensée que d'autres font travailler plus longtemps et lui enlèvent les commandes à sa barbe<sup>93</sup>. »

« Ce serait une injustice à l'égard des grands entrepreneurs, dit en se résumant la commission d'enquête, que de soumettre leurs fabriques au règlement, tandis que dans leur propre partie la petite industrie n'aurait à subir aucune limitation légale du temps de travail. Les grands fabricants n'auraient pas seulement à souffrir de cette inégalité dans les conditions de la concurrence au sujet des heures de travail, leur personnel féminin et enfantin serait en outre détourné à leur préjudice vers les ateliers épargnés par la loi. Enfin, cela pousserait à la multiplication des

91. « Le travail de fabrique peut être pur et bienfaisant comme l'était jadis le travail domestique, et même à un plus haut degré. » (*Reports...*, octobre 1865, p. 127.) (Note de Marx.)

92. *Child. Empl. Comm., V Report*, N° 35, p. IX. (Note de Marx.)

93. *Loc. cit.*, N° 38. (Note de Marx.)

petits ateliers qui, presque sans exception, sont les moins favorables à la santé, au confort, à l'éducation et à l'amélioration générale du peuple<sup>94</sup>. »

La commission propose, dans son rapport final de 1866, de soumettre à la loi de fabrique plus de 1 400 000 enfants, adolescents et femmes dont la moitié environ est exploitée par la petite industrie et le travail à domicile : « Si le Parlement acceptait notre proposition dans toute son étendue [...], il est hors de doute qu'une telle législation exercerait l'influence la plus salutaire, non seulement sur les jeunes et les faibles dont elle s'occupe en premier lieu, mais encore sur la masse bien plus considérable des ouvriers adultes qui tombent directement (les femmes) et indirectement (les hommes) dans son cercle d'action. Elle leur imposerait des heures de travail régulières et modérées, les amenant ainsi à économiser et accumuler cette réserve de force physique dont dépend leurs prospérité aussi bien que celle du pays ; elle préserverait la génération nouvelle des efforts excessifs dans un âge encore tendre, qui minent leur constitution et entraînent une décadence prématurée ; elle offrirait enfin aux enfants, du moins jusqu'à leur treizième année, une instruction élémentaire qui mettrait fin à cette ignorance incroyable [...] dont les rapports de la commission présentent une si fidèle peinture et qu'on ne peut envisager sans une véritable douleur et un profond sentiment d'humiliation nationale<sup>95</sup>. »

Les conditions sociales ayant changé, on n'osait plus rejeter par une simple fin de non-recevoir les demandes de la commission d'enquête de 1863, comme on l'avait fait avec celles de la commission de 1840. Dès 1864, alors que la nouvelle commission n'avait encore publié que ses premiers rapports, les manufactures d'articles de terre (y inclus les poteries), de tentures, d'allumettes chimiques, de cartouches, de capsules et la coupure de la futaine furent soumises à la législation en vigueur pour les fabriques textiles.

Dans le discours de la Couronne du 5 février 1867, le ministre tory d'alors annonça des lois puisées dans les

94. *Loc. cit.*, N° 185-187, p. XXV. Sur les avantages de la grande industrie comparée à la petite, cf. *Child. Empl. Comm., III Report*, N° 144, p. 25 ; N° 121, p. 26 ; N° 125, p. 27 ; N° 140, etc. (Note de Marx.)

95. *Child. Empl. Comm., V Report*, 1866, N° 109, p. XXV. (Note de Marx.)



propositions ultérieures de la commission qui avait fini ses travaux en 1866.

Le 15 août 1867 fut promulgué le *Factory Acts Extension Act*, loi pour l'extension des lois de fabrique et, le 21 août, le *Workshop Regulation Act*, loi pour la réglementation des ateliers, l'une ayant trait à la grande industrie, l'autre à la petite.

La première réglemente les hauts fourneaux, les usines de fer et de cuivre, les ateliers de construction de machines à l'aide de machines, les fabriques de métal, de gutta-percha et de papier, les verreries, les manufactures de tabac, les imprimeries (y compris celles des journaux), les ateliers de relieurs, et enfin tous les établissements industriels sans exception, où 50 individus ou davantage sont simultanément occupés, au moins pour une période de 100 jours dans le cours de l'année. [...]

La loi pour la réglementation des ateliers, misérable dans tous ses détails, resta lettre morte entre les mains des autorités municipales et locales, chargées de son exécution. Quand, en 1871, le Parlement leur retira ce pouvoir pour le conférer aux inspecteurs de fabrique, au ressort desquels il joignit d'un seul coup plus de 100 000 ateliers et 300 briqueteries, on prit soin en même temps de n'ajouter que huit subalternes à leur corps administratif, déjà beaucoup trop faible<sup>96</sup>.

Ce qui nous frappe donc dans la législation anglaise de 1867, c'est d'un côté la nécessité imposée au Parlement des classes dirigeantes d'adopter en principe des mesures si extraordinaires et sur une si large échelle contre les excès de l'exploitation capitaliste, et de l'autre côté l'hésitation, la répugnance et la mauvaise foi avec lesquelles il s'y prêta dans la pratique. [...]

La loi très défectueuse passée par le Parlement en 1872 règle la première le temps de travail des enfants occupés dans les mines et rend les exploitants et propriétaires dans une certaine mesure responsables pour les prétendus accidents.

96. Ce personnel se composait de deux inspecteurs, deux inspecteurs adjoints et quarante et un sous-inspecteurs. Huit sous-inspecteurs additionnels furent nommés en 1871. Tout le budget de cette administration, qui embrasse l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, ne s'élevait en 1871-72 qu'à 25 347 £, y inclus les frais légaux causés par des poursuites judiciaires des patrons en contravention. (Note de Marx.)

Une commission royale, chargée en 1867 de l'enquête sur l'emploi des enfants, des adolescents et des femmes dans l'agriculture, a publié des rapports très importants. Plusieurs tentatives faites dans le but d'appliquer aussi à l'agriculture, quoique sous une forme modifiée, les lois de fabrique n'ont jusqu'ici abouti à aucun résultat. Tout ce que nous avons à signaler ici, c'est la tendance irrésistible qui doit en amener l'application générale<sup>97</sup>.

### La législation de fabrique au profit du prolétariat.

Cette généralisation de la législation de fabrique, devenue indispensable pour protéger physiquement et moralement la classe ouvrière, hâte en même temps, nous l'avons déjà indiqué, la métamorphose du travail isolé, disséminé et exécuté à une petite échelle, en travail socialement organisé et combiné en grand, et par conséquent aussi la concentration des capitaux et le régime exclusif de fabrique. Elle détruit tous les modes traditionnels et de transition, derrière lesquels se dissimule encore en partie le pouvoir du capital, pour les remplacer par son autocratie directe.

Elle généralise du même coup la lutte directe, engagée contre la domination capitaliste. Tout en imposant à chaque entreprise industrielle, prise à part, l'uniformité, la régularité, l'ordre et l'économie, elle multiplie — par l'énorme impulsion que la limitation et la régularisation de la journée de travail donnent au développement technique — l'anarchie et les catastrophes de la production capitaliste en général; elle aggrave l'intensité du travail et augmente la concurrence entre l'ouvrier et la machine.

En écrasant la petite industrie et le travail à domicile, elle supprime le dernier refuge d'une masse de travailleurs, ce qui les rend surnuméraires, et par cela même enlève la soupape de sûreté à tout le mécanisme social.

Avec les conditions matérielles et les combinaisons sociales de la production, elle développe en même temps les contradictions et les antagonismes de la forme capita-

97. Dans la 4<sup>e</sup> édition allemande du *Capital*, Engels fait le point de cette législation. Cf. *Ed. soc.*, t. 2, p. 178, note.

Une commission royale, chargée en 1867 de l'enquête sur l'emploi des enfants, des adolescents et des femmes dans l'agriculture, a publié des rapports très importants. Plusieurs tentatives faites dans le but d'appliquer aussi à l'agriculture, quoique sous une forme modifiée, les lois de fabrique n'ont jusqu'ici abouti à aucun résultat. Tout ce que nous avons à signaler ici, c'est la tendance irrésistible qui doit en amener l'application générale<sup>97</sup>.

#### La législation de fabrique au profit du prolétariat.

Cette généralisation de la législation de fabrique, devenue indispensable pour protéger physiquement et moralement la classe ouvrière, hâte en même temps, nous l'avons déjà indiqué, la métamorphose du travail isolé, disséminé et exécuté à une petite échelle, en travail socialement organisé et combiné en grand, et par conséquent aussi la concentration des capitaux et le régime exclusif de fabrique. Elle détruit tous les modes traditionnels et de transition, derrière lesquels se dissimule encore en partie le pouvoir du capital, pour les remplacer par son autocratie directe.

Elle généralise du même coup la lutte directe, engagée contre la domination capitaliste. Tout en imposant à chaque entreprise industrielle, prise à part, l'uniformité, la régularité, l'ordre et l'économie, elle multiplie — par l'énorme impulsion que la limitation et la régularisation de la journée de travail donnent au développement technique — l'anarchie et les catastrophes de la production capitaliste en général; elle aggrave l'intensité du travail et augmente la concurrence entre l'ouvrier et la machine.

En écrasant la petite industrie et le travail à domicile, elle supprime le dernier refuge d'une masse de travailleurs, ce qui les rend surnuméraires, et par cela même enlève la soupape de sûreté à tout le mécanisme social.

Avec les conditions matérielles et les combinaisons sociales de la production, elle développe en même temps les contradictions et les antagonismes de la forme capita-

<sup>97</sup>. Dans la 4<sup>e</sup> édition allemande du *Capital*, Engels fait le point de cette législation. Cf. *Ed. soc.*, t. 2, p. 179, note.

liste, avec les éléments de formation de la société nouvelle, les forces destructives de l'ancienne<sup>98</sup>.

### Législation de fabrique : clauses n'ayant pas trait à la durée du travail.

La législation de fabrique, cette première réaction consciente et méthodique de la société contre son propre organisme tel que l'a fait le mouvement spontané de la production capitaliste, est, nous l'avons vu, un fruit aussi naturel de la grande industrie que les chemins de fer, les machines automatiques et la télégraphie électrique<sup>99</sup>. Avant d'examiner comment elle va se généraliser en Angleterre, il convient de jeter un coup d'œil sur celles de ses clauses qui n'ont pas trait à la durée du travail.

La réglementation sanitaire rédigée d'ailleurs de telle sorte que le capitaliste peut aisément l'é luder, se borne en fait à des prescriptions pour le blanchiment des murs et à quelques autres mesures de propreté, de ventilation et de précaution contre les machines dangereuses. Nous reviendrons dans le troisième livre sur la *résistance fanatique des fabricants* contre les articles qui leur imposent quelques débours pour la protection de leurs ouvriers. Nouvelle preuve incontestable du dogme libre-échangiste d'après lequel, dans une société fondée sur l'antagonisme des intérêts de classes, chacun travaille fatalement pour l'intérêt général en ne cherchant que son intérêt personnel...

Le docteur White, chirurgien des fabriques de Downpatrick, déclare dans son Rapport officiel du 15 décembre

<sup>98</sup> Robert Owen, le père des fabriques et des boutiques sous forme de coopératives, qui cependant, nous l'avons déjà remarqué, était loin de partager les illusions de ses imitateurs sur la portée de ces éléments de transformation isolés, ne prit pas seulement le système de fabrique pour point de départ de ses essais ; il déclara en outre que c'était là théoriquement le point de départ de la révolution sociale.

<sup>99</sup> M. Vissering, professeur d'économie politique à l'Université de Leyde, semble en avoir quelque pressentiment. En effet, dans son ouvrage *Handboek van Praktische Staatshuishoudkunde* (1860-1862), où il reproduit sous une forme *ad hoc* les platitudes de l'économie vulgaire, il prend fait et cause pour le métier artisanal contre la grande industrie. (Note de Marx.)

<sup>99</sup> Cf. MARX, *Le Capital*, I, chap. XV, IX.

1865 : « Les accidents dans les fabriques de transformation du lin sont du genre le plus terrible. Dans beaucoup de cas, c'est un quart du corps entier qui est séparé du tronc. Les blessures ont pour conséquence ordinaire, soit la mort, soit un avenir d'infirmité et de misère. L'accroissement du nombre des fabriques dans ce pays ne fera naturellement qu'étendre davantage d'aussi affreux résultats. Je suis convaincu qu'avec une surveillance convenable de la part de l'Etat, ces sacrifices humains seraient en grande partie évités<sup>100</sup>. »

Qu'est-ce qui pourrait mieux caractériser le mode de production capitaliste que cette nécessité de lui imposer par des lois coercitives et au nom de l'Etat les mesures sanitaires les plus simples ?

« La loi de fabrique de 1864 a déjà fait blanchir et assainir plus de deux cents poteries où, pendant vingt ans, on s'était consciencieusement abstenu de toute opération de ce genre ! (Voilà la fameuse *abstinence* du capital.) Ces établissements entassaient 27 800 ouvriers, exténués de travail la nuit et le jour, et condamnés à respirer une atmosphère méphitique imprégnant de germes de maladie et de mort une besogne d'ailleurs relativement inoffensive. Cette loi a multiplié également les moyens de ventilation<sup>101</sup>. »

Cependant, elle a aussi prouvé qu'au-delà d'un certain point, le système capitaliste est incompatible avec toute amélioration rationnelle. Par exemple, les médecins anglais déclarent d'un commun accord que, dans le cas d'un travail continu, il faut au moins 500 pieds cubes d'air pour chaque personne, et que même cela suffit à peine. Eh bien, si par toutes ses mesures coercitives, la législation pousse d'une manière indirecte au remplacement des petits ateliers par des fabriques, empiétant par là sur le droit de propriété des petits capitalistes et constituant aux grands un monopole assuré, il suffirait d'imposer à tout atelier l'obligation légale de laisser à chaque travailleur une quantité d'air suffisante pour exproprier d'une manière directe et d'un seul coup des milliers de petits capitalistes ! Cela serait attaquer la racine même de la production capitaliste, c'est-à-dire la mise en valeur du capital, grand ou petit, au moyen du libre achat et de la libre consommation de

<sup>100</sup> *Loc. cit.*, p. XV, N° 72 et s. (Note de Marx.)

<sup>101</sup> *Reports...*, octobre 1865, p. 127. (Note de Marx.)

velle,

à la

cons-  
propre  
de la  
aussi  
fer,  
ue 99.  
ngle-  
c ses

telle  
orne  
murs  
ation  
Nous  
fana-  
osent  
riers.

giste  
isme  
pour  
son-

own-  
mbre

soes  
smar-  
sur  
pas  
ses  
polut

raité  
dans  
tunde  
tudes  
bétier

1865 : « Les accidents dans les fabriques de transformation du lin sont du genre le plus terrible. Dans beaucoup de cas, c'est un quart du corps entier qui est séparé du tronc. Les blessures ont pour conséquence ordinaire, soit la mort, soit un avenir d'infirmité et de misère. L'accroissement du nombre des fabriques dans ce pays ne fera naturellement qu'étendre davantage d'aussi affreux résultats. Je suis convaincu qu'avec une surveillance convenable de la part de l'Etat, ces sacrifices humains seraient en grande partie évités<sup>180</sup>. »

Qu'est-ce qui pourrait mieux caractériser le mode de production capitaliste que cette nécessité de lui imposer par des lois coercitives et au nom de l'Etat les mesures sanitaires les plus simples ?

« La loi de fabrique de 1864 a déjà fait blanchir et assainir plus de deux cents poteries où, pendant vingt ans, on s'était consciencieusement abstenu de toute opération de ce genre ! (Voilà la fameuse *abstinence* du capital.) Ces établissements entassaient 27 800 ouvriers, exténués de travail la nuit et le jour, et condamnés à respirer une atmosphère méphitique imprégnant de germes de maladie et de mort une besogne d'ailleurs relativement inoffensive. Cette loi a multiplié également les moyens de ventilation<sup>181</sup>. »

Cependant, elle a aussi prouvé qu'au-delà d'un certain point, le système capitaliste est incompatible avec toute amélioration rationnelle. Par exemple, les médecins anglais déclarent d'un commun accord que, dans le cas d'un travail continu, il faut au moins 500 pieds cubes d'air pour chaque personne, et que même cela suffit à peine. Eh bien, si par toutes ses mesures coercitives, la législation pousse d'une manière indirecte au remplacement des petits ateliers par des fabriques, empiétant par là sur le droit de propriété des petits capitalistes et constituant aux grands un monopole assuré, il suffirait d'imposer à tout atelier l'obligation légale de laisser à chaque travailleur une quantité d'air suffisante pour exproprier d'une manière directe et d'un seul coup des milliers de petits capitalistes ! Cela serait attaquer la racine même de la production capitaliste, c'est-à-dire la mise en valeur du capital, grand ou petit, au moyen du libre achat et de la libre consommation de

180. *Loc. cit.*, p. XV, N° 72 et s. (Note de Marx.)

181. *Reports...*, octobre 1865, p. 127. (Note de Marx.)

la force de travail. Aussi ces 500 pieds d'air suffoquent la législation de fabrique. La police de l'hygiène publique, les commissions d'enquêtes industrielles et les inspecteurs de fabrique en reviennent toujours à la nécessité de ces 500 pieds cubes et à l'impossibilité de les imposer au capital...

Si minces que paraissent dans leur ensemble les articles de la loi de fabrique sur l'éducation, ils proclament néanmoins l'instruction primaire comme condition obligatoire du travail des enfants<sup>102</sup>. Leur succès était la première démonstration de la possibilité d'unir l'enseignement et la gymnastique avec le travail manuel, et, *vice versa*, le travail manuel avec l'enseignement et la gymnastique.

En consultant les maîtres d'école, les inspecteurs de fabrique reconnurent bientôt que les enfants de fabriques qui fréquentent seulement pendant une moitié du jour apprennent autant que les élèves réguliers, souvent même davantage.

« Et la raison en est simple. Ceux qui ne sont retenus qu'une demi-journée à l'école sont toujours frais, dispos et ont plus d'aptitude et de meilleure volonté pour profiter des leçons. Dans le système mi-travail et mi-école, chacune des deux occupations repose et délasse de l'autre, et l'enfant se trouve mieux que s'il était cloué constamment à l'une d'elles. Un garçon qui est assis sur les bancs depuis le matin de bonne heure, surtout par un temps chaud, est incapable de rivaliser avec celui qui arrive tout dispos et allègre de son travail<sup>103</sup>. »

On trouve de plus amples renseignements sur ce sujet dans le discours de Senior au congrès sociologique d'Édimbourg en 1863. Il y démontre combien la journée d'école

102. D'après la loi de fabrique, les parents ne peuvent envoyer leurs enfants au-dessous de 14 ans dans les fabriques « contrôlées » sans leur faire donner en même temps l'instruction élémentaire. Le fabricant est responsable de l'exécution de la loi. « L'éducation de fabrique est obligatoire, elle est une condition du travail. » (Reports..., octobre 1865, p. 111.) (Note de Marx.)

103. Reports..., loc. cit., p. 118. Un fabricant de soie déclare naïvement aux commissaires d'enquête de la Child. Empl. Comm. : « Je suis convaincu que le véritable secret de la production d'ouvriers habiles consiste à faire marcher ensemble dès l'enfance le travail et l'instruction. Naturellement, le travail ne doit ni exiger trop d'efforts, ni être répugnant ou malsain. Je désirerais que mes propres enfants pussent partager leur temps entre l'école d'un côté et le travail de l'autre. » (Child. Empl. Comm., V Rep., N° 36, p. 82. (Note de Marx.)

longue, monotone et stérile des enfants des classes supérieures augmente inutilement le travail des instituteurs, « tout en faisant perdre aux enfants leur temps, leur santé et leur énergie, non seulement sans fruit mais à leur absolu préjudice ».

Il suffit de consulter les livres de Robert Owen pour être convaincu que le système de fabrique a le premier fait germer l'éducation de l'avenir, éducation qui unira pour tous les enfants au-dessus d'un certain âge le travail productif avec l'instruction et la gymnastique, et cela non seulement comme méthode pour accroître la production sociale, mais comme la seule et unique méthode pour produire des hommes complets...

La technologie découvre le petit nombre de formes fondamentales dans lesquelles, malgré la diversité des instruments employés, tout mouvement productif doit s'accomplir, de même que le machinisme le plus compliqué ne cache que le jeu des puissances mécaniques simples<sup>104</sup>.

L'industrie moderne ne considère et ne traite jamais comme définitif le présent mode de production. Sa base est donc révolutionnaire, tandis que celle de tous les modes de production antérieurs était essentiellement conservatrice<sup>105</sup>. Au moyen de machines, de procédés chimiques et d'autres méthodes, elle bouleverse avec la base technique de la production les fonctions des travailleurs et

104. Aux yeux de Marx, la technique a créé la possibilité matérielle de l'abolition, même au niveau de l'individu, de la différence entre travail manuel et travail intellectuel, autrement dit la possibilité de la formation de l'homme développé en tous sens.

105. « La bourgeoisie ne peut exister sans révolutionner constamment les instruments de travail et partant les rapports de production et l'ensemble des rapports sociaux. La conservation de leur mode traditionnel de production était au contraire la première condition d'existence de toutes les classes industrielles antérieures. Ce qui distingue donc l'époque bourgeoise de toutes les précédentes, c'est la transformation incessante de la production, l'ébranlement continu des situations sociales, l'agitation et l'incertitude perpétuelles. » Cf. ENGELS-MARX, Manifest der Kommunistischen Partei, 1848, p. 5.

Les syndicats trouvent un terrain révolutionnaire dans le développement capitaliste lui-même, du moins tant que celui-ci est un mode de production progressif. Après la conquête du pouvoir politique par le prolétariat, les syndicats retrouveront ce terrain dans l'économie de transition au socialisme. C'est ce qui fait l'originalité du syndicalisme. Pour cette raison, Lénine a insisté, après 1917, sur les tâches d'« éducation » des syndicats dans le socialisme : formation professionnelle massive, enseignement polytechnique dans la production, développement omnilatéral.

les combinaisons sociales du travail, dont elle ne cesse de révolutionner la division établie en lançant sans interruption des masses de capitaux et d'ouvriers d'une branche de production dans une autre.

Si la nature même de la grande industrie nécessite le changement dans le travail, la fluidité des fonctions, la mobilité universelle du travailleur, elle reproduit d'autre part, sous sa forme capitaliste, l'ancienne division du travail avec ses particularités ossifiées. Nous avons vu que cette contradiction absolue entre les nécessités techniques de la grande industrie et les caractères sociaux qu'elle revêt sous le régime capitaliste, finit par détruire toutes les garanties de vie du travailleur, toujours menacé de se voir retirer, avec le moyen de travail, les moyens d'existence<sup>186</sup> et d'être rendu superflu par la suppression de sa fonction parcellaire ; nous savons aussi que cet antagonisme fait naître la monstruosité d'une armée industrielle de réserve, tenue dans la misère, afin d'être toujours disponible pour la demande capitaliste ; qu'il aboutit aux hécatombes périodiques de la classe ouvrière, à la dilapidation la plus effrénée des forces productives et aux ravages de l'anarchie sociale, qui fait de chaque progrès économique une calamité publique. C'est là le côté négatif.

Mais si la variation dans le travail ne s'impose encore qu'à la façon d'une loi physique, dont l'action, en se heurtant partout à des obstacles<sup>187</sup>, les brise aveuglément, les catastrophes mêmes que fait naître la grande industrie imposent la nécessité de reconnaître le travail varié et, par conséquent, le plus grand développement possible des diverses aptitudes du travailleur, comme une loi de la production moderne, et il faut à tout prix que les circons-

186. « Tu me prends la vie, si tu me ravis les moyens grâce auxquels j'existe. » Cf. Shakespeare. (Note de Marx.)

187. Un ouvrier français écrit à son retour de San Francisco : « Je n'aurais jamais cru que je serais capable d'exercer tous les métiers que j'ai pratiqués en Californie. J'étais convaincu qu'en dehors de la typographie, je n'étais bon à rien. [...] Une fois au milieu de ce monde d'aventuriers qui changent de métier plus facilement que de chemise, ma foi ! j'ai fait comme les autres. Le métier de mineur ne me donnant pas assez, je suis allé à la ville, où j'ai fait tantôt de la typographie, tantôt de la toiture, etc. Cette expérience m'a donné la conviction qu'en aucune circonstance je ne me tiendrais pour sérieusement embarrassé si le travail d'une profession quelconque venait à me manquer. Je me sens moins mollassé et beaucoup plus homme. » (Cf. A. Corbon, *De l'enseignement professionnel*, 1860, p. 50.) (Note de Marx.)

tances s'adaptent au fonctionnement normal de cette loi. C'est une question de vie ou de mort.

Oui, la grande industrie oblige la société, sous peine de mort, à remplacer l'individu morcelé, porte-douleur d'une fonction productive de détail, par l'individu intégral qui sache tenir tête aux exigences les plus diversifiées du travail et puisse donner, dans ses fonctions alternées, un libre essor à la diversité de ses capacités naturelles ou acquises.

La bourgeoisie qui, en créant pour ses fils les écoles polytechniques, agronomiques, etc., ne faisait pourtant qu'obéir aux tendances intimes de la production moderne, n'a donné aux prolétaires que l'ombre de l'*enseignement professionnel*.

Or, si la législation de fabrique, première concession *arrachée de haute lutte au capital*, s'est vue contrainte de combiner l'instruction élémentaire, si misérable qu'elle soit, avec le travail industriel, la *conquête inévitable du pouvoir politique par la classe ouvrière* va introduire l'enseignement de la technologie — pratique et théorique — dans les écoles du peuple<sup>188</sup>.

Il est hors de doute que de tels ferments de transformation, dont le terme final est la suppression de l'ancienne division du travail, se trouvent en contradiction flagrante avec le mode capitaliste de l'industrie et le milieu économique où il place l'ouvrier. Or, la seule voie réelle, par laquelle un mode de production et l'organisation sociale qui lui correspond marchent à leur dissolution et à leur métamorphose, est le développement historique de leurs antagonismes immanents. [...]

Par les règlements qu'elle impose aux fabriques, aux manufactures, etc., la législation ne semble s'ingérer que dans les droits seigneuriaux du capital, mais dès qu'elle

188. Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, John Bellers, l'économiste le plus éminent de son temps, disait de l'éducation qui ne renferme pas le travail productif : « La science oisive ne vaut guère mieux que la science de l'oisiveté. [...] Le travail du corps est une institution divine, primitive. [...] Le travail est aussi nécessaire au corps pour le maintenir en santé que le manger pour le maintenir en vie ; la peine qu'un homme s'épargne en prenant ses aises, il la retrouvera en malaises. [...] Le travail remet de l'huile dans la lampe de la vie ; la paresse y met la flamme. Une besogne enfantine et malaisée laisse à l'esprit des enfants sa misère. » Cf. J. BELLERS, *Proposals...*, 1696, p. 12, 14, 18.) (Note de Marx.)

touche au travail à domicile, il y a empiètement direct, avoué, sur la *patria potestas*, en langue moderne : sur l'autorité des parents. Les pères conscrits du Parlement anglais ont longtemps affecté de reculer avec horreur devant cet attentat contre la sainte institution de la famille. Néanmoins, on ne se débarrasse pas des faits par des déclamations. Il fallait enfin reconnaître qu'en sapant les fondements économiques de la famille ouvrière, la grande industrie en a bouleversé toutes les autres relations. Le droit des enfants dut être proclamé.

« C'est un malheur, est-il dit à ce sujet dans le rapport final de la *Child. Empl. Commission*, publié en 1866, c'est un malheur, mais il résulte de l'ensemble des dépositions des témoins que les enfants des deux sexes ont autant besoin de protection contre leurs parents que contre qui que ce soit d'autre. »

Le système de l'exploitation du travail des enfants en général et du travail à domicile en particulier « se perpétue par l'autorité arbitraire et funeste, sans frein ni contrôle, que les parents exercent sur leurs jeunes et tendres rejetons. [...] Il ne doit pas être permis aux parents de pouvoir, d'une manière absolue, faire de leurs enfants de pures machines, à seule fin d'en tirer chaque semaine tant et tant de salaire. [...] Les enfants et les adolescents ont le droit d'être protégés par la législation contre l'abus de l'autorité paternelle qui ruine prématurément leur force physique et les fait descendre bien bas dans l'échelle des êtres moraux et intellectuels<sup>109</sup>. »

Ce n'est pas cependant l'abus de l'autorité paternelle qui a créé l'exploitation de l'enfance, c'est tout au contraire l'exploitation capitaliste qui a fait dégénérer cette autorité en abus. Du reste, la législation de fabrique n'est-elle pas l'aveu officiel que la grande industrie a fait de l'exploitation des femmes et des enfants par le capital, de ce dissolvant radical de la famille ouvrière d'autrefois, une nécessité économique, l'aveu qu'elle a converti l'autorité paternelle en un appareil du mécanisme social, destiné à fournir, directement ou indirectement, au capitaliste les enfants du prolétaire lequel, sous peine de mort, doit jouer son rôle d'entremetteur et de marchand d'esclaves ? Aussi

109. *Child. Empl. Comm., V Rep.*, p. XXV, N° 162, et *II Report*, p. XXXVIII, n° 285, 269 ; p. XXXV, n° 191. (Note de Marx.)

tous les efforts de cette législation ne peuvent-ils prétendre qu'à réprimer les excès de ce système d'esclavage.

Si terrible et si dégoûtante que paraisse dans le milieu actuel la dissolution des anciens liens de famille<sup>110</sup>, la grande industrie, grâce au rôle décisif qu'elle assigne aux femmes et aux enfants, en dehors du cercle domestique, dans des procès de production socialement organisés, n'en crée pas moins la nouvelle base économique sur laquelle s'élèvera une forme supérieure de la famille et des relations entre les sexes. Il est aussi absurde de considérer comme absolu et définitif le mode germano-chrétien de la famille que ses modes oriental, grec et romain, lesquels forment d'ailleurs entre eux une série progressive. Même la composition de la collectivité travailleuse en individus des deux sexes et de tout âge, cette source de corruption et d'esclavage sous le règne capitaliste, porte en soi les germes d'une nouvelle évolution sociale.

Dans l'histoire, comme dans la nature, la pourriture est le laboratoire de la vie.

### Statistique ouvrière

Aucun gouvernement (monarchiste ou républicain bourgeois) n'a osé entreprendre une enquête sur la situation de la classe ouvrière française<sup>111</sup>. Mais, en revanche, que d'enquêtes sur les crises agricoles, financières, industrielles, commerciales politiques.

110. Cf. ENGELS, *loc. cit.*, p. 162, 178-183. (Note de Marx.)

111. Cf. MARX, *Le Réveil socialiste*, N° 4, 20 avril 1880. Ce questionnaire a été tiré en 1880 à 25 000 exemplaires et distribué aux associations ouvrières, groupes et cercles socialistes, ainsi qu'à la plupart des journaux français. Marx a proposé cette enquête non seulement pour attirer l'attention de toutes les classes ainsi que des pouvoirs publics, etc., sur la situation de la classe ouvrière à des fins de propagande et de réformes, mais encore pour mettre en pratique le principe selon lequel, « pour agir de manière efficace, il faut connaître la matière sur laquelle on agit », et ce à l'usage des organisations syndicales et du parti ouvrier.

L'intérêt — et non le moindre — de cette enquête, c'est, en effet, de faire prendre conscience à l'ouvrier qui remplit ce questionnaire du détail et des imbrications complexes de sa propre condition de travailleur, en attirant surtout son attention sur le cadre tout entier du système immédiat d'exploitation.

Les infamies de l'exploitation capitaliste, révélées par l'enquête officielle du gouvernement anglais; les conséquences légales que ces révélations ont produites (limitation de la journée légale de travail à dix heures, lois sur le travail des femmes et des enfants, etc.) ont rendu la bourgeoisie française encore plus craintive des dangers que pourrait présenter une enquête impartiale et systématique.

En attendant que nous puissions amener le gouvernement républicain à imiter le gouvernement monarchique de l'Angleterre à ouvrir une vaste enquête sur les faits et méfaits de l'exploitation capitaliste, nous allons essayer d'en commencer une, avec les faibles moyens dont nous disposons. Nous espérons être soutenus, dans notre œuvre, par tous les ouvriers des villes et des campagnes, qui comprennent qu'eux seuls peuvent décrire les maux qu'ils endurent, qu'eux seuls, et non des sauveurs providentiels, peuvent appliquer énergiquement les remèdes aux misères sociales dont ils souffrent; nous comptons aussi sur les socialistes de toutes les écoles qui, voulant une réforme sociale, doivent vouloir une connaissance exacte et positive des conditions dans lesquelles travaille et se meurt la classe ouvrière, la classe à qui l'avenir appartient.

Ces cahiers du travail sont l'œuvre première qui s'impose à la démocratie socialiste pour préparer la rénovation sociale.

Les cent questions qui suivent sont les plus importantes. Les réponses doivent porter le numéro d'ordre de la demande. Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions; mais nous recommandons de faire les réponses aussi abondantes et détaillées que possible.

Le nom de l'ouvrière ou de l'ouvrier répondeur ne sera pas publié, à moins d'autorisation spéciale; mais il doit être donné, ainsi que son adresse, pour qu'au besoin on puisse communiquer avec lui.

Les réponses doivent être envoyées à l'administrateur de *La Revue socialiste*, M. Lécuse, 28, rue Royale, à Saint-Cloud, près Paris.

Les réponses seront classées et fourniront les éléments de monographies spéciales qui seront publiées par *La Revue socialiste* et plus tard réunies en volume.

1. Quel est votre métier<sup>112</sup> ?
  2. Est-ce que l'atelier dans lequel vous travaillez appartient à un capitaliste ou à une compagnie d'actionnaires ? Donnez les noms des capitalistes qui vous emploient ou dirigent la Compagnie.
  3. Donnez le nombre des personnes employées.
  4. Donnez leur âge et leur sexe.
  5. Quel est le plus jeune âge auquel les enfants (garçons et filles) sont admis ?
  6. Donnez le nombre des surveillants et autres employés qui ne sont pas des salariés ordinaires.
  7. Y a-t-il des apprentis ? Combien ?
  8. Outre les ouvriers ordinairement et régulièrement employés, y en a-t-il d'autres qui viennent du dehors et à certaines saisons ?
  9. Est-ce que l'industrie de votre patron travaille exclusivement ou principalement pour les chalands de la localité, pour le marché intérieur général ou pour l'exportation étrangère ?
  10. L'atelier est-il situé dans la campagne ou à la ville ? Nommez l'endroit.
  11. Si votre atelier est situé à la campagne, est-ce que votre travail industriel suffit à vous faire vivre, ou bien le combinez-vous avec un travail agricole ?
  12. Est-ce que votre travail est fait à la main ou avec l'aide de machines ?
  13. Donnez des détails sur la division du travail dans votre industrie.
  14. Emploie-t-on la vapeur comme force motrice ?
  15. Énumérez le nombre de locaux dans lesquels les différentes activités de l'industrie sont pratiquées.
- Décrivez la spécialité dans laquelle vous êtes employé; parlez non seulement de la partie technique, mais encore de la fatigue musculaire et nerveuse qu'elle impose et de ses effets généraux sur la santé des ouvriers.

<sup>112</sup> L'ordre des rubriques et des questions suit celui que Marx a exposé dans *Le Capital*, t. I, sur l'achat et la vente de la force de travail et la journée de travail, chap. VI et X, notamment. Marx propose tout simplement aux ouvriers des différents pays d'inspecter eux-mêmes le travail dans les fabriques. Ce projet est un premier pas vers le contrôle ouvrier de la production, même s'il ne peut se réaliser qu'après la conquête du pouvoir politique par le prolétariat.



16. Décrivez les conditions de l'atelier : dimension des pièces, place assignée à chaque ouvrier ; ventilation, température, blanchiment des murs à la chaux, lieux d'aisances, propreté générale, bruit des machines, noussières métalliques, humidité, etc.

17. Existe-t-il une surveillance municipale ou gouvernementale sur les conditions hygiéniques des ateliers ?

18. Dans votre industrie, y a-t-il des émanations délétères spéciales engendrant des maladies spécifiques parmi les ouvriers ?

19. L'atelier est-il encombré de machines ?

20. La force motrice, les appareils de transmission et les machines sont-ils protégés de manière à prévenir tout accident ?

21. Enumérez les accidents survenus durant votre expérience personnelle.

22. Si vous travaillez dans une mine, énumérez les mesures préventives prises par votre employeur pour assurer la ventilation et empêcher les explosions et autres dangereux accidents.

23. Si vous travaillez dans une fabrique de produits chimiques, dans une usine, dans une manufacture d'objets métalliques ou toute autre industrie présentant des dangers spéciaux, énumérez les mesures de précaution prises par votre employeur.

24. Quels sont les moyens d'éclairage de votre atelier (gaz, pétrole, etc.) ?

25. En cas d'incendie, les moyens de fuite sont-ils suffisants ?

26. En cas d'accident, l'employeur est-il obligé *légalement* d'indemniser l'ouvrier ou sa famille ?

27. Sinon, a-t-il jamais indemnisé ceux à qui il est arrivé malheur pendant qu'ils travaillaient à l'enrichir ?

28. Y a-t-il un service médical dans votre atelier ?

29. Si vous travaillez à votre domicile, décrivez l'état de votre chambre de travail. Vous servez-vous seulement d'outils ou de petites machines ? Vous faites-vous aider par vos enfants ou d'autres personnes (adultes ou enfants, du sexe masculin ou féminin) ? Travaillez-vous pour des clients particuliers ou pour un entrepreneur ? Traitez-vous directement avec lui ou par un intermédiaire ?

## II

30. Enumérez les heures de travail quotidiennes et les jours de travail pendant la semaine.

31. Enumérez les jours fériés pendant l'année.

32. Quelles sont les interruptions de la journée de travail ?

33. Les repas sont-ils pris à des intervalles déterminés ou irrégulièrement ? Sont-ils pris en dehors de l'atelier ?

34. Travaille-t-on pendant les heures de repas ?

35. Si l'on emploie la vapeur, quand la donne-t-on, quand l'arrête-t-on ?

36. Y a-t-il du travail de nuit ?

37. Enumérez les heures de travail des enfants et des jeunes gens de moins de 16 ans.

38. Y a-t-il des relais d'enfants et d'adolescents se remplaçant mutuellement durant les heures de travail ?

39. Les lois sur le travail des enfants sont-elles mises en vigueur par le gouvernement ou la municipalité ? Les employeurs s'y soumettent-ils ?

40. Existe-t-il des écoles pour les enfants et les adolescents employés dans votre métier ? S'il y en a, quelles sont les heures d'école ? Qui les dirige ? Qu'y enseigne-t-on ?

41. Quand le travail est-il de nuit, et de jour ? Quel est le système de relais ? Le relais se fait-il de manière qu'un groupe d'ouvriers en remplace à chaque fois un autre ?

42. Quelle est la prolongation moyenne des heures de travail pendant les périodes de grande activité industrielle ?

43. Les machines sont-elles nettoyées par des ouvriers spécialement engagés pour ce travail ; ou le sont-elles gratuitement par les ouvriers travaillant aux machines pendant leur journée de travail ?

44. Quels sont les règlements et les amendes pour les retards ? Quand la journée de travail commence-t-elle ; quand recommence-t-elle après les repas ?

45. Quel temps perdez-vous pour vous rendre à l'atelier et pour rentrer chez vous ?

## III

46. Quels sont les contrats que vous passez avec votre employeur ? Etes-vous engagé à la journée, à la semaine, au mois, etc. ?

47. Quelles sont les conditions stipulées pour donner ou recevoir congé ?

48. Dans le cas de rupture de contrat, quelle est la pénalité si l'employeur en est la cause ?

49. Quelle est la pénalité prévue si l'ouvrier en est cause ?

50. S'il y a des apprentis, quels sont les termes de leur contrat ?

51. Votre travail est-il régulier ou irrégulier ?

52. Dans votre métier travaille-t-on seulement pendant certaines saisons ; ou est-ce que le travail, en temps ordinaire, est distribué plus ou moins également sur toute l'année ? Si vous ne travaillez qu'à certaines saisons, comment vivez-vous dans l'intervalle ?

53. Etes-vous payé au temps ou à la pièce ?

54. Si vous êtes payé au temps, êtes-vous payé à l'heure ou à la journée ?

55. Y a-t-il des salaires extra, pour du travail extra ? Quels sont-ils ?

56. Si vos salaires sont payés à la pièce, comment les fixe-t-on ? Si vous êtes employé dans des industries où le travail exécuté est mesuré par la quantité ou le poids, comme c'est le cas dans les mines, votre employeur ou ses commis ont-ils recours à des tricheries pour vous frustrer d'une partie de vos gains ?

57. Si vous êtes payé à la pièce, fait-on de la qualité de l'article un prétexte pour des déductions frauduleuses de vos salaires ?

58. Que vous soyez à la pièce ou au temps, quand êtes-vous payé ? En d'autres termes, de quelle longueur est le crédit que vous faites à votre patron avant de recevoir le prix du travail exécuté ? Etes-vous payé après une semaine, un mois, etc. ?

59. Avez-vous observé que le retard dans le paiement de vos salaires vous oblige à recourir fréquemment aux monts-de-piété, où vous payez un intérêt élevé et où l'on vous dépouille de choses dont vous avez besoin ; de faire des dettes chez les boutiquiers, dont vous devenez la proie parce que vous êtes leur débiteur ? Connaissez-vous des cas où des ouvriers ont perdu leurs salaires par la faillite ou la banqueroute de leurs patrons ?

60. Les salaires sont-ils directement payés par le patron ou par des intermédiaires (marchandeurs, etc.) ?

61. Si les salaires sont payés par des marchandeurs ou

d'autres intermédiaires, quels sont les termes de votre contrat ?

62. Quel est le taux de votre salaire en argent, au jour et à la semaine ?

63. Quels sont les salaires des femmes et des enfants coopérant avec vous dans le même atelier ?

64. Quel a été dans votre atelier le salaire à la journée le plus élevé pendant le mois dernier ?

65. Quel a été le salaire à la pièce le plus élevé pendant le mois dernier ?

66. Quel a été votre salaire pendant le même temps, et si vous avez une famille, quels sont les salaires de votre femme et de vos enfants ?

67. Les salaires sont-ils payés entièrement en argent ou autrement ?

68. Si c'est votre employeur qui vous loue votre domicile, quelles en sont les conditions ? Est-ce qu'il déduit le loyer de vos salaires ?

69. Quels sont les prix des objets nécessaires, tels que :  
a) Loyer de votre habitation ; conditions de location ; nombre de pièces qui la composent ; personnes qui y demeurent ; réparations, assurances ; achat et entretien du mobilier, chauffage, éclairage, eau, etc.

b) Nourriture : pain, viande, légumes, pommes de terre, etc., laitage, œufs, poissons, beurre, huile, saindoux, sucre, sel, épicerie, café, chicorée, bière, cidre, vin, tabac, etc.

c) Habillement pour les parents et les enfants, blanchissage, soins de propreté, bains, savons, etc.

d) Frais divers : port de lettres, emprunts et dépôts aux monts-de-piété ; frais d'école et d'apprentissage ; achats de journaux, de livres, etc. ; contributions à des sociétés de secours mutuel, pour des grèves, des coalitions, des sociétés de résistance, etc.

e) Frais, s'il y en a, occasionnés par l'exercice de votre métier ?

f) Impôts.

70. Essayez d'établir le budget hebdomadaire et annuel de vos revenus et de ceux de votre famille, de vos dépenses hebdomadaires et annuelles.

71. Avez-vous remarqué, durant votre expérience personnelle, une plus grande hausse dans les objets nécessaires à la vie, tels que le logement, la nourriture, etc., que dans le salaire ?

72. Énumérez les variations de salaires qui vous sont connues.

73. Mentionnez les réductions de salaires dans les temps de stagnation et de crise industrielle.

74. Mentionnez la hausse des salaires dans les prétendus temps de prospérité.

75. Mentionnez les interruptions dans le travail par suite de changements dans la mode et des crises particulières et générales. Racontez vos propres chômages involontaires.

76. Comparez le prix des articles que vous produisez ou des services que vous rendez, avec le prix de votre travail.

77. Citez les cas que vous connaissez d'ouvriers déplacés du fait de l'introduction des machines ou autres perfectionnements.

78. Avec le développement des machines et la productivité du travail, l'intensité et la durée du travail ont-elles augmenté ou diminué ?

79. Connaissez-vous aucune élévation de salaire comme conséquence des progrès de la production ?

80. Avez-vous jamais connu des ouvriers ordinaires qui aient pu se retirer à l'âge de 50 ans, et vivre de l'argent gagné dans leur qualité de salarié ?

81. Quel est, dans votre métier, le nombre d'années pendant lequel un ouvrier de santé moyenne peut continuer à travailler ?

#### IV

82. Existe-t-il des sociétés de résistance (syndicats) dans votre métier, et comment sont-elles conduites ? Envoyez leurs statuts et règlements.

83. Combien de grèves se sont produites dans votre métier pendant le cours de votre expérience ?

84. Combien de temps ces grèves ont-elles duré ?

85. Étaient-elles générales ou partielles ?

86. Avaient-elles pour but une hausse des salaires ou étaient-elles faites pour résister à une réduction des salaires ; ou se rapportaient-elles à la longueur de la journée de travail, ou étaient-elles causées par d'autres motifs ?

87. Quels ont été leurs résultats ?

88. Parlez de l'action des prud'hommes.

89. Votre métier a-t-il soutenu des grèves d'ouvriers appartenant à d'autres corps de métiers ?

90. Parlez des règlements et pénalités établis par votre employeur pour le gouvernement de ses salariés.

91. Y a-t-il eu des coalitions d'employeurs pour imposer des réductions de salaires ou des augmentations de travail, pour entraver les grèves et généralement pour imposer leurs volontés ?

92. Connaissez-vous des cas où le gouvernement ait abusé des forces publiques pour les mettre au service des patrons contre leurs employés ?

93. Connaissez-vous des cas où le gouvernement soit intervenu pour protéger les ouvriers contre les exactions des patrons et leurs coalitions illégales ?

94. Le gouvernement fait-il exécuter, contre les patrons, les lois qui existent sur le travail ? Est-ce que ses inspecteurs accomplissent leur devoir ?

95. Existe-t-il dans votre atelier ou métier des sociétés de secours mutuel pour les cas d'accident, de maladie, de mort, d'incapacité temporaire de travail, de vieillesse, etc. ? Envoyez leurs statuts et règlements.

96. Est-ce que l'entrée dans ces sociétés est volontaire ou obligatoire ? Est-ce que les fonds sont exclusivement sous le contrôle des ouvriers ?

97. Si les contributions sont obligatoires et sous le contrôle des patrons, ceux-ci les retiennent-ils sur les salaires ? Est-ce qu'ils paient des intérêts pour ces retenues ? Est-ce qu'elles sont rendues à l'ouvrier quand il donne congé ou est chassé ? Connaissez-vous des cas où des ouvriers ont bénéficié de prétendues caisses de retraite contrôlées par les patrons, mais dont le capital constituant est prélevé sur les salaires des ouvriers ?

98. Y a-t-il des sociétés coopératives dans votre métier ? Comment sont-elles dirigées ? Est-ce qu'elles emploient des ouvriers du dehors, de la même façon que les capitalistes ? Envoyez leurs statuts et règlements.

99. Existe-t-il dans votre métier des ateliers où les rétributions des ouvriers sont payées partie sous le nom de salaire et partie sous le nom de prétendue coparticipation aux profits ? Comparez les sommes reçues par d'autres ouvriers où il n'existe pas de prétendue coparticipation aux profits. Énumérez les engagements des ouvriers vivant sous ce régime. Peuvent-ils faire des grèves, etc., ou leur est-il

seulement permis d'être les humbles serviteurs de leurs patrons ?

100. Quelles sont les conditions générales, physiques, intellectuelles, morales, des ouvriers et ouvrières employés dans votre métier ?

101. Observations générales.

seulement permis d'être les humbles serviteurs de leurs patrons ?

100. Quelles sont les conditions générales, physiques, intellectuelles, morales, des ouvriers et ouvrières employés dans votre métier ?

101. Observations générales.

La question de la légalité des syndicats et du droit de grève est liée par définition à celle de l'Etat bourgeois. Elle constitue la prémisse du très grave problème actuel, celui de l'intégration des syndicats dans les institutions étatiques capitalistes. A l'inverse, elle pose le problème fondamental, pour le marxisme, de l'autonomie des organisations économiques et politiques du prolétariat, l'émancipation de la classe ouvrière étant son œuvre à elle.

Durant la première période de sa domination, tout était clair et simple : la bourgeoisie interdisait systématiquement les syndicats, comme Marx et Engels le montrent dans les textes qui suivent, à l'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France. Au début du capitalisme, ne disposant pas de la moindre réserve, la classe ouvrière ne soupçonnait même pas un état capitaliste où ses conditions seraient sensiblement améliorées. Nulle illusion sur un proche avenir meilleur ne pouvait donc la retenir aux heures de crise aiguë, et la lutte économique débouchait tout naturellement sur le terrain politique, dans la rue, sur les barricades, contre les bastions de l'Etat bourgeois. La bourgeoisie, ne disposant pas encore d'une accumulation considérable d'installations productives et de machines qui augmentent l'intensité du travail, donc la productivité, n'avait qu'un moyen sûr et éprouvé d'extorquer la plus-value : allonger autant que possible la journée de travail. Dans ces conditions, à l'heure de la crise de surproduction périodique, la bourgeoisie devait réduire les heures de travail jusqu'à ce que le marché soit désengorgé ; autrement dit : elle jetait sur le pavé ses ouvriers qui n'avaient plus d'autre recours que la force et la lutte frontale contre le régime bourgeois.

Cette relative pénurie de réserves chez la bourgeoisie explique aussi qu'elle se soit lancée, dès sa naissance, à la conquête d'un empire colonial dont les richesses devaient lui servir d'amortisseur et de volant de sécurité et lui donner une certaine marge de manœuvre dans la lutte des classes à l'intérieur.

Ce n'est finalement qu'au cours de la phase idyllique du capitalisme que naîtront, d'abord dans une mince couche d'ouvriers, les illusions réformistes : la capacité de production capitaliste est maintenant assez grande pour

améliorer quelque peu le sort de la classe ouvrière, « pour lui lancer quelques miettes du festin bourgeois ». Un développement politique et social relativement calme peut s'amorcer dans les pays industrialisés, le capital exerçant sa rage sauvage dans les colonies.

A l'époque de Marx, cette phase idyllique était plus marquée en Angleterre que sur le continent, où le capitalisme était moins développé et s'était étendu un peu plus tard. Le capitalisme n'en changea pas pour autant de nature, étant tout à fait incapable d'améliorer durablement le niveau moyen de toute la classe ouvrière. Les crises et les guerres, plus dévastatrices et plus longues que jamais, feront retomber périodiquement les masses dans une misère atroce. Quoi qu'il en soit, la bourgeoisie pourra tout juste entretenir une frange de la classe ouvrière, une aristocratie privilégiée par rapport à la masse des travailleurs. Il se trouve, toutefois, que cette aristocratie bénéficie d'une position dominante, car c'est elle qui est la plus formée politiquement, mieux organisée, plus libre de ses mouvements, bref la plus influente au sein de la classe. D'où l'importance de la lutte que Marx et Engels ont menée contre ces traîtres et déserteurs. De fait, à l'heure de la crise aiguë, l'aristocratie ouvrière est parvenue à prendre la direction politique de la classe ouvrière tout entière, et à décider du sort du mouvement ouvrier pour des décennies.

Même lorsqu'il se prétend apolitique, le réformisme est toujours à la fois économique, politique et social. Sur le simple plan économique, il n'a jamais réalisé véritablement une amélioration générale et durable de la classe ouvrière dans son ensemble. Dès le début, il a défendu les intérêts hiérarchisés, la catégorie professionnelle particulière. Le réformisme se heurte, en fait, à un double obstacle qui a provoqué sa faillite historique : d'une part, à la tendance générale de l'économie capitaliste qui est d'abaisser, non d'élever, le niveau moyen des salaires ; d'autre part, aux mouvements de masse qui débordent les revendications limitées du réformisme et s'engagent dans la voie révolutionnaire.

Marx et Engels, qui souhaitaient véritablement une amélioration progressive et générale des conditions de vie des travailleurs, devaient tout logiquement proposer au mouvement ouvrier l'utilisation de moyens révolutionnaires et la lutte pour l'abolition du salariat, puisque le

capitalisme est incapable d'assurer durablement cette amélioration. Celle-ci ne compromet-elle pas tout le système bourgeois à l'heure de la plus grande surproduction, où précisément le capitalisme tombe en crise ou conjure une guerre dévastatrice? Le réformisme de Marx et Engels passe donc inévitablement par la révolution anticapitaliste, mais à ce compte ce n'est plus du réformisme, mais du communisme révolutionnaire.

#### Droit de grève et Etat

Le droit bourgeois affirme en principe que le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois en général, simplement parce qu'il est garanti par la Constitution. Le fameux préavis de grève ne fait que rappeler ce fait, en faisant un pas de plus, mais de taille : l'immixtion directe dans l'action et les revendications ouvrières.

A première vue, le droit se manifeste simplement en des lois ou des prescriptions ordonnant de faire ou de ne pas faire, en droits actifs ou passifs, valables pour tous. Mais l'ensemble de ces droits forme justement la législation d'un Etat qui est bourgeois et qu'il ne suffit pas d'affubler de l'étiquette démocratique pour qu'il perde son caractère de classe et cesse de défendre finalement la bourgeoisie. En fait, les lois ont pour but non seulement de défendre l'Etat bourgeois et les intérêts anti-ouvriers qu'il couvre, mais encore de justifier les mesures légales.

Cela signifie-t-il que le droit de grève défende la propriété privée, la classe et les intérêts bourgeois? C'est absolument évident de nos jours, si dans cette formule on considère le droit, et non la grève. Si bonne qu'elle puisse paraître, la loi défend en dernière analyse l'Etat bourgeois, et plus une loi est populaire, plus elle sert à défendre et à protéger la propriété privée, dans la mesure où elle intéresse des couches plus vastes et tente de les englober dans l'ordre bourgeois<sup>1</sup>.

1. Marx-Engels ont dû, eux aussi, utiliser les mots de droit et de justice, sous la pression de gens « arriérés » et pour des raisons pratiques tout à fait transitoires. Ils ont éprouvé néanmoins le besoin de se justifier en théorie, afin de ne pas semer la confusion dans la conscience des prolétaires. Cf. notre note p. 55 dans le premier volume.

En pratique, ce qui est grave dans cette formulation, c'est qu'on fasse admettre que la grève est soumise à des règles émanant de l'Etat bourgeois, non de la classe prolétarienne. Et pourquoi la Constitution ne prévoirait-elle pas aussi les règles suivant lesquelles la révolution devra se dérouler? Dans les textes qui suivent, Engels exprime le principe : « l'Anglais n'est pas libre grâce à la loi, mais en dépit de la loi », « la lutte des pauvres contre les riches ne peut donc être menée jusqu'à son terme ultime sur le terrain de la démocratie ou de la politique en général »<sup>2</sup>. A la fin de sa vie, pressé par la direction social-démocrate allemande de soutenir la légalité (que l'Etat bourgeois voulait rompre pour surprendre les socialistes), Engels résista de toutes ses forces : « Je ne peux tout de même pas admettre que vous ayez l'intention de prescrire, de tout votre corps et de toute votre âme, la légalité absolue, la légalité en toutes circonstances, la légalité même vis-à-vis de ceux qui froissent la légalité, bref la politique qui consiste à tendre la joue gauche à celui qui vous a frappé la joue droite. » Et de rappeler la conception traditionnelle du marxiste pour lequel les lois n'engagent en rien les ouvriers, mais représentent l'état d'une force que l'on est ou non en mesure de contrer, d'utiliser pour un répit ou une manœuvre : « Légalité aussi longtemps que cela nous arrange, mais pas légalité à tout prix, même en paroles<sup>3</sup> ! »

Marx a certes défendu la thèse selon laquelle il fallait lutter pour arracher à l'Etat une loi limitant les heures de travail, loi qui s'impose aussi bien aux patrons rebelles qu'aux ouvriers récalcitrants (ceux, par exemple, qui veulent faire des heures supplémentaires). L'avantage d'une telle loi, dit-il, c'est : 1° qu'elle s'applique à tous sans distinction et n'exige aucune contrepartie ni des patrons ni, surtout, des ouvriers. Autrement dit : aucun accord ou convention ne lie les uns aux autres, engageant la parole et limitant l'action des uns contre les autres, comme c'est le cas dans les conventions actuelles, signées par les syndicats et patrons. En contrepartie, les ouvriers n'ont

2. Cf. Engels à R. Fischer 8 mars 1869. Trad. franç. in MARX-ENGELS, *La Commune de Paris*, 10/18, 1971, p. 259-262.

3. Cf. Engels, « Les Crises anglaises », *La Gazette rhénane*, 9 décembre 1842. Trad. franç. in MARX-ENGELS, *Œuvres militantes*, Ed. de L'Harmattan, p. 137-143.

jamais eu a fortiori à s'engager, moralement ou formellement, à respecter le droit de l'Etat ; 2° qu'elle est le reflet d'un rapport de forces : même un Parlement conservateur peut être contraint de voter une telle loi, qui n'engage pas le parti ouvrier vis-à-vis de l'Etat, contrairement à ce qui se passe dans le parlementarisme ouvrier dégénéré, avec ses compromis et ses astuces. L'Etat, violence concentrée, appliquera ou non la loi (suivant ses intérêts de classe), mais les choses restent claires : dans les deux cas, c'est en conséquence d'un rapport de forces. Dans tous les cas, le prolétariat n'aliène pas sa liberté d'action.

La limite entre l'utilité pour le prolétariat de revendiquer une loi réglementant le travail est fixée par le principe qu'il faut préserver à tout prix l'autonomie d'action du prolétariat. Celui-ci ne doit absolument pas se laisser lier les bras, voire même laisser supposer qu'il est engagé avec le pouvoir. Un exemple montre le prix que Marx et Engels paient pour cette autonomie du prolétariat : « La racine de tout le mal se trouve justement dans le fait que les capitalistes cotisent d'une façon ou d'une autre [aux mutuelles]. Tant que cela durera, on ne pourra leur retirer la direction de la Société et de la Caisse de mutuelle. Pour être de véritables sociétés ouvrières, les mutuelles doivent reposer uniquement sur les cotisations des ouvriers. C'est ainsi seulement qu'elles pourront se transformer en syndicats qui protègent les ouvriers de l'arbitraire des patrons individuels. » (Cf. infra, p. 231.)

En revanche, les ouvriers doivent exiger que la loi réglemente la responsabilité des patrons pour les accidents de travail. Cette responsabilité légale, dont l'Etat bourgeois tend systématiquement à exonérer les patrons individuels, n'engage en rien la parole et l'action du prolétariat, c'est une mesure de salubrité publique contre la négligence qui coûte cher à tous les points de vue.

L'Etat et sa police ne toléreront jamais une grève pour de simples raisons juridiques : leur attitude dépendra toujours, et de ce qui les arrange, et des forces dont ils disposent, sans parler de celles qu'ils trouvent en face d'eux. Certes, une grève a ses règles, mais ce ne sont pas les règlements de police. La grève doit satisfaire les intérêts prolétariens, et organiser une grève signifie disposer les forces ouvrières dans les conditions les meilleures pour atteindre non seulement un résultat immédiat, mais encore et surtout pour unifier la classe ouvrière contre les classes

bourgeoises, en portant un coup aux intérêts économiques et sociaux, donc politiques aussi, du capitalisme.

Le prolétariat ne saurait admettre une limitation contractuelle, légale, de son action. Or, c'est à quoi visent les règles qu'implique le droit de grève. Ce qui est appelé hypocritement « règle » est en réalité une limitation pure et simple du mouvement de grève, et sous sa pire forme, celle de l'autolimitation par les syndicats qui s'y plient. Avec le préavis de grève, ces syndicats n'attendent même plus que l'Etat intervienne, ils s'imposent à eux-mêmes des règles qui, au lieu de surprendre l'adversaire et de saboter ses plans, consistent à l'avertir huit jours à l'avance de l'éventualité d'une grève. Le patron trouve alors le temps de préparer les moyens de sa défense, d'organiser la délation, ainsi que la corruption parmi les ouvriers, de prendre ses dispositions pour les stocks et les clients, de prendre toutes les mesures nécessaires pour ménager au maximum les installations productives (que ces mêmes syndicats se vantent d'ailleurs de préserver, alors que les capitalistes ferment tous les jours des usines encore en état de marcher) et, enfin, de prévenir les forces répressives de l'Etat et de la police.

Dans ces conditions, la grève n'est plus une arme de lutte, mais une simple abstention de travailler, une simple protestation civile, une démonstration pacifique, un cortège compact et ordonné, même s'il est néanmoins attaqué avec férocité par les forces de l'ordre bourgeois ou, mieux, de l'ordre du droit de grève bourgeois.

Enfin, reconnaître et respecter ce « droit » équivaut à revendiquer la défaite perpétuelle de la classe ouvrière, sa subordination éternelle à l'Etat capitaliste, son inféodation aux partis opportunistes et à la direction capitulaire des bonzes syndicaux. C'est abandonner la politique à la bourgeoisie, et se cantonner, avec le succès que l'on sait, dans les requêtes purement économiques, bref, selon l'expression d'Engels, c'est reconnaître l'éternité du capital et du salariat.



La seule idée qui animait à la fois les ouvriers et les chartistes était celle d'une révolution pacifique par la voie légale, ce qui représente une contradiction dans les termes, une impossibilité pratique : ils échouèrent à vouloir l'exécuter.

Et, de fait, la première mesure qui leur était commune à tous — l'arrêt du travail dans les fabriques — était déjà violente et illégale.

Exclus, « Les Crises anglaises », *La Gazette rhénane*, 9 décembre 1842.

### La situation anglaise.

En apparence, le siècle de la révolution est passé sur l'Angleterre sans y opérer de grands changements<sup>1</sup>. Alors que sur le continent tout un monde suranné fut mis en pièces et que l'atmosphère fut purifiée par une guerre longue de vingt-cinq ans, tout resta calme en Angleterre ; ni l'Etat ni l'Eglise ne furent menacés d'une façon ou d'une autre.

Il n'en reste pas moins que, depuis le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre a traversé une révolution plus considérable que n'importe quel autre pays. Cette révolu-

1. Cf. Engels, « Le xviii<sup>e</sup> siècle », *Vorwärts* I, 31 août 1844.

Engels montre d'abord comment l'ambiance et la mentalité capitalistes se développèrent, mieux qu'ailleurs et pour des raisons économiques, en Angleterre. Il montre, en outre, que le syndicalisme ne doit pas s'imprégner, bien au contraire, de cet esprit d'intérêt bourgeois. Si les luttes ouvrières ont néanmoins contribué à développer cette ambiance et cette mentalité, c'est que les résultats politiques et idéologiques des luttes économiques ouvrières ont été détournés de leur but premier et exploités par les bourgeois au pouvoir dans l'usine et l'Etat. Même au niveau syndical, où le prolétariat cherche à améliorer ses conditions matérielles de vie, les ouvriers ne doivent pas participer de l'esprit bourgeois d'intérêt mercantile.

Pour Marx et Engels, la bourgeoisie a réussi à s'approprier tous les efforts des ouvriers, en monopolisant l'Etat et en privant les prolétaires de tout droit social réel. L'amélioration des conditions de vie matérielles du prolétariat va donc tout d'abord de pair avec la reconquête de ses traditionnels droits politiques et sociaux (droit de coalition, de presse, de réunion) ; mais l'expérience démontre que, sous le règne de la bourgeoisie, une garantie juridique n'est rien. Tout dépend du rapport de forces.

Dès 1842, Marx s'est attaqué à l'étude du droit et de l'Etat, notamment en critiquant Hegel. Il ne s'agit pas d'un exercice philosophique. Ses conclusions ont, au contraire, une portée pratique immense pour déterminer la position des révolutionnaires marxistes face aux institutions de l'Etat bourgeois. En outre, la critique du fétichisme de l'Etat est une prémisse à la détermination du rôle et des tâches de l'Etat prolétarien qui doit déperir finalement.

tion, d'autant plus féconde qu'elle fut silencieuse, atteindra selon toute probabilité son but dans la pratique avant les révolutions de caractère politique en France et philosophie en Allemagne.

La révolution anglaise est de nature sociale, et donc plus ample et plus profonde que n'importe quelle autre. Il n'est pas de domaine — si isolé soit-il — du monde de l'esprit et de la vie des hommes qui n'ait contribué à l'opérer et n'en ait été bouleversé en retour. La véritable révolution transforme la société : la révolution politique ou philosophique y tend seulement. En Angleterre, cette révolution de la société est en cours depuis soixante-dix à quatre-vingts ans, et elle avance maintenant à grands pas au-devant de sa crise.

Le xviii<sup>e</sup> siècle a réalisé la connexion et l'agglomération de l'humanité, morcelée et isolée par le christianisme. C'est l'étape qui précède l'émancipation et la conscience de soi de l'humanité ; c'est pourquoi elle se trouve encore prise dans une contradiction unilatérale. Le xviii<sup>e</sup> siècle a opéré la synthèse des résultats de toutes les histoires antérieures qui, jusque-là, n'avaient procédé que par bonds singuliers et contingents ; qui plus est, il en a développé la nécessité et l'enchaînement interne. Le fouillis des innombrables acquisitions du savoir, il l'a ordonné et mis en relation de causalité : le savoir devint science, et les sciences se rapprochèrent de leur point de perfection en se rattachant, d'une part, à la philosophie et, de l'autre, à la pratique.

Il n'existait pas de science avant le xviii<sup>e</sup> siècle. Ce n'est qu'au xviii<sup>e</sup> siècle ou peu avant, dans quelques branches, que la connaissance de la nature prit une forme scientifique. Newton créa la science de l'astronomie grâce à la loi de la gravitation universelle, la science de l'optique grâce au théorème du binôme et à la théorie de l'infini, et la science de la mécanique grâce à la connaissance de la nature des forces. La physique acquit, elle aussi, un caractère scientifique au xviii<sup>e</sup> siècle ; la chimie fut créée par Black, Lavoisier et Priestley ; la géographie se haussa au rang d'une science grâce à la détermination de la forme terrestre et aux voyages désormais utiles à la science. Buffon et Linné fondèrent les sciences naturelles, et la géologie commença progressivement à se dégager du tourbillon d'hypothèses imaginaires dans lequel elle végétait. La pensée encyclopédique carac-

térise le XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle repose sur la conscience selon laquelle toutes les sciences sont liées entre elles; toutefois, n'étant pas encore capable d'assurer les transitions, elle ne pouvait que les juxtaposer l'une à l'autre...

La lutte contre le subjectivisme abstrait du christianisme poussa la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'unilatéralité inverse. Elle opposa l'objectivisme au subjectivisme, la nature à l'esprit, le matérialisme au spiritualisme, la généralité abstraite et la substance à la singularité abstraite. Le XVIII<sup>e</sup> siècle produisit une renaissance de l'esprit antique face au chrétien. Le matérialisme et la république, la philosophie et la politique du monde antique furent ressuscités, et les Français qui représentaient le principe antique au sein du christianisme, prirent un temps l'initiative historique.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle ne résolut donc pas la grande contradiction qui préoccupe l'histoire depuis ses débuts et dont le développement constitue la trame de l'histoire: la contradiction entre la substance et le sujet, la nature et l'esprit, la nécessité et la liberté. Cependant, il développa complètement les deux côtés de la contradiction et les opposa dans toute leur violence, si bien qu'il rendit nécessaire leur abolition...

Il est communément admis que l'Allemagne, la France et l'Angleterre sont les trois pays qui commandent l'histoire moderne, les Allemands représentant le principe spiritualiste chrétien, les Français le principe matérialiste antique, en d'autres termes: les premiers la religion et l'Eglise, les seconds la politique et l'Etat. C'est un fait évident, ou il apparaîtra comme tel le moment voulu. L'importance des Anglais dans l'histoire moderne est moins manifeste, mais elle est décisive pour le thème que nous traitons.

La nation anglaise fut constituée par l'élément germanique et roman, à un moment où ces deux nations venaient tout juste de se séparer l'une de l'autre et où leur développement vers les deux pôles de l'antagonisme commençait à peine. En Angleterre, les éléments germanique et roman se développèrent côte à côte et finirent par former une nationalité portant directement en elle les deux unilatéralités<sup>2</sup>. L'idéalisme germanique conserva une telle

2. Les analyses d'Engels n'ont rien de philosophique ou d'idéaliste; elles font leur part aux qualités de vie et d'esprit de

marge de jeu qu'il put même se changer en son contraire: l'extériorité abstraite; la possibilité, encore déterminée par la loi, de vendre femme et enfants, et en général l'esprit de négoce des Anglais sont nettement à mettre au compte de l'élément germanique. Quant au matérialisme roman, il se changea en idéalisme abstrait, intériorité et religiosité; d'où le phénomène de la survie du catholicisme romain au sein du protestantisme germanique, de l'Eglise d'Etat, de la papauté des princes et de la manière toute catholique d'accompagner la religion de rites formels.

Ce qui caractérise la nationalité anglaise, c'est la contradiction non résolue, l'association des contrastes les plus violents. Les Anglais forment le peuple le plus religieux du monde, en même temps que le plus irréligieux; plus que tout autre, l'Anglais s'échine pour les choses d'ici-bas, tout en vivant comme si l'au-delà était sa seule et entière préoccupation. Son espoir du paradis ne l'empêche pas le moins du monde de croire dur comme fer que « l'enfer, c'est ne pas gagner d'argent ». C'est ce qui explique la perpétuelle agitation intérieure des Anglais, qui est simplement le sentiment de ne pouvoir résoudre la contradiction, ce qui les pousse à s'extérioriser dans l'activité.

Le sentiment de cette contradiction est une source d'énergie, d'une énergie qui ne peut se déverser qu'à l'extérieur. De fait, ce sentiment de la contradiction fut la source de la colonisation, de la navigation maritime, de l'industrie et, en général, de l'énorme activité pratique des Anglais. L'incapacité de résoudre la contradiction traverse toute la philosophie anglaise, et pousse les Anglais à l'empirisme en même temps qu'au scepticisme...

la nature humaine. En ce sens, Marx disait: « La nature humaine n'est pas une abstraction inhérente à l'individu isolé. Dans sa réalité, elle est l'ensemble des conditions sociales. » (Thèses sur Feuerbach.) Par ces conditions sociales, les marxistes entendent le sang, le milieu géographique, l'outillage, l'organisation technique et intellectuelle d'un groupe donné, tous ces facteurs matériels réagissant les uns sur les autres au cours de l'évolution historique. Cf. « Facteurs de race et de nation dans la théorie marxiste », *Fil du temps*, N° 5, octobre 1969, p. 27. (Jacques Angot, B. P. 24, Paris 9<sup>e</sup>.)

Si, pour Engels (cf. lettre du 25 janvier 1894 à H. Starkenburg), « la race elle-même est un facteur économique », c'est que « la formation des cinq sens est le travail de toute l'histoire d'une société » (MARX, *Manuscrits parisiens*).

Comme les Anglais présentaient ensemble les deux éléments qui développaient l'histoire sur le continent, ils furent capables, bien que ne commerçant guère avec le continent, d'avancer d'un même pas que lui, et même de le devancer parfois. La révolution anglaise du XVIII<sup>e</sup> siècle est l'exact prototype de la Révolution française de 1789. Il est facile de distinguer dans le « Long Parlement » les trois degrés qui apparaissent en France comme Assemblée constituante, Législative et Convention nationale. Le passage de la monarchie constitutionnelle à la démocratie, puis au despotisme militaire, à la restauration et à la révolution de juste-milieu est nettement délimité à chaque fois dans la révolution anglaise. Cromwell est Robespierre et Napoléon en une seule personne ; la Gironde, la Montagne, les hébertistes et les babouvistes correspondent aux presbytériens, indépendants et niveleurs. Le résultat politique est relativement faible dans les deux cas, et tout le parallèle, que l'on pourrait tirer jusque dans les détails, montre en outre que la révolution religieuse ou athée, pour autant qu'elle reste politique, aboutit en fin de compte à une même situation...

Cependant, les Français opposèrent au spiritualisme le matérialisme qu'ils justifiaient comme un absolu qui, en conséquence, assumait dans l'Etat la forme éternelle des intérêts généraux. Mais les Anglais n'ont pas d'intérêts généraux : ils ne peuvent en parler sans toucher leur point vulnérable. C'est leur désespérance : ils n'ont que des intérêts particuliers. Cette subjectivité absolue et le parcelarisme de la généralité en d'innombrables singuliers sont certes d'origine germanique, mais, comme nous l'avons dit, ils sont séparés de leur racine, donc uniquement effacés sur le plan empirique.

L'empirisme social des Anglais se distingue de l'empirisme politique des Français. L'activité de la France a toujours été nationale, les Français étant conscients d'emblée de leur unité et totalité ; l'activité de l'Angleterre fut le travail d'individus indépendants les uns des autres et coexistant simplement, le mouvement d'atomes autonomes qui n'agissent ensemble que rarement, et encore uniquement en raison d'intérêts individuels : c'est précisément aujourd'hui que ce manque d'unité éclate à la lumière du jour dans la misère généralisée et dans la ségrégation complète.

En d'autres termes, l'Angleterre est le seul pays qui ait

une histoire sociale. C'est en Angleterre seulement que les individus en tant que tels, bien que ne revendiquant consciemment aucun principe général, ont poussé au développement national et l'ont mené tout près de son terme. C'est ici seulement que la masse a agi en tant que masse, au nom de ses propres intérêts privés. C'est ici seulement que les principes ont été mués en intérêts, avant même qu'ils aient pu avoir d'effet sur l'histoire. Les Français et les Allemands en arrivent aussi progressivement à l'histoire sociale, mais ils n'en sont pas encore là...

L'intérêt est de nature essentiellement subjective, égoïste, privée et, en tant que tel, c'est le sommet extrême du principe germano-chrétien de la subjectivité et de la dispersion des parcelles<sup>3</sup>. Dès lors que l'intérêt est directement subjectif et simplement égoïste, l'intérêt devient le lien connectif de l'humanité, et il s'ensuit de toute nécessité une parcellarisation générale, les individus se tournant et se concentrant sur eux-mêmes. C'est l'isolement, la transformation de l'humanité en une masse d'atomes se repoussant mutuellement. Or, cette parcellarisation est elle-même l'ultime effet du principe chrétien de la subjectivité, l'achèvement de l'ordre chrétien du monde.

En outre, tant que subsiste l'extériorisation (aliénation) fondamentale — la propriété privée —, l'intérêt doit nécessairement avoir un caractère privé, et son règne apparaît comme le règne de la propriété. La dissolution du servage féodal a fait « du palement comptant le seul lien entre les hommes ». C'est alors que la propriété — élément naturel et privé d'esprit en face de l'homme et de son esprit — est hissée sur le trône, et enfin, pour parachever cette aliénation, l'argent — expression extérieure purement abstraite — devient le maître du monde.

3. Cette idéologie du propriétaire individuel a sa lointaine base économique dans le mode de production germanique qui fut transporté en Angleterre. Dans les *Fondements de la critique de l'économie politique* (Editions Anthropos, t. 1, 1967, p. 444). Marx définit comme suit la forme germanique : « Chez les Germains, les chefs de famille s'établissaient dans les forêts, séparés les uns des autres par des distances considérables. Ne serait-ce que d'un point de vue extérieur, la commune (collectivité) n'y existe qu'à l'occasion des réunions périodiques de ses membres, bien qu'en soi l'unité de ceux-ci découle de la généalogie, de la langue, d'un passé commun, de l'histoire, etc. La commune n'y apparaît donc pas comme unité, mais comme association, accord des sujets autonomes que sont les propriétaires fonciers. »

L'homme a cessé d'être l'esclave de l'homme : il est devenu l'esclave de la chose<sup>4</sup>. Le renversement de tous les rapports humains est total ; l'asservissement propre au monde affairiste moderne, la vénalité développée, achevée et universelle sont plus inhumains, omnipotents, que le servage du féodalisme ; la prostitution générale est plus immorale et plus bestiale que le droit de cuissage seigneurial...

#### Effet des luttes revendicatives sur le développement de l'Etat et de l'idéologie capitalistes.

Pour instaurer sa domination, la propriété dut forcément se tourner d'abord contre l'Etat, ou du moins devait-elle le noyauter puisqu'elle ne peut se passer de lui<sup>5</sup>. Adam Smith a commencé ce travail de sappe au moment même où se déroulait la révolution industrielle, en publiant son *Analyse sur la nature et les causes de la richesse nationale* (1776) et en créant du même coup la science financière. Jusque-là, cette dernière avait été exclusivement nationale, l'économie étatique n'étant qu'une branche annexe de l'Etat, auquel elle était tout naturellement subordonnée. Adam Smith rendit le cosmopolitisme tributaire des intérêts nationaux et fit de l'économie nationale le fondement et le but de l'Etat, réduisant la politique, les partis, la religion et tout le reste à des catégories économiques : il fit de la propriété la nature de l'Etat, et de l'enrichissement son but.

D'autre part, William Godwin (*Political Justice*, 1783) développa le système républicain en politique et créa, en même temps que J. Bentham, le principe de l'utilité, de sorte que le bien public trouva sa loi suprême jusque dans ses derniers effets et sa légitimité. Il attaqua l'Etat

4. L'argent, défini comme chose, n'est pas un concept philosophique, mais bel et bien économique : « La notion de l'argent est particulièrement difficile à saisir lorsqu'il assume toutes ses fonctions [l'actuelle crise monétaire internationale en témoigne] ; c'est un rapport social et une relation déterminée entre les hommes, alors qu'il se présente comme une chose, sous la forme d'un métal, d'une pierre, d'un objet extérieur aux individus, et qu'on le trouve tout achevé dans la nature (or, argent). » (Cf. Marx, *Fondements, etc.*, t. 1, p. 185.)

5. Cf. Emma, in *Vorwärts* ?, 11, 18, 25 septembre et 16, 19 octobre 1844.

L'homme a cessé d'être l'esclave de l'homme : il est devenu l'esclave de la chose<sup>4</sup>. Le renversement de tous les rapports humains est total ; l'asservissement propre au monde affairiste moderne, la vénalité développée, achevée et universelle sont plus inhumains, omnipotents, que le servage du féodalisme ; la prostitution générale est plus immorale et plus bestiale que le droit de cuissage seigneurial...

### Effet des luttes revendicatives sur le développement de l'Etat et de l'idéologie capitalistes.

Pour instaurer sa domination, la propriété dut forcément se tourner d'abord contre l'Etat, ou du moins devait-elle le noyauter puisqu'elle ne peut se passer de lui<sup>5</sup>. Adam Smith a commencé ce travail de sape au moment même où se déroulait la révolution industrielle, en publiant son *Analyse sur la nature et les causes de la richesse nationale* (1776) et en créant du même coup la science financière. Jusque-là, cette dernière avait été exclusivement nationale, l'économie étatique n'étant qu'une branche annexe de l'Etat, auquel elle était tout naturellement subordonnée. Adam Smith rendit le cosmopolitisme tributaire des intérêts nationaux et fit de l'économie nationale le fondement et le but de l'Etat, réduisant la politique, les partis, la religion et tout le reste à des catégories économiques : il fit de la propriété la nature de l'Etat, et de l'enrichissement son but.

D'autre part, William Godwin (*Political Justice*, 1783) développa le système républicain en politique et créa, en même temps que J. Bentham, le principe de l'utilité, de sorte que le bien public trouva sa loi suprême jusque dans ses derniers effets et sa légitimité. Il attaqua l'Etat

4. L'argent, défini comme chose, n'est pas un concept philosophique, mais bel et bien économique : « La notion de l'argent est particulièrement difficile à saisir lorsqu'il assume toutes ses fonctions (l'actuelle crise monétaire internationale en témoigne) ; c'est un rapport social et une relation déterminée entre les hommes, alors qu'il se présente comme une chose, sous la forme d'un métal, d'une pierre, d'un objet extérieur aux individus, et qu'on le trouve tout achevé dans la nature (or, argent). » (Cf. Marx, *Fondements*, etc., t. 1, p. 185.)

5. Cf. Evans, in *Vorwärts*, 11, 18, 25 septembre et 16, 19 octobre 1944.

lui-même, avec sa formule : « L'Etat est un mal. » Godwin conçoit encore le principe d'utilité de manière tout à fait générale comme devoir du citoyen, qui néglige l'intérêt individuel et ne vit que pour le bien en général.

En revanche, Bentham développe davantage la nature sociale de ce principe, en faisant — conformément à l'orientation prise par la nation — de l'intérêt privé la base de l'universalité en identifiant ces deux principes dans la formule, exprimée par son disciple Mill : l'amour des autres n'est rien d'autre qu'un égoïsme éclairé, substituant ainsi au « bien général » le plus grand bonheur du plus grand nombre.

Bentham commet ici la même erreur que Hegel en théorie : il ne se préoccupe pas de surmonter les contradictions et met tout sens dessus dessous, en faisant du sujet le prédicat et en subordonnant le tout à la partie. D'abord, il affirme que l'intérêt général est inséparable de l'intérêt privé, et ensuite il s'en tient à l'un des pôles, celui de l'intérêt privé le plus tranché. En fait, il exprime simplement que l'individu est l'humanité, mais, comme c'est un empirique, il n'attribue pas les droits de l'espèce à l'homme libre, conscient et créateur, mais à l'homme aveugle, à l'état brut, enfermé dans les contradictions. Il fait de la libre concurrence l'essence de la moralité et règle les relations de l'humanité d'après les lois de la propriété, de la chose, devenues des lois naturelles : c'est l'achèvement du vieux monde chrétien et primitif, le sommet de l'aliénation, et nullement le début du monde à créer par l'homme conscient, en toute liberté. Il ne va pas au-delà de l'Etat, mais lui enlève tout son contenu, remplace les principes politiques par des principes sociaux<sup>6</sup>, en donnant au contenu social une forme d'orga-

6. En Angleterre, Engels découvre déjà, sous sa forme achevée, l'Etat bourgeois instrument et comité d'administration de la bourgeoisie en général, et ce au sens tout à fait moderne où « ce qui est bon pour la General Motors l'est aussi pour tout le pays ». Hegel séparait encore nettement l'économie de la politique, faisant de l'Etat politique un absolu planant au-dessus de la société civile. De même, la Révolution française (de caractère politique) n'avait pu réaliser cette jonction. Napoléon, par exemple, considérait encore l'Etat comme une fin en soi, et la bourgeoisie comme un bailleur de fonds, un subordonné qui ne devait pas avoir de volonté propre... Le mépris qu'il professait à l'égard des hommes d'affaires industriels venait compléter son mépris des idéologues. Même à l'intérieur, il combattait la société bourgeoise comme un adversaire de l'Etat qui était encore à ses yeux un absolu en soi. Cependant, l'économie devait se venger

nisation politique, si bien que la contradiction atteint son comble...

Le résultat le plus important du XVIII<sup>e</sup> siècle fut que l'Angleterre créa le prolétariat grâce à la révolution industrielle. L'industrie nouvelle exigeait une masse d'ouvriers toujours disponibles pour les innombrables branches nouvelles de la production. Or, ces ouvriers diffèrent totalement de ceux du passé.

Il y avait peu de prolétaires en Angleterre avant 1780, et il ne pouvait en être autrement dans les conditions sociales données de cette nation. L'industrie concentra le travail dans les fabriques et les villes; l'association d'un métier artisanal avec une activité cultivatrice devint impossible, et la nouvelle classe travailleuse dut dépendre uniquement de son travail. Ce qui n'était jusque-là qu'une exception devint la règle, qui s'étendit progressivement hors des villes. L'agriculture parcellaire fut évincée par la grande culture, dirigée par les fermiers et pratiquée par une nouvelle classe de journaliers salariés. Les villes triplèrent de volume et quadruplèrent de population, leur accroissement étant dû à l'afflux de simples ouvriers. En outre, l'augmentation des mines exigea un nombre plus grand de travailleurs nouveaux<sup>7</sup>, et ceux-ci aussi vivaient uniquement de leur salaire.

du politique : « Des commerçants français préparèrent l'événement qui donna le premier coup à la puissance de Napoléon. Des agitateurs parisiens, en provoquant artificiellement une famine, l'obligèrent à reculer de près de deux mois l'ouverture de la campagne de Russie et à la remettre ainsi à une date trop avancée. » (Cf. K. Marx, *La Sainte Famille*.)

L'Etat français a tenté jusqu'à une date récente de maintenir sa présence sur l'« intendance ». L'une des circonstances aggravantes des grandes grèves de mai-juin 1968, à la suite de la crise financière internationale, a sans doute été la thésaurisation des milliards tirés de l'excédent de la balance commerciale française, soustraits à la reproduction stérile de l'économie pour assurer le prestige traditionnel de la monnaie nationale et l'« indépendance politique » de la France. Après les grèves, l'or qui dormait stérilement dans les caves de la Banque de France fondit rapidement, et la production fit un bond en avant. (Cf. « La Crise économique et sociale de Mai-Juin », *PIU du temps*, N° 3, octobre 1968, p. 48-55.)

7. Au début du capitalisme, les secteurs d'activité exigeant le plus de main-d'œuvre sont ceux qui élaborent l'infrastructure du mode de production bourgeois (routes, canaux, chemins de fer, etc.) et ceux qui fournissent à l'industrie sa matière première (charbon, fer, etc.). Bientôt, cependant, la productivité devient si forte que la demande en matières premières croît de façon gigantesque et pousse toujours plus les pays de capitalisme développé à s'emparer des richesses naturelles des pays coloniaux (impérialisme) où la main-d'œuvre est bon marché : « La produc-

E  
légis  
can  
par  
et l  
auq  
cals  
I  
ten  
Par  
là  
qui  
la

La  
à l  
me  
avi  
le  
do  
co  
tiv  
un  
des  
pe  
lie  
res  
et  
en  
de  
su  
pr  
tr  
s'  
su  
pl  
vé  
pr  
in  
en  
m

nisation politique, si bien que la contradiction atteint son comble...

Le résultat le plus important du xviii<sup>e</sup> siècle fut que l'Angleterre créa le prolétariat grâce à la révolution industrielle. L'industrie nouvelle exigeait une masse d'ouvriers toujours disponibles pour les innombrables branches nouvelles de la production. Or, ces ouvriers diffèrent totalement de ceux du passé.

Il y avait peu de prolétaires en Angleterre avant 1780, et il ne pouvait en être autrement dans les conditions sociales données de cette nation. L'industrie concentra le travail dans les fabriques et les villes; l'association d'un métier artisanal avec une activité cultivatrice devint impossible, et la nouvelle classe travailleuse dut dépendre uniquement de son travail. Ce qui n'était jusque-là qu'une exception devint la règle, qui s'étendit progressivement hors des villes. L'agriculture parcellaire fut évincée par la grande culture, dirigée par les fermiers et pratiquée par une nouvelle classe de journaliers salariés. Les villes triplèrent de volume et quadruplèrent de population, leur accroissement étant dû à l'afflux de simples ouvriers. En outre, l'augmentation des mines exigea un nombre plus grand de travailleurs nouveaux<sup>7</sup>, et ceux-ci aussi vivaient uniquement de leur salaire.

du politique : « Des commerçants français préparèrent l'événement qui donna le premier coup à la puissance de Napoléon. Des agitateurs parisiens, en provoquant artificiellement une famine, l'obligèrent à reculer de près de deux mois l'ouverture de la campagne de Russie et à la remettre ainsi à une date trop avancée. » (Cf. K. MARX, *La Sainte Famille*.)

L'Etat français a tenté jusqu'à une date récente de maintenir sa présence sur l'« Indochine ». L'une des circonstances aggravantes des grandes grèves de mai-juin 1908, à la suite de la crise financière internationale, a sans doute été la thésaurisation des milliards tirés de l'excédent de la balance commerciale française, soustraits à la reproduction et à l'économie pour assurer le prestige traditionnel de la monnaie nationale et l'« indépendance politique » de la France. Après les grèves, l'or qui dormait stérilement dans les caves de la Banque de France fondit rapidement, et la production fit un bond en avant. (Cf. « La Crise économique et sociale de Mai-Juin », *Fin du Temps*, N° 3, octobre 1908, p. 48-55.)

7. Au début du capitalisme, les secteurs d'activité exigent le plus de main-d'œuvre sont ceux qui élaborent l'infrastructure du mode de production bourgeois (routes, canaux, chemins de fer, etc.) et ceux qui fournissent à l'industrie sa matière première (charbon, fer, etc.). Bientôt, cependant, la productivité devient si forte que la demande en matières premières croît de façon gigantesque et pousse toujours plus les pays de capitalisme développé à s'emparer des richesses naturelles des pays coloniaux (impérialisme) où la main-d'œuvre est bon marché : « La produc-

De l'autre côté, la bourgeoisie devint la classe privilégiée décisive. Avec la progression industrielle, les fabricants multipliaient leur capital à un rythme rapide, comme par miracle. Les marchands eurent, eux aussi, leur part, et le capital créé par cette révolution fut le moyen grâce auquel l'aristocratie anglaise combattit la Révolution française<sup>8</sup>.

Le résultat de tout cela, c'est que l'Angleterre est maintenant scindée en trois classes, l'aristocratie de la terre, l'aristocratie de l'argent, la démocratie ouvrière. Ce sont là les seuls partis anglais — les seules forces motrices — qui soient actifs, et nous essaierons de montrer comment ils agissent, dans l'article suivant.

### La Constitution anglaise.

La situation de l'Angleterre a semblé jusqu'ici enviable à tous les autres peuples d'Europe, et elle l'est effectivement pour ceux qui ne voient les choses qu'en surface, avec des yeux de politiques. L'Empire britannique domine le monde avec les moyens de notre temps, mais cette domination ne diffère guère de celle des empires qui ont existé auparavant, car l'Empire d'Alexandre et de César

tivité sans cesse croissante du travail fait que le capital trouve un obstacle dans le non-accroissement des matières premières et des machines. Aussi l'industrie s'engage-t-elle dans le développement suivant : la production devient de plus en plus production de matières premières pour l'industrie — matières premières pour l'instrument aussi bien que pour le matériel de travail —, et en même temps le matériel de travail se rapproche de plus en plus de la simple matière première : c'est dans ces branches que se développent le travail à une grande échelle et l'utilisation des machines. Le filage prend ainsi le pas sur le tissage, le tissage sur la teinture, etc. On voit passer au premier rang la production des métaux, qui sont la matière principale des instruments de travail. » (Cf. MARX, *Fondements*, etc., t. II, p. 308.)

8. La supériorité de la révolution économique de l'Angleterre s'est manifestée, entre autres, par la victoire anglaise de 1815 sur la révolution politique française. On vérifie ainsi sur le plan militaire ce qui se produit sur le plan économique.

Déjà au xviii<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie anglaise avait effectué une véritable révolution contre le féodalisme à l'intérieur, comme prémisse à sa victoire commerciale sur sa rivale hollandaise, installée sur le continent et disposant pourtant d'un formidable empire colonial et d'un réseau marchand mondial. (Cf. R. HURWAN, *Marx, L'Europe et la Russie*, Paris, 1964.)

représentait aussi la domination des peuples civilisés sur les barbares et les colonies<sup>9</sup>.

Aucun pays au monde ne peut rivaliser avec l'Angleterre pour ce qui est de la puissance et de la richesse, mais celles-ci ne sont pas aux mains d'un despote unique : elles appartiennent à la fraction cultivée de la nation. Depuis plus d'un siècle, l'Angleterre a cessé de craindre l'absolutisme et a lutté contre le pouvoir de la couronne. L'Angleterre est indubitablement le pays le plus libre — ou mieux, le moins soumis à l'arbitraire — de tous les pays du monde, y compris l'Amérique du Nord, si bien que l'Anglais cultivé possède à un haut degré un sens inné de l'indépendance privée, dont nul Français — ne parlons pas des Allemands — ne peut se glorifier.

L'activité politique, la liberté de la presse, la domination des mers et la gigantesque industrie anglaise ont encore développé chez presque tous les individus l'énergie inhérente à leur caractère national, joignant le dynamisme et l'esprit de décision à l'assurance tranquille, de sorte que sur ce plan aussi les peuples du continent se trouvent loin derrière l'anglais. L'histoire de l'armée et de la flotte anglaises est faite d'une série de victoires éclatantes, alors que depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle c'est à peine si l'Angleterre a aperçu un ennemi sur ses côtes. Seules les littératures de la Grèce antique et de l'Allemagne peuvent rivaliser avec celle de l'Angleterre ; la philosophie anglaise peut se targuer d'au moins deux grands noms — Bacon et Locke —, et les sciences empiriques d'une kyrielle de

9. L'impérialisme et le colonialisme ont existé avant le capitalisme industriel qui, pour se développer, suppose déjà l'existence d'un réseau marchand à l'échelle mondiale. De fait, ces phénomènes sont liés au besoin d'expansion des classes dominantes : patriciens en quête d'esclaves, seigneurs féodaux en quête de terres et de serfs. Engels écrit par exemple : « Au XV<sup>e</sup> siècle, c'était la guerre des paysans qui fut un échec et s'acheva par la victoire de la noblesse, qui s'était renforcée en colonisant l'Est européen, où elle introduisait le servage. » (Cf. *Œuvres complètes*, Éditions de L'Herne, 1970, p. 94.)

Le colonialisme des époques précapitalistes et celui du début du capitalisme ont en commun que les terres furent conquises par la force des armes et occupées physiquement. En revanche, l'impérialisme moderne peut être, dans une certaine mesure, « téléguilé », le pays oppresseur pouvant exploiter un autre pays sans présence militaire directe, du simple fait de l'action de ses capitaux et du transfert de plus-value. Cependant, lorsque se manifeste une certaine résistance, l'impérialisme revient à ses bonnes vieilles méthodes, comme l'a montré l'exemple de l'Indochine et l'intervention militaire américaine.

grand  
peuple

Puis  
l'angle  
Exami  
des ca  
raison  
manière  
politique

Le  
anglais  
« hist  
créée  
sur ce  
voir q  
cela.

Un  
celui  
d'affir  
d'eux.  
de la  
est to  
Act, l  
destin  
dépass  
monar  
De fa  
dispar  
princij  
du règ  
et cat  
clergé  
consci

10. L  
à abju  
anglais  
contre  
à l'emj  
L'Ma  
— sans  
jusqu'à  
Le B  
Il rest  
sanctio  
entre l  
comme



représentait aussi la domination des peuples civilisés sur les barbares et les colonies<sup>9</sup>.

Aucun pays au monde ne peut rivaliser avec l'Angleterre pour ce qui est de la puissance et de la richesse, mais celles-ci ne sont pas aux mains d'un despote unique : elles appartiennent à la fraction cultivée de la nation. Depuis plus d'un siècle, l'Angleterre a cessé de craindre l'absolutisme et a lutté contre le pouvoir de la couronne. L'Angleterre est indubitablement le pays le plus libre — ou mieux, le moins soumis à l'arbitraire — de tous les pays du monde, y compris l'Amérique du Nord, si bien que l'Anglais cultivé possède à un haut degré un sens inné de l'indépendance privée, dont nul Français — ne parlions pas des Allemands — ne peut se glorifier.

L'activité politique, la liberté de la presse, la domination des mers et la gigantesque industrie anglaise ont encore développé chez presque tous les individus l'énergie inhérente à leur caractère national, joignant le dynamisme et l'esprit de décision à l'assurance tranquille, de sorte que sur ce plan aussi les peuples du continent se trouvent loin derrière l'Anglais. L'histoire de l'armée et de la flotte anglaises est faite d'une série de victoires éclatantes, alors que depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle c'est à peine si l'Angleterre a aperçu un ennemi sur ses côtes. Seules les littératures de la Grèce antique et de l'Allemagne peuvent rivaliser avec celle de l'Angleterre ; la philosophie anglaise peut se targuer d'au moins deux grands noms — Bacon et Locke —, et les sciences empiriques d'une kyrielle de

9. L'impérialisme et le colonialisme ont existé avant le capitalisme industriel qui, pour se développer, suppose déjà l'existence d'un réseau marchand à l'échelle mondiale. De fait, ces phénomènes sont liés au besoin d'expansion des classes dominantes : patriciens en quête d'esclaves, seigneurs féodaux en quête de terres et de serfs. Engels écrit par exemple : « Au XV<sup>e</sup> siècle, c'était la guerre des paysans qui fut un échec et s'acheva par la victoire de la noblesse, qui s'était renforcée en colonisant l'Est européen, où elle introduisit le servage. » (Cf. *Œuvres complètes*, Éditions de L'Harmattan, 1970, p. 94.)

Le colonialisme des époques précapitalistes et celui du début du capitalisme ont en commun que les terres furent conquises par la force des armes et occupées physiquement. En revanche, l'impérialisme moderne peut être, dans une certaine mesure, « téléguilé », le pays oppresseur pouvant exploiter un autre pays sans présence militaire directe, du simple fait de l'action de ses capitaux et du transfert de plus-value. Cependant, lorsque se manifeste une certaine résistance, l'impérialisme revient à ses bonnes vieilles méthodes, comme l'a montré l'exemple de l'Indochine et l'intervention militaire américaine.

grands noms. Nul ne peut nier que les Anglais sont le peuple qui a fait plus que n'importe quel autre peuple...

Puisque l'on a considéré jusqu'ici l'Angleterre sous l'angle politique, commençons par son analyse politique. Examinons la Constitution anglaise qui, selon l'expression des conservateurs, est « le produit le plus parfait de la raison anglaise », et nous procéderons tout d'abord de manière totalement empirique, pour faire plaisir aux politiques.

Le parti du juste milieu trouve que, si la Constitution anglaise est si belle, c'est qu'elle a suivi une évolution « historique ». Pour parler net : on a conservé la base créée par la révolution de 1688, et on a continué à bâtir sur ce fondement, comme ils le disent. Mais nous allons voir quel caractère la Constitution anglaise a obtenu avec cela.

Une simple comparaison entre l'Anglais de 1688 et celui de 1844 suffit à prouver qu'il est absurde et exclu d'affirmer que la Constitution soit la même pour chacun d'eux. Même en faisant abstraction du progrès général de la civilisation, la simple nature politique de la nation est tout autre qu'autrefois. Le *Test-Act*, l'*Habeas Corpus Act*, les *Bill of Rights*<sup>10</sup> étaient des lois du parti libéral destinées à pallier les insuffisances des conservateurs et à dépasser leurs conceptions, bref elles s'opposaient à la monarchie absolue et au catholicisme franc ou masqué. De fait, au bout de cinquante ans, les vieux conservateurs disparurent, et les nouveaux conservateurs reprirent les principes qui avaient été ceux des libéraux. Dès le début du règne de George I<sup>er</sup> (1714), les conservateurs royalistes et catholiques devinrent un parti aristocratique du haut clergé ; depuis la Révolution française, qui fit prendre conscience de l'évolution, les formules positives du conser-

10. Les *Test-Act* de 1673 obligèrent les fonctionnaires de l'État à abjurer l'obédience papale et à reconnaître les règles de l'Église anglicane. Cette législation devint ensuite un moyen de lutte contre les divers courants et sectes religieuses, qui échappaient à l'emprise de l'Église anglicane.

L'*Habeas-Corpus-Act* de 1679 reconnaissait à tout accusé — sauf en cas de haute trahison — le droit de rester en liberté jusqu'à son procès, moyennant le versement d'une caution.

Le *Bill of Rights* fut adopté en 1689 par le Parlement anglais. Il restreignait les droits du roi, en faveur du Parlement, et sanctionnait le compromis, réalisé par le coup d'État de 1688, entre l'aristocratie terrienne et la haute bourgeoisie financière et commerciale.

vatisme se firent de plus en plus vagues et abstraites, devenant un conservatisme préoccupé purement et simplement de défendre l'ordre existant avec n'importe quel moyen. Mais nous n'en sommes déjà plus là : avec sir Robert Peel, les conservateurs ont dû se résoudre à suivre le mouvement, en reconnaissant que la Constitution anglaise était intenable : ils ne capitulent plus que pour maintenir l'ancien ordre des choses aussi longtemps que possible...

C'est ce qui explique, par exemple, qu'à mesure que l'importance de l'élément monarchique disparaît dans la réalité, il acquiert pour les Anglais une importance plus grande : comme chacun sait, nulle part ailleurs qu'en Angleterre on n'adore avec autant de ferveur un roi qui ne règne pas. Les journaux anglais sont infiniment plus serviles que les slaves ou les allemands. Cet écœurant culte de la royauté en tant que telle, l'adoration d'un objet dépouillé de tout contenu, n'est pas le simple fruit de l'imagination qui brode autour de la notion de « royauté », c'est l'achèvement de la monarchie, tout comme l'adoration du simple mot « Dieu » est l'achèvement de la religion. En effet, le mot *roi* est l'essence de l'Etat, comme le mot *Dieu* est celle de la religion, même si ces deux mots ne signifient strictement rien dans la réalité...

Nous voyons, de même, que la Couronne et la chambre des Lords ont perdu leur importance et que la toute-puissante chambre des Communes se recrute dans des conditions absurdes et surannées. Qui règne donc vraiment en Angleterre ? C'est la propriété. La propriété permet à l'aristocratie de diriger et de dominer les élections dans les petites villes et dans les villages ; la propriété permet aux commerçants et aux fabricants de nommer les députés dans les grandes villes et même parfois les petites. La propriété leur permet en outre d'accroître leur influence, grâce à la corruption. Mais la pratique est en contradiction flagrante avec la théorie, les deux sont si étrangères l'une à l'autre qu'elles n'ont plus rien de commun. Ici une trinité qui fait la loi, là une tyrannie de la bourgeoisie ; ici un système bicaméral, là une chambre des Communes toute-puissante ; ici la prérogative royale, là un ministère élu par les Communes ; ici une chambre des Lords indépendante, avec des législateurs héréditaires, là une chambre d'invalides pour

déput  
pouv  
autre  
Comr  
popul  
(soit  
Comr  
que p  
politie

Il i  
citoye  
l'indiv  
existe  
n'ont  
plus l  
pour

Le  
mer t  
lable  
dans  
presse  
liberté  
pampi  
lourde  
suivie  
la crai  
prend  
enfrenq  
le gou  
faire t  
gager  
qui se  
avec l  
sépara  
depuis  
liberté

Le  
de réc

11. Le  
rieurs  
non ses  
appliqu  
acquis  
que d'u

vatisme se firent de plus en plus vagues et abstraites, devenant un conservatisme préoccupé purement et simplement de défendre l'ordre existant avec n'importe quel moyen. Mais nous n'en sommes déjà plus là : avec sir Robert Peel, les conservateurs ont dû se résoudre à suivre le mouvement, en reconnaissant que la Constitution anglaise était intenable : ils ne capitulent plus que pour maintenir l'ancien ordre des choses aussi longtemps que possible...

C'est ce qui explique, par exemple, qu'à mesure que l'importance de l'élément monarchique disparaît dans la réalité, il acquiert pour les Anglais une importance plus grande : comme chacun sait, nulle part ailleurs qu'en Angleterre on n'adore avec autant de ferveur un roi qui ne règne pas. Les journaux anglais sont infiniment plus serviles que les slaves ou les allemands. Cet écœurant culte de la royauté en tant que telle, l'adoration d'un objet dépouillé de tout contenu, n'est pas le simple fruit de l'imagination qui brode autour de la notion de « royauté », c'est l'achèvement de la monarchie, tout comme l'adoration du simple mot « Dieu » est l'achèvement de la religion. En effet, le mot *roi* est l'essence de l'Etat, comme le mot *Dieu* est celle de la religion, même si ces deux mots ne signifient strictement rien dans la réalité...

Nous voyons, de même, que la Couronne et la chambre des Lords ont perdu leur importance et que la toute-puissante chambre des Communes se recrute dans des conditions absurdes et surannées. Qui règne donc vraiment en Angleterre ? C'est la propriété. La propriété permet à l'aristocratie de diriger et de dominer les élections dans les petites villes et dans les villages ; la propriété permet aux commerçants et aux fabricants de nommer les députés dans les grandes villes et même parfois les petites. La propriété leur permet en outre d'accroître leur influence, grâce à la corruption. Mais la pratique est en contradiction flagrante avec la théorie, les deux sont si étrangères l'une à l'autre qu'elles n'ont plus rien de commun. Ici une trinité qui fait la loi, là une tyrannie de la bourgeoisie ; ici un système bicaméral, là une chambre des Communes toute-puissante ; ici la prérogative royale, là un ministère élu par les Communes ; ici une chambre des Lords indépendante, avec des législateurs héréditaires, là une chambre d'invalides pour

députés surannés. Chacune des trois parties formant le pouvoir législatif a dû transmettre son pouvoir à une autre : la Couronne aux ministres (soit à la majorité des Communes) ; les Lords au parti tory (soit à un élément populaire) ainsi qu'aux pairs qui nomment le ministre (soit au fond encore à un élément populaire) ; enfin, les Communes aux classes bourgeoises (ce qui n'est possible que parce que le peuple n'a pas encore atteint sa maturité politique).

Il a été fort peu question dans tout cela des droits du citoyen. En vertu de la Constitution proprement dite, l'individu ne jouit d'aucun droit en Angleterre ; les droits existent soit par la coutume, soit en vertu de statuts qui n'ont aucun rapport avec la Constitution. Nous verrons plus loin comment cet étrange divorce s'est produit, mais pour l'heure nous passons à la critique de ces droits.

Le premier de ces droits veut que chacun puisse exprimer son opinion sans entrave et sans autorisation préalable du gouvernement : liberté de la presse. Il est vrai, dans l'ensemble, que l'Angleterre a une liberté de la presse plus grande que partout ailleurs, et cependant cette liberté y est encore très limitée. Les lois réprimant les pamphlets, la haute trahison et les blasphèmes pèsent lourdement sur la presse. Or si la presse n'est guère poursuivie en justice, ce n'est pas en raison de la loi, mais de la crainte du gouvernement de devenir impopulaire s'il s'en prend à la presse. Les journaux anglais de tous les partis enfreignent chaque jour la loi, parce qu'ils attaquent soit le gouvernement, soit les personnes privées, mais on laisse faire tranquillement jusqu'à ce qu'on soit en mesure d'engager un procès politique, et l'on saisit alors l'occasion qui se présente dans la presse<sup>11</sup>. C'est ce qui s'est produit avec les chartistes en 1842, et plus récemment avec les séparatistes irlandais. La liberté de la presse anglaise vit, depuis un siècle, tout autant de la bonne Grâce que la liberté de la presse en Prusse en 1842.

Le second « droit naturel » de l'Anglais est le droit de réunion du peuple, un droit dont aucun peuple n'a

11. Les lois bourgeoises n'obéissent pas à des critères supérieurs de justice, mais sont un rapport de force codifié. Il faut non seulement arracher de force une loi, mais encore la faire appliquer de force. Qui plus est, un droit ou une liberté d'action acquis par un acte de force est déterminé par l'intérêt économique d'un groupe ou d'une classe au détriment d'autres.

autant joui en Europe. Bien que surgi de la nuit des temps<sup>12</sup>, il n'a été codifié que beaucoup plus tard en un statut donnant « au peuple le droit de se rassembler pour discuter de ses doléances et adresser ses pétitions au législateur ». Comme on le voit, il s'y trouve maintenant une restriction : si la réunion n'aboutit pas à une pétition, elle devient en quelque sorte illégale, ou du moins trouble. Au procès d'O'Connell, la Couronne insista particulièrement sur le fait que les réunions prétendument illégales n'avaient pas pour but de discuter de pétitions.

Mais la limitation principale est d'ordre policier ; n'importe quel gouvernement central ou local peut interdire à l'avance, voire interrompre et dissoudre n'importe quelle réunion, et c'est ce qui s'est produit non seulement à Clontarf, mais très souvent en Angleterre, surtout lors de meetings chartistes et socialistes. Cela n'est pas considéré toutefois comme une atteinte au droit naturel des Anglais, parce que les chartistes et les socialistes sont de pauvres bougres, donc privés de tout droit ; mais personne ne s'en plaint, en dehors des journaux socialistes tels que *Northern Star* et *New Moral World*, si bien que tout le monde l'ignore sur le continent.

Il y a ensuite le droit d'association. Sont autorisées aujourd'hui toutes les associations qui poursuivent des buts légaux avec des moyens légaux. De plus, il leur faut à chaque fois former de grandes sociétés, sans associations annexes. La constitution de sociétés se divisant en branches locales pourvues d'une organisation particulière n'est

12. Le droit d'association qui permet aux ouvriers anglais de s'organiser en syndicats, remonte, comme le répète Engels, à la constitution de la Marche germanique, qui se maintint en Angleterre pour les classes féodales dominantes, mais fut supprimée pour les paysans asservis ; les ouvriers salariés durent reconquérir ce droit sous le régime bourgeois. Engels définit ainsi les anciennes traditions de la Marche : « De même que les membres de la communauté avaient des lopins de terre égaux, des droits d'usage égaux, ils avaient également, à l'origine, une part égale à la législation, à l'administration et à la justice au sein de la Marche. A des époques déterminées, et plus souvent si c'était nécessaire, ils se réunissaient en plein air, pour traiter les affaires de la Marche et juger les délits et différends. C'était, en petit, la très ancienne assemblée germanique du peuple... » (Cf. « La Marche », L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat », Ed. soc., 1902, p. 277.) A la fin de cet article (p. 285), Engels invite les ouvriers modernes à renouer avec ces traditions de la Marche, traditions de solidarité et de collectivisme, en les élargissant aux conditions développées par l'industrie moderne.

autorisée que si elles poursuivent des buts philanthropiques ou si elles ont en général un caractère pécuniaire, ce qui doit être certifié par un fonctionnaire nommé spécialement à cet effet.

On a donné un tel certificat aux socialistes pour leur association qui, à les en croire, poursuit de tels buts ; on l'a refusé aux chartistes, bien qu'ils aient copié littéralement leurs statuts sur ceux des socialistes<sup>13</sup>. Ils sont donc obligés aujourd'hui de contourner la loi, et se trouvent dès lors dans une situation où la moindre faute d'écriture d'un seul membre de l'association chartiste peut faire tomber toute la société dans les pièges de la loi.

Mais, même en faisant abstraction de cela, le droit d'association, dans toute son étendue, est le privilège des seuls riches : une association a, pour commencer, un grand besoin d'argent, et il est plus facile à la riche ligue des lois céréalières de rassembler des centaines de milliers de personnes qu'à la pauvre société chartiste ou au syndicat des mineurs anglais, qui ne disposent pas de fonds pour assumer simplement les frais de l'association. Or, une association qui ne dispose pas de fonds n'aura que peu d'importance et ne pourra pas faire d'agitation...

Le droit de l'*Habeas Corpus* qui permet à tout accusé (sauf en cas de haute trahison) d'être libéré sous caution jusqu'à l'ouverture du procès, ce droit tant vanté est lui aussi le privilège des riches. Le pauvre ne peut pas rassembler la caution, et doit donc rester en prison.

Le dernier de ces droits de l'individu est de se faire juger uniquement par ses pairs, et c'est encore un privilège exclusif des riches. Le pauvre n'est pas jugé par ses semblables : dans tous les cas, il est jugé par son ennemi natu-

13. Dans la Préface anglaise du *Manifeste*, Engels définit comme suit la différence entre socialistes et communistes : « Par socialiste, on entendait en 1847, d'une part, les adeptes des différents systèmes utopiques : owenistes en Angleterre, fouriéristes en France (tous deux s'étaient peu à peu réduits à l'état de simples sectes, et se trouvaient à l'agonie) et, d'autre part, les divers charlatans du socialisme qui promettaient de supprimer les taxes sociales de toutes sortes grâce à quelques radoubages, sans le moindre danger pour le capital et le profit. Dans les deux cas, il s'agissait de gens qui étaient en dehors du mouvement ouvrier et qui cherchaient plutôt le soutien des classes « cultivées ». En revanche, la fraction de la classe ouvrière qui s'était convaincue de l'insuffisance des révolutions purement politiques, et avait proclamé la nécessité d'une transformation complète de la société, s'appelait alors communiste. » (Soit, en Angleterre, les chartistes.)

rel, car les riches sont en guerre ouverte avec les pauvres en Angleterre.

Les jurés doivent posséder une certaine qualification. Ce qu'elle implique, c'est ce qui ressort de la liste des jurés de Dublin, ville de 250 000 habitants, qui ne réunit que 800 personnes qualifiées. Dans les derniers procès de chartistes à Lancaster, Warwick et Stafford, les ouvriers furent jugés par des propriétaires fonciers et des fermiers de tendance conservatrice et par des fabricants ou commerçants de tendance libérale, soit dans tous les cas par les ennemis des chartistes et des ouvriers. Mais ce n'est pas tout. Ce qu'on appelle un « jury impartial » est une chose qui n'existe jamais, en aucun cas. Lors du procès d'O'Connell à Dublin, il y a un mois, ses juges — protestants et conservateurs — étaient ses ennemis. Ses « pairs » eussent été des catholiques et des séparatistes, mais même eux n'auraient pas formé un jury impartial, puisque c'étaient ses amis. Les lois réprimant les délits politiques sont rédigées presque dans les mêmes termes que les prussiennes ; notamment les lois contre l'« incitation au mécontentement » (*exciting discontent*) et les « propos séditieux » (*seditious language*) sont formulées de manière si vague que les juges et jurés ont toute latitude possible. De fait, les peines sont plus lourdes que partout ailleurs : la déportation en est la principale.

Si ces peines sévères et ces délits politiques indéterminés ne sont pas aussi terribles dans la pratique que la loi paraît l'être, c'est d'une part la faute de la loi elle-même, qui est si confuse et si obscure qu'un avocat habile peut toujours soulever des obstacles en faveur de l'accusé. La législation anglaise est, ou bien loi commune (*common law*), non écrite comme jadis et que l'on s'est mis à réunir en statuts, puis à combiner sous l'autorité de grands juristes ; ce droit est par définition incertain et douteux dans les points essentiels ; ou bien droit statutaire (*statute law*), qui consiste en une série infinie d'actes du Parlement accumulés depuis cinq cents ans ; ces actes se contredisent les uns les autres et substituent à la « légalité » un état sans loi aucune. L'avocat est tout ici ; quiconque dispose de loisirs pour étudier à fond ce chaos juridique, cette masse énorme de contradictions, est tout-puissant, dans un tribunal anglais. Les incertitudes de la loi induisent à croire en l'autorité des décisions des juges d'antan tranchant des cas semblables, ce qui complique encore les choses, car la

jurisprudence est elle aussi contradictoire ; quoi qu'il en soit, le résultat des débats dépendra toujours de l'érudition et de la présence d'esprit de l'avocat.

D'autre part, l'insignifiance du code pénal anglais est due à l'exercice de la grâce, etc. : le gouvernement, par égard à l'opinion publique, cesse d'être lié par la loi. La violente opposition à tous les projets de réformes juridiques démontre que le législateur n'a nulle envie de modifier cet état de choses. Mais il ne faut pas oublier que c'est la propriété qui règne, si bien que la clémence ne s'applique qu'aux criminels « respectables » ; les lois barbares frappent dans toute leur violence le pauvre, le paria, le prolétaire, et nul ne brise alors le silence.

De toute façon, la loi formule expressément qu'elle favorise le riche. Alors que tous les délits graves sont punis de lourdes peines, tous les délits mineurs sont punis d'amendes ; le montant des amendes étant naturellement le même pour le riche et pour le pauvre, le riche n'en est que peu ou pas du tout affecté, alors que dans neuf cas sur dix le pauvre ne peut les payer, si bien qu'il est expédié en prison sans autre forme de procès pour « défaut de paiement »...

Toutes les puissances sur lesquelles reposaient la Constitution, la Couronne, la chambre des Lords et les Communes se sont décomposées sous nos yeux ; nous avons vu que les Eglises d'Etat et tous les prétendus droits naturels des Anglais ne sont que des mots creux ; que le tribunal des jurés lui-même n'est en réalité qu'un leurre et que la loi elle-même n'a pas d'existence. Bref, un Etat, qui s'est fondé sur une base légale bien déterminée, a nié et bafoué lui-même sa propre base. *L'Anglais n'est pas libre grâce à la loi, mais en dépit de la loi, si l'on peut parler de liberté...*

La lutte existe déjà. La Constitution est ébranlée jusque dans ses fondements. Tout ce que nous venons de dire montre comment évoluera le proche avenir. Les éléments étrangers et nouveaux dans la Constitution sont de nature démocratique. Comme on le verra, l'opinion publique elle aussi se développera dans le sens démocratique : la démocratie dominera l'avenir immédiat de l'Angleterre.

Mais quelle démocratie ! Non pas celle de la Révolution française, qui s'opposait à la monarchie et au féodalisme, mais la démocratie qui s'oppose à la classe bourgeoise et aux classes possédantes. C'est ce qui découle de toute l'évolution antérieure. La classe des bourgeois et des

possédants tient le pouvoir ; les pauvres sont privés des droits, opprimés et exploités ; la Constitution est niée, et la loi bafouée. En Angleterre, la lutte de la démocratie contre l'aristocratie (foncière) est la lutte des pauvres contre les riches<sup>14</sup>. La démocratie vers laquelle l'Angleterre s'achemine, c'est la démocratie sociale<sup>15</sup>.

En effet, la simple démocratie est incapable de remédier aux maux sociaux. L'égalité démocratique est une chimère : la lutte des pauvres contre les riches ne peut donc être menée jusqu'à son terme ultime sur le terrain de la démocratie ou de la politique en général. Ce n'est donc qu'un point de transition, c'est le dernier moyen purement politique que l'on puisse employer, car, aussitôt après, il faut que se développe un élément nouveau, un principe dépassant tout élément politique : celui du socialisme.

14. Dans un article de la *Neue Oder Zeitung* du 8 juin 1855, Marx souligne l'importance de la charte, étant donné le caractère économique-politique de toute action conduite en Angleterre, de opposition à l'action essentiellement politique en France : « Après les expériences qui ont sapé en 1848 le suffrage universel en France, les continentaux sont enclins à sous-estimer l'importance et la signification de la charte anglaise. Ils oublient qu'en France la société se compose pour les 2/3 de paysans, et pour 1/3 de citoyens, tandis qu'en Angleterre plus des 2/3 de la population habitent les villes, et moins de 1/3 la campagne. En Angleterre les résultats du suffrage universel seront donc nécessairement en proportion inverse des résultats de ce même suffrage universel en France, tout comme la ville et la campagne le sont dans les deux pays.

« Le suffrage universel qui fut, en 1848, une formule de fraternisation générale, est donc en Angleterre un cri de guerre. En France, le contenu immédiat de la révolution, c'était le suffrage universel ; en Angleterre, le contenu immédiat du suffrage universel, c'est la révolution. Si l'on suit l'histoire du suffrage universel en Angleterre, on constate qu'il a perdu son caractère idéaliste dans la mesure même où la société moderne développait ses immenses contradictions, créées par le développement de l'industrie. »

Dans *L'État et la Révolution* (chap. III), Lénine explique que l'Angleterre, la Hollande, les États-Unis, etc., ont perdu, à l'époque impérialiste, la possibilité d'une conquête pacifique du pouvoir en raison du développement dans ces pays des structures de violence de l'État capitaliste (armée, police, bureaucratie, etc.), qui empêcheraient — si le cas se présentait jamais — que le prolétariat s'empare pacifiquement du pouvoir à la suite d'une victoire électorale.

15. Engels fait allusion ici à la lutte du mouvement chartiste, avec son programme démocratique en six points réclamant le suffrage universel. Dans les conditions spécifiques de l'Angleterre, où la lutte économique et sociale est directement liée à la politique, ce programme pouvait servir ou bien de tremplin à la conquête du pouvoir par la classe ouvrière, ou bien de conquête bourgeoise, si le chartisme est battu et les résultats de la lutte ouvrière accaparés une fois de plus par la bourgeoisie — ce qui se produira effectivement.

## Un acte d'administration bourgeoise.

Cologne, le 4 janvier 1849. C'est en Angleterre, où la bourgeoisie règne de la manière la plus incontestable, que la charité publique revêt les formes les plus élevées et les plus délicates<sup>16</sup>. Les maisons de travail anglaises — établissements publics où les ouvriers surnuméraires végètent aux frais de la société bourgeoise — combinent, de la façon la plus raffinée, la charité et la vengeance que la bourgeoisie exerce sur les malheureux qui sont contraints de faire appel à son bon cœur. Ces pauvres diables, non seulement on leur sert les rations les plus misérables et les plus maigres, suffisant tout juste à les maintenir en vie, mais on ramène encore leur activité à un simulacre de travail tant il est improductif, écœurant et abrutissant pour le corps et l'esprit — par exemple l'attelage à un treuil à tambour.

Et pour que ces malheureux se rendent bien compte de toute l'étendue de leur crime, crime qu'ils ont commis dès lors qu'au lieu d'enrichir jour après jour leurs exploités, ils sont devenus pour eux une matière qui leur coûte de l'argent — un peu comme les tonneaux d'eau-de-vie dans un entrepôt deviennent coûteux pour celui qui les stocke —, on les prive de ce qu'on laisse au plus vulgaire des criminels : l'autorisation de voir femme et enfants, de s'entretenir avec eux et de se changer les idées ; bref, on leur retire tout.

Or, cette *cruelle charité* de la bourgeoisie n'a nullement son origine dans tel ou tel sentiment, mais dans l'intérêt que l'on peut déterminer avec précision...

La bourgeoisie prussienne se distingue « avantageusement » de l'anglaise en ce qu'elle oppose à l'orgueil politique britannique qui évoque la manière païenne des Romains, l'effacement le plus servile, empreint d'humilité et de contrition chrétiennes, devant le trône, l'autel, l'armée, la bureaucratie et le féodalisme ; en ce qu'elle substitue à l'énergie commerciale qui subjugué des continents

16. Cf. MARX, *La Nouvelle Gazette rhénane*, 4 janvier 1846. En Allemagne, comme ailleurs, la bourgeoisie priva le prolétariat de tous ses droits politiques, dès qu'elle eut remporté la victoire sur le féodalisme après « le premier assaut donné par le prolétariat qui, en fait, avait lutté et arraché la décision » (cf. ENGELS, *Le Rôle de la violence dans l'histoire*).

entiers, une pratique boutiquière à la chinoise, autrement dit à la manière d'un bourgeois du Saint Empire germanique ; en ce qu'elle tourne le dos à l'esprit soucieux mais remuant et cyclopéen d'invention et s'attache à demeurer vertueusement fidèle à la routine traditionnelle datant en partie de l'ère des corporations.

Sur un point seul, la bourgeoisie prussienne se rapproche de son modèle britannique : pour ce qui est de son exploitation éhontée de la classe ouvrière. Mais, en tant que corps constitué, dans son ensemble, elle reste en fait dans ce domaine en deçà des Britanniques, et cela s'explique uniquement par le fait que son manque d'intelligence et d'énergie l'a toujours empêchée de se constituer en classe à l'échelle de la nation et d'acquiescer de l'importance. En effet, elle n'a pas d'existence sur le plan national, mais seulement provincial, urbain, local et privé, et dans ces conditions elle affronte la classe ouvrière avec bien moins d'égards encore que la bourgeoisie anglaise. Pourquoi les peuples avaient-ils la nostalgie de Napoléon qu'ils avaient contribué à rayer à un roc solitaire de l'Atlantique ? Parce que le despotisme d'un génie est plus supportable que celui d'un imbécile ! Ainsi l'ouvrier anglais peut-il au moins se targuer d'une certaine fierté nationale par rapport à l'ouvrier allemand, car le maître qui le bâillonne, bâillonne également le monde entier, tandis que le maître de l'ouvrier allemand — le bourgeois allemand — est le valet du monde entier ; et rien n'est plus funeste ni plus humiliant que d'être le valet d'un valet.

La Carte ouvrière que doivent signer les prolétaires employés à des travaux municipaux par la bonne ville de Cologne est un document historique témoignant du cynisme de notre bourgeoisie vis-à-vis de la classe ouvrière. C'est pourquoi nous la publions intégralement :

#### CARTE OUVRIÈRE

§ 1. Tout travailleur doit obéir en tous points aux directives et ordres du personnel municipal de surveillance, assermenté comme personnel de police. Insubordination et rébellion entraîneront le renvoi immédiat.

§ 2. Nul ouvrier ne peut passer d'une section à l'autre, ni quitter le chantier sans l'autorisation expresse de l'inspecteur des travaux.

§ 3. Les ouvriers qui détournent d'une autre section voitures, planches ou autre outillage, pour s'en servir dans leur travail, seront congédiés.

§ 4. Ivrognerie, perturbation de l'ordre, incitation à la querelle, dispute ou rixe auront pour sanction immédiate le renvoi. En outre, des poursuites judiciaires seront engagées, dans les cas susceptibles de s'y prêter, contre les ouvriers devant les tribunaux compétents.

§ 5. Quiconque arrivera avec dix minutes de retard sur le chantier n'aura pas de travail pour toute la demi-journée ; à la troisième récidive, l'exclusion complète pourra être prononcée.

§ 6. Quand les ouvriers seront licenciés, soit à leur demande, soit à titre de sanction, ils ne seront payés qu'au jour de la paie générale, en proportion du travail fourni.

§ 7. Le licenciement de l'ouvrier sera marqué sur la carte de travail. S'il résulte d'une sanction, il sera interdit, le cas échéant, de réembaucher l'ouvrier sur le même chantier, voire sur tous ceux de la municipalité.

§ 8. Le renvoi à la suite d'une sanction et les motifs de celle-ci seront toujours portés à la connaissance de la police.

§ 9. Si les ouvriers ont des griefs contre le personnel de surveillance des chantiers, une délégation élue de trois ouvriers les exposera à l'architecte de la ville. Celui-ci mènera sur place l'enquête sur le litige et rendra sa décision.

§ 10. La journée de travail est fixée comme suit : de 6 heures 30 à 12 heures, et de 1 heure de l'après-midi jusqu'à la nuit le soir [joli style !].

§ 11. C'est à ces conditions que l'ouvrier trouvera un emploi.

§ 12. La paie est distribuée le samedi après-midi sur le chantier.

Le Surveillant du chantier assermenté, aux ordres duquel il faut obéir.

Cologne

Signature ou marque de l'ouvrier, qui sera affecté à la section... et doit...

Signature du Surveillant de chantier.

Les ukases de l'autocrate de toutes les Russies à ses sujets ne sont pas rédigés de manière plus asiatique !

Il faut donc « obéir en tous points aux surveillants municipaux assermentés comme personnel de police. Insubordination et rébellion entraîneront un renvoi immédiat ». Donc, avant tout, obéissance passive ! Après quoi, les ouvriers ont le droit, selon le § 9, d'exposer leurs « griefs à l'architecte de la ville ». Ce satrape tranchera sans appel — naturellement contre les ouvriers, et bien sûr dans l'intérêt surtout de la hiérarchie. Et quand il aura tranché et que les ouvriers encourront l'interdit municipal, malheur

à eux : ils seront placés sous la surveillance de la police. Le dernier semblant de liberté civile disparaît, car, suivant le § 8, « le renvoi à la suite d'une sanction et les motifs de celle-ci seront toujours portés à la connaissance de la police ».

Mais, Messieurs, quand vous licenciez un ouvrier et que vous dénoncez le contrat par lequel il échange son travail contre votre salaire, en quoi la police est-elle concernée par un contrat de droit civil? L'ouvrier municipal est-il un détenu de prison? Est-il dénoncé à la police parce qu'il manque au respect qu'il vous doit à vous, détenteurs de l'autorité traditionnelle, noble et sage? Ne vous moqueriez-vous pas d'un citoyen qui vous dénoncerait à la police, si vous rompiez un contrat de livraison, ne régliez pas une traite le jour de l'échéance, ou si vous aviez bu un verre de trop au Nouvel An? Mais voilà, vous n'êtes pas, vis-à-vis de l'ouvrier, dans un rapport de droit civil bourgeois, car vous trônez au-dessus de lui, avec toute l'irascibilité des seigneurs de droit divin! Pour vous servir, la police doit tenir à jour un dossier de chaque ouvrier.

Selon le § 5, quiconque arrivera avec dix minutes de retard sur le chantier sera sanctionné par une demi-journée de travail. Quel est donc ce rapport entre délit et peine! Vous avez des siècles entiers de retard, et l'ouvrier n'a pas le droit d'arriver dix minutes après 6 h 30 du matin sans perdre une demi-journée de travail?

Enfin, pour que votre arbitraire patriarcal soit sans borne aucune et que l'ouvrier soit purement et simplement livré à votre bon plaisir, vous avez laissé à la discrétion de votre laquais en livrée le soin de fixer l'échelle des sanctions. Selon le § 4, dans « les cas susceptibles de s'y prêter », c'est-à-dire dans les cas qui vous paraissent s'y prêter, le licenciement et la dénonciation à la police sont suivis de poursuites pénales devant « les tribunaux compétents ». Selon le § 5, l'exclusion définitive de l'ouvrier « peut » être prononcée s'il arrive trois fois en retard de dix minutes après 6 h 30. Si le licenciement est dû à une sanction, « il sera interdit, le cas échéant, de réembaucher l'ouvrier sur le même chantier, voire sur tous ceux de la municipalité », etc.

Quelle latitude laisse aux caprices d'un bourgeois contrarié ce code pénal de nos Catons municipaux, ces grands hommes qui rampent dans la poussière devant

l'administration de Berlin! On peut déduire de cette loi-modèle la charte que notre bourgeoisie, si elle était au pouvoir, octroierait au peuple.

### Légalité bourgeoise et droit d'association.

Dès le début de la tourmente révolutionnaire<sup>17</sup>, la bourgeoisie française eut le front de dépouiller la classe ouvrière du droit d'association que celle-ci venait à peine de conquérir. Par une loi organique du 14 juin 1791, tout concert entre les travailleurs pour la défense de leurs intérêts communs fut stigmatisé d'« attentat contre la liberté et la déclaration des droits de l'homme », punissable d'une amende de 500 livres, jointe à la privation pendant un an des droits de citoyen actif<sup>18</sup>. Ce décret qui, à l'aide du Code pénal et de la police, trace à la concurrence entre le capital et le travail des limites agréables aux capitalistes, a survécu aux révolutions et aux changements de dynasties. Le régime de la Terreur lui-même n'y a pas touché. Ce n'est que tout récemment [loi du 25 mai 1864] qu'il a été effacé du Code pénal, et encore avec quel luxe de ménagements! Rien qui caractérise ce coup d'Etat bourgeois comme le prétexte allégué. Le rapporteur de la loi — Le Chapelier — que Camille Desmoulins qualifie de « misérable ergoteur<sup>19</sup> » veut bien avouer que « le salaire de la journée de travail devrait être un peu plus considérable qu'il ne l'est à présent [...], car dans une nation libre, les salaires doivent être assez

17. Cf. MARX, *Le Capital*, I, I, 8<sup>e</sup> section, chap. XXVIII.  
18. L'article 1 de cette loi est ainsi conçu : « L'anéantissement de toute espèce de corporations du même état et profession étant l'une des bases fondamentales de la Constitution française, il est défendu de les rétablir de fait sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit. » L'article 4 déclare que, « si des citoyens attachés aux mêmes professions, arts et métiers, prenaient des délibérations, faisaient entre eux des conventions tendant à refuser de concert ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leur industrie ou de leurs travaux, [ces dites délibérations et conventions (...)] seront déclarées inconstitutionnelles, attentatoires à la liberté et à la déclaration des droits de l'homme, etc. », c'est-à-dire félonies, comme dans les anciens statuts. Cf. *Résolutions de Paris*, Paris, 1791, t. III, p. 523. (Note de Marx.)  
19. *Résolutions de France...*, N° LXXVII, 9 mai 1791. (Note de Marx.)



considérables pour que celui qui les reçoit soit hors de cette dépendance absolue que produit la privation des besoins de première nécessité, et qui est presque celle de l'esclavage ».

Néanmoins, d'après lui, il est « instant de prévenir le progrès de ce désordre », à savoir « les coalitions que forment les ouvriers pour faire augmenter le prix de la journée de travail », et pour mitiger cette dépendance absolue qui est presque celle de l'esclavage. Il faut absolument les réprimer, et pourquoi ? Parce que les ouvriers portent ainsi atteinte à « la liberté des entrepreneurs de travaux, les ci-devant maîtres », et qu'en empiétant sur le despotisme de ces ci-devant maîtres de corporation — on ne l'aurait jamais deviné — ils « cherchent à recruter les corporations anéanties par la révolution »<sup>20</sup>...

En Angleterre, les lois atroces contre les coalitions tombèrent en 1825 devant l'attitude menaçante du prolétariat ; cependant, on n'en fit pas table rase. Quelques beaux restes des statuts ne disparurent qu'en 1859. Enfin, par la loi du 29 juin 1871, on prétendit effacer les derniers vestiges de cette législation de classe, en reconnaissant l'existence légale des *trade unions* (syndicats), mais par une loi supplémentaire de la même date (*décret pour amender la législation criminelle sur la violence, les menaces et la molestation*), les lois contre la coalition se trouvèrent de fait rétablies sous une nouvelle forme. Les moyens auxquels, en cas de grève, ou de *lock-out* (on appelle ainsi la grève des patrons qui se coalisent pour fermer tous à la fois leurs fabriques) les ouvriers pouvant recourir dans l'entraînement de la lutte furent soustraits par cet escamotage parlementaire au droit commun, tombèrent sous le coup d'une législation pénale d'exception, interprétée par les patrons en leur qualité de juges de paix.

Deux ans auparavant, cette même chambre des Communes et ce même M. Gladstone qui, par l'édit supplémentaire de 1871, ont inventé de nouveaux délits propres aux travailleurs, avaient honnêtement fait passer en seconde lecture un *bill* pour mettre fin, en matière criminelle, à toutes lois d'exception contre la classe ouvrière. Pendant deux ans, nos fins compères s'en tinrent à la

<sup>20</sup> BUCHON et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. X, p. 183-185, *passim*, éd. 1834. (Note de MARX.)

seconde lecture ; on traîna l'affaire en longueur jusqu'à ce que le « grand Parti libéral » eût trouvé dans une alliance avec les conservateurs le courage de faire volte-face contre le prolétariat qui l'avait porté au pouvoir. Et, non content de cet acte de trahison, le grand parti libéral, toujours sous les auspices de son onctueux chef, permit aux juges anglais, toujours empressés à servir les classes régnautes, d'exhumer les lois surannées sur la conspiration pour les appliquer à des faits de coalition.

Ce n'est, on le voit, qu'à contrecoeur, et sous la pression menaçante des masses, que le Parlement anglais renouça aux lois contre les coalitions et les syndicats, après avoir lui-même, avec un cynisme effronté, fait pendant cinq siècles l'office d'un syndicat permanent des capitalistes contre les travailleurs.

### Caisses d'assurance et de retraite.

Marx lit une lettre écrite de Saxe par quelques mineurs qui désirent adhérer à l'Association internationale des travailleurs<sup>21</sup>, dont ils ont appris l'existence en lisant divers écrits, notamment un livre de W. Eichhoff<sup>22</sup>. Marx poursuit en affirmant qu'ils sont d'accord avec les principes de l'A. I. T. et pensent que leur province représente un terrain favorable à la propagation de ces principes.

Le citoyen W. Jungnickel, président de la section de Lugau de l'Association des mineurs, a porté la question devant le comité des sections de Lugau, Wuerschnitz et Gelnitz, qui furent unanimes à vouloir adhérer à l'A. I. T. et autorisèrent les citoyens W. Jungnickel et G. A. Bachman à entreprendre toutes les démarches utiles en vue d'entrer en communication avec le Conseil général de l'A. I. T.

Depuis 1865, les mineurs de ces villes et des districts

<sup>21</sup> Extrait du protocole de la séance du Conseil général de l'A. I. T., tenue le 24 novembre 1868.

<sup>22</sup> Marx avait donné des conseils et des informations à W. Eichhoff pour son ouvrage *Die Internationale Arbeiterassoziation. Ihre Gründung, Organisation, politisch-social Tätigkeit und Ausbreitung*.

environnants ont senti le besoin d'avoir une caisse commune, mais ils se sont heurtés à de nombreuses difficultés, dont la principale est que toutes les houillères, qu'elles soient exploitées par des sociétés ou des personnes privées, ont créé leur propre caisse à laquelle tout mineur est obligé de cotiser, les patrons gardant tout le contrôle des caisses sans être obligés d'y contribuer de quelque façon que ce soit ; cependant, les patrons ont la faculté de congédier leurs mineurs sans qu'ils aient aucun droit sur le fonds auquel ils ont contribué, parfois la moitié de leur vie. En outre, avant qu'ils puissent commencer à travailler dans un nouveau puits, il leur faut payer un droit d'entrée variant selon l'âge de 5 sh à 6 £, et ce droit doit être payé au cours des six premiers mois de leur travail.

En cas de maladie, l'allocation qu'ils touchent à partir de ce fonds est insuffisante pour les faire vivre. Il en est de même lorsqu'ils sont incapables de travailler, en raison soit du surtravail, soit d'un accident, soit de l'âge. Il suffit qu'un mineur déplaie au patron pour qu'il soit rayé des livres. Les conséquences de cet état de choses touchent plus durement les mineurs âgés que les jeunes, car lorsque les premiers quittent un puits ou en sont congédiés, non seulement ils perdent toute leur contribution au fonds, mais ils ont peu de chances de trouver un travail quelconque. Certaines de ces caisses ont ainsi accumulé plus de 5 000 £.

Le seul moyen de remédier à ces méfaits est de faire fusionner toutes les caisses en une seule qui soit contrôlée par les travailleurs eux-mêmes.

Une pétition a été rédigée et signée par 7 000 mineurs, et deux comités ont été chargés de réaliser ce projet. Malgré une lutte menée durant trois ans, aucun résultat n'a été obtenu, et le plan proposé par le président, à savoir l'envoi de la pétition au gouvernement, a convaincu les mineurs que rien ne serait fait, car il n'y a rien à attendre d'une telle démarche, mais que leur salut ne peut venir que de l'union avec les classes ouvrières du monde entier. Si Lugau a adhéré avec 2 000 hommes seulement, il est certain que Zwickau adhérerait bientôt avec 7 000 hommes, et Pötschappel suivra avec beaucoup plus d'hommes encore. En conclusion, le signataire de la lettre mentionne que Lugau appartient à la 19<sup>e</sup> circonscription électorale, qui est représentée au Parlement de

l'Allemagne du Nord par W. Liebknecht, un ami de Karl Marx<sup>23</sup>.

La lettre des mineurs de Lugau leur fait vraiment honneur à tous<sup>24</sup>. Cet âne de Liebknecht a exposé dans plus de vingt articles les conditions de vie et de travail de ces ouvriers dans sa petite feuille, et c'est ici seulement que l'on voit clairement où se trouve l'infamie. Au reste, Moore affirme que des conditions analogues subsistent dans les mines de charbon anglaises, à cela près qu'elles n'ont pas autant d'implications bureaucratiques.

#### Rapport du Conseil général de P. A. I. T. sur les sociétés d'assurance mutuelle des mineurs des houillères de Saxe.

La première venue des réglementations de salaires — celle par exemple de la compagnie de Nieder-Wuerschnitz — nous montre quelle est la situation générale des mineurs des houillères des Monts métalliques<sup>25</sup>. Le salaire hebdomadaire est de 2 à 3 talers 12 sous d'argent et 6 pfennigs pour un mineur adulte, et de 1 taler 10 sous

23. Marx résume en gros une lettre que lui avaient adressée G. A. Bachmann et K. W. Jungnickel ; cette lettre qui s'achève ainsi : « Pour finir, nous vous prions de bien vouloir ne pas juger cette lettre de manière critique, étant donné que ceux qui vous écrivent sont de très simples ouvriers, l'un travaillant au four à briques et l'autre dans la mine de charbon. » (Cf. *Die I. Internationale in Deutschland (1864-1872). Dokumente und Materialien*, Dietz Verlag, Berlin, 1964, p. 287-290.)

24. Cf. Engels à Marx, 8 décembre 1868. A la demande de Marx, Engels rédigea le rapport du Conseil général sur cette question.

25. Dans le *Demokratisches Wochenblatt* et *Zukunft*, le rapport était accompagné de la note suivante : « Le Conseil général de l'Association internationale des travailleurs a décidé que le rapport ci-dessus de Karl Marx, secrétaire du Conseil général pour l'Allemagne, serait publié aussi bien dans l'original anglais qu'en traduction allemande. »

Dans sa lettre à Engels, le 29 mars 1869, Marx constate que les chefs du parti ouvrier se sont apparemment désintéressés des luttes des mineurs de Saxe : « Depuis le Congrès de Nuremberg, Liebknecht et Cie n'ont pas fait le moindre geste en faveur de l'Internationale, et ce au point que les pauvres diables de Lugau ont considéré qu'ils devaient s'adresser directement à nous qui sommes à Londres. »

d'argent pour un jeune. Le salaire hebdomadaire moyen d'un mineur s'élève à environ 2 2/3 talers. Si les patrons le demandent, les mineurs sont obligés de travailler pour un salaire aux pièces. La réglementation des salaires veille à ce que le salaire aux pièces ne dépasse guère le salaire journalier courant.

Les ouvriers doivent donner congé chaque mois, et cela le premier du mois. S'ils refusent de travailler aux pièces aux conditions qu'on leur propose, ils y sont néanmoins contraints pour 4 à 8 semaines au moins. Il est tout simplement risible dans ces conditions de parler de réglementation de salaire aux pièces par convention mutuelle, par contrat librement souscrit de la part de l'ouvrier et du capitaliste !

Les salaires sont payés en deux fois, l'ouvrier touche un acompte le 22, et le reste de son salaire le 8 du mois suivant. Le capitaliste retient donc en moyenne durant trois longues semaines le salaire dû à ses ouvriers. C'est là un emprunt forcé qui est d'autant plus bienfaisant pour le patron qu'il lui sert à faire de l'argent sans qu'il ait d'intérêts à payer.

Les mineurs sont relayés en moyenne toutes les douze heures, et les salaires hebdomadaires ci-dessous mentionnés correspondent à six journées d'un travail de douze heures. La journée de travail de douze heures comprend deux heures (2 demi-heures et 1 heure pleine) pour les repas ou pour ce que l'on appelle le temps de pause. Lorsque le travail presse, les relais se font toutes les huit heures (c'est-à-dire qu'il y a trois relais par homme en quarante-huit heures) avec une demi-heure pour les repas — et même toutes les six heures, auquel cas « aucune pause n'est permise ».

Ce que nous avons rapporté jusqu'ici nous donne déjà une image sombre de la situation de ces mineurs. Mais pour comprendre leur condition proprement servile, il nous faut jeter un coup d'œil sur les statuts des sociétés d'assurance des mineurs. Prenons à titre d'exemple les statuts des houillères : I. du grand et puissant prince Schoenburg ; II. de la compagnie de Nieder-Wuerchnitz ; III. de la compagnie de Nieder-Wuerchnitz et Kirchberg, et IV. des compagnies réunies de Lugau.

Les recettes des sociétés d'assurance proviennent : d'une part des cotisations réclamées à l'inscription et des contributions des mineurs, des amendes, des salaires non récla-

més, etc., et d'autre part de contributions des capitalistes. Les mineurs versent de 3 à 4 % de leurs salaires, et les patrons en I : 7 sous et 5 pfennigs par mois pour chaque mineur qui cotise ; en II : 1 pfennig par boisseau de charbon vendu ; en III : comme première contribution, pour créer la caisse d'assistance, 500 talers, ensuite les mêmes cotisations que celles des mineurs ; en IV enfin, comme en II, mais avec une contribution de création d'un montant de 100 talers pour chacune des compagnies réunies.

Ne nageons-nous pas ici en pleine harmonie la plus amicale entre Capital et Travail ? Qui oserait en face de cela parler encore d'antagonisme de leurs intérêts ? Mais, comme le grand penseur allemand Hansemann l'a dit dans son discours à la Diète unifiée de Berlin le 8 juin 1847, les bons sentiments s'arrêtent là où commencent les questions d'argent. Il faut donc se demander : que coûte à l'ouvrier la générosité des « nobles propriétaires de houillères » ? Voyons cela de plus près.

Dans un cas (n° III), les capitalistes contribuent pour autant que les mineurs ; dans tous les autres cas, beaucoup moins. En contrepartie, ils réclament les droits suivants, en ce qui concerne la propriété de la caisse d'assurance des mineurs :

1. « Les membres de la caisse d'assurance ne peuvent prétendre à la propriété de la caisse d'assurance ; de même les membres ne peuvent souhaiter davantage que les assurances de la caisse à laquelle ils ont un droit statutaire lorsqu'ils y ont adhéré, et notamment ils ne peuvent prétendre au partage ni au montant des fonds, même au cas où l'une ou l'autre cesserait de fonctionner. Si les houillères de l'entreprise princière de Schoenburg devaient s'arrêter à Elsnitz — après règlement des revendications existantes — tout le reste demeurerait à la disposition du princier propriétaire des houillères. »

2. « Si par accident la compagnie des houillères de Nieder-Wuerschnitz venait à se dissoudre, il faudra liquider en même temps la caisse mutuelle des mineurs. La direction disposera des sommes qui resteront encore. »

Bref, les membres des caisses d'assurance de mineurs n'ont pas la propriété des fonds de la caisse.

3, comme pour 2.

4. « La caisse d'assurance est à considérer comme une propriété inaliénable des membres de la mutuelle qui vivent actuellement et qui y resteront à l'avenir. Sauf dans

le cas inattendu où surviendrait la dissolution de toutes les compagnies participant à l'extraction du charbon, de sorte que la fédération mutuelle irait vers sa dissolution » — bref, dans ce cas inattendu, on s'attendrait à ce que les mineurs se partagent le surplus encore existant ? Certes non ! — Dans ce cas, « c'est aux directeurs des compagnies de la direction régionale royale qui se dissolvent en dernier d'introduire des propositions. Ces dernières autorités auront à décider de l'utilisation éventuelle des fonds ».

En d'autres termes : les mineurs paient la plus grande partie des cotisations aux caisses d'assurance, mais les capitalistes s'octroient la propriété de ces caisses. Les capitalistes ont l'air de faire un cadeau aux mineurs ; en réalité, les mineurs sont obligés de faire un cadeau à leurs capitalistes. En même temps que le droit de propriété, ces derniers ont tout naturellement le contrôle de ces caisses.

Le président du bureau de la caisse est le directeur des houillères. Il a la haute gestion de la caisse, décide dans tous les cas douteux, détermine le montant des amendes, etc. Aussitôt après lui, nous avons l'employé aux écritures de la caisse, qui est en même temps le trésorier. Ou bien il est nommé par le capitaliste, ou bien il lui faut l'assentiment du capitaliste s'il est élu par les ouvriers. Viennent ensuite les membres ordinaires du bureau. En général, ils sont élus par les ouvriers, mais dans un cas (n° III) le capitaliste nomme trois des membres du bureau. Pour ce qui est de l'importance de ce bureau, il suffit de savoir qu'« il doit siéger au moins une fois par an ». En fait, le président commande, et les membres du bureau ne sont que ses auxiliaires.

Monsieur le Président, l'administrateur de la caisse, est par ailleurs aussi un personnage puissant. Il peut raccourcir la période d'épreuve des nouveaux adhérents, attribuer des secours particuliers, voire (III) chasser les mineurs dont il estime qu'ils ont mauvaise réputation, mais dans tous les cas il peut en appeler au patron capitaliste qui décide toujours en dernier ressort. De la sorte, le prince Schoenburg et les directeurs des sociétés par actions peuvent modifier les statuts des mutuelles, augmenter les cotisations ouvrières, rogner sur les secours en cas de maladie et sur les pensions, et obérer les droits sur la caisse de nouveaux obstacles et formalités ; bref, ils

peuvent faire ce qu'ils veulent avec l'argent des ouvriers, sous la seule réserve de l'accord des autorités gouvernementales qui, jusqu'ici, n'ont jamais manifesté la moindre intention de s'informer simplement de la situation des besoins des ouvriers. Dans les houillères III, les directeurs se réservent même le droit de chasser tout ouvrier de la mutuelle, par exemple s'ils le poursuivent devant les tribunaux, et ce, même s'il est finalement acquitté.

En vue de quels avantages les mineurs soumettent-ils aveuglément leurs intérêts au commandement d'autrui ? Que l'on écoute !

1° En cas de maladie, ils sont soignés par un médecin et obtiennent une aide hebdomadaire se montant, dans les houillères I, à un tiers de leur salaire, dans les houillères III à la moitié, et dans les houillères II et IV respectivement à 2/3 et 3/4 de leur salaire, si la maladie est provoquée par un accident survenu au cours du travail. 2° Les invalides touchent une pension variant selon la durée de leur service, autrement dit de leurs cotisations à la mutuelle, de 1/20 à 1/2 de leur dernier salaire. 3° En cas de décès d'un membre, la veuve obtient un secours de 1/5 à 1/3 de la pension à laquelle son mari avait droit, ainsi qu'une dérisoire aumône hebdomadaire par enfant. 4° En cas de décès dans la famille, une allocation pour les frais d'enterrement.

L'auguste prince et les capitalistes éclairés par cet auguste ont élaboré ces statuts que paternellement le gouvernement a ratifié, par quoi ils ont résolu aux yeux du monde un problème pour le moins difficile : si un mineur crève à moitié de faim avec son plein salaire hebdomadaire de 2 2/3 talers, comment réussira-t-il à vivre avec une pension de 1/20, mettons, de ce salaire, soit avec 4 sous d'argent par semaine ?

Les tendres égards des statuts pour l'intérêt des capitalistes apparaissent lumineusement dans les mesures prévues en cas d'accident. Sauf dans les entreprises n° II et IV, aucun secours particulier n'est consenti, si la maladie ou la mort est consécutive à un accident en cours de « service ». Il n'est pas un seul cas où la pension est augmentée si l'invalidité résulte d'un accident de la mine. La raison en est bien simple. Cette rubrique grèverait lourdement les dépenses de la caisse, et démasquerait bientôt, même aux yeux des plus sots, la nature capitaliste de ces cadeaux.

Les statuts octroyés par les capitalistes saxons se distinguent de la Constitution octroyée par Louis Bonaparte en ce que cette dernière attend toujours encore son couronnement dernier, alors que les premiers l'ont eu d'emblée, notamment dans l'article suivant que l'on retrouve chez tous :

« Chaque ouvrier qui — soit parce qu'il le veut, soit qu'il y est contraint — abandonne le service de la compagnie, quitte du même coup la mutuelle, et perd tous droits et prétentions à la caisse aussi bien qu'à l'argent qu'il a versé ».

En conséquence, un mineur qui, trente ans durant, a travaillé dans une houillère et cotisé à la caisse de secours mutuel, perd tous les droits, si chèrement payés, à la pension, sitôt qu'il plaît au capitaliste de le congédier ! Cet article fait du salarié un serf, en le liant à la glèbe et en l'exposant aux pires traitements. S'il n'est pas amateur de coups de pied, s'il se défend contre la réduction de son salaire à un niveau famélique, s'il refuse de payer des amendes arbitraires, voire s'il insiste pour un contrôle administratif des poids et mesures — il s'attire immanquablement cette réponse monotone : Fous-le camp, mais tes cotisations et tes droits sur la caisse ne feront pas partie du voyage !

Il semble paradoxal d'attendre une indépendance virile et un respect de soi chez des gens qui se trouvent dans une situation aussi inextricable. Et pourtant, ces mineurs — soit dit à leur honneur — comptent parmi l'avant-garde militante de la classe ouvrière allemande. C'est pourquoi leurs patrons commencent à s'alarmer, malgré l'appui extraordinaire que leur offre l'actuelle organisation des caisses minières de secours. Le plus récent et le plus vil de leurs statuts (n° III, datant de 1862) renferme la grotesque restriction préventive des grèves et coalitions :

« Tout membre de la caisse minière a toujours à être satisfait du salaire prévu par la réglementation des salaires et n'a pas à se livrer à des actions communes tendant à arracher de force une augmentation de ses revenus, à plus forte raison d'inciter à fourvoyer ses camarades dans de telles actions, il doit bien plutôt... »

Et pourquoi nos Lycurgue de la société par actions des houillères de Nieder-Wuerschnitz et Kirchberg — Messieurs B. Krueger, F. W. Schwamkrug et F. W. Richter — n'ont-ils pas daigné aussi décréter que tout acheteur de

charbon « a toujours à être satisfait » des prix du charbon fixés au plus haut par leurs soins ? Mais cela heurterait peut-être « la raison limitée des sujets » de monsieur von Rochow<sup>26</sup> ?

A la suite de l'agitation parmi les mineurs, on vient de publier (à Zwickau, 1869), un *projet de statuts provisoires* pour unifier les sociétés de secours mutuel des mineurs de toutes les houillères de Saxe. C'est l'œuvre d'un comité ouvrier sous la présidence de Monsieur J. G. Dinter. Les points essentiels en sont : 1. Toutes les mutuelles doivent former une mutuelle commune. 2. Les adhérents conservent leurs droits tant qu'ils vivent en Allemagne et versent leurs cotisations. 3. Une assemblée générale de tous ses membres adultes en constitue l'autorité suprême. Elle désigne un comité exécutif, etc. 4. Les cotisations des patrons à la caisse mutuelle doivent représenter la moitié des cotisations payées par leurs ouvriers.

Ce projet n'exprime absolument pas la conception des mineurs saxons les plus intelligents. Il émane bien plutôt d'une section qui désire faire des réformes avec l'autorisation du capital. Il porte au front le sceau du manque de sens pratique. En effet, il est bien naïf de supposer que les capitalistes, jusqu'ici maîtres absolus des mutuelles de mineurs, céderaient leurs pouvoirs à une assemblée démocratique d'ouvriers, tout en continuant à payer une cotisation. La racine de tout le mal se trouve justement dans le fait que les capitalistes *cotisent d'une façon ou d'une autre*<sup>27</sup>. Tant que cela durera, on ne pourra leur retirer la direction de la société et de la classe de mutuelle.

Pour être de véritables sociétés ouvrières, les mutuelles doivent reposer uniquement sur les cotisations des ouvriers. C'est ainsi seulement qu'elles pourront *se transformer en syndicats* qui protègent les ouvriers individuels de l'arbitraire des patrons individuels.

26. Engels fait allusion à un passage d'une lettre adressée par le ministre de l'Intérieur prussien von Rochow aux habitants de la ville d'Eibing qui avaient protesté contre l'expulsion de sept professeurs de la Diète de Hanovre : « Il convient que les sujets de Sa Majesté le Roi fournissent une obéissance traditionnelle, mais le Roi n'apprécie pas que l'on juge les actes de l'autorité suprême de l'Etat d'après la mesure de la raison limitée de ses sujets, et ce publiquement. »

27. On peut sans doute porter le même jugement sur le mode de cotisation à la Sécurité sociale et le contrôle de celle-ci par les capitalistes et l'Etat-patron.

Les avantages insignifiants et ambigus qu'offrent les cotisations capitalistes peuvent-ils jamais compenser la condition d'asservissement dans laquelle ils rejettent les travailleurs ?

Que les mineurs saxons ne perdent jamais de vue : quel que soit le montant des sommes versées par le capitaliste à la caisse mutuelle, il correspond à une économie réalisée sur les salaires.

Des sociétés mutuelles de ce genre ont l'effet singulier de suspendre la loi de l'offre et de la demande au bénéfice exclusif des capitalistes. En d'autres termes : par le soutien extraordinaire qu'elles fournissent au capital vis-à-vis des ouvriers, elles dépriment les salaires au-dessous même de leur moyenne courante<sup>28</sup>.

Toutefois, faut-il que les ouvriers fassent cadeau aux capitalistes des fonds restants, après règlement des droits acquis s'entend ? Malgré la *suprême et royale ratification*, certains articles des statuts sont contraires à tous les principes de droit civil valables pour tous en matière de contrat. Quoi qu'il en soit, il faut, à tout prix et dans tous les cas, faire une séparation entre l'argent des ouvriers et l'argent des capitalistes, et c'est là une condition préalable irréfragable de toute réforme des mutuelles ouvrières.

Enfin, les cotisations des propriétaires de houillères saxonnes aux sociétés d'assurance mutuelle renferment l'aveu involontaire que le capital est dans une certaine mesure responsable des accidents qui frappent dans son corps et sa vie l'ouvrier salarié pendant son travail, sur le lieu de son travail. Mais, au lieu de permettre — comme cela se produit actuellement — que cette responsabilité devienne le prétexte d'un despotisme accru du capitaliste, les ouvriers se doivent de faire une agitation en faveur d'une réglementation légale de cette responsabilité<sup>29</sup>.

28. Aujourd'hui cette dépression des salaires se vérifie, par exemple, dans le fait que le salaire des célibataires est englouti dans les charges de logement, chauffage, cuisine, etc. d'une personne vivant seule, ou dans le fait qu'un homme est incapable, le plus souvent, d'assurer la subsistance de toute une famille, voire du couple, surtout dans les grandes villes. Cette dépression des salaires est aggravée par le fait que l'Etat-patron et ses associés capitalistes fixent le taux, la modalité d'attribution, de versement, etc., des assurances maladie, vieillesse, accidents, etc.

29. Le droit social du travail serait plus bénéfique s'il n'était pas social pour les patrons, les exonérant de leur responsabilité individuelle, même lorsque l'accidenté obtient réparation.

## La grève des ouvriers de la verrerie lyonnaise.

Le gouvernement de la République française semble décidé à montrer, avec tous les moyens possibles et imaginables, qu'il est le gouvernement des capitalistes, exactement de la même façon que tous ses prédécesseurs<sup>30</sup>. Non content d'avoir pris parti pour le patronat des mines de Decazeville, il intervient maintenant encore plus brutalement à Lyon, où une grève vient d'éclater dans une fabrique de verre. Quelques briseurs de grèves continuent de travailler et, pour plus de sécurité, sont logés à l'intérieur de la fabrique. Lorsque l'un de leurs dirigeants — un anarchiste allemand du nom de Litter — alla les rejoindre, il fut suivi par des grévistes, qui le huèrent. A peine la voiture qui le conduisait fut-elle à l'intérieur et le portail fermé, que des coups de feu furent tirés par les fenêtres sur les gens de l'extérieur. Des coups de revolver et de fusil partirent dans toutes les directions, et une trentaine de personnes furent blessées. Naturellement, la foule se débanda, mais les agents de la police et de la justice se mêlèrent alors à elle. Certes, non pas pour arrêter les capitalistes et leurs mercenaires, qui avaient ouvert le feu — oh non ! Ils arrêterent un certain nombre de grévistes, parce qu'ils avaient entravé la liberté du travail ! Cette affaire, qui vient tout juste d'être connue, a suscité une grande émotion à Paris. Decazeville a fait passer de 30 000 à 100 000 les voix obtenues par les socialistes à Paris<sup>31</sup>, et l'effet de ce bain de sang à la Mulatière près de Lyon sera plus considérable encore.

En effet, la bourgeoisie a su faire admettre que, dans ces cas, les indemnités pécuniaires s'effectuaient grâce à un mécanisme de compensation collectif, dont les caisses sont, de toute façon, alimentées par la plus-value extorquée aux ouvriers. Le modèle le plus réussi est le système d'assurances automobiles, où le droit est étendu démocratiquement à tous, si bien que l'on estropie et tue des centaines de milliers de personnes en dehors de toute responsabilité individuelle, celle-ci ne s'appliquant pratiquement plus qu'aux faits politiques, avec la loi anti-casseurs, qui prétend, elle, rendre les individus responsables de faits par définition collectifs.

30. Cf. BROWN, *The Commonwealth*, vol. II, N° 18, 15 mai 1888.  
31. Engels fait allusion à l'élection complémentaire du 2 mai 1888, où le candidat socialiste Ernest Roche obtint 100 795 voix.

## Grève générale et barricades

Ede (Bernstein) m'a lu hier soir les commentaires sur son article relatif à la grève générale comme arme de lutte politique<sup>32</sup>. Je lui ai conseillé fermement de ne pas écrire l'article en question. A mon avis, son article sur l'histoire du suffrage des trois classes lui a déjà donné suffisamment la réputation d'un homme, qui raisonne en doctrinaire et en homme d'études sur les questions de la praxis immédiate, à partir de l'extérieur du mouvement et en ayant perdu le contact avec les masses<sup>33</sup>. Quoi qu'il en soit, en ce qui me concerne, je suis tout à fait d'avis qu'un tel article aurait en ce moment précis un effet tout à fait nuisible. On pourrait le rédiger de manière aussi prudente et le jauger aussi impartialement que l'on voudra, la *Volkstribune* viennoise en extrairait les passages qui lui conviennent, les imprimerait en gros caractères, et les utiliserait contre les gens qui ont déjà beaucoup de mal à contenir les Viennois qui veulent effectuer un coup de main irréflecté.

Tu affirmes toi-même que les barricades sont dépassées (pourtant, elles peuvent redevenir utiles, dès lors que l'armée est socialiste à un tiers ou aux deux-cinquièmes, et qu'il importe de lui donner l'occasion de basculer). Or, la grève politique doit, ou bien triompher tout de

32. Engels à Karl Kautsky, Londres, 3.XI.1893. Kautsky avait demandé à Bernstein d'écrire un article sur la grève générale, pour la *Neue Zeit*, organe de la socialdémocratie allemande. Dans sa lettre à Engels, Kautsky lui avait expliqué qu'il avait formé ce projet, parce qu'on lui avait envoyé d'Autriche un article contre la grève générale. Bernstein publia l'article demandé par Kautsky, dans la *Neue Zeit* de février 1893.

En l'occurrence, il s'agissait de faire grève pour obtenir le suffrage universel. Cependant, la lettre d'Engels est très intéressante, car elle explique quel peut être le rôle de la grève générale dans l'assaut révolutionnaire. En tout cas, ces explications complètent la vision de Marx-Engels sur la grève générale proprement dite qu'ils condamnent, lorsqu'elle est conçue à la manière des anarchistes qui estiment que c'est là un moyen suffisant pour que les travailleurs reprennent possession des moyens de production, alors que, pour le marxisme, la grève générale n'est qu'un moyen pour conquérir le pouvoir politique. Tout comme la lutte des barricades (cf. Marx-Engels, *la Commune de Paris de 1871*, Paris, 19-18, p. 259-262), l'arme de la grève n'est pas un moyen de lutte dépassé : tous deux ont leur place déterminée dans le combat révolutionnaire des pays industrialisés.

33. Engels fait allusion à l'article de Bernstein sur les *Élections au Landtag prussien et la Socialdémocratie*, paru dans la *Neue Zeit*, n° 57, 1892-93.

suite — simplement par la menace (par exemple en Belgique<sup>34</sup>, où l'armée était TRES chancelante), ou bien elle finira dans le ridicule complet, ou bien elle nous conduira directement sur les barricades.

Mais proposer cela à Vienne ? Là où on vous massacrerait, en faisant intervenir les Tchèques, les Croates, les Ruthènes, etc. Que l'affaire de Vienne se décide d'une façon ou d'une autre, avec ou sans grève générale politique, la question restera toujours d'actualité pour la *Neue Zeit*. Néanmoins, on ne ferait qu'apporter des arguments aux têtes chaudes, en discutant actuellement, sur le plan théorique général, du pour et du contre de cette arme de lutte...

34. En 1890-1893, un mouvement de masse avait réclamé l'instauration du suffrage universel en Belgique. Le Conseil général du Parti ouvrier belge avait proclamé une grève générale politique, après que la Chambre ait refusé de voter le suffrage universel. Bientôt la loi passa au Sénat (le 29 avril), sous la pression des masses.

Dans la même lettre à Kautsky, Engels écrit à ce propos : « Pour en revenir encore à la grève générale, il ne faut pas que tu oublies que les dirigeants belges furent tout heureux que l'affaire se soit bien passée, ils ont eu suffisamment peur d'être contraints de mettre leur menace à exécution : eux-mêmes ne voyaient que trop bien qu'ils étaient en mesure de faire bien peu de choses. Et cela dans un pays essentiellement industriel et avec une armée peu disciplinée, tout à fait chancelante, une sorte de milice. Mais s'il est tout de même possible d'exécuter quelque chose en face d'une telle armée, il en va autrement en Autriche, où le paysan prédomine, l'industrie est encore relativement faible et dispersée, les grandes villes peu nombreuses, les nationalités dressées les unes contre les autres, et les socialistes ne représentent que 10 % de la population (adulte et masculine, bien sûr). »

mentaires sur  
ne arme de  
t de ne pas  
l'article sur  
déjà donné  
raisonne en  
tions de la  
mouvement  
ses<sup>33</sup>. Quoi  
tout à fait  
t précis un  
de manière  
ent que l'on  
les passages  
aractères, et  
coup de mal  
un coup de

nt dépassées  
ès lors que  
-cinquièmes,  
le basculer).  
her tout de

Kautsky avait  
rève générale,  
emande. Dans  
l avait formé  
e un article  
demandé par

obtenir le suf-  
très intres-  
a grève géné-  
a explications  
générale expro-  
à la manière  
yen suffisant  
a moyens de  
générale n'est  
out comme la  
de Paris de  
n'est pas un  
ce déterminé  
lisés.  
sur les Elec-  
paru dans la

suite — simplement par la menace (par exemple en Belgique<sup>34</sup>, où l'armée était TRES chancelante), ou bien elle finira dans le ridicule complet, ou bien elle nous conduira *directement sur les barricades*.

Mais proposer cela à Vienne? Là où on vous massacrerait, en faisant intervenir les Tchèques, les Croates, les Ruthènes, etc. Que l'affaire de Vienne se décide d'une façon ou d'une autre, avec ou sans grève générale politique, la question restera toujours d'actualité pour la *Neue Zeit*. Néanmoins, on ne ferait qu'apporter des arguments aux têtes chaudes, en discutant actuellement, sur le plan théorique général, du pour et du contre de cette arme de lutte...

34. En 1890-1893, un mouvement de masse avait réclamé l'instauration du suffrage universel en Belgique. Le Conseil général du Parti ouvrier belge avait proclamé une grève générale politique, après que la Chambre ait refusé de voter le suffrage universel. Bientôt la loi passa au Sénat (le 29 avril), sous la pression des masses.

Dans la même lettre à Kautsky, Engels écrit à ce propos : « Pour en revenir encore à la grève générale, il ne faut pas que tu oublies que les dirigeants belges furent tout heureux que l'affaire se soit bien passée, ils ont eu suffisamment peur d'être contraints de mettre leur menace à exécution : eux-mêmes ne voyaient que trop bien qu'ils étaient en mesure de faire bien peu de choses. Et cela dans un pays essentiellement industriel et avec une armée peu disciplinée, tout à fait chancelante, une sorte de milice. Mais s'il est tout de même possible d'exécuter quelque chose en face d'une telle armée, il en va autrement en Autriche, où le paysan prédomine, l'industrie est encore relativement faible et dispersée, les grandes villes peu nombreuses, les nationalités dressées les unes contre les autres, et les socialistes ne représentent que 10 % de la population (adulte et masculine, bien sûr). »



## Index des idées

*Cet Index porte sur les textes de Marx-Engels de la traduction aussi bien que de l'introduction et des notes. Comme nous n'avons pu recueillir dans nos deux volumes tous les passages relatifs au syndicalisme et aux revendications syndicales, notamment dans les ouvrages classiques et facilement accessibles, tels que le Capital, ou Salaire, Prix et Profit, le lecteur peut se reporter également aux Index de ces ouvrages dans les diverses éditions.*

ABOLITION DU SALARIAT : I. 52, 54, 68-70, 96, 180, 183-184, 208, 212; II. 137 n; (— et Parti) : I. 212.  
ACCIDENTS DU TRAVAIL : II. 172, 174-175, 184; (— et Etat) : II. 175, 184; (— et responsabilité légale) : II. 233.  
ACCROISSEMENT DU CAPITAL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE : I. 52-54, 84, 108.  
ACTIONNARIAT OUVRIER : II. 46 n.  
ALLOCATIONS FAMILIALES : Cf. Salaire et famille; Surpopulation ouvrière.  
AMÉLIORATIONS PASSAGÈRES : I. 52, 192; II. 45.  
ANARCHIE DE LA PRODUCTION : II. 131-132.  
ARMÉE ET OUVRIERS : I. 81, 104, 126, 140-141, 145, 165, 167. Cf. Guerre et ouvriers.  
ARMÉE DE RÉSERVE INDUSTRIELLE : I. 82, 176; II. 75, 86, 135, 178. Cf. Concurrence, Population, Surpopulation ouvrière.  
ARISTOCRATIE OUVRIÈRE : I. 78, 81, 185, 189, 190, 192-193, 194, 195 sq., 206, 214; II. 141-142; (— et colonies) : I. 215-216; (— et corruption politique) : I. 193, 193 n, 195, 201, 212-213, 214-215; (— et monopole industriel) : I. 191-192, 215-216; (— et patriotisme) : I. 216 n.  
ASSOCIATION : I. 97-98; II. 212-215; (Liberté d' —) : I. 142-143, 195 sq., 201; II. 84, 211-216, 221-223.  
AUTRICHE : I. 142-143, 195 sq., 201.

BELGIQUE : I. 123-128, 136-137, 191, 201-205; II. 165 n.  
BONS DE TRAVAIL : II. 105, 106.  
BOURSE : II. 39.  
BUREAUCRATIE SYNDICALE : I. 29, 35-36, 179.  
BUT DU SYNDICALISME : I. 7, 14, 18, 20, 29, 33, 50-51, 84;

99-100, 108 sq., 115, 131, 145, 160, 180; II. 88, 167-169 n, 177. Cf. Abolition du salariat, Concurrence, Grèves, Salaire, Syndicat.

**CADENCE DU TRAVAIL** : I. 8; II. 54, 95-96, 121 sq., 186.  
**CAISSE DE SECOURS MUTUEL** : I. 29, 70, 115, 143, 163, 195; II. 43, 187, 189, 223-233; (— et autonomie vis-à-vis de l'Etat) : I. 163; II. 189, 224; (— et salaires) : II. 233; (— et syndicats) : II. 231, 232. Cf. Hygiène et santé, Syndicats.  
**CASSEURS** : I. 136-137.  
**CENTRALISATION DES ORGANISATIONS OUVRIÈRES** : I. 58, 71-73, 75, 91, 92 n, 107, 153-154, 183.  
**CÉRÉALES** : Lois sur les — : I. 43, 46; II. 38, 55-59, 144, 147, 158; (— et ouvriers) : I. 47-48; II. 58; (Ligue anti-céréalière) : II. 55-59; (Taxes sur les —) : 186, 216. Cf. Salaire et prix des moyens de subsistance.  
**CHARTISME** : I. 39 sq., 47, 80, 164, 181-182, 186-187, 193, 200; II. 141-143, 157, 198, 210; (— approprié par les bourgeois) : I. 188; (— aspect politique) : I. 40-42, 90; (— aspect social) : I. 42-49; II. 141-142; (— et partis radicaux bourgeois) : I. 40, 43-44, 46-47, 188.  
**CHERTÉ DES DENRÉES** : II. 20, 27. Cf. Céréales, Prospérité.  
**CHINE** : II. 146.  
**CHOMAGE** : I. 19, 23, 82-84; II. 86, 125, 135, 163, 178, 188; (— et concurrence) : I. 20; II. 125; (— et syndicats) : I. 21-22 n.; II. 125. Cf. Armée de réserve industrielle, Concurrence.  
**CHRISTIANISME** : II. 199-202, 205.  
**CLASSE** : II. 37-41, 141-142, 164 n, 165, 174, 206-207; (— et aptitude à dominer la société) : II. 31-32, 34-36, 37-38, 144-145, 169-173; (— et avant-garde) : II. 83; (— bourgeoise et caractères nationaux) : II. 30-31, 112; (— moyenne) : II. 68, 73-74, 95, 141, 147; (— nécessaires et superflues) : II. 37-41; (— et individu) : II. 52, 54, 69, 83, 174, 203, 232; (— ouvrière et programme) : I. 210 sq.; II. 30, 79 n, 167-169, 182; (— et pouvoir) : I. 181-184; II. 37, 144-145, 150, 158-160, 179; (— réactionnaires) : II. 142-143; (— productive) : II. 37; (guerre de —) : II. 115, 116, 165, 195; (Statistique de la — ouvrière) : II. 80, 181, 190.  
**COMMISSION DE CONCILIATION** : I. 135, 139; II. 189.  
**COMMUNE DE PARIS** : I. 64-65, 74, 92 n, 156; II. 6.  
**COMMUNISME OU SOCIALISME** : II. 65, 82, 102-104, 105, 106, 107, 136 n, 151, 168 sq., 173-174; (— et abolition de la division du travail) : II. 65, 103-104, 177 sq., 179; (— et base matérielle) : I. 54, 72; II. 65, 150, 151, 167, 168, 173, 178-179; (la caricature de —) : I. 21, 87; II. 165 n; (— et généralisation ou combinaison du travail intellectuel

et manuel) : II. 65, 78, 81, 103-104, 165 n, 177-179; (Passage au —) : I. 62, 64, 104, 105-106 n, 182-184; II. 87, 101-102, 139, 151, 168-169 n, 179-180, 181.  
**CONCURRENCE** : I. 19-26, 84, 145; II. 38, 54-58, 85, 125, 137; (Abolition de la — : but des syndicats) : I. 18, 20, 33, 48-49, 52, 84, 110, 160, 179; II. 168-169 n; (— avec les ouvriers étrangers) : I. 68; (— : arme antiouvrière) : I. 19-20; II. 125; (— : division entre ouvriers) : I. 68, 167 sq.; (— et émigration ouvrière) : II. 154, 155; (— dans la société) : I. 20, 145; (— entre bourgeois) : I. 24, 31-32, 137, 178; II. 32, 40-41, 57, 125, 137-138, 147, 169-173; (— entre bourgeois et propriétaires fonciers) : I. 155-156, 158 sq.; II. 145 sq.; (— entre ouvriers) : I. 18, 26, 52, 189; II. 51, 54, 154, 167, 169; (— et gaspillage) : II. 32-33. Cf. Armée industrielle de réserve; Salaire, Syndicat.  
**CONGÉS ET PROGRÈS TECHNIQUE** : II. 128.  
**CONSCIENCE OUVRIÈRE** : I. 26, 53, 94, 100, 109, 121, 169, 183; II. 45, 50 n, 51, 139.  
**CONTRAT DE TRAVAIL** : I. 20-21, 50, 65, 120 n, 134, 149, 197; II. 89, 124, 162, 168, 185 sq., 187.  
**COOPÉRATIVE** : I. 84-85, 94-105, 115; II. 144, 165 n, 189; (— et limite) : I. 96-98; II. 144, 174 n; (— et pouvoir politique) : I. 85, 96, 97-98, 101-102, 104-105; II. 174 n; (— de production) : I. 96-102; (— de production et de consommation) : I. 94, 99, 115; II. 40; (— et salaire) : I. 199; (— et signification) : I. 96, 97-98, 99, 104-105; II. 174 n; (société —) : I. 76, 85, 93-106; (— et Etat) : I. 93-95, 97, 103-105, 106 n.  
**CRIMINALITÉ** : I. 27.  
**CRISE** : I. 139, 184-185; II. 45-46, 55 n; II. 56, 115, 125, 146-147, 150-151, 156, 163, 181; (— et classes) : II. 146; (— et salaires) : II. 146, 188; (— et syndicats) : I. 31, 49, 176, 178, 184, 187. Cf. Concurrence, Paupérisation, Salaire, Syndicats.  
**CYCLES INDUSTRIELS** : I. 31, 83, 131, 178 sq., 185-186, 190-191; II. 56, 86, 144, 148.  
**DÉMOCRATIE** : II. 216.  
**DES POTISME CAPITALISME** : I. 83-84, 98; II. 124, 135, 173, 218-221.  
**DICTATURE DU PROLÉTARIAT** : II. 7. Cf. Commune, Communisme.  
**DIMINUTION DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL** : I. 118, 139, 148; II. 95; (— et intensification du travail) : II. 95-96; cf. Loi de dix heures, Travail.  
**DIVISION DU TRAVAIL** : I. 19; II. 75, 82, 177-178 n, 179; (— et Syndicats) : I. 68, 108 sq., 194; II. 124-125 n, 177 sq.  
**DOMINATION BOURGEOISE ET PAYSAN** : I. 158; (— et Proletariat) : I. 187; II. 145-146; 210-223.

**DROIT (et force)** : I. 142 ; II. 82, 211-215 ; (— de l'homme et Charte du travail) : II. 169 ; (— au travail) : I. 86 ; (— et travail) : II. 105, 106, 160, 163, 166-167 n, 211-215, 216-223 ; (— et santé) : II. 126, 173 sq., 176, 180, 184.  
**DUMPING ET SALAIRES** : I. 128, 137 ; II. 165 n.

**ECONOMIE POLITIQUE BOURGEOISE ET OUVRIÈRE** : I. 95-96, 101 ; II. 55-59 ; 165.

**EMANCIPATION OUVRIÈRE** : I. 49, 55, 110 ; II. 80, 98 ; (Auto-émancipation) : I. 55, 82, 94, 97, 115, 150 ; II. 30, 80, 167, 182 ; (Conditions de l'—) : II. 80.

**ENDETTEMENT OUVRIER** : II. 115, 186.

**ÉPARGNE** : II. 42-47 ; (— et Capital) : II. 39, 43 ; (Caisse d'—) : II. 43 n, 45-46 n.

**ENSEIGNEMENT** : II. 76-79, 176-179 ; (— bourgeois) : II. 75, 78, 171, 176 sq. ; (— et disciplines enseignées) : II. 78-79 ; (— et Etat) : II. 77, 171 ; (— et Internationale ouvrière) : 76, 79 n, 177-179 n ; (— et obligations) : II. 77-78, 176 ; (— et révolution prolétarienne) : II. 179 ; (— supérieur) : II. 77, 79 n ; (— et travail manuel) : II. 77-78, 165 n, 176 n, 177-179 n.

**ESCLAVE (salaré)** : I. 20, 68, 69, 120, 126, 132, 176-177, 180 ; II. 48, 88, 167 n, 180 ; (— et salaré) : II. 48, 51-53, 159, 167.

**ÉTAT ET AUTONOMIE OUVRIÈRE** : I. 104 ; II. 168-169 n, 189 ; (— et abandon de l'autonomie ouvrière) : I. 86, 89-90, 98 ; II. 46 ; (— et corruption du mouvement ouvrier) : I. 94, 100-101 ; II. 53 n ; (— et lois sociales) : I. 9, 95, 103-105, 181 ; II. 116, 118-133, 160, 163-169, 174 sq. ; (— et luttes ouvrières) : II. 204-207 ; (— et interventions) : I. 84, 101-102 ; II. 32, 38, 56, 140, 162, 175 ; (— et monopole bourgeois) : I. 20, 123-124, 125-127, 140, 142, 163, 166, 180-181 ; II. 204-207 ; (— et subventions) : I. 101-103 ; (— et syndicats) : I. 9-10 n, 87-88, 180-182 ; (— et violence) : II. 105, 150, 204 sq.

**ÉTATS-UNIS** : I. 85, 93, 107, 124, 126, 145, 147, 168-169, 191, 194, 215 ; II. 167.

**EXPLOITATION** : I. 32, 68-69, 128, 134-135, 140 ; II. 165 n, 168, 180, 182-187.

**EXODE RURAL** : II. 37-38, 135, 155.

**FAILLITE** : II. 34.

**FAMILLE OUVRIÈRE** : I. 22-23 ; II. 82, 127, 180, 184 ; (Dissolution de la —) : II. 181 ; (— et logement par le patron) : II. 187.

**FORCE DE TRAVAIL** : Protection de la — : I. 19 ; II. 72, 180.

**FORMATION (militaire)** : II. 83 ; (— polytechnique) : II. 75-77, 82-83, 165 n ; (— professionnelle) : I. 25 ; II. 45, 63, 66, 72, 74-75, 106, 108 n, 176 n, 179 ; (— technologique) : II.

83, 176, 179 ; cf. Frais de formation, Ouvrier, Travail simple et spécialisé.

**FRANCE** : I. 116-119, 128-132, 137, 142, 191, 195 ; II. 200.

**GASPILLAGE** : II. 32-33, 95-96, 128, 138, 178. Cf. Concurrence, Classe, Machinisme.

**GESTION CAPITALISTE** : II. 31-36, 38-39, 40-41, 95-96 ; (— ouvrière) : I. 182 ; II. 34-36, 40, 165 n ; (— par syndicats et ouvriers organisés) : II. 35-36.

**GRÈVES** : I. 18, 28, 30-31, 35-36, 44, 70, 107, 114-119, 23 sq., 160 sq., 196-198 ; II. 33-36, 152-157, 188 sq., 234 ;

(— et action coloniale) : I. 125-126 ; (— et bandes civiles de répression) : I. 135 ; (— et conjoncture économique) : I. 32, 44, 70-71, 128, 139, 150-151, 176 ; II. 155-157 ; (— et courage) : I. 14, 37-38, 115-119 ; (— et école de guerre) : I. 35, 36, 53, 99-100, 125, 131-132, 134, 138 ; II. 165 ;

(— et Etat) : I. 123-124 ; II. 198 ; (— et état de siège) : I. 134, 161 ; II. 211 sq. ; (— et fonds de résistance) : I. 29, 32-34, 114, 119, 163, 196 ; II. 89 ; (— générale) : I. 28, 38, 43-44, 125, 188, 235-236 ; (— générale expropriatrice) : I. 43-45, 235-236 ; (— et insurrection) : I. 37-38, 41-43, 45-46 ;

(— et légalité) : I. 30-32, 134, 167, 215 ; II. 198, 211-215 ; (— et licenciements) : I. 162 ; (— et limites) : I. 18, 70, 180 ;

(— et organisation) : I. 28-30 ; (— et ouvriers agricoles) : I. 154-161 ; (— et paiement des jours de —) : I. 166 ;

(— partielle) : I. 30, 188 ; (— et patriotisme) : I. 118, 125-126, 137, 139, 148, 165 ; (— politique) : I. 99-100, 135, 166 ; II. 157 ; (— et progrès) : I. 8 n, 52 ; II. 34-36, 108, 123 n ; (— et propriété) : I. 163, 180 ; II. 156 ; (— et réaction sur l'Internationale) : I. 114-115, 122 n, 123 sq., 134 ; (— et réglementation) : I. 87-88 ; (— et répression par l'armée) : I. 81, 123-126, 161 sq., 166 ; II. 31, 234 ; (— et révolution) : I. 35-37 ; II. 198 ; (— de solidarité) : I. 133, 140 sq., 146-149, 155, 167 ; II. 153, 156, 189 ; (— et soutien de conseils municipaux) : I. 161-164 ;

(— suscitées par bourgeois) : I. 42, 44-45, 180, 188-189, 215 ; II. 35 ; (briseurs de —) : I. 30, 31-32, 36, 116-118, 119-121, 122 ; II. 80 ; (caractère spontané des —) : I. 114-115, 139-142, 146-147, 168-169 ; II. 152 sq., 167 ; (effets des —) : I. 18, 32-33, 167 ; II. 33-36, 156 ; (licenciement des dirigeants) : I. 166 ; (machine ou arme de guerre contre grévistes) : II. 123 ; (préavis de —) : I. 30. Cf. Concurrence, droit, légalité, lock-out.

**GUERRES ET OUVRIERS** : I. 158.

**HEURES SUPPLÉMENTAIRES** : I. 9, 118, 165, 197 ; II. 166 n, 170, 185, 186.

**HIERARCHIE CAPITALISTE** : I. 100.  
**HOLLANDE** : I. 205.  
**HYGIENE ET SANTE** : I. 131-132, 134, 139, 141, 143, 161, 171, 174, 184, 223-233. Cf. Caisse de secours mutuelle, Législation de fabrique, Travail.  
  
**IDÉOLOGIE BOURGEOISE** : II. 203-204, 205-207.  
**IMPÔTS** : I. 81 ; II. 77-78, 145, 147, 162, 187.  
**INITIATIVE RÉVOLUTIONNAIRE** : I. 71, 98.  
**INTERNATIONALE BOURGEOISE** : I. 68, 136-137, 143, 179 ; II. 35, 189.  
**INTERNATIONALE OUVRIÈRE** : I. 55, 68-70, 72, 97, 98, 106, 114-115 n, 210 ; II. 79 ; (— et aide aux grèves) : I. 114-132 ; (— et aide aux syndicats) : I. 74, 95 sq., 106, 114-122, 193, 194 ; (— et aide aux travailleurs étrangers) : I. 77, 119 ; (— et blâme à une section) : I. 130-131 ; (— et création de syndicats) : I. 68, 70, 73-74, 87-93, 119, 131-132, 179 ; (— et dissolution) : I. 74 ; (— et divergences) : I. 78-81 ; (— et lien avec syndicats) : I. 72, 74-76, 114-115 n ; II. 79-80 ; (— et rapports avec sections) : I. 78, 114 n ; (— et Statuts) : I. 55, 73-74, 78, 92 ; (Conseil général de l'—) : I. 71-73, 115, 154, 194, 213 ; (Or de l'—) : I. 134, 136-137.  
**INTERNATIONALISME PROLÉTARIEN** : I. 79, 97, 103, 107, 114, 119, 121, 132, 138, 153 sq., 163-169.  
**INVENTIONS** : I. 19, 179 ; II. 124-125, 127.  
**IRLANDAIS** : I. 21-22, 77-71, 97, 157, 186, 187, 191 ; II. 37, 44, 145.  
  
**LASSALLE** : mérite et opportunisme : I. 89-90, 93, 94.  
**LÉGALITÉ** : I. 30-31, 38-39, 43, 45, 102, 107, 124, 127, 142, 145, 162, 182, 188 ; II. 114, 115, 148-149, 159, 163-165, 166, 168, 195, 198, 210-216, 217-223.  
**LÉGISLATION DE FABRIQUE** : I. 9, 38, 95, 107, 126, 176-177, 180-181, 187-188 ; II. 81, 108-115, 127-133, 134, 141 sq., 149, 159, 162-163, 164 sq., 165 n, 166-169, 170-173, 174-182 ; (Abrogation de la —) : II. 115, 140, 148-149 ; (— et classes réactionnaires) : II. 141-145, 158-160, 170-173 ; (— et concentration) : II. 130-132 ; 170 sq., 173-181 ; (— en France) : II. 166, 183 ; (limite de la —) : II. 175 ; (— et mode) : II. 131-132 ; (— au profit des ouvriers) : II. 167-169, 173-174, 175, 183 n ; (— au profit des capitalistes) : II. 118-120, 133 n, 158, 164, 169-173, 175, 176 ; (— et progrès technique) : II. 92, 127, 128-129, 130, 131-133, 161, 162, 168, 170-173, 175-179, 180 sq. ; (— et société communiste) : II. 150-151, 165 n, 168-169, 173-174, 179, 181.

**LIBERTÉ** : II. 38, 51, 53, 162, 165 n, 167, 170, 175-176, 195, 208-216 ; (— du capital) : II. 110, 162-7, 170, 209-216 ; (— de contrat) : II. 162, 163-169 ; (— du travail) : I. 51 n, 126, 136-137, 142, 146-147, 197 ; II. 110, 129, 166, 168, 180, 193 ; (— pour l'ouvrier) : II. 162, 163, 165 n, 180, 195, 211 sq.  
**LICENCIEMENT ABUSIF** : I. 162 ; (— de dirigeants de grèves) : I. 166.  
**LIEN ENTRE ÉCONOMIE ET POLITIQUE** : I. 53, 181, 196-197 ; II. 167 sq., 179.  
**LIMITATION DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL** : II. 80-81, 108-115, 118, 127-128, 139, 158, 173-174 ; (— et but) : II. 81, 139, 167-169 n.  
**LOCK-OUT** : I. 44, 46, 134, 146-147, 148 sq., 163 ; II. 35, 80, 152.  
**LOI DE DIX HEURES ET HUIT HEURES** : I. 9, 42, 47, 95, 107, 152, 173, 196 sq., 198, 206, 209-210 ; II. 81, 112, 114, 115, 116, 117, 121, 134, 140-152, 161-163, 168 sq. ; (— et avantages pour ouvriers) : I. 95, 189 ; II. 81, 163-169, 173-174 ; (— et avantages pour bourgeois) : II. 169-170, 173-174, 179 ; (— et clergé) : I. 158-160 ; (— et modalité d'application) : II. 81, 158, 161, 162, 165 n ; (— et remise en cause) : II. 115-117 ; (— et résistance des capitalistes) : II. 116-117, 164 sq., 172.  
**LOIS CONTRE LES SÉDITIONS** : I. 125, 141, 144 ; II. 115, 211 sq., 214 sq.  
**LOIS HISTORIQUES** : II. 6.  
**LUTTES OUVRIÈRES ET ORGANISATION** : I. 182 ; II. 88-89, 168-169 n ; (— et progrès technique) : I. 8 n, 52 ; II. 34-36, 92 n, 108, 118, 119-122, 167 sq., 170 sq. ; (— et réaction du capital) : I. 8, 9-10 n, 106, 123, 133, 181-182 ; II. 114-117, 152 sq., 154-155, 158, 159, 164 sq. Cf. Répression, Provocations judiciaires et policières.  
**LUTTES POUR augmentation de salaire** : I. 118-119, 122, 130, 151, 155 sq., 160 sq. ; II. 152 sq., 155-156 ; (— défense de salaire) : I. 131, 137-138, 150, 165-167, 181 ; II. 153 ; (— journée de travail normale) : I. 108-118, 163-169 ; (— réduction du temps de travail) : I. 117-119, 139, 148, 150, 151, 196 sq. ; II. 160-163, 167 sq.  
  
**MACHINISME** : I. 19, 27-28, 31, 83, 108 ; II. 69-71, 119, 145 ; Conséquences du — : II. 130-136 ; (Effets antiouvriers) : I. 18-19, 31 ; II. 68-69, 86, 123-125, 135, 185, 188 ; (Limitation du temps de fonctionnement des machines) : II. 81, 158, 161, 162 ; (Limites du — sous le capitalisme) : II. 136-137 ; (— et prolongation du temps de travail) : II. 163, 188 ; (— et Socialisme) : I. 96 ; II. 136, 167, 170 n, 179. Cf. Armée industrielle de réserve. Chômage, Grèves, Législation de fabrique, Salaire, Syndicats.

MASSACRES D'OUVRIERS : I. 123-124 sq., 129, 136-139, 140, 142, 144 sq.

MÉDECINE DU TRAVAIL : II. 184.

MINISTÈRE DU TRAVAIL : I. 86, 198.

MISÈRE ET DOMINATION BOURGEOISE : I. 81, 133, 186. Cf. Pauvrisation.

MOBILITÉ DE L'EMPLOI : I. 19, 24 n, 44 n; II. 75, 117, 177-178 n; (Difficulté de — des adultes) : I. 19.

MONOPOLE CAPITALISTE : II. 32-34.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE : I. 69, 91-92 n, 99-100, 107, 135, 138, 141, 143, 168, 181-182, 215; II. 30, 186.

MOUVEMENT DE CLASSE ET SECTE : I. 90.

NATIONALISATION (de la terre) : I. 66, 105-106 n, 160-161; (— des moyens de production) : II. 151.

OCCUPATION D'USINE : I. 140.

OFFRE ET DEMANDE : I. 25, 31, 33, 53, 83-84, 95, 110, 151, 179 sq., 184-185; II. 58-59, 154, 156, 162. Cf. Concurrency.

ORGANISATION OUVRIÈRE ET SCISSON : I. 46-49, 160-161, 203 sq., 207, 208, 209, 211, 212; II. 30, 46 n.

OUVRIER : I. 26, 33-34, 37; II. 48, 168; (— agricoles et réveil politique) : I. 157 sq.; (— et alimentation) : II. 187; (— attardé) : I. 164-165; II. 141-142, 143; (— bon pour capitaliste) : I. 22, 193 n; II. 43-44; (— et classe) : I. 27, 34 n, 39, 94, 99-100, 121, 140, 156-157, 180, 181-182, 214; II. 51, 167 sq.; (— et autres classes) : I. 115; II. 34, 35; (— et droit de vote) : I. 158 sq., 167 sq.; (— embourgeoisé) : I. 193 n; (— esclave) : I. 25; (— éducation et conscience) : I. 26, 53, 94, 100, 109, 121, 169, 183; II. 45, 75, 167, 176-179; (frais de formation de l'—) : I. 22; II. 45; (— et nationalité) : I. 26, 55, 77, 78-81; II. 200-201; (— et patriotisme) : I. 116; (— et propriété) : I. 27; (— et violence) : I. 26, 28, 36, 37, 38, 41-42, 46-47; II. 16, 165; cf. Classe, Proletariat.

OUVRIÈRES ET GRÈVES : I. 118, 141, 196.

OUVRIÉRISME : I. 198, 208, 210.

PARLEMENT : II. 158, 166, 210-215; (— bourgeois représentant les ouvriers) : I. 183, 188, 213; II. 31; (— et ouvriers) : I. 40, 46-47, 161, 163-164, 182-183, 209; II. 30, 145; (Ouvriers et bétail électoral) : I. 200, 213.

PARTI : I. 39, 62, 97, 101, 105, 211-212; II. 209; (— et frac-

tion parlementaire) : I. 101-103, 183, 206; (— et scission) : I. 102, 211 sq.; (— Socialiste français) : I. 161. Cf. Charisme, Classe, Internationale, Organisation, Syndicats.

PARTICIPATION OUVRIÈRE AU CAPITAL : II. 46 n, 47, 88, 189-190.

PATERNALISME : I. 132 sq., 165, 217.

PAUVRISATION : I. 20-21, 32, 52, 53-54, 81-82, 84, 98, 110-115, 180, 189-190; II. 44, 89. Cf. prolétarianisation, Salaire minimum.

POLOGNE : I. 79.

POPULATION : I. 19, 52 sq., 83.

POUVOIR POLITIQUE : I. 181-182; (conquête du —) : I. 97, 99, 181.

PRÉAVIS DE CONGÉ : I. 130, 133 sq.

PRÊTS SUR GAGE : I. 81, 186.

PRIMES : II. 47.

PRIVILÈGES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES : I. 9, 30, 55, 97, 124-125; II. 32.

PRODUCTION DE PLUS-VALUE ABSOLUE (par prolongation du temps de travail) : II. 103-118.

PRODUCTION DE PLUS-VALUE RELATIVE (par intensification du travail) : II. 118 sq.

PROLÉTARIAT NORMAL ET ARTIFICIEL : II. 21.

PROLÉTARIANISATION : I. 19-20; II. 48, 122 n.

PROMOTION OUVRIÈRE : II. 43-44, 46 n, 52.

PROSPÉRITÉ ET AUGMENTATION DES PRIX : I. 151-152, 184-185; II. 20; (— et réalités ouvrières) : I. 138-139, 151, 192; II. 20, 148, 152 sq., 154, 188.

PROTECTIONNISME : I. 137.

PROUDHONISME : I. 55 n, 73, 90, 93, 147.

PROVOCATIONS JUDICIAIRES ET POLICIÈRES : I. 125, 126-127, 134-135, 136, 141, 142-143, 144-145, 161 sq.

PRUSSE : I. 143-144, 218 sq.

RÉDUCTION DE SALAIRES : II. 115; II. 139; (— du temps de travail) : I. 95, 99, 118, 122; II. 159.

RÉFUGIÉS POLITIQUES : I. 123, 149.

RÉPRESSION POLICIÈRE ET MOUVEMENT OUVRIER : I. 38, 91, 123 sq., 133, 135, 138, 140, 163, 212-215, 220; (— et religion) : I. 126-127, 134, 167.

RETRAITE (âge de la —) : II. 188.

REVENDECTION POLITIQUE ET SOCIALE : I. 48-49, 71, 99-100, 179; II. 204-207.

RÉVOLUTION (et économie) : I. 49, 71-72; II. 173-174, 177-179, 198-199, 202-212, 221 sq.; (— économique et sociale) : II. 199; (— exploitée par bourgeois) : I. 156; II. 204-207; (— et légalité) : II. 198; (— et organisation) : I. 64-65; (— et politique) : I. 62, 71, 73; II. 199, 202; (— et théorie) : I. 72; II. 199, 202. Cf. Communisme.

RUSSE : I. 79, 191.  
 SALARIAT : I. 87, 96 ; II. 44, 50-51, 84-90. Cf. Abolition du salariat.  
 SALAIRE : II. 41-75, 58-59 ; 60, 186-187 ; (— et aristocratie ouvrière) : I. 189-190 ; II. 60-75 ; (— et articles coloniaux) : I. 216 ; II. 27, 55-59 ; (— et articles de luxe) : II. 20 ; (— et concurrence) : I. 24, 25, 128-129, 137, 189 ; (— et conjoncture) : I. 53-54, 81-82, 178-180, 189-190, 192 ; (— et conquête du pouvoir politique) : I. 181-183 ; II. 169 n ; (— et crédit au patron) : II. 186 ; (— et crise) : II. 56 sq. ; (— de direction et de contrôle) : II. 40, 71-72 ; (— élevé favorise le machinisme) : II. 137 n, 138 ; (— et équivalent ou égalité) : I. 50 ; II. 41-42, 44, 65-66, 85-87 ; (— et famille) : 22-23 ; II. 51, 66, 68-169, 127, 140 ; (— et fonctionnaires) : II. 73-74 ; (— individuel) : II. 52-54, 69 ; (— et machines) : I. 29, 128, 178-179, 189-190 ; II. 123-125 ; (— maximum) : I. 24 ; II. 4 ; (— minimum) : I. 22-23, 50 et 50 n, 51, 52-53, 177-178, 190 ; II. 44, 51 ; (— moyen) : I. 24-25, 50, 53, 148, 177-178 ; II. 51 ; (— et mystifications) : II. 13, 41, 50, 52-53, 71-74 ; (— et offre et demande) : I. 24-25, 29, 49-51, 83, 95, 100 ; II. 125-126, 155 ; (— des ouvriers non organisés ou non syndiqués) : 178-179, 190 ; II. 59, 88-90 ; (— organisés) : II. 59, 88 ; (— aux pièces) : II. 50-54, 131, 186 ; — et pouvoir d'achat : II. 57 ; (— et le prix des moyens de subsistance) : I. 47, 187, 216 ; II. 48, 55-59 ; II. 20, 58-59, 156, 187 ; (— et professions libérales) : II. 73-74 ; (— et profit) : I. 52, 177, 181 ; II. 47 ; II. 56, 72, 153-154 ; (— et rapport capitaliste) : II. 41 ; (— et rendement) : I. 50-51 n ; II. 52 ; (— et temps de travail) : I. 178 ; 189 sq. ; II. 39, 52, 54 ; (— et travail spécialisé) : II. 66, 106, 123, 125 ; (— et valeur de la force de travail) : I. 49-51, 54 ; II. 48, 51 ; II. 58, 64-65, 68, 125 ; (baisse de —) : I. 128-130 ; II. 43 n, 44, 75 ; (cause du — minimum) : I. 50 ; II. 75 ; (détermination du —) : I. 21-23, 25, 31, 49, 177 sq., 190 ; II. 44, 51-54 ; II. 58-59, 69-71, 85-86, 88-89, 123 ; (lutte pour —) : I. 120. Cf. Abolition du salariat ; Armée industrielle de réserve ; But du syndicalisme ; Concurrence ; Grèves ; Lutte pour... ; Syndicats.  
 SCIENCE (Genèse de la —) : I. 199.  
 SCISSONS : Cf. Division du travail ; Organisation ouvrière et scissions ; Syndicats et divergences, Syndicat et Parti.  
 SÉCURITÉ : I. 184.  
 SECTARISME ET SECTE : I. 90-91, 199, 200 ; (— et Personnalisme) : I. 91-92.  
 SOCIALISATION BOURGEOISE : I. 174 ; II. 40.  
 SOCIALISME (catholique) : I. 88, 88-89 ; (— dans un seul pays) : I. 87. Cf. Communisme.  
 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE : Cf. Coopérative.

SPOILIATIONS DE SALAIRE : I. 166 ; II. 47, 126, 135, 185, 186.  
 SUFFRAGE UNIVERSEL : I. 46-47, 192, 215 ; II. 31, 166, 216.  
 Cf. Etat, Association (liberté d—) ; Légimité ; Parlement ; Syndicat.  
 SUISSE : I. 132-136.  
 SURPOPULATION OUVRIÈRE : I. 19, 25, 29 ; II. 135, 173. Cf. Armée industrielle de réserve, Concurrence, Salaire, Syndicats.  
 SURPRODUCTION : I. 83 ; II. 147. Cf. Crises.  
 SYNDICALISME (1<sup>er</sup> Stade) : I. 9-10 n, 18 n, 19-20, 27-29, 37, 52 n, 68-69, 137, 148-150, 184-185 ; II. 154 ; (2<sup>e</sup> Stade) : I. 29-33, 39, 70, 182, 187-188, 195, 207. Cf. But du —  
 SYNDICATS : I. 177-185 ; II. 84-90, 167-169, 188 sq. ; (— agricoles) : I. 70, 155 ; (— agricoles et soutien des — industriels) : I. 155 ; (— de travailleurs agricoles) : I. 70, 81-82, 115, 154-155, 176 ; (— et améliorations passagères) : I. 54, 188 ; (— et aristocratie ouvrière) : I. 185, 187-188, 194, 195 sq., 197, 200 ; (— et caisses de secours et d'entraide mutuelles) : II. 231-233 ; (— et capacité de gestion) : I. 182 ; II. 35-36, 232 ; (— capitaliste) : I. 179 ; (— et changement d'attitude des capitalistes) : I. 187-188, 192, 194 sq. ; II. 34-35, 112 ; (— et communisme) : I. 110-111 ; II. 167 ; (— et concurrence) : I. 53, 68 ; (— conservateurs) : I. 184, 195, 199, 200, 206, 210-211 ; (— et coopératives) : I. 85-111 ; (— et cotisations) : I. 32, 52-53, 179, 194, 197, 212 ; II. 187 ; (— et direction) : I. 20, 92, 179, 196 ; (— et division du travail) : II. 124-125, 124 n ; (— et émancipation ouvrière) : I. 70, 108-109, 116 ; II. 167 ; (— et fixation des salaires) : I. 29-32, 50, 69, 177-180, 190 ; II. 59, 88-89, 136 ; (— et fonds de grève) : I. 29, 32-34, 130, 179, 196 ; (— et fournisseurs de main-d'œuvre aux patrons) : I. 51 ; II. 186 ; (— et grèves) : I. 70-71, 195 sq. ; II. 154, 156 ; (— et limites) : I. 33-34, 53-54, 69, 108, 176, 180, 183, 184-185, 194, 214 ; (— et lois céréalières) : I. 42-43, 186 ; (— de métier dissous par machinisme) : II. 124-125 ; (— d'ouvriers non qualifiés) : I. 195 sq., 202, 204, 207 ; II. 36, 59, 125 ; (— et organisation) : I. 29-30, 39, 54, 58, 69, 70, 72-74, 78-81, 91-92, 108, 179, 181-185, 194 ; II. 59 ; (— et parlement) : I. 163-164, 182-183, 214 ; II. 210 sq. ; (— et parti politique du prolétariat) : I. 39, 42, 73-75, 91-92 n, 100 n, 109, 120, 138, 145, 182, 194, 195, 212, 214 ; II. 30 ; (— et patronat) : I. 35, 120, 122, 137, 179, 188 ; (— et presse) : I. 74-75, 76, 124, 134, 144 ; II. 161, 162 ; (— et prolongement politique) : I. 99 ; (— et révolution) : I. 58, 98, 107 ; II. 31, 151-152 ; (— et secours aux ouvriers d'autres pays) : I. 74, 107, 114, 130, 146 ; (— et unité de la classe ouvrière) : I. 7, 14, 53, 68-69, 93, 100 n, 107-108, 138, 166, 168-169, 183, 205 ; II. 30, 139 ; (— et violence) : I. 30, 34-35, 36, 50-51 n, 53, 54, 108, 123-124, 125 ; II. 89, 214 sq.

TECHNIQUE : II. 131-133, 170-171 ; (— tournée contre ouvriers) : 18 ; II. 121-125, 126. Cf. Machinisme.

TRAVAIL : II. 100-101 ; (— à domicile) : II. 128-133, 170-173 ; (— des adolescents et enfants) : II. 82-84, 128, 133 n, 134 ; (— et capital) : II. 47-48 ; (contrat de — collectif) : 29-30, 50-51 ; (— et discipline (pointer, etc.)) : II. 112-113, 184 sq. ; (— durée et efficacité) : II. 120, 134 ; (— et école) : I. 133 ; II. 76-79, 82 sq., 111, 171, 176-179, 185 ; (— des enfants) : I. 22, 95, 126, 133, 189 ; II. 110, 112, 117, 126, 136, 140, 148 sq., 166, 170, 181 ; (— et enseignement) : II. 74-75, 78, 82, 176-179 n ; (— évincé par machine) : II. 123-125, 127, 130 n, 134, 136, 140 ; (— des femmes) : I. 22, 95, 126, 133, 189 ; II. 81, 126, 128, 134, 136, 140, 148 sq. ; 166, 181 ; (fête du —) : I. 195, 197 ; (— ou fonction antisociale sous le capitalisme) : II. 38, 74 ; (— ou fonction improductive) : II. 21, 68, 73 ; (— ou fonction nuisible) : II. 39, 74 ; (— ou fonction parasitaire) : II. 74, 104-105 ; (— ou fonction politico-économique) : II. 30-31, 38 ; (— ou fonction superflue) : II. 123 n ; (— dans une vision historique) : II. 37, 47 ; (— irrégulier et mode) : II. 131-132 ; (— libre) : II. 168 et 168 n ; (— de nuit) : II. 81, 84, 109, 110, 127, 133 n, 140, 163, 175 ; (— de nuit des femmes) : II. 81, 166 n ; (— moyen) : II. 61-62, 63 ; (— et race) : II. 167 ; (— et repas) : II. 113, 129, 130, 168 n, 185 ; (— simple) : II. 51, 61-62 ; (— simple et complexe) : I. 50-51, 178-179, 185, 195 ; II. 39, 47, 60-62, 63, 66-67 ; (— simple et complexe : évolution) : II. 67-68, 72, 72 n, 73, 74-75, 123-125, 126 n, 127 n ; (— simple et complexe et illusions) : II. 67-68 ; (— simple et complexe : par rapport à la marchandise) : II. 62-63, 65 ; (— simple et complexe : par rapport à la plus-value) : II. 72 ; (— simple et complexe : par rapport au salaire) : II. 63 ; (la réduction au — simple) : II. 123 n, 124, 163 ; (Réglementation du —) : II. 151, 166-169 ; Système de relais : II. 110, 117, 127, 148-149, 158, 185 ; Travail et transports : II. 185 ; (— spécialisé (qualifié)) : II. 63-68, 72, 73, 123, 127, 128 ; (Intensité du —) : 42-43, 92 n, 121-122, 127, 134 ; (Intensité du — et diminution des heures de —) : II. 121-123, 130, 134 ; (Temps de —) : I. 178, 189 sq. ; II. 39, 52, 54, 60 sq., 63, 70-73, 92 n, 101-103, 104, 158 ; (— et temps libre) : II. 167-169 n ; (Valeur de la force de —) : I. 64-65, 68. Cf. Formation professionnelle, Frais de formation, Grèves, Syndicats.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS : I. 21, 22 n, 77-81, 108, 114, 120-121, 157. Cf. Concurrence avec —, Internationale, Irlandais, Armée industrielle de réserve.

UNION DES OUVRIERS : I. 7, 14, 53, 55, 97, 110, 203.

UNITÉ SYNDICALE : I. 89, 91, 108, 179 sq., 183-184, 198, 199 ; (— syndicale et politique) : I. 99, 181 sq., 198, 203-205.

## Table

## Volume I

INTRODUCTION.....	5
1. Histoire et théorie des syndicats.....	17
2. Internationale, syndicats et associations de production .....	57
3. Action syndicale de Marx-Engels dans l'Internationale .....	113
4. Critique des limites syndicales .....	171

## Volume II

INTRODUCTION .....	5
1. Différence de salaires et classes .....	30
2. Réduction de la journée de travail .....	91
3. Droits du travail .....	191
4. Index .....	237
	249